

# MÉMOIRES

## DES NÉGOCIATIONS

# DU MARQUIS DE VALORI,

AMBASSADEUR DE FRANCE A LA COUR DE BERLIN;

ACCOMPAGNÉS d'un Recueil de lettres de Frédéric-le-Grand, des Princes ses frères, de Voltaire, et des plus illustres personnages du XVIII^e siècle;

PRÉCÉDÉS d'une Notice historique sur la vie de l'Auteur;

PAR LE COMTE H. DE VALORI.

## TOME SECOND.



A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT,

PERE ET FILS, IMPRIMEURS DU ROI, DE L'INSTITUT ET DE LA MARINE, RUE JACOB, N° 24.

1820.

# AVANT-PROPOS.

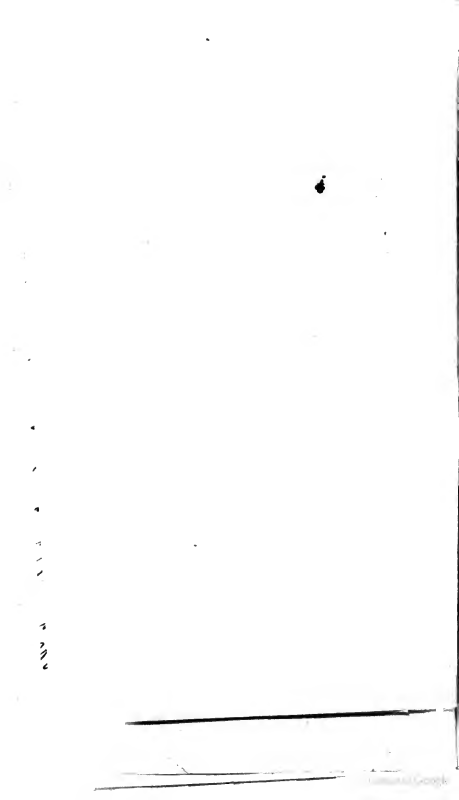
Les personnes qui ont lu dans le premier volume les Mémoires particuliers de M. de Valori, ont pu se convaincre de sa franchise et de l'exactitude de son récit. Il ne reste plus à son Éditeur qu'à le faire connaître dans ses relations ministérielles; c'est là qu'il se montre non moins actif que zélé serviteur de l'État. Cette correspondance comprend quelques détails nécessaires à l'intelligence des Mémoires. Le Lecteur s'y formera une juste idée de l'excellent esprit du cabinet de Versailles à deux époques célèbres, et pourra juger des divers intérêts des Cours européennes. L'Éditeur se plaît à croire que l'histoire s'enrichira par cette publication de plusieurs faits et projets remarquables. A

cette correspondance succède un Recueil des lettres diplomatiques et particulières, écrites à M. de Valori par les rois Louis XV, Frédéric II, les Princes ses frères, Charles VII, Stanislas, les ducs de Wurtemberg, de Brunswick, de Conty, le cardinal de Fleuri, les maréchaux de Belle-Isle, etc. Enfin le Recueil renferme quelques lettres de Voltaire. Un certain nombre de ces lettres se reporte à la date des événements qui ont été relatés dans les Mémoires. L'Éditeur n'a pu se procurer aux affaires étrangères le recueil des relations diplomatiques, ces sortes de communications doivent être interdites; il s'est contenté de celles dont les originaux sont en ses mains, et qu'il doit en partie à l'amitié de deux de ses parents, MM. d'Infreville et Du Puy-Montbrun, qu'il prie d'agréer ici l'expression de sa reconnaissance. Cette réunion de pièces authentiques était indispensable pour servir de complément à l'ouvrage et à

l'état de la diplomatie de l'époque où le ministère traitait en Prusse les affaires importantes qui en sont l'objet. Cette correspondance, presque toujours méthodique et sévère, joint à l'utilité matérielle des faits, l'agrément de faire connaître l'esprit et le caractère des personnages influents des derniers siècles. Puisse ce cadre répondre, par l'intérêt des souvenirs, aux détails historiques du tableau !

Au Camp de

Monsieur Je Vous suis bien o.
Du Marechal de Belisle
de me Communiquer, Vous aur
que j'ai donné à Monthon
tout y est Spesifié
Desires le Marechal
quant aux Armée fra
en Baviere ne pourrie
Les Choses de façon que
Troupes jointes au Bavar
ses Operations imediatement
sans atendra le Der
Vous devez Marquer au
que Mon Armée aya
Depuis Le Mois De



# MÉMOIRES

SUR LES NÉGOCIATIONS

# DU MARQUIS DE VALORI,

A LA COUR DU ROI DE PRUSSE.

## CHOIX

DE

## SA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE.

( ANNÉE 1756. )

### A M. ROUILLÉ (1).

Strasbourg, le 9 mars.

Il y a eu un mécompte considérable dans le projet de mon itinéraire, monsieur : pour accélérer mon arrivée dans cette ville, j'ai pris la route de Metz : j'ai eu lieu de m'en repentir à tous égards. J'ai trouvé une chaussée rompue affreusement depuis Verdun jusqu'à Sarrebourg, de sorte que j'ai été 12 heures dans ma voiture, sans en sortir, pour faire 15 lieues. Le lendemain, je n'en fis que 5, parcequ'un de mes es-

(1) Pour-lors ministre secrétaire-d'état.

sieux cassa en pleine campagne ; le reste de la journée et une partie de la nuit se passa à réparer ce dommage; de sorte que, quel qu'ait été mon empressement, il ne m'a pas été possible d'arriver ici qu'hier avant midi. J'y passe cette journée pour rétablir le désordre de mon équipage, et je me mettrai demain en route, vous promettant toute la diligence possible à un homme de mon âge; le zèle de vous obéir pourra peut-être me faire outrepasser mes forces.

Vous m'avez paru, monsieur, dans quelque sorte d'inquiétude de la situation où se trouvait le prince Frédéric de Hesse ; je m'en suis informé ici : selon ce que m'a dit M. de Lucé, il ne le croyait pas arrêté, mais bien observé de près ; cependant il n'en était pas sûr, et se propose de s'en éclaircir au plus juste. Je ne crois pas avoir mal fait de lui dire qu'il serait très-à-propos qu'il vous donnât avis de ce qu'il apprendrait de certain sur cette affaire; il est plus à portée que personne d'en être instruit. De mon côté, si j'en apprends quelque chose à Francfort, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

Le 22 mars.

J'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui, monsieur, non pour vous annoncer mon arrivée à Berlin, puisque M. le duc de Nivernais vous en a parlé l'ordinaire dernier; mais, pour vous rendre compte de mon voyage. Près de Potzdam, pour la

J'aurois eté bien aise de Vous Voir hier mon Cher Marquis
mais je n'ai point Voulu ôter au Duc de Nivernois
l'agrément de Vous presenter, il viendra Mardy
ici avec Vous je me reserve jusqu'a ce tems
de Vous renouveler les Marques de mon estime
et de mon Amitié

Fr:

troisième fois, un de mes essieux cassa, mais c'était à ma voiture de suite, que je laissai derrière pour y arriver vers les 8 heures du soir. En descendant de ma voiture, je trouvai un domestique de S. M. prussienne, qui envoyait savoir comment je me portais. Le lendemain vers les 9 heures, je reçus un billet (*fac simile*), par lequel il me mandait être bien fâché de ne m'avoir point vu la veille, et de ne me point voir ce jour-là, qu'il ne voulait point ôter à M. le duc de Nivernais le plaisir de lui présenter quelqu'un à qui il avait envie de marquer toute sa satisfaction de le revoir.

C'est demain, jour du départ de cet ordinaire, que le duc de Nivernais me mène à Potzdam, et que je remettrai à S. M. prussienne mes lettres de créance. Je ne puis assez vous dire, combien mon voyage a été fatigant et dispendieux avec celui de M. l'abbé Loise, qui m'est venu joindre par Wesel. Il se monte à quelque chose de plus qu'à 200 louis, et cela sans y comprendre ce que coûtera mon équipage, qui consiste en un seul chariot, que mon maître d'hôtel accompagne.

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire de Strasbourg, j'ai eu celui de vous parler du prince héréditaire de Cassel, et vous ai promis de m'informer, s'il était possible, sur ma route de la vérité de son état actuel. J'ai passé et même couché à Herschfeld où il est, mais point du tout détenu, ayant avec lui tous ses gens, à l'exception d'un seul gentil-homme qu'il aimait fort;

que le landgrave lui a ôté. Comme j'ai connu ce prince à Hanover, j'ai envoyé mon valet de chambre à son chambellan, le prier de l'assurer de mon profond respect, et lui dire que, si je n'étais pas outré de fatigue, j'aurais l'honneur de lui rendre mes devoirs. Un quart d'heure après ce message, son chambellan est arrivé chez moi, qui m'a fait des compliments de la part de ce prince. C'est de lui que j'ai appris qu'il n'avait jamais été arrêté ; que même il était revenu d'une maison de campagne à quelques lieues d'Herschfeld ; que la raison du mécontentement du landgrave son père venait de ce qu'il avait voulu aller à Vienne sans sa permission, et même y prendre *un état de feld-maréchal dans le militaire;* qu'en cela il avait grand tort, mais que le père l'oublierait, et l'avait même oublié en quelque façon, puisqu'il avait écrit au roi de Prusse, pour le prier de trouver bon que le prince héréditaire allât passer quelque temps à Berlin. Ce chambellan m'a voulu inviter à l'aller voir, disant que cela lui ferait un plaisir extrême. Je n'ai pas cru le devoir faire, et me suis excusé sur la fatigue extrême où j'étais; mais, monsieur, il m'a été dit ici, qu'on ne croyait pas que le roi de Prusse se souciât de l'avoir : ce prince s'est expliqué, à ce que je crois, avec M. le duc de Nivernais sur cela. . . .

Je prends la maison que laisse M. le chevalier de la Touche, toute meublée. J'ai peur que

cela ne soit plus cher qu'il ne convient à mon état, mais tout autre parti eût été aussi dispendieux et beaucoup plus embarrassant. Ma maxime est assez d'écarter, autant que je le puis, les objets d'attention particuliers, pour être tout entier aux affaires du roi. Je vous demande, monsieur, l'honneur de votre protection, et la grace de me croire, etc.

Le marquis DE VALORI.

Versailles, le 1[er] avril.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier.

J'apprends avec grand plaisir que vous êtes arrivé en bonne santé. Les marques d'attention que le roi de Prusse vous a données nous font voir qu'il vous a conservé ses anciennes bontés, et nous ne doutons point que vous ne fassiez tous vos efforts pour en mériter la continuation.

Comme M. le duc de Nivernais vous aura mis au fait de mes dernières réponses au sujet des affaires que nous avons à traiter avec la cour de Berlin, j'attendrai vos premières lettres pour entrer en détail avec vous à cet égard.

Nous avons déja été informés, monsieur, du véritable état où se trouve le prince héréditaire de Cassel; mais je ne vous sais pas moins de gré de ce que vous avez bien voulu m'en marquer.

Vous trouverez ci-jointe ma réponse à M. le

duc de Nivernais; mais, s'il n'était plus à Berlin, vous voudrez bien me la renvoyer.

Je me flatte que vous êtes persuadé des sentiments particuliers avec lesquels je suis très-sincèrement, monsieur, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Je joins ici, monsieur, deux lettres de madame la comtesse de Tirconnel, l'une pour le prince royal de Prusse, et l'autre pour madame la baronne de Dankelman.

Le 27 mars.

Je dois me borner, monsieur, à un détail de la réception que j'ai éprouvée à Potzdam, où je me suis rendu avec M. le duc de Nivernais; si j'osais, je vous dirais que le roi de Prusse m'a reçu avec des témoignages d'amitié sincère, mais ce n'est pas le terme dont il me soit permis d'user, quoiqu'il m'ait fait l'honneur de l'employer lui-même.

M. le duc de Nivernais a bien lieu d'être content des distinctions qu'il éprouve. Il les doit au grand maître qu'il sert, à son rang, mais assurément encore plus à son personnel, dont ce prince est charmé: cela ne m'étonne pas; jamais personne n'a mis plus de politesse, de jugement, d'esprit et de sagacité dans les affaires.

Nous sommes revenus ici le 25, assez à temps pour trouver le moment de remettre à la reine les lettres de créance dont S. M. m'a honoré

pour elle. Cette princesse m'a paru sensible à tout ce que je lui ai dit de la part du roi, ainsi que de la reine sa belle-mère.

Je me suis acquitté pareillement des ordres du roi, auprès des princes, frères du roi, et de la princesse Amélie.

Je suis dans le cours des visites indispensables, et je crois que j'aurai le temps de remplir ces devoirs, avant le départ de M. le duc de Nivernais. Il a bien vu, et sait exprimer mieux que personne; ainsi on pourra partir du récit qu'il fera pour me donner des ordres, sur la conduite que j'aurai à tenir dans tous les événements où cette cour sera intéressée.

Permettez que je vous rappelle une époque très-ancienne, et que je la soumette à vos réflexions: j'étais, il y a 7 ans et plus, à la table de la reine-mère: la régnante y était; on parla avec beaucoup d'éloges des fleurs de porcelaine de la manufacture de Vincennes. La reine-mère dit: si le roi était galant, il nous en enverrait à la reine et à moi chacune un beau bouquet. Je crus en devoir rendre compte à M. le marquis de Puyzieulx qui m'en adressa un pour la reine-mère, et la régnante n'en eut pas. J'ai su dans le temps que cela lui avait causé un moment de peine. Ne croiriez-vous pas, monsieur, qu'il puisse se présenter quelque circonstance où ce présent d'un grand roi obligeât infiniment cette princesse. J'ose encore vous dire que les égards qu'on

a pour elle, flattent le roi de Prusse, quelle que soit d'ailleurs son indifférence que je ne crois qu'apparente ; car on lui déplairait beaucoup de manquer à ce qu'on lui doit. J'en ai vu des exemples autrefois. Je remets tout cela à vos considérations, et me borne à vous assurer, etc.

Le marquis DE VALORI.

Versailles, le 11 avril.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé.

J'ai rendu compte au roi de tous les témoignages que le roi de Prusse et les deux reines vous ont donnés de leur amitié pour lui, et Sa Majesté les a reçus avec la plus grande satisfaction.

Quoique nous fussions préparés à l'accueil distingué que S. M. prussienne et la famille royale, vous ont fait, nous n'avons pas eu moins de plaisir à l'apprendre, et nous ne pouvons qu'en concevoir un heureux augure, tant pour le succès de vos négociations que pour l'agrément de votre séjour à la cour de Berlin.

Je suis fort aise d'être instruit du desir de la reine de Prusse d'avoir un bouquet de fleurs de Vincennes, semblable à celui qui a été envoyé à la reine douairière. Vous pouvez compter que je ne manquerai pas de saisir l'occasion d'en parler au roi, et je connais trop bien les sentiments de Sa Majesté pour cette princesse, pour n'être pas

persuadé qu'elle se portera très-volontiers à lui faire cette galanterie.

Je joins ici une lettre de change pour le quartier du subside en faveur du duc de Brunswick, échu au 1er janvier de la présente année; vous voudrez bien la remettre au comte de Podewils, et en tirer la quittance selon l'usage.

Vous trouverez encore ci-jointe une réponse du roi à la notification que le duc de Brunswick a faite à Sa Majesté du mariage de la princesse Anne-Emilie, sa fille, avec le duc de Saxe-Weimar. Vous voudrez bien la lui faire passer de la façon que cela s'est pratiqué jusqu'ici.

Je suis très-véritablement, monsieur, etc.

ROUILLÉ.

---

Le 3 avril.

M. le duc de Nivernais part aujourd'hui par le plus affreux de tous les temps et le plus froid, pour aller coucher à Potzdam, où il séjournera demain. Le 5 il continuera sa route, avec toute la diligence que sa santé et les horribles chemins pourront le lui permettre. Je ne prévois pas recevoir vos ordres sur la conduite ultérieure que j'ai à tenir ici, avant son arrivée à la cour. Il serait inutile de vous dire combien il s'est fait aimer et chérir en ce pays-ci : d'ailleurs, la chose est au-delà des expressions que je pourrais employer. Roi, reines, princes et princesses, ainsi que les

ministres, tous le regrettent; et s'ils sont fâchés de l'avoir connu, c'est par la peine qu'ils ont de le perdre. Quant à moi, monsieur, je n'ai qu'un reproche à lui faire, c'est de m'avoir refusé par écrit des instructions conséquentes à ce qu'il a observé dans ce pays-ci, et avant d'y venir. Il dit que si vous les jugez bonnes, vous saurez me donner des ordres en raison; aussi me suis-je abstenu de parler d'aucunes affaires aux ministres, et me proposé-je d'observer la même conduite jusqu'à ce que vous m'ayez fait part de vos intentions.

Je suis persuadé que M. le marquis d'Havrincour ne vous laisse rien ignorer de ce qui se passe en Suède. La nation semble résolue à pousser à bout le roi et la reine. Ce dont je me suis aperçu ici, c'est qu'on commence à les plaindre, après les avoir beaucoup improuvés: c'est ce que le prince de Prusse m'a confié, en me disant qu'il avait plusieurs fois écrit à la reine, sa sœur, pour l'engager à plier sous le parti dominant. Il serait à desirer qu'elle l'eût fait plutôt, puisqu'elle sera obligée absolument de le faire à des conditions plus fâcheuses.

Le 10 avril.

M. le marquis de Fraigne m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré, du 13 du mois passé; il n'a pu se rendre ici, plutôt que le 6 de celui-ci. Tout ce qu'on m'en a dit, me fait espérer qu'il se

rendra digne de vos bontés. Son début a été modeste et réservé. Je l'ai présenté aux reines, et je me propose de le faire au roi de Prusse, dès qu'il viendra ici : on croit que ce sera jeudi prochain, mais on n'en est pas sûr.

La princesse Amélie est partie pour aller prendre possession de son abbaye de Quedlimbourg, et la princesse Henri sa belle-sœur est arrivée à Cassel. La princesse Ferdinand, nièce du roi, et fille du margrave de Schweit, est aussi allée joindre son mari à sa garnison. Le prince de Prusse et le prince Henri sont, l'un à Spandau, et l'autre à Potzdam, où sont leurs régiments. Ils sont occupés à faire faire l'exercice ; le roi de Prusse leur en donne l'exemple, car il fait exercer lui-même le sien, malgré le mauvais temps.

Il faut que je me borne à ces détails, monsieur, jusqu'à ce que je reçoive vos ordres, que je ne prévois pas devoir me parvenir avant que vous ayez entretenu M. le duc de Nivernais, que je plains de tout mon cœur du mauvais temps et des horribles chemins qu'il aura trouvés sur sa route.

Le 13 avril.

J'ai reçu, avant hier, la lettre dont vous m'avez honoré, du premier de ce mois, qui en contenait une pour M. le duc de Nivernais, que vous m'ordonnez de vous renvoyer, au cas qu'elle le trouvât parti. C'est ce que je fais, monsieur,

il m'a fait l'honneur de m'écrire du 6 de Leipsick, le même jour qu'il y est arrivé. Il en sera parti le 7. Je crains que tout ce qu'il a pu faire, sera d'être arrivé aujourd'hui à Sfort, quoique les plus mauvais chemins soient passés. Je ne prévois pas qu'il puisse être rendu à Versailles, avant la troisième fête de Pâques.

C'est après son arrivée, que j'attends vos ordres ultérieurs, monsieur, au sujet des affaires qui sont à traiter à cette cour. Les ministres ne me disent rien. Ils sont persuadés, et moi aussi, que le roi de Prusse s'est ouvert avec le duc, sur tous les différents articles à traiter. De mon côté, je garde le silence avec eux, et crois bien faire, jusqu'à ce que j'aie reçu de votre part des ordres, soit pour le roi leur maître, soit pour eux.

M. le duc de Nivernais m'a donné copie d'un projet qu'il vous a envoyé, et sur lequel vous aviez des observations à faire. Je pense que vous attendrez son retour pour les déterminer. C'est la principale raison qui m'a engagé à me taire avec le ministère Prussien.

Le marquis DE VALORI.

A M. LE COMTE D'ARGENSON.

Le 13 avril.

Vous avez borné, monsieur, la correspondance que vous m'avez permis d'avoir avec vous, aux seuls objets qui concernent le militaire. J'ai jus-

qu'à-présent peu de choses à vous dire qui puissent mériter votre attention. Le temps des exercices particuliers est arrivé. Chaque colonel, officier-général, princes même, frère du roi, sont à leurs régiments, et se disposent à paraître à la revue prochaine, qu'on m'assure devoir être vers la fin du mois prochain.

Ce que j'ai trouvé établi de nouveau, depuis l'année 1750, est des hallebardes quasi pertuisanes, pour la largeur et la pesanteur des fers, données aux bas-officiers. Elles sont longues de neuf pieds des nôtres; mais le roi de Prusse doit faire l'essai des piques, et j'en ai vu de fort longues dans le salon de Potzdam. S. M. prussienne me fit même l'honneur de me dire que son dessein était de les introduire dans son infanterie.

Vous savez, monsieur, que sa méthode est de faire combattre ses troupes sur trois de hauteur. On m'a dit que le projet était d'armer de piques le troisième rang, et de piques, qui m'ont paru être de la même longueur que celles qu'on portait en France, il y a quatre-vingt-dix ans, c'est-à-dire de treize pieds; de sorte que les rangs serrés pour combattre, il ne peut sortir des dites piques en avant du premier rang qu'environ cinq pieds; qu'ainsi, les lances des piques se trouveraient sur la même ligne que les baïonnettes des soldats du premier rang.

Voilà, monsieur, ce que je puis conjecturer de ce nouvel arrangement dans l'infanterie prus-

sienne. M. le chevalier de la Touche sera plus en état que moi de vous parler de la cavalerie, puisqu'il a vu les derniers exercices, et qu'il est homme à très-bien voir. Il ne m'est pas revenu qu'il s'y trouve aucun changement. Si le roi de Prusse en médite quelques-uns, il les fera essayer par l'escadron de ses gardes, qui sont à Potzdam; c'est aussi où il fera le nouvel essai de ses piques. J'aurai l'honneur de vous en rendre un compte plus exact, dès que je les aurai vues par moi-même. Ce détail, qui n'est pas digne de vous occuper, est plus pour me rappeler à l'honneur de votre souvenir, profiter de la permission que vous m'avez donnée, d'avoir celui de vous écrire, et vous assurer de l'attachement sans bornes que je vous ai voué, ainsi que du respect infini avec lequel, etc.

Le marquis DE VALORI.

Versailles, le 24 avril.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 3, 10 et 13 de ce mois.

M. le duc de Nivernais est arrivé il y a trois jours en assez mauvaise santé; cependant l'impatience qu'il a eue de rendre compte au roi de toutes les marques distinguées de bonté qu'il a reçues du roi de Prusse, ne lui a pas permis d'attendre son rétablissement pour se présenter à Sa

Majesté; mais il n'a fait qu'une apparition à la cour, et je n'ai pu me dispenser de le laisser aller à Paris pour vaquer aux soins de sa santé. Je compte qu'il sera en état de revenir la semaine prochaine, et que je pourrai l'entretenir amplement sur tous les objets qui concernent la cour de Berlin.

Vous savez, monsieur, que le roi de Prusse, à la sollicitation de Sa Majesté, a bien voulu suspendre l'exécution de la sentence du conseil impérial aulique contre M. le comte de Bentheim, au sujet du procès qu'il a avec la comtesse de Virmont; mais en même temps ce prince nous a fait dire qu'il avait bien voulu procurer en 1751, un accommodement à M. le comte de Bentheim, qui, après l'avoir accepté, s'en était désisté pour ne pas payer une pension viagère à madame de Virmont, et qu'il ferait bien de profiter du délai que Sa Majesté prussienne lui accordait pour terminer son affaire à l'amiable. M. le comte de Bentheim, à qui j'ai communiqué cette réponse, m'a envoyé le mémoire ci-joint pour prouver qu'il a toujours été dans le dessein de payer la pension de 1200 écus; qu'il n'a demandé autre chose que de prendre des sûretés, dont le défaut l'exposerait à de nouveaux embarras qui lui seraient très-préjudiciables, et que pour montrer sa bonne foi et son respect pour la protection dont Sa Majesté prussienne l'a honoré, il la supplie de vouloir bien consentir qu'il reprenne la négo-

ciation devant son ministre, et sous ses auspices.

Ces propositions n'ayant paru rien contenir que de raisonnable, l'intention de Sa Majesté est, monsieur, que vous présentiez aux ministres du roi de Prusse, et que vous employiez vos soins pour que Sa Majesté prussienne veuille bien accorder à M. de Bentheim la grace qu'il lui demande.

Je dois encore vous informer, monsieur, que le roi continuant à l'ordre de Malte sa bienveillance et sa protection, vous ne devez faire aucune difficulté d'appuyer, au nom de Sa Majesté, les mémoires qui vous seront adressés par M. le Bailli de Froulay sur les intérêts de cet ordre, à moins que vous ne crussiez pas le pouvoir faire sans vous compromettre.

La lettre que j'avais écrite à M. le duc de Nivernais et que je vous avais prié de me renvoyer, s'il était parti, m'a été rendue, et j'ai fait remettre à M. de la Touche celle que vous m'avez adressée pour lui.

Je suis très-véritablement, monsieur, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Je joins ici, monsieur, deux lettres de M. le prince de Condé, pour notifier au roi et à la reine de Prusse la naissance du duc de Bourbon. Vous voudrez bien les remettre à leurs Majestés Prussiennes, selon l'usage.

# MÉMOIRE.

Le comte de Bentheim a vu avec la plus grande surprise, par la réponse du ministère de Sa Majesté le roi de Prusse du 18 février 1756 au mémoire qu'avait donné M. le chevalier de la Touche, ministre de Sa Majesté très-chrétienne, en sa faveur, qu'on est dans la supposition que l'accommodement pour lequel Sa Majesté le roi de Prusse a bien voulu s'intéresser en 1751, n'a pas eu lieu par des prétextes qu'il aurait cherchés pour ne point payer une pension viagère de 1200 écus d'Allemagne, qui était la somme arrêtée par le ministère prussien, à laquelle décision il a consenti par le respect qu'il aura toujours pour tout ce que Sa Majesté prussienne trouvera équitable; mais l'affaire n'a été arrêtée que sur ce que le comte de Bentheim a trouvé dans le projet de convention qu'on dressa en 1751 des clauses très-préjudiciables audit comte, et toutes en faveur de ses autres cohéritiers fidéi-commissaires aux biens en question, et dont il ne revenait aucune utilité à madame la comtesse de Virmont; c'est ce qui l'a mis dans l'obligation de faire ses très-humbles représentations à cet égard, et de proposer un autre projet d'accommodement beaucoup plus simple que le premier, par lequel il s'obligeait de payer, tant qu'il serait en possession

des biens en question, une rente viagère de 1200 écus, pourvu que madame la comtesse de Virmont renonçât au procès et à la sentence du 19 décembre 1748, qu'elle avait obtenue contre lui au conseil aulique impérial, sur laquelle démarche il n'a point eu de réponse, et les conférences entre les deux mandataires respectifs à Berlin ont été interrompues jusqu'à ce jour; mais, comme le comte de Bentheim a toujours été dans la bonne foi et l'espérance que madame la comtesse de Virmont reconnaîtrait à la fin le bien réel qui lui reviendrait de cet accommodement, il a stipulé dans la convention qu'il a faite en 1752 avec Sa Majesté le roi d'Angleterre, électeur d'Hanover, ladite somme de 1200 écus que Sadite Majesté, en vertu de cette convention, s'est obligée de payer au cas que l'accommodement eût lieu. Les ministres de LL. MM. les rois de France et de Prusse peuvent voir clairement, par cette clause de la convention faite à Hanover le 22 mai 1752, que l'intention du comte de Bentheim a toujours été de satisfaire à l'engagement de la pension viagère de 1200 écus d'Allemagne, et qu'il n'a jamais cherché à éluder l'accommodement par la raison de ne vouloir pas payer cette somme; mais il est en même temps trop persuadé de la justice et de l'équité du ministère prussien pour ne point se flatter qu'ils ne trouveront pas déraisonnable qu'il cherche dans l'accommodement à prendre toutes les sûretés qui conviennent

pour prévenir de nouvelles difficultés. A l'égard de la clause par laquelle le comte de Bentheim souhaite s'engager à payer cette rente viagère de 1200 écus qu'autant qu'il restera en possession de ces biens chargés d'un fidéi-commis, il a l'honneur de représenter que le 20 décembre 1755 il a été rendu un arrêt de la chambre impériale de Wetzlar, qui attribue ces biens, comme faisant partie du fidéi-commis de madame la comtesse d'Oxenstiern, aux héritiers fidéi-commissaires nommés dans le testament, qui sont les maisons de Bentheim-Beutheim, Styrum-Gehmen et Styrum-Iltrinhen, lequel arrêt le rend en quelque façon responsable de ces biens dont il est en possession à ces autres cohéritiers fidéi-commissaires, jusqu'à ce qu'il ait prouvé qu'il n'excède point le tiers du fidéi-commis dû à sa maison. Madame la comtesse de Virmont peut bien être persuadée qu'il ne dépendra pas de lui de s'en conserver la possession et jouissance entière; mais il se croit fondé avec justice à demander à ne s'engager à payer cette somme viagère qu'autant qu'il jouira de ces biens sur lesquels il se trouve en différend avec ladite dame, attendu que sans cela il pourrait arriver qu'il se trouvât privé de la jouissance d'une partie de ces biens dont on l'obligerait de rendre compte aux deux autres cohéritiers fidéi-commissaires, et que la pension viagère lui resterait à sa charge, madame la comtesse de Virmont ne pouvant avoir nul droit à des biens qui se

trouvent réellement adjugés par cet arrêt du 23 décembre 1755 de la chambre impériale de Wetzlar à leurs légitimes propriétaires, et qu'elle n'a obtenu l'arrêt du conseil aulique du 19 décembre 1748 que par le manque de formes commis par la régence de l'administration durant la minorité du comte de Bentheim, qui ne peuvent établir aucun droit à madame la comtesse de Virmont sur lesdits biens.

Le comte de Bentheim sait trop apprécier la haute protection que Sa Majesté très-chrétienne a bien voulu lui accorder, et la médiation de Sa Majesté prussienne qu'il a obtenue en conséquence, pour n'être pas très-sensible à ce qu'on a voulu lui imputer qu'il ne cherche qu'à en abuser pour gagner du temps; il se flatte que ce mémoire convaincra les ministères des deux cours de la droiture de ses intentions, et il est prêt de renouer les négociations d'accommodement qui ont été interrompues.

Comme le comte de Bentheim a toute confiance en la justice de Sa Majesté prussienne, il consent de reprendre la négociation devant son ministère, comme il a plu à Sa Majesté prussienne de l'accorder en 1751.

*Signé* Comte DE BENTHEIM.

Le 18 avril.

J'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui, monsieur, dans l'incertitude où je suis d'en avoir le temps demain, jour du départ de l'ordinaire, puisque le roi de Prusse sera ici. Il y arrive pour faire la revue des régiments qui y sont. Je serai attentif à choisir les moments de lui faire ma cour.

Le prince héréditaire de Cassel est arrivé ici le 15. Le 16, il a été à Potzdam, et en est revenu hier très-satisfait, à ce qu'on m'a dit, de l'accueil que lui a fait S. M. prussienne. Il a loué une maison; en attendant qu'il y entre, il occupe l'appartement que j'ai quitté à l'auberge, où j'ai été ce matin lui rendre mes devoirs.

On m'a assuré que le landgrave son père, s'était pressé de l'envoyer ici, pour qu'il ne vît pas M. de Bretlach, ministre de la reine de Hongrie, accrédité chez lui, comme chez plusieurs autres princes, dans la crainte qu'il ne lui proposât en effet ce que la gazette a annoncé, savoir la toison d'or et un brevet de général d'artillerie. Le roi de Prusse s'est, jusqu'à-présent, refusé à lui accorder le même grade, ainsi qu'un régiment qui est vacant. Il ne paraît pas douteux à M. de Borck, ministre d'état ici, et autrefois à Cassel, que le prince n'acceptât l'un et l'autre avec plaisir, et il croit que le roi son maître ne peut mieux faire que de les lui accorder; que le prince hé-

réditaire voulant être éloigné de son père, et étant d'un caractère assez inconstant, il fallait le fixer et occuper son loisir par des emplois et des détails militaires, n'étant pas impossible que, n'ayant rien à faire ici, il ne s'y ennuyât de façon à se dégoûter du séjour, et chercher celui de Vienne. Ce ministre m'ajouta qu'il fallait prévenir cette démarche, tant pour le bien du pays de Cassel, que pour empêcher que ladite cour de Vienne ne s'emparât de son esprit, et ne parvînt à se l'attacher. Quant à moi, il me semble que ces considérations ne doivent pas échapper au roi de Prusse, et jusqu'à-présent, je n'aperçois pas les raisons que ce prince aurait de s'y refuser. Je saurai s'il délibère sur cet objet. Vous aurez la bonté de me mander, monsieur, s'il convient que je dise quelque chose à ce prince, de la part du roi; peut-être, serait-ce un moyen de gagner un peu de part dans sa confiance?

Je joins ici, Monsieur, la réponse du prince de Prusse à la lettre que lui a écrite la comtesse de Tyrconnel, et qu'il vous a plu de m'adresser.

De plus un mémoire d'un officier d'artillerie, qui est un de ceux qui fut envoyé à l'armée du roi en 1747. Je prends la liberté de vous le recommander et vous supplier de faire à cet égard ce qui se pourra sans inconvénient.

*P. S.* S'il est vrai, comme les gazettes le disent, que le roi accorde une amnistie aux soldats déserteurs de ses troupes, faites-moi la grace de me le mander.

Le 24 avril.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré du 11 de ce mois avec la lettre de change (dont je joins ici le reçu du comte de Podewils), et celle de Sa Majesté pour le duc de Brunswick à qui je l'envoie par le présent ordinaire. Je saisis cette occasion pour me rappeler à l'honneur de son souvenir, et lui demander ses anciennes bontés pour moi.

J'ai eu l'honneur de vous mander l'arrivée du prince héréditaire de Cassel et son voyage à Potzdam. Je crois même avoir dit qu'il avait été bien reçu du roi de Prusse. J'ai su depuis qu'il l'avait conjuré et même exigé de lui sa parole d'honneur qu'il ne serait pas persécuteur quand il deviendrait le maître dans le pays de Hesse. Ce prince lui en a fait un espèce de serment, et lui a dit qu'il éprouvait trop par lui-même combien la persécution était odieuse. J'ai causé un moment avec lui chez la reine-mère, son premier début a été de me dire qu'il savait les obligations qu'il avait au roi, qu'il me priait de le mettre à ses pieds, m'ajoutant qu'il se consolait de ce que son père lui avait ôté le commandement des troupes, parce qu'il ne serait pas exposé à servir contre le roi. Il me dit encore, qu'il espérait entrer au service de S. M. prussienne; mais je sais que cela dépendra de la volonté ou de l'agrément du landgrave son père à qui, à ce qu'on m'a dit, le roi de Prusse avait écrit.

J'ai eu, il y a quelques jours, une conversation avec M. de Podewils, sur le renouvellement de l'alliance avec la Suède et le roi son maître, lorsqu'elle sera prête à expirer. Il a joué avec moi l'indifférent, et m'a dit que ce royaume pourrait l'engager contre la Russie. Je lui ai fait entendre que la Suède pensait de même à son égard, qu'il était bon qu'un ami commun les rapprochât, et se mît en peine de rectifier les idées de part et d'autre; car, monsieur, il est à craindre que dans l'opinion, quoique peu juste, où sont les Suédois que la reine de Suède se gouverne par les conseils du roi son frère, les états, dans leur testament au moment de se séparer, ne statuent rien sur ce renouvellement d'alliance, et ne laissent pas au sénat la liberté de le conclure. J'ai représenté au ministre prussien que l'alliance avec la Suède était un acheminement à la triple avec le Danemarck, que S. M. prussienne devait desirer. Il en est convenu avec moi, et m'a fait cependant entrevoir les difficultés d'y parvenir, par l'opposition qu'y mettait M. de Bernstorf, qui outre l'éloignement qu'il a pour ce pays-ci, et son attachement aux cours de Vienne et de Londres, avait encore adopté la fausse opinion qu'il engagerait le grand-duc de Russie à renoncer à ses prétentions, sur le Schleswich, par le canal de M. de Bestuchef, qui le berçait d'espérances sur cet objet, mais que lui Podewils, savait à n'en point douter que le grand-duc avait

répondu, aux premières insinuations qui lui en avaient été faites, qu'il perdrait jusqu'à la dernière goutte de son sang, avant de souscrire à cela; or, cela posé, ne vous paraît-il pas, monsieur, que le roi de Danemarck n'ait un véritable intérêt à s'unir avec les puissances qui peuvent le garantir des forces de la Russie réunies sur la tête d'un compétiteur, tel que sera le grand-duc de Russie, quand il deviendra le maître: il a un prince, et sa femme doit accoucher dans le mois prochain; des enfants affermissent ses prétentions au trône de Russie. Que n'en aura pas à craindre le Danemarck, et quel garant peut-il avoir plus à portée que le roi de Prusse, qui n'est pas assez son voisin pour lui faire éprouver les petits tourments que ce prince leur donne, très-mal-à-propos selon moi, et qui se répètent souvent à l'occasion des recrues et du commerce, mais il est comme cela, et ses ministres n'osent lui en parler. Quoi qu'il en soit, le roi de Danemarck n'a aucune réflexion à faire sur cela, il n'a qu'à gagner des sûretés pour la possession du Schleswich. J'ignore le degré de crédit de M. de Bernstorf; le comte de Moltek ne pense pas comme lui à ce que m'a dit M. de Podewils; mais vous connaissez mieux que moi ce qu'on en peut attendre: mon affaire est de vous représenter les dispositions de cette cour, ici, eu égard à cet objet, il me semble qu'elle de-

sire la triple alliance plus qu'elle ne l'espère par la raison du crédit de M. de Bernstorf.

Je desirerais fort que les Suédois fussent détrompés de l'opinion où ils sont, pour la plupart, que leur reine n'agit que par les conseils de S. M. prussienne. Je ne sais quels sont ceux que ce prince a pu lui donner autrefois ; mais ce dont je suis à-peu-près sûr, c'est qu'il improuve sa conduite actuelle, et que ceux qu'il lui donne à-présent, sont très-contraires à la conduite qu'elle tient. Si les premiers étaient différents, ce n'a pu être que sur des exposés peu justes de la part de cette princesse, haute et un peu tracassière : car je me souviens à merveille que, quand il a été question du choix du roi de Prusse, pour donner une femme au roi de Suède, pour lors désigné successeur au trône, il tomba sur la princesse Amélie, disant qu'*Ulrique était tracassière*, et qu'elle finirait par déplaire aux Suédois; elle a remué ciel et terre, pour se faire demander nommément d'ailleurs. Il est de l'intérêt du roi de Prusse, que la constitution présente de la Suède se maintienne : un roi despotique ou plus accrédité dans la nation serait propre à lui donner de la tablature ; c'est ce que connaît le prince, et son ministère ; mais il trouve que les états vont trop loin ; en effet, ils sont au moment de retrancher encore quelque chose des prérogatives de la couronne.

J'ai à vous demander pardon de la longueur

de ma lettre, et des choses qu'elle contient que vous devez savoir mieux que moi. Je serai moins diffus à l'avenir sur les raisonnements, et me bornerai à vous rendre compte de l'exécution des ordres que vous me donnerez, et des événements qui regarderont directement cette cour ici. En effet, monsieur, c'est à vous à les combiner avec les avis que vous recevez d'ailleurs, comme à moi d'attendre ce qu'il vous plaira de m'ordonner, et de vous assurer du respect, etc.

*P. S.* J'ai l'honneur de vous envoyer une pièce qui vient de m'être remise, c'est un rescrit de l'empereur, sur la contestation qui est entre le roi de Prusse et le duc de Mecklembourg, qu'on m'a dit être très-haut, et en termes dont indubitablement le roi de Prusse sera choqué. Je me mettrai au fait de ce démêlé. On m'en a bien dit quelque chose; mais je veux être plus particulièrement instruit avant de vous en rendre compte. Je n'ai pas eu le temps de traduire ce rescrit impérial avant le départ de la poste.

Le 1er mai.

Le rescrit de l'empereur, que je vous ai envoyé l'ordinaire dernier, monsieur, à l'occasion des démêlés entre le roi de Prusse et le duc de Mecklembourg, n'a point été adressé à S. M. prussienne, mais directement à la diète de Ratisbonne, de sorte que le ministère d'ici n'en a rien su que par les gazettes, et par le ministre prus-

sien qui est à la diète de l'empire : on prétend que cette forme est contraire aux constitutions.

Le roi de Prusse est piqué au vif du procédé des états de Suède, envers la reine sa sœur. Il en a fait parler par le comte de Podewils à M. de Wolmstierna, dans des termes assez forts, quoique je me doute qu'ils aient été encore adoucis, selon la coutume de ce ministre prussien. La réponse du Suédois a été à mon avis très-sage, il a dit qu'il ne se chargerait pas de rendre ces propos à sa cour, que S. M. ne lui ordonnât et qu'on ne lui mît par écrit, qu'il craindrait d'en dire trop ou trop peu, que le roi de Prusse ayant un ministre à Stockholm, il lui paraissait plus convenable que les intentions de S. M. prussienne dussent passer par lui. Vous êtes, sans doute, instruit, monsieur, du procédé dont il est question; les états ont fait demander à la reine de produire non-seulement les diamants de la couronne, mais même ceux qu'elle a reçus de la libéralité de la nation. Le roi de Prusse est piqué au vif, comme je vous l'ai dit, et la reine sa mère consternée. On voudrait ici que S. M. employât ses bons offices pour engager les états à ne pas pousser les choses aussi loin qu'ils paraissent résolus de le faire; mais, comme je l'ai représenté au comte de Podewils qui m'en parla, tout crédit échoue contre une multitude échauffée: il semble d'ailleurs que la reine de Suède a perdu la confiance de la nation sans ressource.

M. de Bretlach a envoyé ici un officier autrichien pour porter la lettre et les offres de la cour de Vienne au prince héréditaire de Cassel, qui consistent dans le grade de général d'artillerie et d'un régiment. Le comte de la Puebla a eu ordre de lui proposer de recevoir cette lettre, et d'ailleurs de se concerter avec moi, à ce qu'il m'a dit; je lui ai répondu que, si le prince de Cassel me consultait, je lui donnerais le conseil de ne recevoir la lettre en question que par le Landgrave son père; que puisque la cour de Vienne ne cherchait, comme il me le disait, qu'à raccommoder le fils avec le père, cet acte de soumission était convenable. Ce prince m'avait dit qu'il était inconcevable les intrigues que la cour de Vienne faisait jouer pour le tirer d'ici. J'estime cependant qu'elles se réduisent à cette lettre, qu'il m'a dit avoir refusé de recevoir; je l'en ai loué.

On attend de jour en jour ici le ministre d'Angleterre, M. Mitchel, qu'on dit être un galant homme. Des Anglais qui sont ici assurent qu'il me viendra voir; je crois, monsieur, que vous approuverez que je lui rende sa visite, et que je me comporte avec lui proportionnément aux avances qu'il me fera.

Je ne suis pas sans quelque impatience de recevoir vos ordres relatifs aux négociations que M. le duc de Nivernais a entamées ici.....

Le marquis de Valori.

Versailles, le 14 mai.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec toutes les pièces qui y étaient jointes.

L'augmentation d'affaires que les circonstances présentes de la guerre que nous avons avec l'Angleterre, les mesures que nous croyons devoir prendre pour assurer la tranquillité dans le continent, afin de ne nous occuper que de la guerre maritime, et d'ailleurs le peu de séjour que la santé de M. le duc de Nivernais et celle de M. le maréchal de Belle-Isle lui ont permis de faire ici, quand il y est venu, nous ont empêchés jusqu'à-présent de traiter à fond les matières qui concernent la cour de Berlin; ainsi je ne puis encore vous rien mander de positif à cet égard. Quant à l'entretien que M. le comte de Podewils a eu avec vous sur le projet de renouveler l'alliance entre la Suède et la Prusse, il eût été à desirer que vous n'eussiez pas suggéré à ce ministre l'idée d'employer un ami commun auprès de la Suède pour ce renouvellement. Vous vous rappellerez que Sa Majesté prussienne fit ce traité en 1747, sans la participation du roi, et d'une façon qui déplut beaucoup à Sa Majesté. Elle se prêterait cependant volontiers à ce que le roi de Prusse peut desirer sur cela; mais il est à craindre que les impressions peu avantageuses qu'ont faites sur l'esprit des Suédois la conduite que ce prince

a tenue avec eux, et la part que l'on prétend qu'il a à celle de Leurs Majestés suédoises et les états, ne forment des obstacles difficiles à surmonter dans le moment présent.

Les dispositions de la cour de Danemarck, à l'égard de ce prince, ne semblent pas plus favorables pour l'alliance qu'il a desiré de contracter avec elle : ainsi il paraît que ce n'est pas le moment de traiter de ces deux affaires.

A l'égard de la proposition que Sa Majesté prussienne fait au roi d'ordonner à son ambassadeur à Stockholm de travailler à la conciliation de la reine de Suède avec le sénat, vous répondrez à ce prince que le roi voit avec autant de déplaisir que lui les progrès de la mésintelligence de cette princesse et du roi, son époux, avec les états et le sénat; que Sa Majesté a toujours ordonné à M. d'Havrincour de marquer les égards possibles à Leurs Majestés suédoises, et de faire tous ses efforts pour inspirer la conciliation aux deux partis, et vous pouvez assurer le roi de Prusse que cet ambassadeur n'a pas cessé d'agir dans cet esprit, mais sans vouloir cependant s'ingérer dans les affaires domestiques de la Suède. Il paraît d'ailleurs, monsieur, qu'on a laissé venir les choses beaucoup trop loin, et que le roi de Prusse peut seul y apporter les remèdes, s'il veut bien engager la reine sa sœur, par l'autorité qu'il a sur son esprit, à rendre ses bonnes graces au sénat, et à employer les grandes qualités qu'elle a

pour régner sur les cœurs plutôt que des mesures violentes, qui peuvent bien convenir aux vues intéressées de ses favoris, mais qui ne seront jamais compatibles avec les lois de la Suède, ni au caractère de la nation, par conséquent avec la gloire et les avantages de Leurs Majestés suédoises.

J'ai rendu compte au roi des témoignages que le prince Cassel vous a donnés de son attachement pour lui, et vous pouvez l'assurer que Sa Majesté les a reçus avec la plus grande satisfaction; qu'elle prend le plus sincère intérêt à sa gloire et à ses avantages; qu'elle se propose, quand il sera parvenu au gouvernement de ses états, de former avec lui les nœuds d'une union solide et durable, et que, remplie de confiance dans les assurances que ce prince lui a données si souvent, elle est persuadée qu'elle trouvera en lui une parfaite réciprocité de sentiment.

La conduite du roi de Prusse avec le duc de Mecklembourg paraît difficile à justifier. L'affaire peut devenir très-sérieuse par l'occasion naturelle qu'elle fournit à la cour impériale de s'en mêler, et nous croyons que le meilleur parti que Sa Majesté prussienne puisse prendre est de faire usage des ressources de son esprit pour accommoder ce différend le plutôt qu'il lui sera possible.

Je joins ici, monsieur, la réplique des Anglais que le roi de Prusse nous a envoyée, ainsi que

la réponse que le roi a faite, et que j'ai remise, il y a environ huit jours, à M. de Kniphausen; comme il me paraît que Sa Majesté prussienne ne vous a pas parlé de cette négociation.

Pour répondre au post-script de votre lettre du 19 du mois passé, je dois vous dire que le roi n'a point accordé d'amnistie aux déserteurs de ses troupes, et que Sa Majesté n'est point du tout dans la disposition d'en accorder.

Je suis très-sincèrement, monsieur, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Les dernières lettres que nous avons reçues de l'île de Minorque sont du 27 avril et datées de la ville de Mahon. M. le maréchal de Richelieu (1) mande qu'il fait ses dispositions pour attaquer le plutôt qu'il sera possible le fort St-Philippe; mais que le pays, malgré la bonne volonté des habitants, étant dépourvu de tout ce qui est nécessaire pour le transport de l'artillerie et des vivres, les préparatifs du siége exigeront forcément plus de temps qu'on ne l'avait imaginé. Deux vaisseaux de guerre anglais et trois frégates de la même nation ont quitté le port Mahon, tandis que M. de la Galissonnière était occupé à faire débarquer nos troupes à Cittadella; mais ils y ont laissé dix

(1) Personne n'ignore que cette conquête a rendu à jamais recommandable ce nom illustre.

(*Note de l'Éditeur.*)

de nos bâtiments marchands avec leurs cargaisons que la marine anglaise y avait conduits.

Je joins ici, monsieur, deux lettres de madame la comtesse de Tyrconnell, l'une pour le prince de Prusse, et l'autre pour le prince Henri.

PIÈCES *jointes à la lettre précédente.*

La cour britannique a examiné avec attention la réponse que la cour de France à rendue à Sa Majesté prussienne au mémoire transmis à Berlin, concernant les moyens d'accommoder les différends qui subsistent avec la cour de France en Amérique.

Cette réponse allègue que la cour de France a déjà offert à celle de la Grande-Bretagne des avantages dans l'Amérique septentrionale.

La cour britannique ignore qu'on ait proposé de tels avantages, à moins que par-là on n'entende l'offre de remettre les choses dans ce pays-là sur le pied où elles étaient ou devaient être suivant le traité d'Utrecht; mais, en faisant cette offre, la France a donné audit traité une explication qui en détruit entièrement le véritable sens.

Afin donc d'amener les choses à un éclaircissement, et d'empêcher que des expressions vagues et spécieuses ne fassent prendre le change à d'autres puissances, la cour britannique propose que Sa Majesté le roi de Prusse veuille bien demander à

la cour de France une déclaration spécifique, quels sont les avantages qu'elle accorderait à la Grande-Bretagne, et en quels points particuliers la France se porterait à se départir des termes de son projet : c'est ce que la cour britannique serait en droit d'exiger, puisque dans le papier envoyé à Berlin elle a spécifié expressément des particularités en quoi elle veut se départir de son contre-projet.

Au reste, la cour britannique tombe d'accord avec Sa Majesté prussienne que l'ajustement des disputes en Amérique est le point principal auquel on doit avoir égard; et on est bien aise de voir le sentiment de Sa Majesté prussienne que, moyennant le rétablissement des affaires en Amérique, les puissances amies pourraient trouver moyen d'accorder ces deux cours sur les vaisseaux français qui ont été détenus.

SECONDE PIÈCE.

Si la cour britannique avait bien voulu examiner avec encore plus d'attention qu'elle n'a fait la réponse que la cour de France a confiée à Sa Majesté prussienne au mois de mars dernier, concernant les moyens d'accommoder les différends qui subsistent en Amérique entre la France et l'Angleterre, la cour de Londres aurait jugé plus équitablement des vues et intentions de la cour de France.

3.

Il est certain que le consentement de Sa Majesté très-chrétienne à remettre les choses en Amérique sur le pied où elles étaient ou devaient être suivant le traité d'Utrecht, a été de sa part une preuve sensible de complaisance pour Sa Majesté britannique, et de son desir de prévenir une rupture entre Leurs Majestés. En effet, le traité postérieur d'Aix-la-Chapelle avait seulement stipulé à l'article 9 que toutes choses y seraient remises sur le pied qu'elles étaient ou devaient être avant la guerre terminée en 1748; mais ce n'est point là que se bornent les avantages que la cour de France a offerts à la cour de Londres dans la vue de parvenir à une prompte conciliation. Si cette cour veut se rappeler les conditions d'accommodement contenues dans le mémoire qui lui fut remis par M. le duc de Mirepoix le 14 mai 1755, elle y trouvera des sacrifices réels que Sa Majesté très-chrétienne était alors disposée à faire au maintien de l'intelligence entre les deux cours.

La cour de France, qui a toujours procédé dans la négociation avec l'Angleterre avec la bonne foi la plus pure et les dispositions les plus pacifiques, s'est constamment expliquée avec candeur et continuera d'agir par les mêmes principes d'équité et de modération qui ont jusqu'à-présent dirigé sa conduite.

Elle déclare en conséquence, 1° qu'elle ne doit ni ne peut faire ou écouter aucune proposition

d'accommodement qui n'aura pas été précédée par l'entière restitution de tous les vaisseaux français pris par la marine anglaise.

2° Que dans le cas où Sa Majesté britannique donnerait ses ordres pour cette restitution, Sa Majesté très-chrétienne sera disposée à rentrer en négociation, conformément à sa requisition du 21 décembre dernier.

3° Mais que la cour de France ne consentira point à se désister de la communication libre de la rivière Saint-Jean tant par mer que par terre, ni à céder la côte depuis cette rivière jusqu'à Beaubassin.

4° Qu'elle regarde comme formellement contraire à l'esprit et à la lettre du traité d'Utrecht toute prétention de la cour britannique par rapport à l'Acadie, laquelle prétention s'étendrait au-delà de la propriété de la partie de la presqu'île où l'Acadie est située.

Pour mettre Sa Majesté prussienne en état de juger par elle-même de la justice des raisons qui ont empêché la cour de France et qui l'empêcheront toujours d'adhérer aux propositions que renferme le contre-projet remis par la cour britannique le 7 mars 1755, on joint ici quelques notes dont Sa Majesté prussienne pourra faire l'usage que ses lumières supérieures et ses bonnes intentions lui suggéreront.

Sa Majesté très-chrétienne sera aussi invariable dans son amour pour la paix, que dans

les résolutions que la dignité de la couronne et le bien de ses sujets l'obligent de prendre; mais les procédés de la cour de Londres ne lui permettent guères d'espérer que les bons offices de Sa Majesté prussienne puissent opérer une conciliation conforme aux principes du droit, de l'équité, de la sûreté et de la convenance réciproque de la France et de l'Angleterre.

Le 8 mai.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré, du 24 du mois passé, par laquelle vous avez la bonté de m'annoncer la réception des miennes, des 3, 10 et 13.

J'ai remis au roi et à la reine de Prusse les lettres de M. le prince de Condé, en notification de la naissance de M. le duc de Bourbon. Je me suis acquitté aussi des ordres que vous me donnez, concernant les affaires de M. le comte de Bentheim, et j'ai remis son mémoire au comte de Podewils, qui m'a assuré devoir travailler de tout son cœur à la satisfaction dudit comte de Bentheim; il m'a ajouté qu'il avait reçu un mémoire de la régence d'Hanover à cette occasion, et qu'il ne pouvait avoir de solliciteur plus vif, qu'il est nécessaire de voir quelqu'un de sa part chargé de sa procuration. Vous pouvez compter, monsieur, que je m'y emploierai avec zèle : je l'ai promis au chevalier Courten, et à qui, dans

ma réponse, j'ai mandé en détail le point où en était l'affaire, abandonnée vis-à-vis le sieur Bel, avocat d'ici, autrefois chargé de la procuration de M. le comte de Bentheim depuis deux ans et demi ; c'est à lui à mettre ma sollicitation en activité.

J'attends de M. le bailli de Froulay un mémoire ou une lettre en réponse à celle qu'il a reçue du ministre d'ici. Vous pouvez compter que ce ne sera pas ma faute, si l'ordre de Malte n'a pas la satisfaction qu'il desire. Je ferai valoir à propos la protection marquée dont Sa Majesté l'honore. Est-il vrai, monsieur, que cet ordre a été forcé de racheter, au prix de 200,000 liv., l'imposition du vingtième? C'est ce que M. le comte de Podewils m'a dit à propos des représentations que je lui faisais relativement à quelques éclaircissements que m'avait donnés M. le bailli de Froulay; et lui parlais de la protection singulière que le roi donnait à l'ordre.

Le roi de Prusse est venu ici aujourd'hui pour y faire la revue de ses gendarmes. Si le ministre d'Angleterre était arrivé, comme on avait lieu de s'y attendre, il eût eu son audience; mais ce prince ne fait qu'y dîner et retourne à Potzdam.

*P. S.* Permettez, je vous supplie, que je mette sous votre enveloppe, une lettre à mon gendre, actuellement de service chez Sa Majesté.

Le 15 mai.

Je vous avais annoncé, monsieur, par ma dernière lettre la prochaine arrivée d'un ministre d'Angleterre à cette cour ; il débarqua lundi dernier au soir. Mardi il fut chez le comte de Podewils, qui en donna avis au roi son maître, et mercredi il se rendit à Potzdam avec lui; Sa Majesté prussienne le reçut avec assez de bonté; jeudi il salua les reines, et la reine-mère, selon la coutume anglaise, un genou en terre. Il soupa chez elle. On m'a dit qu'il répondit fort sagement aux questions que lui fit cette princesse. Le ministre d'ici en juge avantageusement sur les propos qu'il leur a tenus relativement aux affaires présentes; sans approuver sa nation, il ne la condamne pas tout-à-fait; il a dit seulement que la meilleure raison que nous donnions sur les empiétements faits de notre part dans l'Acadie, était celle de la convenance eu égard à la navigation sur la rivière de Saint-Jean; que cette raison ne pouvait pas l'emporter sur les justes prétentions de l'Angleterre; c'est de sa part parler du procès, mais se taire sur les procédés; il me paraît homme à vouloir entreprendre de les justifier : les ministres d'ici le trouvent très-sage jusqu'à-présent. Il n'a fait, jusqu'au moment que j'ai l'honneur de vous parler, aucune visite. Le comte de Podewils lui demanda s'il ne viendrait pas chez moi, il lui répondit qu'il en avait grande

envie, d'autant que le roi son maître, qui parle très-peu, ajouta-t-il, lui en avait dit un bien infini, que je n'ose répéter crainte de vous paraître avantageux. Il est vrai, monsieur, que dans le séjour que j'ai fait à Hanover, ce prince m'a marqué des bontés particulières; M. de Walls et moi avions tout l'air de favoris: on a observé ici que, quand il lui est venu des Anglais de quelque conséquence, soit ministres ou autres, ils ont été accueillis singulièrement, et par le comte de la Puebla, ministre de Vienne, et par celui de Hollande. Il n'en a pas été de même à l'arrivée de M. Mitchel qui, dit-on, en parlant du dernier, lâcha ces diables de Hollandais. Quant au comte de la Puebla, et le peu d'empressement que l'Anglais et lui ont marqué à se voir, on croit que c'est une suite du traité qu'on dit que le roi a conclu avec la cour de Vienne. Vous savez, monsieur, que les différentes gazettes l'annoncent; quelques-unes même raisonnent de manière à donner au public d'ici quelques alarmes, on craint que ce traité ne porte à-plomb sur ce pays-ci : il est vrai que le ministre n'en a parlé que très-légèrement, et sans aucune apparence d'inquiétude. Si vous jugez à propos que je sois plus informé de ce qui en est, vous me ferez la grace de me mander ce que je dois répondre aux questions qui pourraient m'être faites à cet égard. Je prendrai seulement la liberté de vous représenter que je crois convenable que je n'ignore

pas certaines choses de cette importance, parce que le roi de Prusse peut mesurer la confiance qu'il prendra en moi en celle dont le roi et vous, monsieur, paraîtrez m'honorer.

Je crois être parvenu à rectifier les idées du roi de Prusse sur le traitement que la reine de Suède sa sœur éprouve de la part des états de Suède, et cela eu égard aux diamants. M. d'Havrincour m'a mis au fait, et la chose ne s'est point passée comme cette princesse l'a accusé au roi son frère, qui a pris feu, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander; elle et lui sur-tout regrettent sans cesse feu M. de Lannemary, et disent que tout ce bruit ne serait pas arrivé, si son successeur avait eu l'esprit aussi conciliateur que lui : ce que je sais sûrement, c'est que le roi de Prusse, ainsi que le prince son frère, ont toujours improuvé la conduite de la reine leur sœur, et qu'à-présent ils trouvent que les états poussent la chose trop loin, sans considérer, à mon avis, que certaines démarches très-imprudentes sont de nature à ne pouvoir être rectifiées que par une conduite subséquente, humble et pleine de démonstrations de bonté et d'amour pour la patrie, et non par des hauteurs, et une détermination à se mettre ouvertement à la tête d'un parti contraire à celui de la nation et du dominant.

Je crois devoir vous rendre compte, monsieur, de la conduite que M. le marquis de Fraigne tient ici, elle est telle qu'on peut la desirer; il

se fait aimer et considérer ; il a beaucoup d'esprit, et malgré cela est fort sage, ce qui ne s'allie pas toujours avec son âge. Je desirerais fort pour lui qu'il fût décoré d'une croix de Saint-Louis; il a servi dans les dragons. Si vous jugiez qu'il pût obtenir cette grace, il vous enverrait, monsieur, l'époque de ses services, qui la lui procurerait.

L'intérêt que le public d'ici prend à la réussite de notre entreprise sur port Mahon paraît marqué au coin de la sincérité. On attend la nouvelle de la conquête entière de l'île de Minorque avec la plus grande impatience. Je prends la liberté de me recommander à l'honneur de votre protection, et celle de me dire avec, etc.

Le 22 mai.

Mon intention n'est pas, monsieur, de me mêler des affaires qui ne regardent pas directement cette cour-ci; mais je ne crois pas m'écarter en vous parlant de ce qui se passe en Suède, puisque ces deux cours sont si étroitement liées et que le roi de Prusse et la famille royale prennent un intérêt si vif aux contre-temps que la reine de Suède éprouve.

J'ai eu l'honneur de vous mander que sur l'exposition que la reine de Suède avait faite au roi son frère de l'état où en étaient les choses, ce prince avait pris feu et jugé que les états allaient trop loin, qu'il en avait fait même parler fortement à M. de Wolmstierna, et la conduite sage que ce ministre suédois

avait tenue dans une circonstance aussi délicate pour lui, ayant à craindre d'irriter la reine de Suède et la maison royale de Prusse, ou de s'attirer des reproches de la part des états de Suède assemblés en diète. Ce ministre m'a communiqué son embarras à la réception des deux pièces qu'il a traduites en français pour me les communiquer, et me demander mon avis sur l'usage que je croirais qu'il en dût faire : il a été d'en prévenir le ministère d'ici, afin que de son côté il en prévînt le roi de Prusse, et empêcher que ce prince ne le fût par les larmes et les plaintes de la reine sa sœur, je m'en suis chargé et j'ai fait observer aux comtes de Podewils et Finckenstein que, par la lettre de la reine de Suède au comité secret, il paraissait bien clairement que les états n'avaient point demandé l'inspection des bijoux à elle appartenants en propre comme il paraît constant qu'elle l'a mandé au roi son frère, qu'ainsi il était à souhaiter que dans la suite de cette affaire Sa Majesté prussienne ne s'en tînt pas tout-à-fait à la manière de représenter les objets que sa sœur avait employée jusqu'à-présent. Je crois bien faire, monsieur, d'aller au devant de tout ce qui peut allumer le tempérament trop vif du roi de Prusse, il arrive souvent que la réflexion a été suivie de partis modérés et tels qu'ils convenaient à ses affaires. Je souhaiterais que rien de sa part ne pût indisposer la nation suédoise de manière à engager les états à prendre un parti contraire à ses

intérêts avant de se séparer : c'est, ce me semble, ce qui pourrait arriver s'il prenait ouvertement le parti de la reine sa sœur, qui à-présent est particulièrement en butte à la nation assemblée; je voudrais de plus que pour le bien de cette princesse et le sien particulier il blâmât hautement sa conduite, et allât même jusqu'à approuver la démarche des états, j'entends celle qui est exprimée dans le mémoire présenté au roi de Suède par les états, qui à mon sens ne laisse rien d'équivoque sur sa façon de penser; ils ne veulent pas que la reine se mêle des affaires d'état et font assez sentir au roi qu'ils ne prendront de confiance en lui qu'autant qu'il ne se laissera pas conduire par sa femme. Le caractère très-développé de cette princesse devrait, ce me semble, faire sentir au roi de Prusse combien sont injustes les plaintes qu'elle a faites de M. d'Havrincour. Quelque conciliateur que pût être un ambassadeur de France en Suède, pourrait-il parer aux inconvénients qui résultent d'un caractère comme est celui de cette reine et remédier à des démarches aussi déplacées que celles qu'on assure qu'on a faites?

Je joins ici deux pièces qui me sont parvenues; je ne doute pas que vous ne les ayez reçues de M. le marquis d'Havrincour. Vous en ferez confronter la traduction, je ne vous donne pas celles-ci comme rendant le tour et les expressions suédoises dans toute leur force, vous en jugerez mieux.

Le roi de Prusse a défendu l'entrée de toutes espèces de marchandises de soie, prétendant qu'elles se fabriquent chez lui aussi bonnes qu'ailleurs; c'est de quoi, à ce qu'on m'assure, les marchands et les fabricants mêmes ne conviennent pas. Ils disent que cette défense leur coupe la gorge, en en ce qu'à l'aide des marchandises de France, de cette nature, ils faisaient passer les leurs dans le pays étranger, et qu'étant non-seulement d'une fabrique inférieure, mais ne pouvant les donner qu'au même prix que celles qu'ils faisaient venir de France, l'étranger ne s'en chargera pas.

Le nommé Parisot, autrefois le P. Norbert, capucin et curé de Pondichery, est ici; il a présenté au roi de Prusse des dessins et des moyens pour établir la manufacture de la savonnerie, qu'on dit qu'il a beaucoup contribué à perfectionner en Angleterre où il a séjourné quelque temps. Maupertuis m'a dit que cet homme avait obtenu un bref du pape, qui lui permet d'entrer dans l'ordre religieux qu'il lui plaira. Aucun ne lui plaît sans doute, puisqu'il choisit ce pays-ci pour s'y fixer.

Madame la princesse Henri est de retour de Cassel, chargée de présents du Landgrave, qu'elle a laissé, à ce qu'elle m'a dit, fort engraissé, et ne pouvant faire aucun exercice, ne vivant que de poissons et de légumes par ordre des médecins. Le prince son fils est toujours ici dans l'espérance d'entrer au service du roi de Prusse.

M. Mitchel, ministre du roi d'Angleterre, vint chez moi dimanche dernier. Je lui rendis sa visite le même jour. Je l'ai vu depuis chez les reines, j'en ai été accueilli avec politesse, et il m'a répété tout ce que le roi son maître lui avait dit d'obligeant pour moi.

J'ai à vous accuser la réception de la lettre dont vous m'avez honoré du 3 de ce mois, qui contenait un extrait de celle que S. M. a reçue de M. le maréchal de Richelieu. Selon vos ordres, je l'ai communiquée au ministre prussien, et aux autres ministres étrangers qui sont ici. Les uns et les autres étaient instruits des détails qu'elle contenait; mais venant de votre part, il n'est resté aucun doute.

Le roi de Prusse sera ici le 27, et doit, selon ce qu'on me mande, y demeurer jusqu'au 30. Je lui ai fait demander la permission d'aller lui rendre mes devoirs le 25 à Potzdam, qui est le jour de la revue particulière de son régiment, et des manœuvres auxquelles il les fait exercer. Je vous prie d'observer, monsieur, qu'il ne m'est fourni aucun prétexte de votre part d'aller à Potzdam, et que s'il vous plaisait de faire passer par moi la suite des négociations que M. le duc de Nivernais a entamées ici, j'en aurais un de voir plus souvent ce prince, et de lui insinuer les objets sur lesquels S. M. est résolue de traiter avec lui.

Voilà la réponse que M. le comte de Podewils

a faite au mémoire de M. le comte de Bentheim, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; j'en donne avis au chevalier Courtin, qui m'a écrit très-fortement sur cette affaire.

M. Mitchel, ministre d'Angleterre, a reçu avant hier un courrier; il en a dépêché un autre le jour d'après son audience du roi de Prusse.

Le 29 mai.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré, et les pièces qui y étaient jointes, que je garderai pour mon instruction, comme vous me l'ordonnez.

Je vous supplie, monsieur, d'être sans aucune espèce d'inquiétude sur la conversation que j'ai eue avec M. le comte de Podewils; c'en est une qui n'est point du tout ministérielle, et qui ne peut tirer à aucune conséquence. Me suis-je trompé, monsieur, dans mes idées politiques? J'ai compris que l'intérêt de S. M. était qu'il y eût une étroite union entre le roi de Prusse, la Suède et le Danemarck; que cette union se formât sous les auspices de la France. Je n'envisage point le moment présent; mais je porte mes vues sur un avenir et les circonstances qui pourront être plus favorables. Je crois les préparer par la conduite que j'ai tenue, en retenant, autant qu'il est en moi, les vivacités du roi de Prusse vis-à-vis de la Suède, et prévenant que la diète dans son testament ne stipule rien eu égard au renouvel-

lement d'alliance entre les deux couronnes; car, monsieur, si les états ne laissaient pas, avant de se séparer, la liberté au sénat de renouveler cette alliance, il n'oserait prendre sur lui de le faire. J'en ai prévenu M. le marquis d'Havrincour, et l'ai prié de détromper la nation sur l'idée où elle était que S. M. prussienne donnait des conseils à la reine sa sœur relatifs à la conduite qu'elle tient; et en cela je ne lui ai rien avancé que de très-constamment vrai. Je sais, à n'en pas douter, qu'il l'improuve dans cette dernière affaire, ainsi que le prince de Prusse, qui m'a fait entendre que le roi son frère lui avait écrit très-fortement : il en sera, me dit-il, peut-être comme avec moi, à qui elle n'a pas écrit depuis trois mois, parce que je lui avais parlé très-naturellement.

Je ne sais, monsieur, si les circonstances ne sont pas moins défavorables que par le passé pour former des liaisons entre cette cour et celle de Danemarck. M. le baron d'Asfeld, ministre danois, avec qui je causai sur la garantie du Sleswick, me dit qu'il était convaincu que M. de Bernstorf avait perdu toute espérance d'engager le grand-duc de Russie à une renonciation; en ce cas, lui répondis-je, quelle garantie plus efficace pourriez-vous espérer que celle du roi de Prusse? Tout cela, monsieur, sont des conversations préparatoires, et, quoique amenées de fort loin, peuvent germer et produire un bon ef-

fet quand le temps sera venu d'y travailler. Ce système d'union entre ces trois puissances ne sortira point de ma tête que quand vous m'ordonnerez d'y renoncer. Il me semble que plus les choses paraissent difficiles, et plus elles doivent être amenées de loin. Au reste, je soumets mes réflexions à vos lumières, et vous promets de les suivre avec la plus grande exactitude.

On est ici dans un mouvement considérable; le roi de Prusse fit hier sa première revue de dix-huit bataillons et de onze escadrons. Je me trouvai à la manœuvre, qui fut belle et bien compassée. Les peines que ce prince se donne sont inconcevables; il n'a pas été tout-à-fait content de la précision des manœuvres. On recommence aujourd'hui, et demain il y aura quelque chose de nouveau. Peut-être repartira-t-il pour Potzdam l'après-dîné, où il a mandé ses ministres d'état, j'entends ceux des finances, car MM. de Podewils et Finckenstein ne s'y trouveront pas.

Je crois avoir eu l'honneur de vous mander qu'il était arrivé un courrier à M. Mitchel. L'objet était, à ce que m'a dit M. de Podewils, de notifier à Sa Majesté prussienne que le roi d'Angleterre donnait communication à son parlement des articles de sa convention avec lui. J'ai bien de la peine à croire que l'objet se soit borné à cela; quoi qu'il en soit, il n'a pas été possible jusqu'à-présent d'en pénétrer davantage; mais il est arrivé une aventure assez singulière : hier

vers minuit M. Mitchel expédia son courrier en retour; une demi-heure après, ce courrier revint chez lui, au moment où il allait se coucher, pour lui dire qu'il avait été volé, qu'on lui avait pris sa malle où était le paquet, et dans laquelle il y avait une vingtaine de ducats et huit ou dix guinées. M. Mitchel ne dormit point, fit éveiller le comte de Podewils et le lieutenant de police pour les engager à la plus exacte perquisition. Il vint à l'exercice apparemment dans le dessein d'en parler à Sa Majesté prussienne; mais il ne put l'approcher : il se présenta à l'heure de midi avec nous tous dans son antichambre, et lui annonça la perte qu'il avait faite. Le roi de Prusse en parut consterné, et donna des ordres les plus précis pour de nouvelles perquisitions avec des mouvements d'inquiétude que je n'ai pas été seul à remarquer.

Le ministre anglais a fort bien débuté ici; il paraît avoir l'esprit liant. Je crois avoir eu l'honneur de vous mander qu'il m'était venu voir, et que je lui avais rendu sa visite; et, comme il me marquait beaucoup de déférence, je l'ai prié à dîner chez moi avec les ministres du cabinet. Il n'y a point d'apparence qu'il me rende ce dîner, ou que je l'accepte, s'il me l'offrait, puisque la gazette allemande d'Altena annonce une déclaration de guerre de la part du roi d'Angleterre, et la rapporte tout au long. Les motifs en ont été trouvés faibles par tous ceux

qui l'avaient lue et m'en ont parlé. Selon toutes les apparences nous la trouverons demain dans les gazettes françaises de Hollande.

M. le baron d'Asfeld a pris congé du roi de Prusse, et se dispose à partir mardi prochain pour faire sa cour au roi son maître, qu'il doit trouver à Altena: M. le marquis de Fraigne en fait le voyage avec lui. Il m'a paru bon qu'il vît différentes cours; cela ne peut que contribuer au dessein qu'il a de se rendre utile au service du roi.

Le roi de Prusse a fait une promotion dans ses troupes. La joie du prince Ferdinand, son frère, est inexprimable de ce qu'il a été déclaré général-major. Le prince de Hesse-Darmstad a été fait lieutenant-général; dans ces premiers moments-ci, il en est si joyeux qu'il renonce volontiers au titre d'*Altesse* pour être appelé *Excellence*, et ne veut être assis à table que selon son rang d'officier-général.

Il n'y a encore rien de décidé pour le prince héréditaire de Cassel; il sait seulement qu'il n'aura pas le régiment vacant qui est ici en garnison, puisqu'il est donné au général Winterfeld; mais on croit qu'il en aura un autre. Cela tarde bien à se déclarer; on a peine à concevoir comment le roi de Prusse n'accepte pas les propositions qu'il a faites.

J'ai l'honneur, etc.

Le marquis DE VALORI.

A M. LE COMTE D'ARGENSON.

Le 29 mai.

Le roi de Prusse, monsieur, ayant trouvé bon que je me rendisse à Potzdam le jour de la revue qu'il a faite de onze bataillons, y compris son régiment qui est de trois, j'ai examiné plus particulièrement les piques qu'il se propose de donner au troisième rang de ses troupes; je ne vois pas que ce soit encore un parti pris déterminément, au moins pour la structure de ces piques. Il m'a dit lui-même qu'il ne les trouvait pas à sa fantaisie, et nous n'avons pas été d'accord sur la longueur du fer qui doit être au bout : j'en ai manié une, et l'ai trouvée si pesante et si vacillante par son extrémité, que je n'ai pu tomber d'accord qu'elles fussent convenables; c'est une baïonnette évidée qui a un grand pied de longueur et deux pieds et demi de fer le long du bois. Vous concevez, monsieur, la pesanteur qui doit être à l'extrémité de cette arme; il me semble que le seul changement que le roi de Prusse projette d'y faire, est de les rendre plus fortes en bois, et point d'en diminuer le fer, disant qu'il ne veut pas que la cavalerie ennemie puisse les couper d'un coup de sabre. Je ne puis, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, être d'accord avec ce prince ni sur cette quantité de fer ni sur l'inconvénient qu'il croit parer par-là; au reste, il n'en a fait en-

core aucune épreuve ; mais je ne crois pas que cette saison se passe sans qu'il n'en arme son troisième rang, non en entier, à ce qu'on m'a dit, mais un fusilier entre deux.

Quant à l'objection qu'il vous a plu de me faire par la lettre dont vous m'avez honoré, du 24 du mois passé, où vous me dites que vous avez peine à comprendre que des piques ayant treize pieds de longueur, et étant portées par des soldats du troisième rang, ne débordent les premiers que de cinq pieds, les rangs étant serrés pour combattre, parce que les trois rangs occupant au plus quatre pieds, il en resterait neuf au moins d'excédent.

Je vous supplie, monsieur, d'observer que le piquier, dans la position où il doit être nécessairement pour présenter sa pique à l'ennemi, doit la tenir au moins à un pied du talon de pique, et la reposant sur son bras gauche, de son poignet droit jusqu'à l'épaule du soldat du second rang il y a au moins cinq pieds; j'en mets trois jusqu'à l'épaule traversée du soldat du premier rang, reste cinq pieds, et, épreuve faite, les piques déborderont les baïonnettes de trois pieds. Je souhaite avoir répondu convenablement à ce que vous me faites l'honneur de me marquer.

J'ai eu une conversation avec M. le feld maréchal Kheit sur Port-Mahon. Il m'a dit avoir vu aux eaux de Barrège le duc d'Argill, qui pour-lors était gouverneur de cette place, lequel lui a dit

en propres termes que ses b.... de compatriotes faisaient beaucoup de dépense pour fortifier le fort Philippe, et ne faisaient, malgré ses avis, aucune attention à la montagne du fanal, de laquelle avec une batterie on dominait les ouvrages du fort de manière que personne n'y pouvait tenir. Le maréchal Kheit m'assura qu'il n'y avait pas plus de cent trente toises de distance de cette montagne aux ouvrages, que le petit fort nommé Philippette devrait être facile à prendre, et dominait aussi l'entrée du port et les ouvrages du fort. Il a aussi comparé nos forces navales avec celles que conduit l'amiral Bing dans la Méditerranée, et prétend que joints par l'amiral Ekdecombe sorti du Port-Mahon, les Anglais ne doivent pas être plus forts que M. de la Galissonnière; particulièrement en ce qu'un vaisseau anglais de quatre-vingt-dix pièces de canon est le même que le nôtre de quatre-vingt, ainsi du reste de soixante-dix à soixante, mais au-dessous que c'est la même chose entre eux. Voici un état qu'il m'a donné. Je ne présume pas, monsieur, ni vous donner rien de nouveau ni assez à temps pour servir de quelque instruction, mais vous prouver mon attention à tout ce qui peut concerner la guerre, comme vous m'avez paru le desirer, et vous renouveler les assurances de mon dévouement et du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Le marquis DE VALORI.

*P. S.* Ce que j'ai à ajouter, monsieur, sur ce que

j'ai vu de nouveau dans le service prussien, est une nouvelle évolution que le roi de Prusse a imaginée, et qui s'exécute en sept minutes : je crois que pour cela il faut un terrain prévu. Il y avait à Potzdam onze bataillons qui marchèrent en deux colonnes à une distance convenable l'une de l'autre; au premier coup de canon, le mouvement se fit de droite et de gauche de chaque colonne; au second, la ligne se forma, et au troisième elle marcha en avant, en tirant par pelotons, puis par demi-bataillon et ensuite par bataillon entier, le canon à la suédoise marchant dans les intervalles et tirant à chaque décharge de l'infanterie.

Le roi de Prusse me dit à table qu'il avait trouvé la poudre de munition, et même qu'il en avait fait faire l'épreuve. Je tâcherai de m'informer si le fait est vrai, car il se pourrait qu'elle n'eût pas été faite assez exactement pour être sûr de sa bonté. Il m'a ajouté qu'il avait trouvé ou qu'on avait trouvé chez lui le globe de compression de M. Bélidor, et il m'a dit plus, c'est qu'il avait trouvé le moyen de le rendre inutile.

Le sieur Parisot, autrefois appelé le P. Norbert, m'a prié de vous faire passer cette lettre, il prétend avoir l'honneur d'être fort connu de vous.

Versailles, le 31 mai.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous envoyer un exemplaire de la convention de neutralité et du traité défensif que le roi vient de conclure avec l'impératrice reine de Hongrie. L'intention de Sa Majesté est que vous en fassiez la communication à la cour de Berlin, et que vous vous concertiez avec M. le comte de la Puebla pour la faire soit séparément, soit conjointement, comme vous jugerez à propos d'en convenir ensemble. En conséquence vous remettrez ledit exemplaire ou la copie que vous en aurez fait faire aux ministres du roi de Prusse, et vous leur déclarerez en même temps que les deux cours de France et de Vienne n'ont eu d'autre objet dans ces deux actes « que de suppléer aux mesures qui manquaient « pour mieux assurer la tranquillité de l'Europe; « que ces traités ne tendent à l'offense de per- « sonne, et qu'ils ne changent rien au système « d'équité et de justice que les deux cours ont pris « pour règle de leur conduite. »

Comme l'union dont le roi et l'impératrice viennent de resserrer les nœuds ne peut être ni plus forte ni plus sincère, Leurs Majestés veulent qu'elle paraisse publiquement par l'intelligence de leurs ministres; je ne doute pas que Sa Majesté impériale n'en ait déja prévenu M. le comte de la Puebla, et l'intention du roi est que vous viviez avec lui dans la plus parfaite intelligence.

Si le ministre anglais, monsieur, vous fait une visite, vous enverrez chez lui un de vos secrétaires pour lui faire compliment et lui témoigner l'envie que vous auriez d'entrer en commerce avec lui et le regret de ne pouvoir lui rendre sa visite; mais qu'après la déclaration de guerre du roi d'Angleterre contre la France, vous ne croyez pas devoir prendre sur vous une pareille démarche.

Quant aux demandes de M. le marquis de Fraigne, je suis très-mortifié de ne pouvoir me prêter à ce qu'il desire; c'est à M. le comte d'Argenson qu'il doit s'adresser pour solliciter la croix de Saint-Louis; cette grace ne me regarde en aucune façon.

A l'égard de la gratification annuelle, M. de Fraigne sait que c'est de sa seule volonté qu'il a entrepris de voyager; par conséquent il faut qu'il fasse connaître ses talents avant que je puisse être en état de proposer au roi de lui accorder aucune grace.

Si l'on vous demande encore, monsieur, des nouvelles de M. d'Holzendorff, vous voudrez bien répondre que c'est sur la conviction qu'on a eue qu'il servait d'espion au comte d'Albemalle, et que, depuis la mort de ce ministre, il entretenait les correspondances les plus dangereuses en Angleterre, qu'il a été mis à la Bastille et qu'il y est détenu.

Nous sommes très-obligés à M. le comte de

Podewils de ce qu'il a bien voulu vous dire par rapport à l'affaire de M. le comte de Bentheim, à qui je n'ai pas manqué d'en faire part sur-le-champ.

Je joins ici, monsieur, la relation du combat du 20 mai entre M. de la Galissonnière et l'amiral Bing, et une lettre qui vient de Mahon et que je présume être du prince Louis de Wirtemberg. Vous voudrez bien la faire remettre à Sa Majesté prussienne selon l'usage.

Je suis très-parfaitement, monsieur, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Vous voudrez bien, monsieur, envoyer le paquet ci-joint à M. de Champeaux par un exprès, dont les frais vous seront remboursés sur l'état que vous en enverrez.

Je joins encore ici, monsieur, une lettre venant de Minorque pour madame la marquise de Schweit à qui vous voudrez bien la faire passer.

*Convention de neutralité.*

Les différends qui se sont élevés entre Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté britannique au sujet des limites de leurs possessions respectives en Amérique, paraissant de plus en plus menacer la tranquillité publique, Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, qui desirent également

l'inaltérable durée de l'amitié et de la bonne intelligence qui subsistent heureusement entre elles, ont jugé à propos de prendre des mesures pour cet effet.

Sa Majesté l'impératrice reine déclare et promet à cette fin, de la façon la plus solennelle et la plus obligatoire que faire se peut, que non-seulement elle ne prendra, ni directement ni indirectement, aucune part aux susdits différends, dont l'objet ne la regarde pas et sur lequel elle n'a aucun engagement; mais qu'au contraire elle observera une parfaite et exacte neutralité pendant tout le temps que pourra durer la guerre occasionnée par les susdits différends entre la France et l'Angleterre.

Sa Majesté très-chrétienne, de son côté, ne voulant envelopper aucune autre puissance dans sa querelle particulière avec l'Angleterre, déclare et promet réciproquement, de la façon la plus solennelle et la plus obligatoire que faire se peut, qu'elle n'attaquera ni n'envahira point, sous quelque prétexte et par quelque raison que ce puisse être, les Pays-Bas ou autres royaumes, états et provinces de la domination de Sa Majesté l'impératrice reine, et qu'elle ne lui fera aucun tort, soit directement soit indirectement, ni dans ses possessions ni dans ses droits, ainsi que le promet réciproquement Sa Majesté l'impératrice reine à l'égard des royaumes, états et provinces de Sa Majesté très-chrétienne.

Cette convention ou acte de neutralité sera ratifié par Sa Majesté très-chrétienne et par Sa Majesté l'impératrice reine dans l'espace de six semaines, ou plutôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous, ministres plénipotentiaires de Sa Majesté très-chrétienne et de Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, avons signé le présent acte et y avons apposé les cachets de nos armes.

Fait à Versailles le 1er mai 1756.

(L. S.) A. L. ROUILLÉ.
(L. S.) G. C. DE STAREMBERG.
(L. S.) DE PIERRE DE BERNIS.

*Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, ainsi soit-il.*

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra ou peut appartenir en manière quelconque.

Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême ayant conclu une convention ou acte de neutralité qui a été signée aujourd'hui par leurs ministres plénipotentiaires respectifs, dans l'intention d'empêcher que le feu de la guerre que pourraient allumer les différends qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre au sujet des limites de leurs possessions respectives en Amérique, ne s'étende

successivement et ne trouble le repos et la bonne intelligence qui subsistent heureusement entre Leursdites Majestés.

Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté l'impératrice reine persistant dans des vues si salutaires, et desirant de resserrer de plus en plus et pour toujours entre elles les liens de la plus sincère amitié et de la plus parfaite harmonie, ont jugé à propos d'ajouter à l'arrangement de neutralité susdit celui d'un traité d'amitié et d'union purement défensif et ne tendant au préjudice d'aucune autre puissance, dans la seule vue d'assurer encore plus solidement la paix entre les royaumes et états de leur domination, et de contribuer, autant qu'il peut dépendre d'elles, au maintien de la tranquillité générale.

A cet effet, Sa Majesté très-chrétienne a nommé et autorisé les très-illustres et très-excellents seigneurs Antoine-Louis Rouillé, chevalier comte de Jouy et de Fontaine-Guérin, conseiller en tous ses conseils de Sa Majesté, ministre et secrétaire d'état et de ses commandements et finances, commmandeur et grand trésorier de ses ordres, et François-Joachim de Pierre de Bernis, comte de Lyon, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Arnould de Metz, l'un des quarante de l'académie française, et ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté auprès de Sa Majesté catholique; et Sa Majesté l'impératrice reine a pareillement nommé et autorisé le très-illustre et très-

excellent seigneur George, comte du saint empire romain de Staremberg, conseiller actuel du suprême conseil aulique de l'empire, chambellan de Leurs Majestés impériales et leur ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté très-chrétienne, lesquels, après s'être duement communiqué leurs pleins-pouvoirs en bonne forme, dont les copies sont ajoutées à la fin du présent traité, et, après avoir conféré entre eux, sont convenus des articles suivants.

Art. I^er^. Il y aura une amitié et union sincère et constante entre Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, leurs héritiers et successeurs, royaumes, états, provinces, pays, sujets et vassaux, sans aucune exception. Les hautes parties contractantes apporteront en conséquence la plus grande attention à maintenir entre elles et leursdits états et sujets une amitié et correspondance réciproques, sans permettre que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilités, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, en évitant tout ce qui pourrait altérer à l'avenir l'union et la bonne intelligence heureusement établies entre elles, et en donnant au contraire tous leurs soins à procurer, en toute occasion, leur utilité, honneur et avantages mutuels.

Art. II. Les traités de Westphalie de 1648 et tous les traités de paix et d'amitié qui, depuis cette époque, ont été conclus et subsistent entre

Leursdites Majestés, et, en particulier, la convention ou acte de neutralité, signé aujourd'hui, sont renouvelés et confirmés par le présent traité dans la meilleure forme, et comme s'ils étaient insérés ici de mot à mot.

Art. III. Sa Majesté l'impératrice reine promet et s'engage de garantir et défendre tous les états, provinces et domaines actuellement possédés par Sa Majesté très-chrétienne en Europe, tant pour elle que pour ses successeurs et héritiers, sans exception, contre les attaques de quelque puissance que ce soit, et pour toujours; le cas néanmoins de la présente guerre entre la France et l'Angleterre uniquement excepté, conformément à la convention ou acte de neutralité, signé aujourd'hui.

Art. IV. Sa Majesté très-chrétienne s'engage envers Sa Majesté l'impératrice reine et ses successeurs et héritiers, selon l'ordre de la sanction pragmatique, établie dans sa maison, à garantir et défendre contre les attaques de quelque puissance que ce soit, et pour toujours, tous les royaumes, états, provinces et domaines qu'elle possède actuellement en Europe, sans aucune exception.

Art. V. Par une suite de cette garantie réciproque, les deux hautes parties contractantes travailleront toujours de concert aux mesures qui leur paraîtront les plus propres au maintien de la paix, et emploieront, dans le cas où les états

de l'une ou de l'autre d'entre elles seraient menacés d'une invasion, leurs bons offices les plus efficaces pour l'empêcher.

Art. VI. Mais, comme les bons offices qu'elles se promettent pourraient ne point avoir l'effet desiré, Leursdites Majestés s'obligent dès à-présent à se secourir mutuellement avec un corps de vingt-quatre mille hommes, au cas que l'une ou l'autre d'entre elles vînt à être attaquée par qui que ce soit, et sous quelque prétexte que ce puisse être, la guerre présente entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Amérique uniquement exceptée, ainsi qu'il a été dit à l'art. 3 du présent traité.

Art. VII. Le secours sera composé de dix-huit mille hommes d'infanterie et de six mille hommes de cavalerie, et il se mettra en marche six semaines ou deux mois au plus après la requisition qui en sera faite par celle des deux hautes parties contractantes, qui se trouvera attaquée ou menacée d'une invasion dans ses possessions. Ce corps de troupes sera entretenu aux frais et dépens de celle des deux hautes parties contractantes qui se trouvera dans le cas de devoir le donner, et celle qui le recevra fournira audit corps de troupes des quartiers d'hiver; mais il sera libre à la partie requérante de demander au lieu du secours effectif en hommes l'équivalent en argent, qui sera payé comptant par chaque mois, et qui sera évalué, pour la totalité et sans qu'on puisse ni

de part ni d'autre rien exiger de plus sous quelque prétexte que ce soit, à raison de 8000 florins d'argent d'empire pour chaque mille hommes d'infanterie, et de 24000 florins par chaque mille hommes de cavalerie.

ART. VIII. Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté l'impératrice reine se réservent d'inviter de concert d'autres puissances à prendre part à ce présent traité purement défensif.

ART. IX. Le présent traité sera ratifié par Sa Majesté très-chrétienne et par Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de six semaines, à compter du jour de la signature, ou plutôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous soussignés, ministres plénipotentiaires de Sa Majesté très-chrétienne et de Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, avons signé le présent traité, et y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Versailles, le 1er mai 1756.

(L. S.) A. L. ROUILLÉ.
(L. S.) G. C. DE STAREMBERG.
(L. S.) F. J. DE PIERRE DE BERNIS.

*Articles séparés.*

I. Il a été convenu entre Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême que l'ordre dans lequel les articles III et IV du traité défensif, signé aujourd'hui, ont été ou seront placés dans les différents exemplaires dudit traité, ne pourra tirer à aucune conséquence, ni préjudicier en rien à l'alternative reconnue, établie et observée entre Leursdites Majestés. La même chose a été convenue par rapport à l'ordre dans lequel ont été ou seront placés les deux articles séparés.

Cet article séparé aura la même force que s'il était inséré de mot à mot dans le traité défensif, signé aujourd'hui.

En foi de quoi, nous soussignés, ministres plénipotentiaires, etc., avons signé le présent article, etc.

Fait à Versailles, le 1er mai 1756.

II. Il a été convenu entre Sa Majesté très-chrétienne et Sa Majesté l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême que la langue française, qui a été employée dans la rédaction de l'acte de neutralité et du traité défensif, signés aujourd'hui, ou qui pourra être employée dans les actes d'accession d'autres puissances audit traité, ne pourra point être citée à l'avenir comme un

exemple, qui puisse tirer à conséquence, ni porter préjudice en aucune manière à quelqu'une des parties contractantes, et que l'on se conformera à l'avenir à ce qui a été observé et doit être observé à l'égard et de la part des puissances, qui sont en usage et en possession de donner et de recevoir des exemplaires de semblables traités et actes en une autre langue que la française.

Le présent article séparé aura la même force que s'il était inséré de mot à mot dans le traité signé aujourd'hui.

En foi de quoi, nous soussignés, ministres plénipotentiaires, etc., avons signé le présent article séparé, et y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Versailles, le 1er mai 1756.

(L. S.) A. L. ROUILLÉ.

(L. S.) G. C. DE STAREMBERG.

(L. S.) F. J. DE PIERRE DE BERNIS.

Le 1er juin.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré du 17 du mois passé, elle ne m'a été remise que le 29 avec les deux exemplaires de l'imprimé que vous m'annoncez. J'en ai fait l'usage que vous me prescrivez, et en ai remis un au prince de Prusse qui le fera passer au prince

Henri, son frère, après l'avoir examiné. J'ai donné l'autre aux ministres étrangers, et ai commencé par M. le baron d'Asfeld, ministre de Danemarck, qui part demain pour aller faire sa cour au roi son maître, qui doit être le 6 à Altena.

Le roi de Prusse partit hier pour retourner à Potzdam, après avoir séjourné ici trois jours pour sa grande revue. J'ai été témoin d'évolutions militaires exécutées avec une précision admirable. Trente bataillons marchant en deux colonnes se sont déployés dans la plaine, et ont été mis en bataille, le canon dans les intervalles en sept minutes et demie, et ont marché dix-huit cents pas sans frottement, et les canons ne cessant de tirer, et l'infanterie par pelotons et par bataillons. Les colonnes marchaient sur vingt-quatre hommes de front; au premier coup de canon, elles se sont mises sur quarante-huit; et au second, tout cela s'est déployé de droite et de gauche, et a formé une ligne de deux mille quatre cents pas communs. J'ai fait à M. le comte d'Argenson, un petit détail de cette évolution que j'avais vue à Potzdam avec onze bataillons seulement. J'ose vous supplier, monsieur, de lui dire que la même réussite a été ici avec trente. Il m'a permis de lui écrire sur ce qui concernait purement le militaire; s'il exige quelque chose de plus détaillé, je tâcherai de le satisfaire.

Le roi de Prusse doit être ici samedi prochain

pour en partir le dimanche, et aller à Stettin faire sa revue.

Le prince héréditaire de Cassel est enfin entré au service prussien; il a un régiment qui est en garnison à Wesel, dont il a la survivance du gouvernement; il compte y faire son séjour une petite partie de l'année. Ce prince est comblé.

Le voleur du courrier de M. Mitchel, ministre anglais, a été attrapé; il paraît sûr qu'il a brûlé la malle et les papiers, et s'est contenté de l'argent qu'il y a trouvé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le marquis DE VALORI.

---

Versailles, le 13 juin.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Vous sentirez de vous-même qu'il n'est pas possible d'entrer dans aucun détail, ni de vous donner aucun ordre sur les affaires dans la conjoncture présente, à moins que de savoir quelle impression le traité défensif et la convention de neutralité entre le roi et la cour de Vienne auront faite sur l'esprit du roi de Prusse, et quel parti ce prince voudra prendre conjointement avec le roi d'Angleterre. Ce ne sera que d'après les connaissances que nous aurons reçues là-dessus, que je pourrai vous donner des ordres sur les diffé-

rents objets que vous traitez dans vos lettres; ainsi vous devez, pour le présent, diriger toute votre vigilance et votre attention à pénétrer les vues et découvrir les projets que le roi d'Angleterre pourra former, et dans lesquels il voudra engager le roi de Prusse.

Quant à l'affaire concernant les pierreries de la reine de Suède, nous voyons avec peine que Sa Majesté prussienne se soit déterminée à faire donner aux Suédois, par M. de Wolmstierna, une déclaration qui paraît adopter les prétentions de la reine. Une pareille démarche déplaira vraisemblablement aux états; ils penseront que c'est vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures de leur gouvernement; que c'est appuyer les plaintes de la reine de Suède, puisqu'il ne s'agit point de lui demander la représentation des pierreries qui lui appartiennent en propre, mais seulement de celles qui sont inscrites sur l'état de la couronne.

Il est à craindre que dans ces circonstances, la déclaration du roi de Prusse ne réveille le mécontentement des Suédois sur divers procédés de ce prince à leur égard; qu'elle ne les confirme dans l'idée qui s'est répandue, qu'il entretenait la confiance de la reine dans les entreprises extraordinaires qu'elle a faites pour procurer au roi de Suède l'augmentation et l'autorité, et enfin que cette démarche ne donne trop de crédit personnel sur ceux qui lui sont contraires, pour s'op-

poser efficacement à tout ce qui pourrait être favorable à ses intérêts et à ses vues ; quant à nous, monsieur, vous connaissez notre façon de penser sur toute cette affaire. Je ne puis rien ajouter à ce que ma dépêche du 14 mai contient à cet égard, et nous ne nous en écarterons pas.

Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer les deux pièces jointes à votre lettre. Je vois avec peine qu'elles annoncent des mesures eu égard à la reine de Suède, mais que malheureusement elle n'a que trop autorisées.

Vous aurez vu par ma dernière lettre, monsieur, que nous aurions desiré que vous n'eussiez point rendu de visite à M. Mitchel, et l'intention de S. M. est que si, depuis la déclaration de guerre, vous n'avez pas rompu tout commerce avec lui, vous le rompiez absolument en lui faisant dire que vous êtes fâché d'en user ainsi, mais que les circonstances vous imposent la nécessité de prendre ce parti.

Vous voudrez bien, monsieur, témoigner à M. le comte de Podewils notre reconnaissance de la réponse qu'il vous a donnée sur le mémoire de M. le comte de Bentheim à qui je l'ai fait passer sur-le-champ.

A l'égard du P. Norbert, c'est un mauvais sujet, qui a débauché plusieurs Français ouvriers de la savonnerie, et qui n'a rien oublié pour donner le secret de cette manufacture aux Anglais. Il est vrai que M. le comte d'Argenson, sur les

témoignages qu'il lui avait donnés de son repentir et sur les instances qu'il lui avait faites pour lui faciliter son retour en France, s'était intéressé à lui faire avoir le bref du Pape, qui lui a été accordé pour passer dans deux ordres plus doux; mais il paraît qu'au lieu de prendre ce parti, il s'est déterminé à perpétuer le dommage qu'il a causé à sa patrie par le projet d'établir une nouvelle manufacture des ouvrages de la savonnerie dans les états du roi de Prusse; cependant, comme il vient d'écrire à M. le comte d'Argenson, je concerterai avec lui le parti qu'il y aura à prendre par rapport au P. Norbert; en attendant, vous devez vous défier beaucoup de lui et ne lui accorder discrétion aucune.

Vous avez été informé, monsieur, du parti que l'électeur palatin a pris de renvoyer M. de Vreden sur les preuves qu'il a eues de sa mauvaise administration; et du projet qu'il avait formé d'entretenir la désunion entre lui et les princes de sa maison. Nous venons d'apprendre qu'il doit se rendre à Berlin, pour y offrir ses services au roi de Prusse. Vous concevez aisément de quelle conséquence il est qu'un homme aussi dangereux de toute façon ne soit employé par aucun prince d'Allemagne; et, s'il se rend à Berlin, vous ne négligerez rien pour être informé de ses démarches, et empêcher l'effet des artifices qu'il emploiera pour faire illusion à S. M. prussienne, Mais, comme M. de Vreden s'imagine que c'est

M. de Zuckmantel qui a procuré sa disgrace, vous devez user de la plus grande circonspection et éviter avec soin de vous mettre à découvert à son égard.

Je suis, etc. ROUILLÉ.

Le 5 juin.

Le comte de la Puebla, ministre de Vienne, vint chez moi le 4 avant midi, et m'annonça, avec la plus grande satisfaction, les liaisons formées entre Sa Majesté et l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême : il avait reçu une copie du traité, signé le 1er mai, qu'il me donna à lire dans son entier, et cela par ordre de sa cour. Il me dit que vraisemblablement j'en devais recevoir autant de votre part, et qu'il différerait d'en parler et de le communiquer au ministère d'ici pour que nous le fissions ensemble. Vous jugez bien, monsieur, que je ne me porterai pas à cette démarche sans vos ordres.

S. M. prussienne est arrivée ici aujourd'hui, et part demain pour Stettin. Je lui ai présenté les hommages de M. de la Touche, comme il m'en avait chargé; il les a reçus avec bonté, et m'a ordonné de lui faire ses compliments.

*P. S.* Je vous supplie de trouver bon que ce paquet, à l'adresse de M. le comte de Courten, soit sous votre couvert; il regarde les affaires de M. le comte de Bentheim.

Le 12 juin.

Mon embarras à vous mander, monsieur, quelque chose d'intéressant n'est pas médiocre, je sais combien vous êtes occupé de plus grandes affaires, et j'occupe mal-à-propos un temps précieux, quand vous vous donnez la peine de lire des bagatelles; je mets dans ce rang les différentes revues que S. M. prussienne a faites et fera. Il est venu ici de Stetin avant-hier; j'ai eu l'honneur de lui faire ma cour, après une audience assez longue qu'il a donnée dans son cabinet à M. Mitchel, ministre d'Angleterre; ce prince est retourné, après avoir dîné chez la reine sa mère, à Potzdam, d'où il doit partir le 14 pour aller à Magdebourg. A son retour, il doit prendre les eaux d'Égra, et se reposer jusqu'à ce qu'il aille en Silésie.

On a appris ici la mort du duc de Mecklembourg. Il est fort incertain que cet événement mette fin au procès qui est entre les deux maisons. Le feu prince était résolu à tout ce qui pourrait en arriver, et a adressé, à ce qu'on m'a dit, ses griefs à tous les princes de l'empire.

C'est un feu allumé et entretenu par de nouvelles violences; de sorte qu'on m'a assuré, et ce sont des gens du pays, que deux bailliages sont déserts depuis que le roi de Prusse a fait enlever quarante ou cinquante hommes pour les incorporer dans ses troupes. On m'a même assuré qu'il

avait donné ordre au général Zieten, chef de ses hussards, d'en enlever jusqu'au nombre de cinq cents, en observant qu'ils fussent sujets immédiats du duc, et de bien observer de ne prendre aucun des vassaux de la noblesse. On ignore encore le parti que prendra le prince successeur; mais on juge de sa docilité par sa grande dévotion : si on se méprend, et que ce prince suive les errements de son prédécesseur, il ne serait pas impossible que l'affaire ne devînt sérieuse pour le roi de Prusse.

Quelque chose qu'on dise, et quelque assurance qu'on affecte, je ne puis douter qu'il n'y ait de l'inquiétude sur le traité que le roi a jugé à propos de faire avec la cour de Vienne. Le comte de Podewils, assez trembleur de son naturel, ne peut se persuader que nous communiquions au roi son maître les articles secrets qu'il peut y avoir dans ce traité, et à cette occasion m'a beaucoup fait valoir la candeur avec laquelle S. M. prussienne avait communiqué avec M. le duc de Nivernais le sien avec l'Angleterre. Ces soupçons ne sont pas difficiles à comprendre de la part de ceux dont la conduite n'a pas toujours été sincère, cette inquiétude est double. Le séjour de M. de Douglas, annoncé par la gazette à Pétersbourg, y donne encore matière. Tout est suspect, monsieur, à ceux qui ont des violences et des infidélités à se reprocher. Je ne crains point de dire que tous les ordres des états du roi de

Prusse sont mécontents. Joignez à cela l'inimitié de tous ses voisins, et vous vous ferez une idée de la situation de ce prince.

C'est sans doute en conséquence de la conversation que M. Mitchel a eue avec le roi de Prusse, que ce ministre a jugé à propos d'expédier un courrier pour l'Angleterre, qui partit hier à midi.

Le 14 juin.

J'ai reçu, monsieur, par un courrier que m'a dépêché M. le comte de Broglio, la lettre dont vous m'avez honoré du 31 du mois passé, avec les pièces qui y étaient jointes. Vous aurez vu, monsieur, par une des miennes, que le comte de la Puebla m'avait déja communiqué le traité entre le roi et l'impératrice reine de Hongrie, et que j'attendais vos ordres pour me joindre à lui et en faire part aux ministres prussiens. Ce fut dimanche au matin, selon ce que nous convînmes, M. de la Puebla et moi, que j'allai le premier chez M. le comte de Finkenstein, parce que M. de Podewils est à une campagne assez près d'ici, pour y prendre les eaux. Une demi-heure après, le ministre de Vienne est allé chez lui, pour faire la même notification du traité. J'en ai laissé une copie que le ministre prussien a envoyée au roi son maître avec la lettre du prince Frédéric de Wirtemberg: car elle est de celui qui est au service du roi de Prusse, et qui a épousé sa nièce, fille du margrave de Schweit, qui est actuellement grosse, et

prête d'accoucher. Ce prince n'a pas eu de repos qu'il n'ait obtenu du roi de Prusse la permission d'aller joindre le prince Louis son frère, tant pour s'instruire, que pour lui marquer sa tendre amitié.

Je ne sais pas encore l'effet qu'aura produit sur S. M. prussienne la notification de ce nouveau traité. Ce prince est parti, la nuit passée, de Potzdam pour aller à son camp de Magdebourg, seul dans son carrosse, ce qui ne lui arrive pas ordinairement, et ne sera de retour que dimanche.

J'ai dépêché un exprès, comme vous me l'ordonnez, à M. de Champeaux, et à son retour j'aurai l'honneur de vous adresser un état de cette course.

Le 19 juin.

J'ai eu l'honneur, monsieur, de vous mander l'itinéraire de S. M. prussienne, qui ne doit être de retour à Potzdam que demain au matin. Avant son départ pour Magdebourg, ce prince, sur la communication qui lui a été faite du traité avec la cour de Vienne, me fit dire par le comte Fink, qu'il était infiniment obligé au roi de cette marque de confiance et d'amitié qu'il lui donnait, qu'il admirait et applaudissait de tout son cœur, aux précautions que S. M. prenait pour éviter que sa querelle avec l'Angleterre n'allumât une guerre générale, qu'il desirait la tranquillité publique, qu'au reste je ne pouvais en

trop dire, pour exprimer à S. M. toute sa sensibilité et son desir de vivre avec elle dans la plus intime union.

J'ai lieu de croire que la réponse faite au comte de la Puebla a été dans le même goût et le même style.

Il ne serait pas étonnant que ce ne fût pas au même degré de sincérité. Ce ministre autrichien n'est pas dans le cas de se louer de ce pays-ci, il lui arrive une affaire assez désagréable: un de ses secrétaires, frère du S. de Wiugarten, secrétaire de légation qui est à Berlin dans le même poste, depuis 12 à 15 ans, s'est établi ici, a eu, à ce que prétend savoir le comte de la Puebla, diverses conférences avec le roi de Prusse. Ce secrétaire a écrit au ministre de Vienne en lui envoyant sa démission, qu'il n'a pas voulu accepter, et lui a envoyé son frère, qui n'a pu parvenir à le voir, enfin il est sorti de Berlin, et dans le temps on a publié que la tête lui avait tourné. La cour de Vienne a donné ordre à son ministre de le réclamer, comme son sujet et de le faire avec force et politesse, comme ne doutant pas que S. M. prussienne, selon son équité ordinaire, ne sentît toute la justice de cette demande. La Puebla, faute de trouver ici son homme, a requis que sa femme et ses enfants lui fussent remis, en attendant qu'il fût fait toutes les diligences possibles pour trouver le coupable, la réponse du comte Fink a été jusqu'à-présent dilatoire; la Puebla

ne s'en contente pas, et voudrait que le ministre prussien eût fait en attendant arrêter cette femme sur sa requisition simple; mais je doute que le comte Fink ait osé le faire sans des ordres positifs du roi son maître. Je ne serais pas étonné qne cet événement ne fût un sujet de mécontentement entre les deux cours, qui y sont d'ailleurs assez disposées.

Le comte de la Puebla vint hier me communiquer, par ordre de sa cour, deux pièces dont il m'a laissé la lecture, et que j'eusse fait copier, si je n'avais été persuadé que vous en ayez eu connaissance : l'une est les plaintes, à mon gré très-fondées, du feu duc de Mecklembourg, et la justification de l'empereur dans la conduite qu'il a tenue dans cette affaire; mais cette pièce devient de nulle valeur, puisque le roi de Prusse s'est accommodé avec le successeur, qui permet que le prince établisse des cantons dans les quatre bailliages qu'il a en séquestre, comme dans son propre pays : on ne peut trop admirer la fortune du roi de Prusse, qui eût vu pousser ce procès à toute extrémité, si le duc avait vécu; mais l'impression que ses violences ont faites sur les esprits est bien forte, et ne contribue pas à établir son crédit dans l'empire, qu'il eût rendu prépondérant avec plus d'équité et des façons plus analogues à la dignité des princes ses voisins.

L'autre pièce est une plainte que fait l'empe-

reur, de ce que le corps évangélique protestant veut décider la question entre le comte de Neuwitz et ses sujets, sur l'établissement d'un couvent de capucins dans ses états. Il semble que le roi de Prusse appuie cette prétention, et voudrait l'exécution de ce qui sera décidé par les protestants. Je ne sais à propos de quoi la cour de Vienne fait donner communication de ces pièces aux ministres du roi, dans les cours où il s'en trouve, si ce n'est pour engager S. M. à ne pas appuyer à Ratisbonne ces différentes prétentions du roi de Prusse, ou l'exhorter à ne pas s'en mêler avec vivacité, comme il est soupçonné de le faire.

Je dois vous dire que le comte de la Puebla est, à ce qu'il m'a assuré, fort tranquille sur ce que son fripon de secrétaire a pu découvrir au roi de Prusse. Il n'a jamais eu son secret, depuis le moment qu'il a pris femme à Berlin; il ne peut qu'avoir fabriqué des nouvelles, et je ne serais pas étonné que ce fût de cette part qu'il eût imaginé un concert entre les cours de Vienne, d'Angleterre et de Russie, pour lui faire la guerre, ce qui l'a déterminé à sa convention avec le roi de la Grande-Bretagne; à ce propos il m'en est revenu un de bonne part: le comte de la Lippe revenant d'Hanover dit tout haut à la parade du roi de Prusse, que le roi d'Angleterre avait bu à sa santé, et avait ajouté: « Enfin je serai une fois « en ma vie content de mon neveu. » Le comte

fut blâmé d'avoir lâché ce propos aussi publiquement. Il y a quelque chose sur le tapis entre ces deux princes, je ne puis démêler ce que c'est, si cela regarde son accommodement avec la Russie ou autre chose : mais ce dont je suis persuadé, c'est que l'alliance du roi avec la cour de Vienne doit déconcerter bien de petites mesures que ces deux princes peuvent prendre, et je doute que son accommodement se fasse avec la Russie, qu'il n'en coûte beaucoup à la fierté du roi de Prusse; car cette nation, ou, pour mieux dire, la cour de Russie redouble de velléité.

On dit proverbialement que quelqu'un rit jaune quand on lui apprend une nouvelle qui ne lui fait pas plaisir, et à laquelle il affecte de prendre part; j'estime que le roi de Prusse est dans ce cas, sur-tout si j'en juge par la réponse qu'il me fait.

Je joins ici, monsieur, copie de la lettre que j'ai reçue de S. M. prussienne, en réponse de celle que j'avais eu l'honneur de lui écrire, en lui envoyant le paquet du prince de Wirtemberg à son adresse, auquel il fait réponse par celle que j'ai celui de vous adresser; il n'est pas besoin de vous prier de la lui faire tenir par la première occasion que vous aurez.

Le marquis DE VALORI.

Compiègne, le 4 juillet.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

La tranquillité apparente avec laquelle le roi de Prusse a reçu la communication du traité entre le roi et l'impératrice reine, ne doit rien ralentir de l'activité de vos soins vigilants pour être instruit des projets que ce prince et le roi d'Angleterre forment des conséquences pour nous en donner avis. Par les éclaircissements que j'ai pris, monsieur, sur la défense que le roi de Prusse a faite dans ses états de l'entrée des étoffes et autres marchandises de soie, qui ne sont pas fabriquées par ses sujets; il me paraît que cette innovation est absolument contraire à la convention de commerce conclue entre le roi et Sa Majesté prussienne.

L'article I^er^ de cette convention porte « que les « sujets de Sa Majesté très-chrétienne et ceux de « Sa Majesté prussienne jouiront réciproquement, « quant au commerce et à la navigation, tant par « terre que par mer, d'une pleine et entière « liberté dans tous les ports, villes, baies, rades, « côtes, rivières et pays de leur domination si- « tués en Europe, pour toutes sortes de mar- « chandises dont le commerce et le transport *ne « sont pas* généralement défendus tant aux su- « jets qu'aux étrangers, par les lois et les ordon- « nances de leurs états respectifs. »

Le sens direct et naturel de cet article est qu'il n'y a que les marchandises qui étaient généralement défendues lorsque la convention a été signée, que les sujets du roi ne puissent pas transporter et faire entrer dans les états du roi de Prusse. Si les deux rois s'étaient réservé la faculté de faire après le traité des prohibitions générales, et d'y assujettir leurs sujets respectifs, il eût fallu ajouter aux mots *ne sont pas* ceux de *ne seront;* d'ailleurs la France est un des pays de l'Europe, où il se fabrique le plus de soieries; ainsi la prohibition, qui paraît générale, tombe principalement sur la France, contre l'esprit du traité. On a su, lorsqu'il a été fait, que l'entrée de la plupart des étoffes de laine de fabriques étrangères était défendue dans les états du roi de Prusse; mais, les soieries ne l'étant pas, il a paru que ce pouvait être un objet de commerce intéressant pour les sujets du roi, capable de balancer en partie les avantages qui résultent du traité en faveur des sujets du roi de Prusse.

Comme il est évident par toutes ces réflexions que la lettre et l'esprit de la convention de 1753 sont contraires à la défense que le roi de Prusse vient de faire de l'entrée des soieries de France dans ses états, vous voudrez bien en conséquence faire des représentations par écrit à ce prince et à ses ministres, et leur demander une réponse prompte et positive.

Vous trouverez ci-joint, monsieur, deux lettres

pour le prince de Prusse de madame la comtesse de Tyrconnel.

Je suis, etc.

ROUILLÉ.

---

Le 26 juin.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré du 13 de ce mois. Vous aurez vu, monsieur, par la mienne du 22 mai, en rapprochant les dates, que la visite que j'ai rendue à M. Mitchel, ministre d'Angleterre, a été bien précédente à la déclaration de guerre de la part du roi de la Grande-Bretagne, et l'unique que je lui ai faite: il ne me trouva pas chez moi, et je pris le temps qu'il n'était pas chez lui, pour la lui rendre. Nous ne nous sommes vus depuis qu'à la cour, et dans des maisons particulières, où les politesses d'usage entre gens qui ne se voient pas, sont employées.

Il me serait bien difficile de vous dire quelque chose de certain, sur l'impression que notre traité avec la cour de Vienne a faite sur l'esprit du roi de Prusse. Vous avez su, monsieur, par la dernière dépêche que vous a faite M. le duc de Nivernais, que ce prince conseillait comme une idée qui lui venait dans le moment, un traité de neutralité pour les Pays-Bas. Je doute qu'il eût été d'avis du traité défensif, sur lequel, à ce qu'on m'assure, il devient très-pensif: en effet il doit

produire chez lui des réflexions sur son état et sur ses procédés violents avec tous ses voisins, notamment avec le duc de Mecklembourg : si cette affaire se pousse, elle peut avoir des suites fâcheuses, et je ne vois rien de plus pressé pour lui, que de l'accommoder à-présent qu'il le peut faire sans que sa dignité en souffre.

Il y a ici un gentilhomme du pays de Mecklembourg envoyé par le jeune duc, il ne s'est pas ouvert sur l'objet principal de sa commission: on sait seulement qu'il est porteur d'un second rescrit de l'empereur, au sujet des nouvelles plaintes qu'a faites le feu duc de ce nom. On dit qu'il a ordre, après avoir notifié en forme la mort du duc, et l'avènement du fils à la régence de ses états, de réclamer les prisonniers qui sont en grand nombre, et les sujets du Mecklembourg enrôlés par force. Sur l'avis que le comte Fink a donné au roi son maître de l'arrivée de ce gentilhomme, ce prince a répondu qu'il viendrait lui-même à Berlin, pour l'écouter, mais il n'y est pas venu, et l'a mandé hier à Potzdam. Ce que l'on croit savoir, c'est que l'Empire en général est très-indisposé contre le roi de Prusse, et que la diète se propose de prononcer sur les premières plaintes portées par le feu duc de Mecklembourg; et le fâcheux de tout cela, c'est que ce prince ne consulte personne sur des matières qu'il entend aussi peu que celle des constitutions de l'Empire, et la forme de ses juge-

ments. Le seul esprit de despotisme fixe son attention et ne lui fait combiner que ses grandes forces avec la faiblesse de ses voisins.

Quelles que soient mon attention et mes recherches sur ce qui se négocie entre lui et le roi d'Angleterre, je ne puis rien démêler, ni porter aucune espèce de jugement. M. Mitchel reçoit et dépêche de fréquents courriers, il a été mandé à Potzdam le 24. Ce ministre ne se communique avec personne, et on ne voit pas ce qu'il peut avoir de particulier à traiter, si ce n'est que le roi d'Angleterre acceptât du roi de Prusse les sommes qui lui sont dues par le pays de Mecklembourg, pour lesquelles il a en séquestre huit bailliages de ce pays. Comme S. M. prussienne en a quatre jusqu'au remboursement ordonné par le rescrit impérial qui a déféré autrefois à ces deux princes l'exécution, le roi de Prusse ne ferait qu'avancer cet argent, et serait sûr de ne le jamais perdre. Vous savez, monsieur, qu'outre le traité de confraternité, qui est entre les deux maisons de Prusse et de Mecklembourg, S. M. prussienne et sa maison ont l'expectative de ce duché; et que si cette maison venait à s'éteindre, comme elle en est menacée, ce prince en prend possession, sans autre difficulté que celle que lui pourrait faire la maison d'Hanover, qui courrait risque de ne rien avoir, vu la puissance du roi de Prusse contre laquelle celle d'Hanover ne pourroit lutter. Il est possible que ces considérations détermi-

nassent le roi d'Angleterre à accepter le remboursement : au moins, monsieur, voilà la seule conjecture qui me paraît raisonnable. Le public d'ici veut qu'il se prépare un orage contre S. M. prussienne, et on en juge en partie sur ce qu'il a donné l'ordre à tous ses régiments de rappeler les congédiés, ce qu'il ne fait pas ordinairement pour le temps de la moisson ; ce peut être pour le camp qu'il médite à Spandau, comme il fait tous les ans ; mais cette année, il en rapproche le terme : je crois bien qu'il a peur, mais, à mon sens, il ne tient qu'à lui d'être rassuré ; qu'il accommode l'affaire du Mecklembourg, qu'il s'en fasse une d'exécuter le traité de Breslau, vis-à-vis la reine de Hongrie, et fasse justice à la Saxe, et tout sera dit pour-lors, je le tiens dans la plus grande tranquillité ; mais il en coûtera beaucoup à sa vanité.

Je fus dîner hier, à la campagne, chez le comte de Podewils, qui y est encore pour douze jours, terme auquel finit son congé ; il persiste dans l'opinion que l'empereur a manqué à la forme, en portant à la diète de l'empire son rescrit avant de savoir si le roi de Prusse l'avait reçu, et le terme de deux mois donné pour y répondre expiré. Il dit que cette cause n'est plus entre les mains de l'empereur, mais dans celles de la diète. Je ne sais, monsieur, s'il ne se trompe pas, car l'empereur a produit son rescrit à la diète, non pour juger cette cause, mais pour demander

conseil aux états de l'empire, sur la manière de se gouverner dans une affaire de cette conséquence ; je ne sais aussi s'il ne se trompe pas, quand il croit qu'une grande partie des princes sont favorables au roi son maître. Selon lui le prince a lieu d'être content de la conduite que tient M. l'abbé le Maire, à Ratisbonne. Il espère cependant qu'il s'accommodera avec le duc de Mecklembourg ; malgré, m'a-t-il dit, les insinuations contraires qui lui sont faites par les émissaires de la cour de Vienne ; je le souhaite de tout mon cœur. On m'avait dit que le roi de Prusse avait donné l'ordre de faire rejoindre les congédiés, cela ne se trouve pas juste.

Le 29 juin.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré, du 15 de ce mois, avec les deux exemplaires de la déclaration de guerre et autres pièces qui y étaient jointes. Je n'ai encore rien à vous mander, monsieur, sur l'impression que notre traité, avec la cour de Vienne, a faite sur l'esprit du roi de Prusse. Je sais seulement qu'il est fort inquiet, et que, dans cet état, il a cru devoir suspendre de prendre les eaux d'Egra, ainsi qu'il se l'était proposé.

Je ne serais pas étonné qu'il fût en soupçon qu'il n'y ait quelque article secret, qui ne portât à-plomb sur lui, et qu'on y eût stipulé son abandon au ressentiment de la cour de Vienne :

les ministres me l'ont assez fait entendre; mais il se peut qu'ils pensent d'après eux-mêmes, et je doute qu'ils aient quelques notions sur les craintes du roi leur maître, non plus que sur les moyens qu'il emploie pour prévenir et parer aux inconvénients dont il est menacé, car son cheval ressemble à celui de Louis XI qui le portait lui et tout son conseil : et quand autrefois dans des temps de détresse, tel que celui où il s'est trouvé en Bohême, l'année 1744, il a assemblé ses généraux et a commencé par dire ce qu'il pensait, avec l'air de vouloir qu'ils pensassent comme lui, le maréchal de Schwerin éprouva une disgrace complette, pour avoir dit son avis sans ménagement, et peut-être reproché que le cas où on se trouvait, ne venait que de n'avoir pas voulu prudemment écouter ses conseils : je ne crois pas, monsieur, cette anecdote déplacée, puisqu'elle peut contribuer à fixer votre opinion sur le caractère de ce prince dans l'état de crise où il paraît être; car il fait marcher des troupes en Poméranie, dans un temps où cette province éprouve une disette considérable, et où il doit lui en coûter beaucoup pour les faire subsister avec les habitants à qui il a porté des secours, quoique considérables, encore insuffisants. Il fait distribuer à ses officiers le traitement de campagne, et envoie des chirurgiens détachés de ceux qui sont ici en Prusse : il fait sortir de l'arsenal de Berlin des canons de

campagne, et des munitions de guerre qu'il fait suivre par quatre compagnies d'artillerie. Selon moi, cela annonce une défensive et la crainte d'être attaqué par les Russes. Si elle est fondée, il se trouvera qu'il aura été pleinement la dupe du roi d'Angleterre : car je ne puis me figurer que la cour de Russie se détermine à lui faire la guerre seule, même à la commencer sur ses propres fonds, et sans autre objet que celui de satisfaire l'inimitié personnelle du grand-chancelier Bestucheff, qui jusqu'à-présent a toujours fait la guerre en démonstration : c'est sa politique, et je ne doute pas que s'il n'y a aucune menée secrète entre lui, la cour de Vienne et celle d'Hanover, il ne rengaîne à la vue des préparatifs défensifs du roi de Prusse; mais il l'aura toujours constitué en dépense, et c'est ce que voulait autrefois le roi d'Angleterre et où se bornait sa politique, lorsque j'étais à Hanover en 1750.

Il y a tout lieu de croire qu'il accommodera son affaire avec le duc de Mecklembourg, qui sera assez faible peut-être pour ne pas tirer parti des circonstances, et faire un accommodement dans lequel le roi de Prusse soit forcé de reconnaître tout le tort qu'il a eu avec le feu duc son père.

Ce prince n'est pas plus tranquille du côté de la cour de Vienne. On croit savoir ici que l'impératrice reine fait assembler un camp de trente mille hommes à Konigratz; outre cela, elle fait

venir de la Hongrie et de la Transilvanie qu'elle dégarnit entièrement, trente mille Croates ou autres troupes. Le projet du roi de Prusse qu'on annonce est de former trois camps : un de cinquante-cinq mille hommes entre Francfort-sur-l'Oder et Breslau; un autre, de pareil nombre à-peu-près en Poméranie, à huit lieues des frontières de Pologne, et le troisième à Magdebourg. On parle même d'un autre du côté de Minden en Westphalie. Pour moi, je crois que si l'assemblée de ces camps a lieu avec la célérité qu'on annonce, c'est pour faire sentir à ses prétendus ennemis qu'il est prêt à les recevoir, et à les prévenir en partie.

S. M. prussienne s'est annoncée pour demain ici; il y a apparence que c'est pour voir le régiment de Wirtemberg, qui doit se mettre en marche le permier juillet, et qui doit être remplacé par celui du prince de Prusse.

Le 3 juillet.

Le roi de Prusse, monsieur, s'est rendu ici, comme j'ai eu l'honneur de vous mander qu'il devait le faire mercredi dernier : je lui ai fait ma cour, comme les autres ministres étrangers : il m'a parlé, mais de choses très-indifférentes, et avec un visage serein et peu occupé de ses dispositions militaires, ainsi que de l'état actuel de ses affaires. Tout ce que je vous ai mandé par ma dernière lettre se réalise, le régiment de Wirtemberg est parti, et

même sous son escorte quatre chariots chargés d'argent. Les chevaux d'artillerie et de vivres arrivent successivement, et partent pour la Poméranie : d'autres prennent le chemin de la Silésie, et les bateaux sur la rivière chargés des armes et autres munitions pour Magdebourg. Tout cela confirme le public dans l'opinion qu'il y aura trois camps, l'un en Prusse, l'autre en Silésie, et le troisième à Magdebourg. Ce même public nomme les généraux qui doivent les commander; le prince de Prusse est destiné pour le premier, le roi ira en Silésie, et celui de Magdebourg aura pour chef le prince Ferdinand de Brunswick : voilà, monsieur, ce qui se dit, et que je ne vous garantis pas.

Permettez-moi une question : le cas arrivant, ce que je ne prévois pas, que le roi de Prusse me proposât de le suivre à l'armée, que dois-je répondre ? S'il le faisait avant que je fusse instruit des intentions de S. M., je recevrai sa proposition avec joie et reconnaissance; mais, sous différents prétextes, je différerais mon départ, jusqu'à ce que j'en fusse informé. Ne croyez-vous pas, monsieur, que prévenu sur cela, ma conduite n'eût un air plus naturel, et qui donnât moins à penser à ce prince? Je vous répète encore que je ne crois pas du tout qu'il m'en fasse la proposition; mais il est bon, à tout événement, de savoir à quoi s'en tenir.

L'affaire du Mecklembourg est autant que finie.

Le roi de Prusse a fait entrer dans son cabinet l'envoyé du nouveau duc, et lui a annoncé l'élargissement des prisonniers ; c'est ce qu'il demandait préalablement pour que le duc son maître pût entrer en négociation sur les arrangements subséquents à prendre. J'ai toujours regardé cette affaire comme de la plus grande conséquence pour le roi de Prusse, en ce qu'elle donnait beau jeu à la reine de Hongrie de lui faire la guerre, en même temps qu'il se voit attaqué par la Russie ; car il est établi en certitude que cela sera ; les Russes mêmes n'en font point mystère dans les différentes cours, où il y a des ministres de cette nation, et je le crois d'autant plus qu'ils peuvent lui faire beaucoup de mal impunément. Si ce n'est de leur part que démonstration, S. M. prussienne sera toujours constituée dans une grande dépense en argent et en inquiétude. On a beaucoup parlé de l'augmentation qu'il a faite dans ses troupes ; je m'en suis informé pour pouvoir vous en parler avec quelque sorte de certitude, elle est effectivement de huit bataillons, faisant ensemble quatre mille huit cents hommes sans les officiers ; ainsi, je crois qu'on lui peut compter cent cinquante mille hommes de troupes de campagne ; car les régiments, qui étaient ci-devant sur le pied de garnison, sont établis sur celui de guerre.

Notre traité avec la reine de Hongrie, et la prochaine accession de la Russie, sont pris bien différemment dans plusieurs états, et particulière-

ment dans le Nord, où on prétend que l'ancien système se trouvant renversé, la cour de Vienne s'en autorisera pour suivre l'objet qu'elle a eu autrefois d'opprimer l'Allemagne avec la religion protestante ; qu'il doit nécessairement se former une ligue entre eux pour la maintenir, et que nous ne tarderons pas à voir partir de cette cour des hauteurs et des demandes de complaisance de sa part, nuisibles à la sûreté du corps évangélique ; telle serait la liberté d'écraser le roi de Prusse, qui aurait peine à résister à ces deux puissances conjurées pour sa perte. Le malheur de ce prince est d'avoir aliéné tous ses voisins. Il sera difficile de les rapprocher. Mais on aperçoit la difficulté d'y mettre des bornes, et d'arrêter ses ennemis au point où il serait nécessaire ; on dit de plus que la guerre, que la Russie est prête à lui faire, doit nécessairement augmenter l'influence qu'elle a déja et qu'elle cherche à accroître dans les affaires d'Allemagne. Le Danemarck, par exemple, verra-t-il sans inquiétude les galères russes couvrir les côtes de la Baltique, et faire des descentes en Poméranie? Je vous rends compte, monsieur, de ces raisonnements, auxquels je ne prends d'autre part que de les écouter, même quelquefois de les exciter pour m'instruire et vous les représenter comme à un juge éclairé, qui peut me guider dans les réponses que je pourrais avoir à faire, si j'étais pressé par S. M. prussienne, ou ses sujets qu'il

me détacherait pour savoir ce que j'en pense. Ne croyez-vous pas que je sois dans une position à avoir besoin d'être guidé et instruit ?

On m'a assuré que l'Angleterre avait perdu tout son crédit à la cour de Russie, que même son ambassadeur ne sortait pas de chez lui dans la crainte d'être insulté ; qu'il y a aussi de sa faute, qu'il avait été haut avec les Russes jusqu'à l'insolence ; mais que cette puissance avait refusé de recevoir les subsides convenus ; si cela est, le roi de Prusse a pris une mauvaise voie pour négocier son accommodement avec la Russie, qui, comme je vous l'ai dit, est animée à l'excès contre lui. La négociation est toujours entre le roi de Prusse et M. Mitchel. Ce ministre a eu une conférence d'une heure et demie, à cinq heures après midi; j'ai beau me tourmenter pour en découvrir au juste l'objet, je n'y puis parvenir ; si vous le pouvez, mettez-moi sur la voie.

Le marquis de Fraigne, qui est de retour de Hambourg, n'y a pas perdu son temps. Il y a recueilli bien des propos et des faits intéressants. Je ne doute pas que M. le président Ogier ne vous ai rendu compte de sa contenance à la cour de Danemarck ; celle qu'il a ici est tout au mieux.

Je ne puis encore vous rien dire de remarquable sur la manière dont le roi de Prusse personnellement prend l'événement de notre traité défensif, avec la cour de Vienne. L'abbé de

Prade pourrait m'en dire quelque chose, si je le voyais. Je ne puis le chercher à Potzdam, sans le rendre suspect; mais, monsieur, ce que je puis vous dire, c'est que ce pays-ci en général en est extrêmement effarouché. Le prince de Prusse que je vis hier chez la reine-mère, m'accueillit à son ordinaire, et me dit que j'avais bien fait de ne pas aller chez lui, qu'il ne savait lui-même à qui il devait parler, et qui il devait éviter d'entretenir. Il me demanda en courant ce que je pensais de tout ceci; je lui répondis que je me perdais comme les autres, dans mes spéculations; que pour fixer un raisonnement solide, il faudrait avoir connaissance des avis qu'avait S. M. prussienne, et être dans la confidence de ses projets pour en juger. Jusqu'à présent, me dit-il, je crois voir la certitude, que nous serons attaqués par les Russes; toutes les apparences sont que la reine de Hongrie veut être de la partie. La préviendrons-nous? Ou attendrons-nous qu'elle nous attaque? C'est ce que je ne sais pas; mais, à tout événement, nous aurons besoin de toutes nos forces. Vous irez à Hanover, le roi d'Angleterre fera la paix, et vous nous y comprendrez. Je n'eus pas le temps de discuter avec ce prince cette idée. Il m'a paru véritablement fâché de ne pas oser me voir plus à l'aise. J'espère que cela changera, quand ce chaos-ci sera un peu éclairci.

Le 10 juillet.

Les mouvements de guerre, qui doivent se passer aux yeux de tout le monde, semblent se ralentir, monsieur; mais le roi de Prusse veut que ses troupes soient prêtes à se mettre en marche au premier ordre. Il est vrai qu'il a donné la permission de renvoyer chez eux, ceux des soldats qui peuvent être rendus à leurs différents corps en six jours au plus; au reste, il n'y a aucun mouvement de troupes, jusqu'à-présent, que de quelques régiments, qui ont changé de garnison, et ont été poussés au-delà de l'Oder. Je ne puis vous dire si ce ralentissement apparent vient des avis contraires à ceux qui avaient occasionné cette alarmante fermentation. Je la dis alarmante, parce que je suis convaincu que tout ce qui respire ici, la craint. Je n'en excepte pas le roi et ses troupes, et je suis intimement persuadé que ce prince n'attaquera personne, qu'il ne soit convaincu qu'on lui en veut, et qu'il n'apprenne des dispositions de la part de l'impératrice-reine en conséquence; dans ce cas je suis persuadé qu'il ferait son possible pour la prévenir.

La négociation entre lui et le roi d'Angleterre, a toujours le même degré de vivacité. M. Mitchel reçoit des courriers, et fait des voyages à Potzdam, mais la même obscurité subsiste, sans que les plus éclairés puissent en soupçonner l'objet sur-

tout depuis qu'on a assuré que la Russie a refusé le paiement du quartier de subsides de l'Angleterre, et que son ambassadeur à Pétersbourg y est dans la situation la plus désagréable; mais ce sont de ces faits que je voudrais savoir bien constatés avant de me décider sur ce que je dois en penser. Il nous vient tant de mensonges de ce pays-là, par la voie d'Hambourg, que la vérité même a de la peine à s'établir. Je ne vous dis rien de la Suède, parce que je suis persuadé que M. d'Havrincour vous a mandé les particularités de la découverte de la conspiration, à l'effet de donner la souveraineté au roi. Je puis vous dire seulement que les princes, frères de la reine de Suède, en sont affligés, et qu'ils improuvent de bonne foi la conduite de leur sœur, ainsi qu'ils ont fait précédemment. Le prince de Prusse m'a encore assuré que le roi son frère avait écrit dans les termes les plus forts, pour improuver la conduite qu'elle avait tenue dans l'affaire des diamants.

Je vous supplie, monsieur, d'avoir la bonté de donner des ordres au chapitre de Lille, de tenir présent sans aucune difficulté, et qu'il ait à traiter comme par le passé, le sieur abbé Loise, chanoine de leur église, qui est avec moi; ainsi que cela s'est pratiqué par MM. les ministres, vos prédécesseurs, qui ont bien voulu annoncer au dit chapitre qu'il était ici par ordre, et pour le service du roi; en effet, monsieur, il m'est

extrêmement utile, et j'ose vous dire qu'il mérite quelques graces de la part de sa majesté, et l'honneur de votre protection.

Le marquis DE VALORI.

*P. S.* Permettez, je vous supplie, que je mette, sous votre couvert, deux lettres que le baron de Kraült, m'a prié de faire passer à leur adresse. Elles regardent les affaires qu'il a avec la succession de feu M. le prince de Carignan. J'y en joins une pour mon frère l'abbé de Valori.

Compiègne, le 15 juillet.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 26 et 29 du mois passé, et le 3 de celui-ci.

Les grands préparatifs de guerre de toute espèce que l'on voit faire au roi de Prusse, ne décèlent que trop l'alarme que le traité de Versailles et l'accueil que la Russie a fait à ces propositions lui donnent. Nous sommes bien persuadés que si ce prince ne suit que son propre mouvement, il se contentera de se tenir sur la défensive, qui puisse en imposer aux puissances dont les intentions lui sont suspectes; mais nous sommes instruits par de bonnes voies que les Anglais, pour tâcher de réparer la honte des mauvais succès que leur a attirés la guerre injuste qu'ils ont faite au roi, veulent se servir des préparatifs im-

menses du roi de Prusse, pour allumer dans l'Europe un feu où Sa Majesté soit obligée de prendre part; espérant, par cette diversion, diminuer les efforts qu'elle a résolu de faire contre eux sur mer. Dans ces circonstances, il est fort à craindre que l'imagination naturellement vive du roi de Prusse, échauffée par les conseils violents de l'Angleterre, ne le porte à quelque coup de main aussi dangereux peut-être à son propre repos qu'à celui de l'Europe. Pour tâcher d'éviter ce mal, heureusement autant qu'il est possible, l'intention du roi est que vous déclariez à Sa Majesté prussienne, ou à ses ministres, qu'ayant eu avis qu'un des principaux desseins du roi d'Angleterre était de l'engager à attaquer l'impératrice-reine, Sa Majesté n'a pas voulu différer de lui représenter l'obligation où elle est par le traité de Versailles, qu'il lui a fait communiquer, de donner des secours à cette princesse, si elle était attaquée, et qu'elle ne manquerait pas de les lui donner, ainsi qu'elle est persuadée que le roi de Prusse donnerait à l'électeur d'Hanover ceux qu'il lui doit par le traité de Londres, dans le cas où la France attaquerait les terres de l'électorat; mais que, comme le traité que le roi a fait avec l'impératrice-reine n'est que défensif, et que par conséquent il n'a pas diminué le zèle de Sa Majesté pour empêcher que le feu de la guerre qu'elle a avec l'Angleterre ne se communique à l'Europe, Sa Majesté a cru devoir rappeler au roi de Prusse

le souvenir des engagements où elle est, afin de tâcher de le détourner des mauvais conseils qu'on peut lui donner, ou que s'il arrive que l'impératrice-reine soit attaquée, le roi de Prusse ne puisse s'en prendre qu'à lui-même des secours qu'il sera obligé de fournir à cette princesse.

Outre ce projet, monsieur, nous apprenons que les rois d'Angleterre et de Prusse font répandre sous main dans toutes les cours de l'empire et dans celles du Nord que le grand objet du roi et de l'impératrice-reine, dans l'union qu'ils ont formée par leur nouveau traité, a été de détruire l'équilibre entre les puissances catholiques et protestantes, et d'élever la religion catholique sur les débris de la protestante; qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'attendre qu'il soit arrivé pour s'en défendre; que sous ce prétexte Leurs Majestés britannique et prussienne se sont déja assuré dès maintenant de Brunswick, d'Eisenach, et d'autres puissances, et qu'elles n'oublient rien pour renouveler dans l'empire les guerres sanglantes de religion, qui ont déchiré l'Europe et, en particulier, l'Allemagne avant la paix de Westphalie. Il serait aisé, monsieur, de démontrer le peu de vraisemblance et de vérité d'une imputation aussi odieuse, puisque, d'un côté, la paix de Westphalie, qui est le fondement des libertés des princes d'Allemagne, et qui règle en particulier l'état des trois religions dans l'empire, est posé pour base du traité de Versailles;

et que, de l'autre, le roi n'a pas fait jusqu'ici la moindre démarche contre les atteintes que les rois d'Angleterre et de Prusse ont données au traité de Westphalie, tant dans l'affaire du prince de Cassel, que dans celle du comte de Viedrunckel et autres, espérant toujours que les princes reconnaîtraient leur injustice d'eux-mêmes, et qu'ils reviendraient à l'observation fidèle des constitutions de l'empire et des traités de Westphalie; mais il n'est pas encore temps, monsieur, de nous justifier là-dessus, et tout ce que je vous mande ici n'est que pour vous donner des notions générales sur les projets de Leurs Majestés britannique et prussienne, et vous aider à faire des découvertes plus particulières à cet égard.

J'ai encore un autre objet à proposer à votre attention. Vous savez que le roi de Prusse, de concert avec le roi, a fait en 1750 un traité avec le duc de Brunswick, pour prendre à sa solde quatre mille hommes de ce prince, et les mettre en garnison dans les forteresses de Magdebourg et de Stetin; mais que par le traité de Berlin, du 2 janvier 1751, entre le roi et S. M. prussienne, le traité, conclu avec le duc de Brunswick, est censé commun aux deux rois pour les avantages et intérêts réciproques, comme s'il était conclu d'abord et en même temps entre S. M. et ce prince, et généralement pour tout ce qui est stipulé, tant dans le corps du traité même, que dans ses articles séparés, par rapport aux engagements que

le duc de Brunswick y a pris de ne donner ses troupes à aucune puissance telle qu'elle puisse être sans le consentement du roi de Prusse, et que lesdites troupes ne pourront, en aucun cas, être employées ni contre S. M. prussienne ni contre ses alliés. Tels sont les termes de l'article 1er. Vous savez encore, monsieur, que par l'article 2 de ce même traité, le roi de Prusse s'engage à ne jamais consentir, pendant sa durée, à ce que le duc puisse, sous quelque prétexte que ce soit, donner aucune troupe contre S. M. ni contre ses alliés; que par l'article 3, le roi de Prusse s'engage et s'oblige de ne point employer ces troupes auxiliaires à moins que le roi n'en soit préalablement informé, et à ne s'en servir que du gré et du consentement de S. M.; enfin que ce n'est qu'à ces conditions que le roi s'est chargé, dans ce même traité, du paiement des subsides que S. M. prussienne a promis au duc de Brunswick; cependant nous sommes informés que ce prince doit donner ces mêmes troupes au roi de Prusse pour les mettre en garnison dans ses états sans le sû et le consentement de Sa Majesté.

Vous sentirez aisément, monsieur, qu'il ne conviendrait pas au roi de payer ces troupes, puisqu'elles seraient employées, non-seulement contre les conditions auxquelles Sa Majesté s'est engagée de les soudoyer, mais encore pour les vues du roi d'Angleterre son ennemi, avec lequel le roi de Prusse est intimement lié aujourd'hui,

ainsi vous ne négligerez rien pour vous procurer des éclaircissements précis sur cette matière.

Si le roi de Prusse vient d'accommoder son différend avec le duc de Mecklembourg, ce sera un événement heureux pour lui, et vous savez que c'est ce que nous avons desiré nous-même.

Je suis, etc.

ROUILLÉ.

---

Le 17 juillet.

J'ai reçu, monsieur, la lettre, dont vous m'avez honoré du 4 de ce mois. J'ai remis au comte de Podewils, un mémoire, en conséquence de l'ordre que vous m'en donnez, sur la défense faite par le roi de Prusse de l'entrée des étoffes de soie dans ses états, et j'en ai demandé une réponse prompte et positive; comme ce mémoire doit passer par plusieurs mains, avant de parvenir à S. M. prussienne, je ne crois pas devoir en attendre la réponse avant quelques jours d'ici. Il n'est pas encore possible de fixer un jugement certain sur l'objet des négociations qui sont entre les rois de Prusse et d'Angleterre. Tout le monde raisonne, et personne ne sait rien de positif, je n'en excepte pas les comtes de Podewils et Finck, non plus que sur l'objet des préparatifs de guerre, que ce prince continue, mais avec moins de vivacité. Toutes les troupes ont ordre de se tenir prêtes à marcher, et aucune ne bouge

si on en excepte quelques régiments qui ont changé de garnison, et ont été poussés au-delà de l'Oder en Pomèranie. Mon idée est que le roi de Prusse a pris l'alarme sur quelques faux avis, que la Russie devait l'attaquer. Il en a conclu un parti formé entre elle et la cour de Vienne, sans se donner le temps d'approfondir ces avis. Il a sur-le-champ donné des ordres, dont l'exécution a été très-frayeuse; une fois embarqué dans cette première dépense, il en continue de moins fortes, qui toutes tendent à le mettre en état de porter cent mille hommes en campagne, en moins de six semaines de temps. Il est vrai que le sieur Balby a été, par son ordre, marquer un camp entre Magdebourg et Halberstadt, il ne serait pas impossible qu'il fût convenu avec le roi d'Angleterre de prendre cette position avec un corps d'armée pour couvrir l'électorat d'Hanover, en conséquence de la convention qui est entre ces princes; d'ailleurs je ne puis me persuader que S. M. prussienne ait intention d'attaquer personne; mais il peut arriver que sur l'avis de ces préparatifs, l'impératrice-reine ne garnisse la Moravie et la Bohême, de tout ce qu'elle pourra de troupes, et que le roi de Prusse, dans la crainte d'en être attaqué, ne voulût la prévenir, et par-là, s'embarquer dans une guerre, dont il ne sortirait peut-être pas quand il voudrait; mais tout cela, monsieur, sont conjectures, ainsi que ce que je puis vous

mander sur les objets des négociations entre lui et le roi d'Angleterre. On veut qu'il soit question de quelques échanges de terre, le long de l'Elbe et du remboursement des sommes dues, par les huit bailliages du Mecklembourg à l'électeur d'Hanover ; cette négociation paraît difficile à être terminée ; on veut encore que l'objet, qui tient fortement à cœur à S. M. prussienne est de se raccommoder avec la Russie ; il l'espère par le canal de l'Angleterre. J'ai lieu de douter par tout ce qui me revient de ce pays-là, qu'il y parvienne à sa satisfaction. On croit aussi que le roi d'Angleterre, depuis notre traité avec la cour de Vienne, sonne l'alarme parmi les puissances protestantes, et se propose de former une ligue entre elles, dont le roi de Prusse serait le chef avec cent cinquante mille hommes. Mais que fera cette ligue, si les puissances du Nord n'y entrent pas? Ne doutez pas, monsieur, que je ne sois fort alerte pour acquérir des certitudes, sur tout ce que je vous avance comme conjectures ; mais je vous supplie de me mettre sur la voie autant que vous le pourrez.

Le marquis DE VALORI.

## A M. LE COMTE D'ARGENSON.

Du 17 juillet.

Il est très certain, monsieur, que le roi de Prusse a fait analyser la poudre de munition, et croit en avoir trouvé la composition. Il en a fait faire ; et actuellement trois soldats à Potzdam, en font l'épreuve avec un officier, qui s'est offert pour ne les pas quitter, et se mettre lui-même à l'épreuve de cette nourriture. Le roi de prusse a choisi trois différents tempéraments, un homme sobre, un autre qui mange beaucoup, et un troisième fort incontinent, qui fume beaucoup, et boit de l'eau de vie. On les fait travailler ; mais, matière approfondie et évaluation faite de ce que coûte un homme par jour, irait fort au-delà du triple de sa paie. J'espère être informé au juste, de ce qu'un homme peut coûter par jour. Ces soldats en ont trois fois dans la journée. Je me presse de vous envoyer ce qui peut tenir raisonnablement dans un paquet de lettre. Vous pouvez être sûr que je la tiens de bonne main; dès que je serai assez instruit, et de la suite de l'épreuve, de la composition, et de l'usage que S. M. prussienne se propose d'en faire, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

A l'égard du globe de compression, il n'y a que le temps qui puisse m'instruire sur la vérité de cette prétendue découverte, de cette part ici.

Je n'en désespérerais pas, si les circonstances étaient telles, que je visse le roi de Prusse aussi souvent, et dans des occasions familières comme autrefois; mais ce prince quitte peu Potzdam, où il a mandé ses généraux; et s'occupe à prendre les eaux minérales, et aux arrangements de son armée, qui a ordre de se tenir prête à marcher au premier avis.

J'ai vu ici M. de Krockow qui a été fort bien reçu de S. M. prussienne, dont vous savez qu'il est né sujet. Je suis très-content des propos et de la contenance de cet officier, à qui on a fait indirectement des propositions de prendre du service dans les troupes prussiennes. Il a toujours répondu qu'il avait trop d'obligation au roi, et à son service, pour jamais prendre aucun autre parti que le sien; que sa santé se rétablissant, comme il avait lieu de l'espérer, vous n'auriez qu'à parler monsieur, qu'il était toujours prêt à exécuter vos ordres. Il m'a prié de vous adresser le mémoire ci-joint, et de vous en demander l'exécution. S'il vous plaît de me l'adresser, je la lui ferai passer en Poméranie, où il se retire avec madame sa femme et cinq enfants. C'est un homme de condition bien dévoué à la cour.

Après vous avoir parlé des autres, me permettrez-vous, monsieur, de vous rappeler que j'ai une promesse depuis 1742, de la pension sur le cordon rouge; une autre de vous, de m'honorer de vos bontés, dans les occasions qui se présen-

teraient. C'est à cette dernière que je mets toute ma confiance.

Le marquis DE VALORI.

Compiègne, le 18 juillet.

M. le comte d'Egmont arriva ici le 15 au matin, monsieur, avec la capitulation du fort Saint-Philippe, dont je vous envoie copie. Vous voudrez bien en faire part à la cour où vous êtes, et aux ministres qui y résident.

Quant aux munitions qu'on a trouvées dans le fort, M. le maréchal de Richelieu en promet un détail exact, et mande seulement d'avance qu'il y avait vingt-quatre canons et soixante-neuf mortiers en état de servir, non compris ceux qui ont été pris et encloués précédemment; mais on sait d'ailleurs qu'il s'y est trouvé 700 milliers de poudre avec une grande quantité de bombes et de boulets, et que la garnison, y compris quelques habitants de l'île qui avaient suivi les Anglais, consistait en deux mille neuf cent soixante-trois hommes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Nous avons appris ce matin par le chevalier de Tourville, lieutenant de vaisseaux, venu en vingt-deux jours de Québec, que M. de Moncalm et les troupes qui étaient sous son commandement, y étaient arrivés en très-bon état. La

frégate qui portait le chevalier de Tourville a été poursuivie par quelques vaisseaux anglais, mais sans qu'ils aient pu l'atteindre. S. M. l'a fait sur-le-champ capitaine de vaisseaux.

## *Copie de la capitulation.*

*Articles de capitulation proposés par S. E. le lieutenant-général Blackenay, pour la garnison de S. M. britannique, du château Saint-Philippe et le Minorque.*

| | |
|---|---|
| ART. 1er. | ART. 1er. |
| Accordé. | Que tous les actes d'hostilités cesseront jusqu'à ce que les articles de la capitulation soient convenus et signés. |
| ART. 2. | ART. 2. |
| La belle et courageuse défense que les assiégés ont faite méritant toutes les marques d'estime et de vénération que tout le militaire doit rendre à de telles actions, et M. le maréchal de Richelieu voulant faire connaître encore à S. E. M. le lieutenant-général Blackenay sa considération et celle que mérite la défense qu'il vient de faire, accorde à la | Qu'on accordera à la garnison, à sa reddition, tous les honneurs de la guerre, comme de sortir le fusil sur l'épaule, tambours battant, enseignes déployées, vingt-quatre coups à tirer par homme, mèche allumée, quatre pièces de canon, et deux mortiers avec deux coups à tirer pour chaque pièce, un chariot couvert pour le gouverneur, et quatre |

garnison tous les honneurs militaires dont elle peut jouir dans la circonstance de sa sortie pour un embarquement; savoir : le fusil sur l'épaule, tambours battant, drapeaux déployés, et même mèche allumée, vingt cartouches par homme. Il consent encore que le lieutenant-général Blackenay et sa garnison puissent emporter tous les effets qui leur appartiendront, et qui pourront tenir dans des coffres. Il leur serait inutile d'avoir des chariots couverts; il n'y en a pas dans l'île, ainsi ils sont refusés.

autres pour la garnison, qui ne seront pas visités en aucun cas.

ART. 3.

Toute la garnison militaire et civile, comprenant sous le nom de *civile*, les officiers de justice et de police, à la réserve des naturels de l'île, auront la permission d'emporter leurs effets, et d'en disposer comme il vient d'être dit, mais toutes les dettes de la garnison, qui auront été reconnues légitimes envers les sujets de S. M. T. C., parmi lesquels les Minorquains doivent être compris, seront payées.

ART. 3.

Que toute la garnison, comprenant tous les sujets de S. M. britannique, civils comme militaires, auront tous leurs bagages et effets assurés, avec la permission de les emmener, et d'en disposer comme ils le jugeront à propos.

ART. 4.

Il sera fourni des vaisseaux de transport de ceux qui sont aux gages de S. M. T. C. et convenables à la garnison militaire et civile du fort Saint-Philippe pour eux et leur famille; ces vaisseaux les conduiront par la plus sûre navigation jusqu'à Gibraltar dans le plus court délai qu'il sera

ART. 4.

Que la garnison, comprenant les officiers, soldats, ouvriers, et autres sujets de S. M. britannique, avec leur famille, qui voudront quitter l'île, seront pourvus de vaisseaux de transport convenables, et seront conduits à Gibraltar par la navigation la plus courte et la plus directe, et qu'ils y se-

possible, et ils y débarqueront tout de suite, bien entendu qu'après ce débarquement, il sera fourni à ces bâtiments des passeports valables, afin de n'être pas inquiétés dans leur retour jusqu'au port de France où ils devront aller, et il sera laissé des otages pour la sûreté des bâtiments de transport et de leurs équipages, que l'on remettra au premier bâtiment neutre, qui viendra les chercher après le retour desdits bâtiments dans le port de France.

ront débarqués aussitôt leur arrivée, aux dépens de la couronne de France, et que les provisions leur seront fournies d'icelles, qui peuvent être encore existantes dans la place au moment de sa reddition pour le temps qu'ils pourraient rester dans l'île, et pour celui de leur voyage sur mer, et cela dans la même proportion qu'on leur fournit actuellement; mais si l'on avait besoin d'un plus grand supplément, qu'il serait fourni aux dépens de la couronne de France.

Il sera aussi accordé à la garnison des subsistances, tant pour son séjour dans l'île, que pour douze jours de voyage, qui seront prises de celles qui seront trouvées dans le fort Saint-Philippe, et distribuées sur le pied qu'on a coutume de les fournir à la garnison anglaise, et si on a besoin d'un supplément, il sera fourni en payant ce qui sera réglé par les commissaires de part et d'autre.

Art. 5.

Les bâtiments étant prêts pour le transport de la garnison, la fourniture des quartiers demandés devient inutile, et elle sortira de la place dans le plus court délai pour se rendre à Gibraltar, et à l'égard de ceux qui ne pourront pas être embarqués tout de suite,

Art. 5.

Que l'on fournira des quartiers convenables à la garnison, avec un hôpital propre pour les malades et blessés, pendant le temps que l'on préparera les bâtiments de transport, lequel temps ne pourra pas excéder celui d'un mois, à compter du jour de la signa-

ils auront la liberté de rester dans l'île, et il leur sera fourni tous les secours dont ils auront besoin pour se rendre à Gibraltar, lorsqu'ils seront en état d'être embarqués; il en sera dressé un état, et on laissera à un vaisseau les passeports nécessaires pour aller et revenir.

Il sera de même fourni un hôpital pour les malades et blessés, ainsi qu'il sera réglé par les commissaires respectifs.

ture de cette capitulation, et à l'égard de ceux qui se trouveront hors d'état d'être embarqués, qu'ils pourront rester, et il en sera pris soin jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être envoyés à Gibraltar par une autre occasion.

ART. 6.

Accordé pour les maisons détruites ou brûlées pendant le siége; mais on restituera plusieurs effets et titres du tribunal de l'amirauté, qui avaient été transportés dans le fort, ainsi que les papiers de l'hôtel-de-ville, qui ont été emportés par le receveur, et les papiers et titres des vaisseaux marchands français concernant leur chargement, qui ont été pareillement retenus.

ART. 6.

Que le gouverneur ne pourra pas être comptable pour toutes les maisons qui auront été détruites et brûlées pendant le siége.

ART. 7.

On n'excitera aucun soldat à déserter, et les officiers auront une entière autorité sur eux jusqu'au moment de l'embarquement.

ART. 7.

Quand la garnison sortira de la place, il ne sera permis à personne de débaucher les soldats pour les faire déserter de leurs régiments, et les officiers auront accès auprès d'eux en tout temps.

ART. 8.

ART. 8.

On observera, de part et d'autre, une exacte discipline.

ART. 9.

M. le général Blackenay et M. le maréchal de Richelieu ne peuvent fixer ou étendre l'autorité des rois leurs maîtres sur leurs sujets, ce serait y mettre des limites que d'obliger d'y recevoir dans leurs états ceux qu'ils ne jugeraient pas à propos qui y fussent établis.

ART. 9.

Que ceux des habitants de l'île qui ont joint les Anglais pour la défense de la place, auront permission de rester et de jouir de leurs biens et effets dans l'île sans être inquiétés.

ART. 10.

On rendra, de part et d'autre, tous les prisonniers qui auront été faits pendant le siége; ainsi les Français rendant ceux qu'ils ont, il leur sera restitué les deux piquets, qui ont été pris en allant joindre l'escadre française, le jour que parut l'amiral Binck devant Mahon.

ART. 10.

Que tous les prisonniers de guerre, de part et d'autre, seront rendus.

ART. 11.

Accordé.

ART. 11.

Que M. de Cuningham, ingénieur, faisant le service de volontaire pendant le siége, aura un passeport et la permission de se retirer où ses affaires l'appelleront.

ART. 12.

Dès que les articles ci-dessus auront été signés, il sera livré une des portes du château aux Français, avec les forts Malbrough et de Saint-Charles, après avoir envoyé des otages de part et d'autre

ART. 12.

Sous les conditions précédentes, le lieutenant-général-gouverneur, après que les otages auront été donnés de part et d'autre pour la fidèle exécution des articles ci-dessus, consent de livrer la place

pour la fidèle exécution des articles ci-dessus, l'estacade qui est dans le port sera levé, et l'entrée et la sortie en sera rendue libre à la disposition des Français jusqu'à l'entière sortie de la garnison, et en attendant les commissaires, de part et d'autre, travailleront, de la part de S. Exc. M. de Blackenay, à faire l'état des effets des magasins militaires et autres, et de la part de M. le maréchal de Richelieu à les recevoir pour en livrer aux Anglais ce qui a été convenu.

Il sera aussi livré des plans des galeries, mines et autres ouvrages souterrains.

Fait à Saint-Philippe, le 29 juin 1756.

Approuvé, G. Blackenay.

à S. M. T. C. avec tous les magasins militaires, munitions, canons et mortiers, à la réserve de ceux mentionnés dans l'article 2, comme aussi de montrer aux ingénieurs toutes les mines et ouvrages souterrains.

Fait au château de Saint-Philippe, le 29 juin 1756.

Signé G^me Blackenay.

Le 20 juillet.

J'ai reçu, monsieur, une lettre de Potzdam, par une occasion sûre; voici ce qu'on me mande, et c'est l'abbé de Prades, que je crois très-affectionné au service du roi. « Vous devinez aisément « que nous avons un peu d'humeur. Le person-« nage français commence à devenir un rôle dif-« ficile à tenir. J'ose me flatter que vous serez « toujours persuadé de mon attachement sincère. « Si j'ai à présent un défaut ici, c'est d'avoir le « cœur excessivement français. Je m'observe de

« mon mieux, le roi m'a pourtant dit que je le « suivrais à l'armée; on ajoute toujours, s'il y a « guerre, et on ajoute après cela qu'elle est sûre. On « croit qu'on partira avant le commencement du « mois prochain, quoique le jour du départ ne « soit pas fixé. Les officiers ont reçu l'ordre, à « l'oreille, de se tenir prêts à marcher, et tous « le seront effectivement bientôt. Le premier ba- « taillon a reçu son ordre aussi, on croyait pour- « tant qu'il ne marcherait pas. »

Je ne vois rien, monsieur, de si énigmatique que ces ordres de se tenir prêts à marcher, et où. C'est ce que je demande au prince de Prusse même, qui m'a juré n'en savoir pas plus que moi. Il me demanda ce que j'en pensais, je lui dis que je croirais que le roi son frère avait eu de faux avis, que sa grande vivacité lui avait fait prendre le parti de tout disposer pour soutenir une guerre, que la plus grande dépense faite, il achevait et voulait mettre tout le monde dans le doute de ses desseins. Ce bon prince me dit qu'il pensait de même, parceque, m'ajouta-t-il, je ne vois point d'ennemis à combattre, et je ne puis me persuader que mon frère en puisse chercher; quoi qu'il en soit, cette énigme n'est pas plus aisée à trouver, que celle de la négociation de M. Mitchel, qui est allé, encore aujourd'hui pour la seconde fois de cette semaine, à Potzdam; mais aujourd'hui le comte de Podewils est de la partie; cela me paraît plus sérieux. Il se pourrait que ce fût pour

signer quelque traité ou convention arrêtée entre le roi de Prusse et le sieur Mitchel ministre d'Angleterre, car le comte Podewils n'a pas la moindre connaissance de ce qui se traite. Il me l'a protesté, et je le crois.

Le prince de Prusse m'a prié de mettre les lettres qu'il écrit aux princes de Wirtemberg et celle pour madame de Tyrconnel dans mon paquet. J'ose vous prier de les faire tenir à ces princes par la première occasion que vous aurez, et d'être persuadé du respect infini, etc.

## A S. M. LE ROI DE PRUSSE.

Le 21 juillet.

Sire,

Je n'apprends rien de nouveau à votre majesté en lui annonçant la reddition du fort Saint-Philippe; mais j'obéis aux ordres du roi mon maître, qui, persuadé de son amitié et de la part qu'elle veut bien prendre à ses succès dans la guerre injuste que lui font les Anglais, m'ordonne de lui faire part de la reddition de ce fameux fort, qui, par la nature du terrein où il est placé et l'immensité de ses ouvrages, était hors d'atteinte des efforts de toute autre nation que de la française; que votre majesté me permette cette jactance, qui m'est particulière.

M. le duc de Fronsac, fils du maréchal de

Richelieu, est arrivé le 10 au matin à Compiègne avec la nouvelle de la reddition du fort Saint-Philippe, accompagnée de quelques détails des différents assauts qui ont été donnés, en même temps, dont quelques-uns par escalade, en attendant ceux de la capitulation. Je crois que votre majesté en est mieux instruite que moi; qu'elle me permette de me féliciter de l'occasion d'un aussi brillant événement de me mettre à ses pieds.

Je suis, etc.

Le marquis DE VALORI.

Le 24 juillet.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré du 10 de ce mois. Le roi de Prusse était instruit, ainsi que ses ministres, un ordinaire avant par la voie de la Hollande, du grand événement de la reddition du fort Saint-Philippe; mais ce prince et ses ministres en ont tenu le cas secret. Ces derniers se sont contentés de me prédire que j'en reçevrais la nouvelle incessamment, et de me l'assurer. J'ai cru devoir, en exécution de vos ordres, écrire à sa majesté prussienne pour lui en faire part. Je joins ici copie de ma lettre et de la réponse dont il m'a honoré.

J'ai eu celui de vous mander que le comte de Podewils avait été à Potzdam avec M. Mitchel. Je vis hier ce ministre de retour, je tâchai de le pomper sur l'objet de son voyage, et comme j'ai autrefois connu par expérience les allures de

ce pays-ci, je lui ai dit qu'il venait de signer quelque traité ou convention particulière. Il me protesta que non; mais il ne me parut pas que ce fût du ton de la vérité. Je puis cependant me tromper. Je lui dis que tout était devenu Anglais en ce pays-ci, à l'exemple du maître; que ceux de cette nation éprouvaient, de sa part, les mêmes bontés dont il m'avait honoré autrefois. Il me répondit que ce prince avait toujours pour moi la même amitié et que je devrais prendre quelque prétexte pour lui demander la permission d'aller à Potzdam et lui parler de la part de ma cour. Je lui répondis qu'il ne m'appartenait pas de rien avancer de mon chef, que ma cour ne me donnait aucun ordre à cet égard, que je chérirais toujours les occasions de faire ma cour à sa majesté prussienne, à laquelle je me piquais d'être personnellement attaché. M. de Podewils me dit que j'étais devenu Autrichien et que je paraissais lié avec ceux des ministres étrangers qui sont le plus ouvertement frondeurs de la conduite du roi son maître. Je n'eus pas de peine à détruire cette accusation, mais je lui dis que mon attachement pour le roi son maître ne m'aveuglait pas, et que tous ses procédés n'étaient pas généralement marqués au coin de la modération et de la justice, ainsi qu'il avait bien voulu en convenir avec moi, en plusieurs occasions; je voulais parler de l'affaire de Mecklembourg, qui n'est pas finie, comme on l'avait cru. Le duc paraît insister sur

la restitution de tous les hommes enlevés depuis le mois de novembre dernier, et veut que l'empereur et l'empire soient garants de l'accommodement qu'il doit y avoir entre eux; c'est ce à quoi le roi de Prusse ne veut pas entendre.

Le bruit de marche de troupes et les préparatifs de guerre se continuent; mais on ne sait où elle doit se diriger. Le comte de Podewils me dit que la régence d'Hanover était fort en peine, et même en crainte de quelque invasion de la part des troupes du roi. je suis toujours du sentiment que sa majesté Prussienne fera mine de couvrir cet électorat, et qu'en même temps il le tourmentera, par des recrues et autre espèce de vexation.

M. Mitchel doit avoir reçu avant hier un courrier venant de Pétersbourg. Je n'ai pas encore reçu réponse au mémoire que j'ai donné, sur l'objet de la défense de l'entrée des marchandises de soie. M. le comte de Podewils m'a dit que celle du grand directoire n'était pas prête.

## AU ROI DE PRUSSE.

Le 26 juillet.

SIRE,

L'amitié qui est entre le roi mon maître et votre majesté, dont M. le duc de Nivernais a renouvellé les assurances en même temps qu'il a paru en resserrer les liens, se trouve alarmée par les préparatifs de guerre qu'elle a faits et continue

de faire dans les différentes provinces de ses états. On ne peut douter, sire, des efforts redoublés de l'Angleterre pour allumer la guerre dans le continent de l'Europe; les liaisons de votre majesté avec cette couronne font présumer que ses immenses préparatifs sont destinés à remplir cet objet.

Le roi m'ordonne de lui représenter que, quoiqu'il soit persuadé que, si votre majesté ne suit que son propre mouvement, elle se contentera de se tenir sur une défensive, qui puisse en imposer aux puissances dont les intentions lui sont suspectes, il est instruit que les Anglais pour tâcher de réparer la honte que leur ont attirée les mauvais succès de la guerre injuste qu'ils lui font, veulent se servir de ces préparatifs pour allumer dans l'Europe un feu, où il sera obligé de prendre part, espérant par cette diversion diminuer les efforts qu'il a résolu de faire contre eux par mer.

Le roi craint, sire, que votre majesté ne soit entraînée par les conseils violents de l'Angleterre à quelques coups de main aussi dangereux peut-être à son propre repos qu'à celui de l'Europe.

Le roi mon maître ayant sur-tout été informé qu'un des principaux desseins du roi d'Angleterre était d'engager votre majesté à attaquer l'impératrice reine, il m'ordonne de lui représenter l'obligation où il est par le traité de Versailles, dont elle a eu communication, de donner des secours à cette princesse si elle était attaquée, et qu'il ne

manquerait pas de les lui donner, ainsi qu'il est persuadé que votre majesté donnerait à l'électeur d'Hanover ceux qu'elle lui doit par le traité de Londres dans le cas où les troupes du roi entreraient dans les terres de l'électorat.

Mais que, comme le traité que le roi a fait avec l'impératrice-reine n'est que défensif, et que par conséquent il n'a pas diminué son zéle, pour empêcher que le feu de la guerre qu'il a avec l'Angleterre, ne se communique au reste de l'Europe, il m'ordonne de rappeler à votre majesté les engagements dans lesquels il est, afin de tâcher de la détourner de se prêter à la fureur des Anglais, en attaquant les états de l'impératrice reine, auquel cas votre majesté ne pourra s'en prendre qu'à elle-même des secours efficaces qu'il sera obligé de fournir à cette princesse.

Je ne puis me persuader, sire, que votre majesté soit de moitié des insinuations alarmantes que fait répandre le roi d'Angleterre dans différentes cours du Nord et de l'Allemagne, comme si le traité défensif entre le roi et l'impératrice-reine avait pour objet de détruire l'équilibre entre les puissances catholiques et protestantes; ces insinuations fausses et malignes, qui tendraient à renouveler dans l'empire les guerres sanglantes de religion, qui ont déchiré l'Europe, et en particulier l'Allemagne avant la paix de Westphalie, sont destituées de toute espèce d'apparence; puisque le traité de Westphalie, qui est le fondement

des libertés des princes d'Allemagne, et qui règle en particulier l'état des trois religions dans l'empire, est posé pour base du traité de Versailles.

Votre majesté est trop éclairée pour prêter au roi de pareilles vues, et trop équitable pour seconder d'aussi fausses imputations de l'Angleterre.

Je suis, etc.

Le 27 juillet.

J'ai reçu, monsieur, le 25 la lettre dont vous m'avez honoré du 15 de ce mois. Je n'ai point perdu de temps en conséquence de vos ordres, et j'ai fait demander une audience à sa majesté prussienne. A tout hasard, je lui ai écrit la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie; ce prince vint hier à Berlin, et m'admit dans son cabinet. Je lui dis que j'avais ordre du roi de lui représenter combien ses préparatifs de guerre donnaient lieu de faire craindre que les soins que prenait sa majesté d'éloigner la guerre dans le continent, devinssent infructueux, si ces mêmes préparatifs avaient pour objet d'attaquer les états de l'impératrice reine; qu'en ce cas sa majesté prussienne ne devait pas douter que le roi, fidèle aux engagements qu'il avait contractés avec cette princesse, ne lui portât les secours stipulés dans le traité de Versailles. La réponse de ce prince fut : voilà qui est bien, monsieur, M. de Podewils vous donnera ma réponse. Mondit sieur de Podewils voulut se charger de ma lettre, qui s'étend plus que ce que j'ai eu le temps de dire sur le contenu de

celle dont vous m'avez honoré, et ce matin ce ministre m'a fait prier de passer chez lui, pour me montrer la réponse que lui a envoyée le roi son maître avant de partir pour Potzdam, écrite de sa main, et dont je vous envoye copie, ainsi que des ordres donnés à son ministre à Vienne.

Selon messieurs de Podewils et Finckenstein, il est constant que l'alarme qu'a prise le roi de Prusse, et qui l'a déterminé à sa convention avec l'Angleterre, était des avis certains que la cour de Vienne faisait les offres les plus précises à celle de Londres de s'y joindre, pourvu que la base du traité fût la guerre au roi de Prusse conjointement avec la Russie. Il n'est pas étonnant, disent-ils, que l'électeur d'Hanover, qui avait dans ce cas tout à craindre pour son cher électorat ne se soit refusé à ce traité, et pressé de conclure la convention qui le mettait à couvert. Ne croiriez-vous pas, messieurs, que la manœuvre de retirer et troupes et munitions de guerre d'Ostende et de Nieuport, l'été dernier, ne jette quelque lumière sur cette négociation, affirmée par les ministres prussiens entre les cours de Vienne et de Londres. Ces messieurs établissent encore pour faits incontestables que des amas prodigieux de munitions de guerre et de bouche ont été faits et commencés avec vivacité à Olmutz, avec un train d'artillerie suffisant pour faire des sièges, aussi que les troupes de Transilvanie et de Hongrie se sont mises en marche pour se rendre en Moravie et en Bohême

avant que le roi de Prusse ait fait aucun préparatif. Il est vrai, me disent-ils, que ce prince les a poussés avec la plus grande dépense et la plus grande activité dès qu'il en a eu connaissance, parce qu'en même temps il a su la mauvaise volonté des Russes et le danger où il était d'en être attaqué, même avant de l'être par l'impératrice reine. Ces faits bien établis justifient la position où le roi de Prusse a cherché à se mettre jusqu'à-présent ; ce serait donc les intentions de la cour de Vienne qu'il serait bon de découvrir, pour savoir à quoi s'en tenir ; car je ne puis croire que le roi de Prusse soit dans le cas de commencer une guerre qui ne peut que tourner à son désavantage, sur-tout si elle durait quelques années, et que la Russie s'en mêlât, comme elle ne manquerait pas de faire.

M. de Podewils m'a juré qu'il n'y avait rien d'ultérieur de signé entre le roi son maître et celui d'Angleterre, que le concert qui paraissait entre eux avait pour objet des mesures avec la Russie sur le compte de laquelle on a moins de frayeur, sans cependant être entièrement rassuré; mais un demi-quart-d'heure avant mon audience, je donnai à lire à ce ministre la copie de ma lettre au roi son maître. Il me dit, mais est-on bien sûr chez vous des intentions de la cour de Vienne à notre égard, et le roi veut-il nous garantir la tranquillité? Vous sentez, monsieur, que ma réponse n'a dû être que vague, et signifiant peu de choses.

Permettez-moi de conclure de tout ceci, que si la cour de Vienne veut être tranquille, et que le roi de Prusse le soit de son côté sur les dispositions de celle de Russie, tout le monde sera à son aise, excepté les Anglais, que j'espère que le roi mortifiera de la bonne façon ; à l'égard des autres articles de votre dernière lettre, je me propose, s'il en est besoin, d'y répondre l'ordinaire prochain et je me bornerai pour cette fois à vous assurer du respect, etc.

### COPIE *de la réponse* DU ROI DE PRUSSE, *dont il est fait mention dans la lettre précédente.*

On suppose des desseins au roi de Prusse et au roi d'Angleterre qu'ils n'ont pas. On s'aperçoit sans peine d'où partent ces malignes insinuations, qui ont été faites à la cour de Versailles. Puisque l'on veut savoir à quelle fin se sont faits les armements des Prussiens, le marquis de Valori pourra instruire sa cour que, jusqu'au moment présent, on n'a pris que des mesures défensives. Une armée de Russes forte de 70000 hommes qui s'assemblait sur les frontières de la Livonie et de Courlande, a obligé le roi de pourvoir à la défense de son royaume en cas d'attaque. Il a de même mis ses forteresses de Silésie en état de défense; c'est ce qui fait crier la cour de Vienne, qui non contente de faire de fortes levées, d'assembler une nombreuse armée en Bohême, de faire des

amas énormes de munitions de guerre sur les frontières de la Silésie, voudrait bien encore faire passer le roi de Prusse pour aggresseur.

On fait ici la communication des ordres que le sieur de Klingraff a reçus à Vienne, et l'on se propose de communiquer de même au ministère de Versailles tout ce qui se passera ultérieurement dans cette importante négociation, espérant que l'on voudra bien dorénavant distinguer la vérité de l'imposture.

Quant à des bruits qui courent en Allemagne sur le danger dont est menacé le corps évangélique, ils peuvent avoir pris leur naissance dans les soupçons que les princes de l'empire peuvent avoir conçus de l'étroite liaison de la principale puissance garante de la paix de Westphalie avec une cour dont la politique constante a consisté à établir son despotisme en Allemagne; d'ailleurs il n'est question ni de guerre de trente ans ni de cent fausses imputations que des cours mal intentionnées ont l'impudence de débiter.

Copie *de la pièce énoncée concernant les ordres envoyés à M. de Kingraff à Vienne, en date de Potzdam, du 18 juillet.*

Vous demanderez une audience particulière de l'impératrice, et quand vous y serez admis après les compliments ordinaires, vous lui direz en mon nom qu'apprenant de beaucoup d'endroits les

mouvements que ses troupes faisaient en Bohême, et en Moravie, et le nombre des régiments qui s'y rendaient, je demandais à l'impératrice si cet armement se faisait à dessein de m'attaquer.

Si elle vous répond que c'était, l'exemple des mouvements que j'avais fait faire à mes troupes, vous lui direz qu'il vous paraissait que le cas était différent, qu'il vous était connu que j'avais fait filer des troupes en Poméranie pour couvrir la Prusse contre les mauvais desseins que pouvaient avoir les Russes, qui ont assemblé 70000 hommes sur cette frontière; mais que rien n'avait remué sur ses frontières de Silésie ni aucune de mes dispositions n'était de nature à lui donner de l'ombrage.

Si elle vous répond que chacun était maître de faire chez soi ce qu'il veut, tenez-le vous pour dit, et contentez-vous de sa réponse.

Si elle vous dit qu'elle faisait assembler des camps en Bohême et en Moravie comme toutes les années, faites-lui remarquer la différence du nombre de troupes, des magasins, des préparatifs de guerre, et demandez-lui si c'était là la réponse qu'elle avait à vous donner.

Le 31 juillet.

Avant de répondre, monsieur, aux articles de la lettre dont vous m'avez honoré du 15, qu'il m'a été impossible de traiter dans ma dernière du 27, je me propose de vous rendre compte d'une con-

versation que j'ai eue avec le prince de Prusse, qui m'honore d'une confiance particulière. Nous parlions de l'état présent du roi son frère, de ses craintes, de ses dispositions militaires, du peu de confiance qu'on avait en lui, des dispositions fâcheuses de ses voisins à son égard, et de beaucoup d'autres choses que ce bon prince n'approuvait pas. Il y a, me dit-il, une anecdote qui me revient sans cesse dans le cas où nous nous trouvons; dans le cas que nous avions à craindre d'être attaqués par la Russie, et peut-être par la reine de Hongrie, feu Rottembourg fut envoyé de la part du roi à mylord Tyrconnel pour savoir de lui quels étaient les secours sur lesquels il pouvait compter de la part de la France; mylord après lui en avoir fait l'énumération ajouta : en voilà assez, dit-il, à Rottembourg, mais morbleu si vous nous trompez, vous serez écrasés. Le prince de Prusse en me rendant ce propos qu'il m'ajouta avoir beaucoup fâché le roi son frère, se tourna vers moi, ce temps serait-il venu, mon cher marquis, et croyez vous qu'il soit de l'intérêt du roi votre maître de nous abandonner à la fureur de nos ennemis? ah! la maudite convention! je donnerais un doigt de la main qu'elle n'eût jamais été faite; je ne l'ai jamais approuvée, j'en prends à témoin M. le duc de Nivernais, il sait ce que nous en avons dit ensemble, comment revenir sur nos pas? qui se fiera à nous? ce prince me parut affecté de la situation où se trouvait le roi son frère,

et convint qu'il l'avait bien mérité. Je me suis retranché pour réponse sur l'estime particulière de sa majesté pour lui, ainsi que cela est dans mes instructions. Je vais passer maintenant aux articles de votre lettre auxquels je n'ai pas répondu.

Il me semble que l'Angleterre doit avoir bien de la peine à combiner le projet d'engager le roi de Prusse à attaquer l'impératrice reine avec celui de détourner la Russie de l'attaquer lui-même, comme elle y paraissait disposée, et si elle abandonne ce dessein, comme il y a lieu de le croire, par les soins que l'Angleterre s'est donnés; peut-on concevoir qu'elle se soit engagée à ne pas remplir les traités qu'elle a avec la cour de Vienne; d'ailleurs quelle que soit l'influence qu'on suppose que l'Angleterre ait acquise sur la cour de Berlin, je doute fort qu'elle soit telle qu'elle puisse l'engager à rompre, par quelque coup d'éclat, avec l'impératrice reine : je suis bien trompé, s'il ne craint pas lui-même d'en être attaqué et abandonné à ses propres forces, car il ne me paraît pas qu'il ait lieu d'espérer aucun secours d'Hanover et aussi peu de l'Angleterre.

A l'égard des insinuations que les deux rois font faire dans les cours du Nord et d'Allemagne, je crois, monsieur, qu'ils ne réussiront pas dans celles du Nord, et les princes protestants d'Allemagne sont en ce cas de faible influence; d'ailleurs on doit espérer que la cour de Vienne

ne fera pas usage de la bonne harmonie qui existe entre le roi et elle pour parler sur un ton trop élevé aux princes protestants; car ce serait justifier les alarmes que les rois d'Angleterre et de Prusse cherchent à répandre, ainsi que vous en êtes informé.

Croyez-vous, monsieur, qu'il soit temps de prévenir le roi de Prusse sur l'usage que vous avez avis qu'il doit faire des troupes du duc de Brunswick, et qu'il ne convienne pas d'attendre qu'on soit bien informé qu'il ait dessein de s'en servir sans le sû et le consentement de sa majesté, qui peut différer le paiement du quartier de subsides à écheoir, jusqu'à un plus grand éclaircissement; et si vous jugiez à propos d'en prendre du duc de Brunswick même, le marquis de Fraigne, qui est ici, est bien capable d'exécuter la commission qu'il vous plairait de lui donner. Ce gentilhomme est sage, avisé, appliqué, et ne demande qu'à travailler. Je suis persuadé que par-tout où il plairait au roi de l'employer, sa majesté aurait lieu d'en être contente.

Le marquis DE VALORI.

*P. S.* Trouvez bon que ce paquet de lettres pour madame la comtesse de Tyrconnel vous soit adressé, il en contient quelques-unes pour feu M. Baillif, qui devait sans doute venir ici.

Compiègne, le 6 août.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec la pièce jointe à la dernière.

Tous les avis que nous recevons nous confirment la continuation des préparatifs de guerre du roi de Prusse ainsi que des manœuvres de ce prince et du roi d'Angleterre, pour engager les puissances protestantes dans une guerre, sous le faux prétexte que leur religion est menaçée par le traité de Versailles. La diligence sur-tout et la dépense excessive que Sa Majesté prussienne met dans ses préparatifs augmentent les alarmes de ses voisins, et vous aurez appris que l'impératrice reine de Hongrie n'a pas cru pouvoir se dispenser de faire marcher en Bohême et en Moravie; mais je vous avoue en même temps que je ne sais pas comme le roi de Prusse pourrait se prévaloir, pour attaquer les états de cette princesse, des armements qu'elle n'a faits que postérieurement aux siens; puisque ceux-ci et l'incertitude de leur objet ont rendu ces précautions nécessaires; qu'il ferait tomber infailliblement sur lui tout le blâme d'une pareille agression, et que, comme je vous l'ai marqué, le roi ne pourrait se dispenser de donner à l'impératrice reine les secours qu'il lui a promis par le traité de Versailles. Je compte, monsieur, recevoir à tout moment votre réponse à la déclaration que je vous ai enjoint

de faire à ce sujet au roi de Prusse; en attendant, vous voudrez bien représenter à ce prince que l'électeur de Cologne doit être plus alarmé que personne de ses mouvements de guerre sur les frontières de son évêché d'Hildesheimbs, puisqu'ils n'ont aucun rapport avec ceux de la cour de Vienne, que vous croyez que le roi de Prusse veut leur donner pour prétexte, et que les dangers qui sont inséparables du voisinage d'un corps aussi nombreux menacent directement Son Altesse électorale : d'ailleurs Sa Majesté prussienne sait que le roi est uni non-seulement par les liens du sang et de l'amitié avec ce prince, mais encore par ceux des traités. Par ces considérations le roi ne peut se dispenser de lui demander de vouloir bien donner de si bons ordres, qu'il ne soit fait aucune entreprise contre le territoire de l'électeur de Cologne, ni aucune vexation à ses sujets, et Sa Majesté espère qu'il ne lui refusera pas cette marque d'attention, qui d'ailleurs est conforme à la justice, aux droits des gens et aux règles de l'empire.

J'ai écrit au chapitre de Lille de façon que je compte qu'il n'y aura plus de difficultés de sa part pour faire jouir l'abbé Loise, pendant son séjour à la cour de Berlin, de tous les revenus et bénéfices dont jouissent les chanoines présents.

Je suis très-sincèrement, etc.

Rouillé.

Comme cette lettre allait partir, monsieur, j'ai

reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 juillet, et je me réserve à y répondre par un autre ordinaire.

Vous trouverez ci-joint, monsieur, un paquet que M. le duc de Nivernais vous adresse, qui contient des graines pour M. le prince de Prusse.

Le 7 août.

J'ai eu, monsieur, l'honneur de vous envoyer la semaine dernière copie de la lettre que j'ai écrite au roi de Prusse au sujet de la déclaration que sa majesté m'a ordonné de lui faire; j'y ai joint la réponse de ce prince que m'a donnée M. de Podewils écrite de sa main, et la communication de sa dépêche à son ministre à Vienne; en voici la réponse que sa majesté prussienne a ordonné à M. de Podewils de me communiquer. Ce ministre me pria de passer hier chez lui à cinq heures, et par ordre de son maître il me lut une dépêche importante, comme vous le verrez; il voulut bien me la dicter, et je la joins à la suite de la réponse de M. de Klingraff.

En me promenant hier avec le comte Finck nous agitâmes beaucoup la question des partis, qui pourraient résulter d'une pareille dépêche, si le sieur de Klingraff à Vienne en parlant à l'impératrice observait exactement les termes qui y sont énoncés. Je lui dis qu'il se pourrait que cette princesse en fût choquée, et y fît une réponse capable d'é-

mouvoir la fierté du roi son maître, et conséquemment de l'exciter à un coup de main, qui entraînerait nécessairement la guerre entre ces deux puissances; que le roi de Prusse étant l'attaquant, l'impératrice aurait recours à ses alliés, et devait les trouver, puisqu'elle était l'attaquée; qu'au contraire sa majesté prussienne ne serait pas fondée à réclamer ses garanties, qu'il a obtenu de quasi toutes les puissances de l'Europe, qu'il aurait beau exposer au public les explications qu'il qualifie d'amiables, qu'il a demandées à l'impératrice, et les réponses qu'il aura reçues, les faits parleront, et il se trouvera seul contre elle et la Russie, qui s'y joindra, quelles que soient les assurances du contraire dont l'Angleterre le berce, que l'événement d'une guerre entre lui et l'impératrice intéresse peu la nation anglaise; mais qu'il n'en est pas de même du roi anglais électeur d'Hanover, dont l'intérêt particulier est l'abaissement du roi de Prusse; sans que son cher Hanover coure aucun risque, il obtiendra ce point desiré, s'il peut engager une querelle, qu'il affectera d'appaiser, mais dont il attisera le feu autant qu'il le pourra en garantissant ses états en Allemagne par une conduite adroite. Nous ne fûmes pas d'accord sur les intentions de l'Angleterre; ce ministre prétend qu'elle est bien sincère à leur égard, et je crois qu'ils imaginent lui devoir l'inaction de la Russie; cela se peut pour le temps présent, mais oserait-elle l'assurer de l'avenir, sur-

tout si le roi de Prusse s'avise d'attaquer l'impératrice sur le soupçon ( quelque apparent qu'il soit ) que cette princesse veut lui faire la guerre pour recouvrer la Silésie. Il y a tant de choses à dire sur cela, que vous savez mieux que moi, monsieur, que je m'abstiens de plus longs raisonnements.

Le roi de Prusse est venu ici aujourd'hui pour s'en retourner demain. J'ai eu l'honneur de lui faire ma cour ce matin avec les autres ministres étrangers. Monsieur Mitchel continue toujours à avoir de longues conférences; dans quelques-unes les ministres de sa majesté prussienne s'y trouvent, les apparences sont qu'il en sera de même dans la journée. La vérité de cette négociation est, à mon sens, plus curieuse à démêler qu'intéressante. On ne peut imaginer sur quoi elle peut rouler; jusqu'à-présent on a lieu de croire que son principal objet a été de travailler à se mettre en repos du côté de la Russie. Il semble que ce soit dans ce seul point que l'Angleterre puisse être utile au roi de Prusse.

Tout est disposé pour la marche des troupes, et le public l'annonce et la remet de cinq en cinq jours. Si la réponse de Vienne doit en décider on ne peut l'attendre ici que vers le quinze ou le seize.

COPIE *de la dépêche de M. de Klingraff de Vienne, du 27 juillet.*

J'ai eu hier à Schœnbrunn mon audience. J'exécutai dans les termes les plus convenables, et les plus décents les ordres de Votre Majesté mots pour mots, tels qu'elle me les a prescrits. L'impératrice répondit que cette affaire était si délicate qu'elle avait jugé, afin d'agir sûrement, de coucher sa réponse par écrit, et qu'elle allait me la lire elle-même. Elle tint pour cela un petit papier dans la main et la lut. Elle porte mots pour mots « *que les affaires générales étant en crises elle avait jugé à propos de prendre des mesures pour sa propre sûreté et celle de ses alliés, et qui ne tendaient au préjudice de personne*, me priant de faire parvenir cette réponse à Votre Majesté, ce que je ne manque pas de faire par ce courrier.

DÉPÊCHE *du roi de Prusse à son ministre à Vienne, datée de Potzdam du 2 août.*

Vous direz à l'impératrice reine que je suis fâché de l'importuner encore par une explication nouvelle, mais qu'elle est indispensable dans la situation présente des affaires, dont l'importance exige des explications plus claires que celles que cette princesse vient de me donner. Ni les états de l'impératrice reine, ni ceux de ses alliés ne

sont menacés d'aucune attaque; mais bien les miens; et pour ne rien dissimuler à l'impératrice vous lui direz que je suis informé d'une manière à n'en point douter qu'elle a fait au commencement de cette année une alliance offensive contre moi dans laquelle il est stipulé que les deux cours m'attaqueront inopinément, la Russie avec 120 mille hommes et l'impératrice avec 80 mille combattants. Le projet a été remis à cause de l'empêchement venant des troupes russiennes; mais comme il me revient à-présent de toute part que l'impératrice rassemble ses principales forces en Bohême et en Moravie; que ses troupes campent à peu de distance de mes frontières, qu'on y fait des magasins considérables de munitions de guerre et de bouche, que l'on tire des cordons de hussards et de croates le long des frontières, comme si l'on était en pleine guerre, je me crois en droit de demander à l'impératrice une déclaration formelle et cathégorique consistant dans une assurance verbale ou par écrit qu'elle n'a aucune intention de m'attaquer ni cette année, ni la suivante, soit que cette déclaration se fasse par écrit ou verbalement en présence du ministre de France et d'Angleterre, cela me sera égal et dépendra uniquement de l'impératrice reine; puisqu'il faut savoir si nous sommes en guerre ou en paix. J'en rends l'impératrice l'arbitre. Si ses intentions sont pures, voici le moment de les mettre au jour; mais si on donne une réponse en

style d'oracle, incertaine et non concluante, cette princesse aura à se reprocher toutes les suites qu'attirera la façon tacite dont elle confirmera par-là les desseins et les projets dangereux qu'elle a formés avec la Russie contre moi. J'atteste le ciel que je suis innocent des malheurs qui s'en suivront.

Le 14 août.

Vous avez observé, monsieur, dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire que le roi de Prusse articule dans l'ordre qu'il a donné à son ministre à Vienne qu'il est informé à n'en point douter que l'impératrice reine est en traité offensif avec la cour de Russie contre lui, par lequel cette dernière doit attaquer le roi de Prusse avec 120 mille hommes et l'impératrice avec 80 mille. Il n'est pas raisonnable de penser, ce me semble, que Sa Majesté prussienne avance avec certitude un fait de cette importance s'il n'a pas en mains copie de ce traité, qu'il aura obtenu par le canal de l'ambassadeur Britannique à Pétersbourg, où on parvient à beaucoup de découvertes avec de l'argent. Le roi de Prusse est tranquille à-présent du côté de la Russie. On prétend ici qu'il y a quelque soulèvement en Sibérie, d'autres disent que l'embarras des subsistances pour un corps de troupes aussi considérable, a déterminé la Czarine, ou son conseil, à suspendre la marche des troupes qu'elle faisait avancer en

Livonie; mais le roi de Prusse regarde ce délai d'attaque, comme une partie remise; c'est pourquoi il exige des assurances de l'impératrice de n'être pas attaqué, même l'année prochaine. Je n'ai encore aucune connaissance de la réponse de cette princesse; il se pourrait même qu'on ne me la communiquât pas; elle est attendue cependant comme devant décider de la marche des troupes vers la Silésie, d'où le roi de Prusse a retiré trois régiments de cavalerie, sans doute pour en envoyer d'autres, et employer ceux-là ou en Prusse, ou à son camp d'Hornebourg assez proche de Brunswick par où ont passé trois régiments d'infanterie venant de Wézel ou de ses environs. Si ce camp a lieu, il paraît que sa destination actuelle est pour couvrir l'électorat d'Hanover, et qu'il sera composé de quelques Hessois, de 4000 hommes des troupes de Brunswick, et de ce qui reste d'hanovriennes. On dit qu'il sera de 35 mille hommes, mais tout cela, monsieur, sont des *on dit*. L'incertitude m'a empêché de demander une explication sur l'usage que le roi de Prusse prétend faire des troupes de Brunswick, et j'espère que vous ne désapprouverez pas ma circonspection à cet égard. j'ai cru qu'il serait temps de faire des représentations, quand on ne pourrait douter que l'intention de Sa Majesté prussienne ne fût d'en faire contre la teneur du traité qu'il a avec le roi; d'ailleurs il me semble avoir ouï dire que ce traité de subsides tendait à sa fin,

même qu'il y avait grande apparence que le roi d'Angleterre prendrait ces troupes à sa solde. J'ignore cette date et tout ce qui regarde ce traité du roi de Prusse avec le duc et du roi avec Sa Majesté prussienne.

Je fais mon possible pour faire parvenir à ce prince le sentiment où je suis qu'il y aurait de l'imprudence, que je qualifie même de faute majeure en politique, d'attaquer la reine de Hongrie sous prétexte de prévenir ses mauvaises intentions, qui, pour n'avoir point lieu cette année, auraient tout leur effet la prochaine. C'est avec les princes ses frères et ses ministres que je discute ce projet apparent de prévenir l'impératrice reine, et de faire une pointe jusqu'à Vienne par la Moravie ou par la Basse-Hongrie. J'allègue même des raisons de guerre et celles de la fermeté de l'impératrice reine, dont le roi de Prusse a souvent fait l'expérience. J'ai lieu de croire que mes propos parviennent à ce prince. Je dis qu'en attaquant il perd toutes les espérances qu'il peut avoir des secours des garants, et qu'au contraire la reine de Hongrie obtient ceux de ses alliés, que l'Angleterre qui veut allumer la guerre sur le continent s'embarrasse peu des événements, et que le roi Britannique concourra toujours à l'abaissement du roi de Prusse, quand il le pourra par des voies qui garantiront son électorat d'Hanover, ou le mettront hors de jeu. Faites-moi la grâce de me

mander si la conduite que je tiens ici est conforme aux intentions de Sa Majesté.

Le marquis DE VALORI.

Compiègne, le 15 août.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec les pièces qui y étaient jointes.

Quelques raisons que le roi de Prusse puisse alléguer par rapport à ses préparatifs de guerre, s'il est vrai, comme les nouvelles ont paru l'annoncer, que c'est lui qui a fait les premières démarches, il en résulte que ses voisins ont été autorisés à en faire de réciproques, et qu'il ne peut le trouver mauvais. Quant aux intentions de la cour de Vienne, le roi de Prusse s'en est éclairci lui-même par M. de Klingraff, et il a sans doute à-présent la réponse de cette cour; comme elle ne vous sera peut-être pas communiquée, je vais vous la transmettre telle que M. Daubeterre me l'a mandée, mais pour votre seule instruction.

M. de Klingraff s'adressa d'abord à M. le comte de Kaünitz, qui lui dit qu'il était étonné que le roi de Prusse parlât des dispositions de l'impératrice reine, puisqu'il ne leur avait rien témoigné des siennes. Le ministre prussien eut audience de l'impératrice le 26 juillet, et sa réponse au discours de ce ministre fut, « que les circon-« stances dans lesquelles se trouvait l'Europe l'o-

« bligeaient de songer à sa sûreté et celle de ses « alliés, que ses mesures n'avaient pas d'autre « objet, et qu'elles étaient prises dans l'intention « de ne porter préjudice à personne. »

Je pense comme vous, monsieur, qu'il convient d'avoir de plus grands éclaircissements sur l'usage que le roi de Prusse pourra faire des troupes de Brunswick, avant que de faire aucune représentation là-dessus, et qu'en attendant il faut arrêter le cours des subsides. Quant au projet de prendre actuellement des troupes du duc de Brunswick, il n'y a guères d'apparence qu'il puisse réussir dans ces circonstances, où la vue du mariage d'une des filles de ce duc avec le prince de Galles, et la qualité de prince aîné de sa maison, doivent le porter naturellement à refuser toutes conventions contraires au roi d'Angleterre et à l'électeur d'Hanover; d'ailleurs le roi de Prusse nous a ci-devant insinué qu'il avait déja pris des engagements avec Sa Majesté britannique. Si cependant vous jugiez qu'il y eût quelques moyens d'effectuer ce projet, vous me feriez plaisir de m'en faire part.

Je suis, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Je joins ici, monsieur, deux lettres de madame la comtesse de Tyrconnel pour les princes de Prusse.

Le 17 août.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré, du 6 de ce mois. Il me semble que mes précédentes répondent en partie à ce que vous me faites l'honneur de me mander par cette dernière.

On n'est point d'accord ici, que les préparatifs de guerre, qui ont été faits de cette part, aient précédé ceux de l'impératrice reine, et on prétend le prouver sur ce que même jusqu'à-présent, le roi de Prusse n'a fait marcher en Silésie aucune espèce de troupes, si ce n'est deux compagnies d'artillerie destinées à être placées dans quelques villes fortes de la Silésie; tout cela ne veut passer ici que pour des précautions défensives. Le roi de Prusse fait revenir de Silésie trois régiments de cavalerie; il est vrai qu'il en envoie deux d'infanterie, et que toutes ses troupes en général ont de fréquents ordres de se tenir prêts à marcher; mais, monsieur, que les préparatifs Prussiens aient précédé les autrichiens, ou que ces derniers aient mis leurs troupes en mouvement avant le roi de Prusse, il faut, ce me semble, se réduire à ce point (que S. M. Prussienne articule, dans les ordres qu'il a donnés à son ministre à Vienne) qui est, qu'il est sûr qu'il y a un traité offensif conclu du commencement de cette année, entre l'impératrice reine et la Russie, que cette der-

nière puissance devait l'attaquer avec cent vingt mille hommes, et la reine de Hongrie avec quatre-vingt-dix mille. Cet avis, conforme à la vérité ou non, l'a déterminé à déployer toutes ses forces.

Il est rassuré, je ne sais par où ni comment, sur le compte de la Russie, et il demande, armé de toutes pièces, une déclaration positive à l'impératrice reine, qui affirme ne vouloir l'attaquer ni cette année ni la suivante : c'est cette réponse qu'on attend, et qui n'est pas encore arrivée, selon ce que m'a dit M. le comte de Podewils. Il faut que le roi de Prusse n'ait pas été trop pressé de l'avoir, puisqu'il a donné ses ordres à son ministre, par la poste ordinaire. Je ne puis croire qu'il se détermine à commencer une besogne dont il n'est pas possible que les suites ne soient funestes pour lui, quelque brillants que puissent en être les commencements.

A l'égard des alarmes que prend l'électeur de Cologne, de la grande assemblée de troupes que le roi de Prusse fait dans le voisinage de l'évêché d'Hildesheimbs, croyez-vous, monsieur, qu'il soit à propos de prévenir ce prince sur des inconvénients qui n'existent pas, et n'existeront peut-être point? Cette assemblée de troupes, j'usqu'à-présent désignée par le public à Hornebourg sur les frontières du duché de Brunsvick, semble destinée à couvrir l'électorat d'Hanovre, et selon cette même opinion du public, le camp que l'on dit avoir été marqué, il y a plus d'un

mois par le sieur Balby, suivant les ordres du roi son maître, doit être composé de troupes prussiennes, hanovriennes et de Brunsvick. Le roi de Prusse a fait venir trois régiments d'infanterie du pays de Clèves; on présume qu'ils doivent se joindre aux troupes qu'il a à Magdebourg et Halberstatd, et former en tout un corps de trente cinq mille hommes qui, à mon sens, ne doivent avoir pour objet que de couvrir l'électorat d'Hanovre et être plus à portée de se transporter en Silésie ou en Bohême, s'il est attaqué ou attaque la reine de Hongrie, et point du tout de molester directement l'électeur de Cologne. J'attendrai donc de nouveaux ordres, avant de parler au roi de Prusse de cette affaire. Ne croyez-vous pas, monsieur, qu'il soit bon que ce prince craigne d'augmenter le nombre de ses ennemis, dans l'empire, et que conséquemment on ne le prévienne pas sur le mal qu'on appréhende de lui, en lui laissant entrevoir une sécurité fondée sur les lois de l'empire?

Je joins à ma lettre un mémoire du ministère relatif aux affaires de M. le comte de Bentheim, avec un autre de madame la comtesse de Virmont, sa partie Je ne commente pas sur ce qu'il contient; mais cette dame a voulu me prouver que l'intérêt du comte est de se conformer à ce qu'elle propose. Il me semble en général qu'il faut qu'il montre un peu plus d'empressement à nommer quelqu'un pour traiter ses affaires et les mener à un accommodement.

Le 21 août.

Le roi de Prusse, monsieur, est venu ici avant hier, j'ai été pour lui faire ma cour comme les les autres ministres. En attendant son arrivée, le comte de Podewils me tira à part, ayant ordre du roi son maître de me dire que, sur ce que vous aviez annoncé au baron de Kniphausen des soupçons que l'on avait lieu de prendre des négociations qu'il y avait entre l'Angleterre et le roi de Prusse, ce ne fut pour prendre des liaisons plus particulières entre les deux cours, S. M. prussienne me faisait dire que jusqu'à-présent, et sur sa parole royale, il m'assurait qu'il n'y avait rien de conclu autre que la convention, dont le roi son maître avait donné une ample et fidèle communication à M. le duc de Nivernais; que l'Angleterre étant la seule puissance amie, et qui avait le même intérêt que lui à empêcher les mouvements de la Russie, il s'était livré aux secours que cette puissance pouvait lui donner, pour détourner la Rusie de l'attaque qu'il savait qu'elle avait préméditée; qu'il était naturel qu'il cherchât des amis secourables dans la presse où il se trouvait; d'autant plus qu'il n'avait eu de notre part aucune réponse aux insinuations faites à M. le duc de Nivernais.

Je répliquai pour-lors à M. de Podewils que je ne doutais pas que vous ne fussiez informé des propositions que le ministre prussien à La Haie

faisait aux états-généraux de se lier plus particulièrement avec l'Angleterre, que c'était nous chercher des ennemis. Il me dit à cela qu'il n'en avait aucune connaissance, et que si cet ordre était donné, il émanait directement du roi son maître. Après l'audience que le roi de Prusse donna, ce ministre entra dans son cabinet, et lui rendit compte de ce qu'il m'avait dit par son ordre, et de la réponse que je lui avais faite. J'allai hier chez le comte de Podewils, avec qui j'ai eu une longue conversation. Le roi son maître lui avait ordonné de me répondre sur l'article de ses négociations en Hollande; qu'il avait cherché à intéresser les Hollandais à remplir les anciens engagements de sa maison avec eux, à l'effet de garantir ses états de Clèves contre une invasion que méditait l'impératrice reine avec les troupes qu'elle avait dans les Pays-Bas; qu'étant forcé de rappeler celles qu'il y a lui-même, en plus grande partie, il y resterait assez peu de troupes pour le défendre contre elle et ses alliés, et qu'il n'avait jamais pensé à engager les Hollandais à une plus intime alliance avec l'Angleterre. M. de Podewils me répéta que dans la détresse où se trouvait le roi son maître, il fallait bien qu'il cherchât des sûretés par-tout où il pourrait imaginer d'en trouver; que cependant je pouvais être sûr que les avis qu'il avait de la mauvaise volonté de la cour de Vienne à son égard étaient certains, et qu'il l'était, lui en son particulier, que nous

aurions pu détourner l'impératrice de ses projets offensifs; mais que nous ne l'avions pas voulu, et que les apparences étaient que nous voulions le sacrifier à notre nouvel engagement. Il me répéta encore que la reine de Hongrie avait offert aux Anglais de se lier avec eux, pourvu que la base du traité fût qu'il ne s'opposerait pas à ce que la Russie et elle attaquassent le roi son maître; que la convention qu'il avait faite avec l'Angleterre avait rompu ce coup; qu'au reste la réponse de la cour de Vienne qu'on attendait déciderait entièrement du parti que ce prince prendrait; or, monsieur, cette réponse qu'on attend est celle relative aux ordres que le roi de Prusse a donnés à son ministre, et que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Vous avez su, par le chargé d'affaires du roi à Vienne, que M. de Klingraff, ministre prussien, ayant demandé son audience, le comte de Kaünitz, prévenu du motif qui la faisait demander, lui dit que s'il voulait donner par écrit ce qu'il avait à proposer, on lui répondrait de même; c'est ce qui n'est point encore arrivé, et qui tient en suspens. Cette réponse déterminera le roi de Prusse à prévenir l'impératrice ou non. Il est à présumer que ce prince aura étudié sa demande; j'espère pour lui qu'elle ne sera pas marquée au coin de la hauteur et de la menace. On prétend ici que la connaissance qu'on a, et que l'on dit toujours certaine, des liaisons offensives formées entre

les cours de Vienne et de Russie pour l'attaquer inopinément, est un argument invincible pour prouver qu'il n'est pas l'aggresseur, quand même il chercherait à prévenir cette première. Je n'ai point été d'accord de ce principe avec M. le comte de Podewils, et je lui ai soutenu que s'il faisait le premier une démarche offensive, ce serait le cas du *casus fœderis*, que cette princesse réclamerait; qu'elle nierait ce traité, et que ses alliés n'envisageraient que les premières hostilités.

Il n'est quasi pas douteux que deux régiments d'infanterie partent d'ici le 23. On ne sait point encore leur destination. On m'a assuré que le roi de Prusse donnait tous ses différents ordres lui-même, sans même que son premier secrétaire en soit informé.

Je joins ici, monsieur, la réponse qui m'a été donnée au mémoire concernant la défense de l'entrée des marchandises de soie. Elle s'est fait attendre long-temps.

M. le comte de Lameth, colonel de cavalerie et beau-frère de M. le comte de Broglio, vient d'arriver ici de Dresde.

*P. S.* M. l'abbé le Maire vous aura sans doute informé de l'accommodement fait entre le roi de Prusse et le duc de Mecklembourg. On assure ici qu'il a été conclu à Ratisbonne entre les ministres respectifs, que par le traité S. M. prussienne accorde toutes les demandes du duc, et le laisse maître de le faire garantir par l'empereur et les états de l'empire.

Le 24 août.

Les préparatifs de guerre qu'on fait ici, monsieur, ne sauraient être poussés plus loin. Un train formidable d'artillerie de campagne est arrangé dans une plaine au milieu de parc. Il s'y trouve deux cents pièces de canon y compris une vingtaine d'obus: parmi ces pièces il y en a de vingt-quatre fort courtes; l'étendard et les timballes sont à la droite; et l'attirail qui suit un aussi prodigieux amas de canons fait une troisième ligne. Les valets d'artillerie sont vêtus et armés d'un sabre. Il est parti d'ici deux régiments d'infanterie, qui vont quant à-présent, en remplacer deux autres, qui étaient à Francfort sur l'Oder. On m'a assuré que les équipages de campagne du roi de Prusse étaient partis sous l'escorte d'un de ces régiments, et que plusieurs chevaux de main étaient allés à Magdebourg, où on m'a assuré qu'il y avait une artillerie immense. Je ne puis trop vous dire combien est grande l'activité avec laquelle on travaille à tous ces arrangements. Les gens du pays plat gémissent du départ de tant de monde et craignent que l'agriculture n'en souffre notablement. On ne sait qu'en penser. Il est cependant certain que cette réponse attendue de Vienne n'était pas encore arrivée hier à midi; le roi de Prusse n'a pas voulu que ce délai influât sur ses préparatifs, que ses ministres soutiennent toujours n'être que défensifs, et qu'il dépend de l'impéra-

trice reine de les rendre absolument inutiles. J'ai lieu de croire que c'est sur des avis, que le roi de Prusse qualifie de certains, et dont je me méfie beaucoup, qu'il s'est livré à une aussi grande dépense. On veut ici que les Anglais y pourvoient, c'est encore ce que j'ai peine à croire. Il part d'ici assez fréquemment des convois d'argent, mais hormis de les faire suivre, on ne sait point au juste leur destination. Le corps de troupes et le train d'artillerie qui sont à Magdebourg donnent de l'inquiétude à la Saxe, on y craint qu'il ne prenne le chemin de leur pays, pour entrer en Bohême; mais, monsieur, malgré tous ces préparatifs, et ce grand développement de puissance militaire, je ne puis me persuader que le roi de Prusse entame la guerre. Je me méfierais d'un parti brusquement enfanté, mais ceci n'est pas le cas. Les premiers ordres pour ses grands préparatifs ont pu être donnés dans l'impulsion de chaleur causée par les premiers avis; depuis il a eu le temps de réfléchir sur les prodigieux inconvénients qui résulteraient d'une levée de bouclier de cette conséquence. Ils sont en si grand nombre que l'énumération en serait trop longue, et vous les apercevez tous, mieux que je ne pourrais vous le dire: cependant j'ai grande impatience de savoir la réponse de l'impératrice. Le comte de la Puebla croit que ce que le roi de Prusse a ordonné à son ministre à Vienne de donner par écrit, est en termes mesurés. Il y a

tout lieu de croire que la réponse sera de même; mais peut être pas aussi décisive que S. M. prussienne l'exige. Telle qu'elle soit, il me semble qu'il fera bien de s'en contenter. Ma grande curiosité porte sur l'assertion du roi de Prusse du traité offensif conclu au commencement de cette année entre l'impératrice reine et la Russie. On en fixe même l'époque au 25 ou 26 janvier : savoir si la reine de Hongrie en conviendra. Si l'avis est faux, c'est un tour de l'Angleterre; bien des gens, qui combinent l'état où se trouvait la Russie dans ce temps-là, prétendent que cela ne se peut pas; puisque pour lors elle était inquiéte des mouvements intérieurs, et qu'il y avait cent mille Tartares Calmoucks au moment de prendre les armes; cela est si vrai, m'a ajouté celui de qui je tiens cette anecdote, que les ratifications du traité signé entre la Russie et l'Angleterre ont été suspendues de la part de cette première puissance, jusqu'à ce qu'on ait eu le temps d'y comprendre une convention particulière, qui disait que le traité de fournir soixante mille hommes à l'Angleterre n'aurait lieu, qu'autant qu'il n'y aurait point de troubles dans l'intérieur de l'empire; or, m'ajouta-t-on encore, comment la Russie, craignant des troubles intérieurs, se serait-elle engagée dans une alliance offensive? En tout cas l'impératrice reine doit s'apercevoir depuis la retraite des troupes moscovites que la puissance russe n'a de réalité que dans les démonstrations.

On parle encore ici du mauvais état de la santé de la Czarine, que l'on assure hydropique ou tendant à le devenir, et il est question de mouvements en Sibérie, et des divisions dans le ministère.

Le 28 août.

J'ai reçu, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré du 15 de ce mois. J'ai cru devoir vous dépêcher un courrier pour vous annoncer la détermination de S. M. prussienne à entrer dans les pays héréditaires de l'impératrice reine.

L'esprit de vertige est à son comble et les Anglais peuvent s'applaudir de l'avoir excité. Toute la garnison d'ici est sortie, le prince de Prusse à la tête. Ce fut avant hier que les équipages du roi partirent d'ici; ils furent suivis de quarante pontons et de seize pièces d'artillerie de campagne, tout le reste immense qui était dans le parc est parti. Deux uniques bataillons d'une espèce de milices font la garnison de Berlin. Les portes en ont été fermées toute la journée d'hier, et un courrier que dépêcha M. le comte de la Puebla mercredi dernier, a été arrêté portant une lettre jusqu'à la première poste de Saxe, et n'est point encore de retour. Il en jette les hauts cris, et le ministre prussien ne sait que lui répondre. Tout est ici, monsieur, dans la plus grande consternation, et chaque régiment qui part, étant assemblé sur la place, ignore par quelle porte il doit sortir. J'appris hier que les régiments, qui étaient

à Magdebourg, en étaient partis dimanche dernier et s'étaient avancés jusqu'à Bernbourg dans le voisinage de la Saxe. Toutes les apparences sont que le roi de Prusse la traversera avec une partie de son armée, comme il a fait en 1744. Le voilà donc décidé à attaquer la reine de Hongrie, malgré tout ce que j'ai pu dire et insinuer aux princes ses frères, à ses ministres, et à tous ceux qu'il pouvait écouter; mais il est moralement sûr qu'il n'a consulté personne, pas même pour le développement de son projet; ce qui peut faire craindre qu'il n'ait omis quelques moyens. Il m'est revenu qu'il avait dit au comte de Podewils, qu'il ne recevait point de conseils de ceux qui en recevaient d'autres, cela portait vraisemblablement à plomb sur les discours que j'avais tenus au dit sieur comte de Podewils. Ce moment-ci est bien intéressant, et peut produire des effets bien sinistres pour les états de S. M. prussienne. Le prince de Prusse m'a bien dit confidemment, tout ceci me déplaît beaucoup, mais je ferai mon devoir. Il convint avec moi que le plus grand avantage des troupes prussiennes étant de donner bataille à celles de l'impératrice reine, cette princesse pouvait l'éviter dans son propre pays; que la Bohême et la Moravie étaient des pays de poste, que l'armée prussienne pouvait y pénétrer, même très-avant, mais que le retour pourrait être difficile; qu'il n'en serait pas de même si la reine de Hongrie l'attaquait en Silésie, qu'elle ne pouvait pas éviter

aussi facilement la bataille, entrant dans un pays ennemi, qu'étant battue le roi de Prusse pénétrerait facilement jusqu'où il veut aller, sans avoir autant à craindre pour le retour.

Le roi de Prusse m'a appelé autrefois *Nostradamus* quand, après sa paix de Breslaw, je lui prédis qu'il serait forcé pour sa propre conservation de rentrer dans la guerre, et que ce ne serait pas avec les mêmes avantages, qui existaient pour lors. Ma prétendue prédiction s'est vérifiée en 1744. Je ne sais si on ne pourrait pas lui prédire sa perte dans les suites d'une guerre qu'il fera seul contre une puissance qui a des alliés, et qui ne se rebute pas des premiers mauvais succès; car je ne crois pas qu'il doive espérer de faire la paix quand il voudra, et moins encore si la Russie se met de la partie, comme l'impératrice reine a lieu de l'espérer en vertu des traités qu'elle a avec elle. Je ne vois rien d'aussi imprudent que ce qu'il entreprend.

On ignore jusqu'ici la réponse que l'impératrice a faite à ce que M. de Klingraff lui a présenté par écrit. Selon ce que le ministre de Vienne résident à Dresde a mandé au comte de la Puebla, sa cour nie formellement le traité offensif fait avec la Russie; selon d'autres elle n'en parle point dans sa réponse, et semble en convenir par ce silence. Je viens cependant de chez le comte de Podewils, qui ignore cette réponse, qu'il m'a dit en gros être haute et peu satisfaisante, et ne

répondant en rien aux questions que le roi de Prusse fait, sinon qu'elle nie formellement le traité offensif fait avec la Russie; mais je ne puis croire qu'on ne l'ait communiqué à Vienne au ministre du roi, et qu'il ne vous l'ait fait parvenir. J'ai bien besoin, monsieur, d'être guidé suivant les intentions de S. M. dans la conduite que j'ai à tenir. On assure que M. Mitchel ministre d'Angleterre suivra le roi de Prusse; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il partit avant hier pour Potzdam fort précipitamment avec assez de bagages sur sa voiture.

Le comte de Finckenstein a été retenu jusqu'à ce moment-ci à Potzdam, et M. de Borck, ministre d'état, y a été mandé il y a deux jours; mais on assure le roi de Prusse parti aujourd'hui de Potzdam pour joindre la colonne de ses troupes, qui traversera la Saxe. Je crois qu'on ne peut douter des intentions de S. M. prussienne. Il y a quelque temps que quelqu'un de bien instruit me dit tenir du maréchal Schwerin, qu'il avait vu un projet, il y a plusieurs années, fait par ce prince, qui, à son gré, était ce qu'il y avait de plus beau et de mieux concerté, qu'il en avait été, lui maréchal Schwerin, dans la plus grande admiration. Serait-ce ce projet qu'il met en exécution? Je prévois que nous serons peu instruits ici des opérations de ce prince. Quand j'avais l'honneur de le suivre à l'armée, on ne savait rien de ce qui s'y passait, que par les lettres que j'écrivais à l'abbé Loise.

*P. S.* Je joins ici, monsieur, une lettre que M. le comte de Lameth qui est encore à Berlin, m'a prié de vous faire passer, et une autre de M. le marquis de Fraigne à qui je dois, monsieur, les témoignages les plus avantageux de zèle et d'application. J'ose vous assurer que c'est un sujet digne que vous l'employiez.

Le 31 août.

Je vous ai prévenu, monsieur, sur la disette de nouvelles que j'aurais à vous mander à l'avenir. M. le comte de Broglio sera plus en état que moi de vous rendre compte de la marche des troupes prussiennes à travers la Saxe.

Il ne s'est pas trouvé vrai que M. Mitchel ministre d'Angleterre ait suivi le roi. Il est ici, où l'on m'assure que plusieurs chanoines de Silésie, et même des gens de qualité, sont et viendront encore arrêtés comme gens suspects.

Le comte de Podewils me dit hier que l'impératrice reine avait fait semer des billets en Silésie, où elle annonçait, entre autres choses, que si ses troupes entraient en Silésie, c'était pour délivrer ses anciens et bons sujets de la tyrannie prussienne. Il me dit encore, et en confidence, que le roi son maître avait envoyé un troisième courrier à Vienne, et qu'il se contenterait d'une assurance verbale que l'impératrice reine ne l'attaquerait ni cette année, ni la suivante. Je serais fort surpris, si dans sa position, il obtenait cette

assurance, et jamais circonstance, ce me semble, ne sera aussi favorable à l'impératrice pour recouvrer la Silésie. Le roi de Prusse l'attaque, elle réclamera le secours de ses alliés, l'empereur prendra fait et cause dans sa qualité, et fera son possible pour soulever l'empire contre un prince, qui en trouble le repos avec une armée nombreuse et formidable dans tous ses points.

Vous aurez vu, monsieur, dans la réponse par écrit que l'impératrice reine a donnée à M. de Klingraff, qu'elle nie affirmativement le traité offensif fait avec la Russie. Je suis toujours persuadé que ce prince a été trompé, et que pour lui mettre les armes à la main, on lui aura fabriqué un traité, qu'on aura avancé être la copie de celui dont il est question. Vous aurez observé, dans le mémoire que M. de Klingraff a présenté, que le roi son maître articule les raisons qui ont empêché la Russie d'entamer la guerre, et entre autres que la Finlande manquait de blé pour l'entretien d'un aussi gros corps de troupes : or il est constant que la Finlande n'a pas la huitième partie du blé nécessaire pour la nourriture de ses habitants ; il y a plus encore, c'est que la Livonie en regorge.

*P. S.* M. le comte de Lameth est parti hier au soir pour retourner à Dresde.

Le comte de Podewils vient de me remettre la déclaration imprimée que je joins ici. Je ne sais, monsieur, si elle ne vous paraîtra pas aussi sin-

gulière qu'à moi. Voici ce que j'en infère; c'est que le roi de Prusse attendra une déclaration de la part de l'impératrice reine, que vraisemblablement il ne doit point avoir, et que par les positions qu'il prendra, en attendant, en Saxe, pour envelopper toutes les troupes saxonnes, il les désarmera, en entrant en Bohême, ou s'en fera suivre. Je puis me tromper; mais je crois qu'après le pas qu'il a fait, il n'a plus rien à ménager. Je sais qu'en 1744 on lui donna le conseil de désarmer les Saxons; il ne le fit pas, et il eut lieu de s'en repentir. Quel parti prendra le roi de Pologne, électeur de Saxe? M. le comte de Broglio a mandé ici que son voyage de Pologne était contremandé; il me semble, au contraire, qu'il devrait être avancé. Tout ceci est bien critique. Je ne puis assez vous supplier, monsieur, de me mettre au fait de ce que je dois penser et dire; car, quand un ministre se tait toujours, il n'apprend rien. Je crois même qu'il est bon quelquefois qu'il joue l'indiscrétion; mais vous savez mieux que moi ce qu'il convient que je sache. Le comte de la Puebla soupire après le moment de quitter Berlin. Il n'y a pas d'apparence qu'il soit fort retardé.

MÉMOIRE *de M. de Klingraff, ministre du roi de Prusse, présenté à S. M. l'impératrice reine de Hongrie, tel qu'il est revenu de Vienne.*

Le soussigné a l'honneur d'informer S. M. l'impératrice reine que le roi son maître vient de lui donner des ordres exprès de représenter à Sadite Majesté ce qui suit ; savoir :

Que S. M. le roi de Prusse était fâché de devoir importuner encore S. M. l'impératrice reine, mais que c'était indispensable dans la situation présente des affaires, dont l'importance exigeait des explications plus claires que celles que S. M. l'impératrice reine a données en dernier lieu à S. M. prussienne par le soussigné ;

Que ni les états de l'impératrice reine, ni ceux de ses alliés, n'étaient menacés d'aucune attaque, mais bien ceux de S. M. prussienne ; car ce prince, pour ne rien dissimuler à S. M. l'impératrice reine, ne pouvait donc point s'empêcher de lui faire connaître qu'il est informé, d'une manière à n'en point douter, qu'elle a fait, au commencement de cette année, une alliance offensive avec la cour de Russie contre lui, par laquelle il a été stipulé que les deux impératrices reines attaqueront inopinément le susdit prince, celle de Russie avec 120 mille hommes, et S. M. l'impératrice reine avec une armée de 80 mille combattants ;

Que ce projet, qui devait se mettre en exécution

dès le mois de mai de cette année, n'avait été différé jusqu'au printemps prochain, qu'à cause que les troupes russes ont manqué de recrues, leur flotte de matelots, et la Finlande de blés pour les nourrir.

Que comme à-présent, il était revenu de toute part à S. M. prussienne que l'impératrice reine rassemble ses forces principales en Bohême et en Moravie; que ses troupes campent à peu de distance des frontières de ce prince; qu'on fait des magasins et amas considérables de munitions de guerre et de bouche; que l'on tire des cordons de hussards et Croates le long des frontières du susdit prince, tout de même que s'il était en pleine guerre avec l'impératrice reine, il se croyait en droit d'exiger d'elle une déclaration formelle et cathégorique, consistant dans une assurance que S. M. l'impératrice reine n'a aucune intention d'attaquer S. M. prussienne, ni cette année-ci, ni celle qui vient; qu'il importait à ce prince d'être éclairci s'il était avec S. M. l'impératrice reine en guerre ou en paix; qu'il en rendait cette princesse l'arbitre;

Que si les intentions de S. M. impériale et royale étaient pures, ce serait à-présent le moment de le mettre au jour; mais que si, au contraire, on donnait à S. M. prussienne une réponse incertaine et non concluante, S. M. l'impératrice reine aurait à se reprocher toute la suite qu'attirera cette

façon tacite, et qu'elle confirmerait par-là les projets dangereux qu'elle avait formés avec la Russie contre Sadite Majesté prussienne; et qu'enfin ce prince attestait le ciel qu'il est innocent des malheurs qui s'ensuivraient.

Le soussigné a ordre de demander sur ce que ci-dessus, une réponse prompte, cathégorique, et par écrit, ainsi que S. M. l'impératrice reine le lui a fait promettre en dernier lieu par son excellence monsieur le grand-chancelier de la cour, le comte de Kaunitz-Rittberg.

A Vienne, le 18 août 1756.

Signé KLINGRAFF.

*Réponse de la cour de Vienne au susdit Mémoire, le 20 août 1756.*

S. M. le roi de Prusse était déja occupée, depuis quelque temps, de toutes les espèces de préparatifs de guerre les plus considérables et les plus inquiétants pour le repos public, lorsque le 26 du mois dernier, ce prince jugea à propos de faire demander des éclaircissements à S. M. l'impératrice reine sur les dispositions militaires qui se faisaient dans ses états, et qui ne venaient d'être résolues que d'après tous les préparatifs qu'avait déja faits S. M. prussienne.

Ce sont des faits à la connaissance de toute l'Europe.

S. M. l'impératrice reine aurait pu se dispenser moyennant cela de donner des éclaircissements sur des objets qui n'en avaient pas besoin. Elle a bien voulu le faire néanmoins, et déclarer elle-même pour cet effet à M. de Klingraff, dans l'audience qu'elle lui accorda ledit 26 juillet.

« Que l'état critique des affaires générales lui « avait fait envisager les mesures qu'elle prenait « comme nécessaires pour sa sûreté et celle de ses « alliés, et qu'elles ne tendaient d'ailleurs au pré- « judice de qui que ce soit. »

S. M. l'impératrice reine est sans doute en droit de porter tel jugement qu'il lui plaît sur les circonstances du temps, et il n'appartient de même qu'à elle d'évaluer ses dangers.

D'ailleurs sa déclaration est si claire, qu'elle n'aurait jamais imaginé qu'elle pût ne point être trouvée telle.

Accoutumée à éprouver, ainsi qu'à observer les égards que se doivent les souverains, elle n'a donc pu apprendre qu'avec étonnement et la plus juste sensibilité le contenu du Mémoire présenté par M. de Klingraff le 18 du courant, dont elle s'est fait rendre compte.

Ce Mémoire est tel, quant au fond, ainsi que quant aux expressions que S. M. l'impératrice reine se verrait dans la nécessité de sortir des bornes de modération qu'elle s'est prescrites, si elle répondait à tout ce qu'il contient.

Mais elle veut bien encore cependant qu'en réponse on déclare ultérieurement à M. de Klingraff, que les informations qu'on a données à S. M. prussienne d'une alliance offensive contre elle entre S. M. l'impératrice reine et S. M. impériale de Russie, ainsi que toutes les circonstances et prétendues stipulations de ladite alliance, sont absolument fausses et controuvées, et que pareil traité contre S. M. prussienne n'existe point et n'a jamais existé.

Cette déclaration mettra toute l'Europe à portée de juger de quelle valeur et qualité seraient les fâcheux événements qu'annonce le Mémoire de M. de Klingraff, et de voir qu'en tous cas ils ne pourront jamais être imputés à S. M. l'impératrice reine.

Et c'est ce que, par ordre exprès de S. M. l'impératrice reine, on est chargé de faire connaître à M. de Klingraff en réponse à son Mémoire.

A Vienne, ce 21 août 1756.

---

Le 4 septembre.

Je ne doute pas que vous n'ayez, par M. le comte de Broglio, des nouvelles de ce qui se passe en Saxe et plus fraîches et plus positives que ce que je suis en état de vous mander. Tout ce qui nous revient ici sont des détails de la manière dont le roi de Prusse met la Saxe et ses revenus

en séquestre, de l'entrée de ses troupes à Leipsick, de la défense qu'il a faite de rien payer au roi de Pologne et de la main mise sur les impôts de cette ville. Les troupes se font fournir leur nécessaire et donnent des billets pour paiement. M. de Borck ministre d'état est parti d'ici hier avec une troupe de financiers pour régir et le commissariat, et les finances de la Saxe. On dit que le roi de Pologne a quitté Dresde, où il a laissé la reine, le prince et la princesse royale, et les autres princesses ses filles, qu'il a emmené avec lui le prince Xavier et son frère cadet, qu'il a été joindre sa petite armée assemblée en corps entre Pyrna et Konigstein, dans un poste où l'ennemi le plus en force ne pourrait le déloger. Il est question de savoir si cette armée, qu'on dit être de 15 mille hommes est pourvue de subsistances de guerre et de bouche, en ce cas elle pourrait se maintenir, et si le roi de Prusse passait avec ses forces en Bohême, cette armée saxonne susceptible de quelque accroissement reprendrait la supériorité en Saxe, et inquiéterait le roi de Prusse dans ses manœuvres en Bohême et même pour ses propres états; mais il faut pour cela de l'argent et des vivres. Il est plus à croire que ce prince cherchera à faire quelque traité avec le roi de Pologne, qui sera observé de la part du dernier si la guerre du roi de Prusse contre l'impératrice reine est heureuse; sinon je crois que le ressentiment du traitement que la Saxe éprouve

sera terrible; mais tout cela sont des conjonctures qu'on ne peut prédire, et qui dépendent des circonstances qu'il est difficile de prévoir.

Mais si ce camp saxon à Pyrna tient Sa Majesté prussienne en échec de façon à l'empêcher de porter la guerre en Bohême avant la fin de ce mois, les Autrichiens se trouveront en état de lui en disputer l'entrée et la Saxe s'en trouvera désolée, et peut-être ruinée à jamais; c'est ce qui fait dire et penser que le parti le plus expédient qu'aurait à prendre le roi de Pologne serait de céder à la force et de se retirer en Pologne, d'où ses plaintes, aux états de l'empire, pourraient partir et y attendre des conjonctures plus favorables. On croit qu'il le pourrait avant que le roi de Prusse ait pu se saisir des passages de Saxe en Bohême, et se rendre en Pologne par la Moravie; d'autres croient qu'il pourrait prendre ce parti avec son armée et la remettre à l'impératrice en supposant qu'elle se trouvât en état de l'entretenir en abandonnant la Saxe jusqu'à un temps moins défavorable. Les ministres de Vienne et de Saxe sont ici très-embarrassés de leur personnage. Le premier attend à tout moment des ordres pour quitter Berlin, et l'autre les craint, parce qu'il est vieux, infirme, et accoutumé depuis longues années à l'air et au séjour de cette capitale.

M. de Champeaux me parle dans une de ses lettres, d'un rescrit du roi de Prusse adressé à son ministre, pour n'être montré qu'aux ministres

des puissances protestantes sans leur en donner ou laisser prendre de copie, dans lequel il est dit, entre autres choses, que la cour de Vienne a voulu faire enlever le prince héréditaire de Hesse, mais qu'il a trompé son attente et que ce prince est en sûreté. Je le crois en effet, et qu'il ne sortira pas de Wézel, où il est, quand il voudra; on prétend que le roi de Dannemarck destine au fils ainé de ce prince sa fille et qu'il se joindrait aux rois de Prusse et d'Angleterre pour l'exclure de la régence des états de Hesse-Cassel, si le landgrave venait à mourir. Ce que je puis vous dire et vous confier, monsieur, c'est que le prince héréditaire est inconstant, avare, et ce qui me trompera fort, s'il se démêle des embarras qu'il ne manquera pas de trouver à la mort du landgrave son père. On dit que la conduite qu'il a tenue ici, pendant le séjour qu'il y a fait, a été pitoyable en tout genre.

Le 11 septembre.

Depuis le départ du roi de Prusse on ne reçoit ici aucune lettre de son armée. Celles qui parviennent à leur destination sont sans date de lieu et de jour, et ne contiennent que des nouvelles de la santé de l'écrivant. On a lieu de croire que toutes les autres, ou sont jetées au feu, ou renvoyées à ceux qui les ont écrites. Dans cet état d'ignorance sur des faits aussi intéressants, j'ai prié M. le marquis de Fraigne d'aller à Dresde.

Il en revint hier au soir. Je ne vous rendrai point compte de ce qu'il m'a rapporté, parce que ce qu'il sait, il le tient de M. de Broglio, qui surement ne vous laisse rien ignorer. Il a vu à Dresde le feld maréchal Kheit, qui diffère d'opinion avec M. de Broglio en ce que ce dernier affirme et croit que l'armée Saxonne assemblée entre Pyrna et Konigstein est pourvue de subsistances et autres munitions de guerre pour au moins trois mois, et le maréchal prétend qu'il n'y en a pas pour trois jours. Ne serait-il pas possible, monsieur, qu'ils se trompassent l'un et l'autre? Mais le bruit est répandu parmi l'officier particulier que l'armée prussienne doit attaquer la saxonne, quelles que soient ses forces en nombre ou par la nature du terrain. Ce qui m'a le plus étonné dans ce que m'a rapporté le marquis de Fraigne, c'est que le roi de Prusse ne s'est point jusqu'à-présent expliqué sur ce qu'il exige du roi de Pologne, et qu'il a même refusé d'entendre M. Marre que ce prince lui avait dépêché. Jamais, ce me semble, personne n'a levé l'étendart de l'injustice avec plus de velléité. La Saxe est pillée avec assez peu de ménagement jusqu'à-présent; mais il y a tout lieu de croire que par la suite elle sera dévastée, quel que soit l'événement de cette guerre. Le parti que le roi de Pologne a pris est beau, noble et digne d'un grand prince, mais il faut le soutenir et pour cela être en état de le faire; sans quoi il me semble qu'il serait à desirer qu'il fût en Po-

logne, d'où il eût pû faire entendre ses plaintes contre l'injuste et inoui traitement qu'éprouve son pays, et peut-être eût-il pu intéresser les Polonais dans sa cause, et multiplier les ennemis du roi de Prusse. Je ne reviens pas, monsieur, du délire de ce prince en qui j'ai cru remarquer le desir de conserver ses conquêtes, et point celui de s'accroître, que dans des circonstances à-peu-près sûres. Les doutes où j'ai été pendant quelques temps, que tous ces préparatifs de guerre n'avaient d'autre objet que sa défense, et une démonstration imposante, étaient, ce me semble, monsieur, fondés en raison, et conformes à la saine politique qu'il semblait professer. Beaucoup de gens se glorifient d'avoir pensé autrement et d'avoir jugé que ce prince était capable de pousser la fureur militaire jusqu'à l'extravagance. Je ne puis me repentir de l'avoir cru, au milieu de ses erreurs, capable de penser à sa conservation, à celle de sa maison, et de ses peuples. Je suis un malade qui meurt dans toutes les régles de la meilleure médecine.

Chacun cherche, cependant, un but à la manœuvre du roi de Prusse, et on s'accorde assez à dire que c'est celui de forçer la reine de Hongrie à renonçer à son alliance avec le roi, et que ce but est concerté avec le roi d'Angleterre, qui engagera et paiera les princes protestants d'y concourir en leur faisant envisager leur perte et celle de la religion dans notre union avec l'impératrice

reine; mais ne croyez-vous pas, monsieur, qu'il faille deux choses pour remplir ce but; l'une que le roi de Prusse parvienne à battre les Autrichiens vigoureusement, et l'autre qu'on ait manqué de notre part à remplir les engagements contractés par le traité de Versailles, ou de n'avoir donné à l'impératrice que des secours faibles et conséquemment impuissants.

Le 14 septembre.

On nous promet un manifeste, et selon ce qui a été dit on devait l'avoir aujourd'hui, s'il est distribué avant le départ de la poste j'aurai l'honneur de vous en envoyer un exemplaire; quoique je prévoie bien que M. le baron de Kniphausen le recevra plutôt que moi.

Nous sommes absolument ici dans le cas de ne rien savoir de ce qui se passe en Saxe, les apparences sont même qu'on n'a pas laissé passer les lettres, car personne n'en a reçu. J'ai hasardé d'écrire à M. le comte de Broglio, et je le prie fort de ne me point laisser ignorer les événements et les actes, qui se passent en ce pays-là. J'aurais volontiers profité encore de la bonne volonté de M. le marquis de Fraigne, mais ce sont de ces sortes de dépenses que je tâche d'épargner au roi autant qu'il m'est possible. J'ai eu toute ma vie beaucoup de circonspection à cet égard et j'ai ignoré si on m'en a su gré. Je sens cependant,

monsieur, qu'il est bien des occasions où je ne ferais pas mal d'être moins économe.

On m'a assuré que le roi de Prusse faisait revenir dix régiments de Poméranie et de Prusse. De deux choses l'une, ce me semble, ou il est bien sûr de l'inaction de la Russie, ou il abandonne la Prusse. Il paraît qu'il en fait de même du pays de Clèves, et de ses possessions en Westphalie, et qu'il se propose de rassembler toutes ses forces pour porter des coups plus sûrs à l'impératrice Reine.

M. le comte de la Puebla reçut hier l'ordre de partir sans prendre congé. Il écrivit sur-le-champ au comte de Podewils pour lui demander des passeports, ainsi que M. de Klingraff a fait à Vienne à M. le comte de Kaunitz. Le jour du départ du comte de la Puebla n'est différé que par le temps qu'il prend de faire accommoder ses voitures, et laisse sa maison meublée, non qu'il se propose de la venir occuper, mais il n'a pas le temps de se défaire de ses meubles. Jusqu'à-présent il compte prendre sa route par Dresde.

Le 18 septembre.

Je joins ici, monsieur, un exemplaire de l'exposé des motifs du roi de Prusse de prévenir les desseins de la cour de Vienne. La dernière poste est partie le mardi à l'ordinaire, et cette pièce ne nous a été remise que le mercredi à midi. Il se peut que M. le Baron de Kniphausen en ait reçu

des exemplaires, mais dans le doute qu'il vous en ait fait part, je crois devoir vous l'envoyer. Cette pièce rendue publique a hâté le départ du comte de la Puebla au moins d'un jour. M. de Fraigne a bien voulu faire avec lui le voyage jusqu'à Dresde. Je ne puis assez vous dire combien je suis content de son zèle, et je suis persuadé que vous le seriez de son intelligence si vous en faisiez usage. Sa bonne volonté n'a point de bornes, j'attends son retour lundi 20 et avec impatience, car on ne reçoit ici aucune lettre de Dresde. Une seule a échappé et est parvenue à M. de Bulow. On lui mande que le roi de Prusse a donné ordre de fouiller le dépôt des affaires étrangères, qui est précisément sous l'appartement de la reine de Pologne, qui a dit qu'elle croyait qu'on épargnerait sa demeure; c'est sans doute pour trouver des preuves de ce que ce prince avance du complot qu'il dit être entre le roi de Pologne et la cour de Vienne pour entrer dans ses états lorsqu'il serait bien avant dans la Bohême. Je ne crois pas que la cour de Vienne soit embarrassée de répondre à ce manifeste qui n'établit aucune preuve du dessein que lui suppose le roi de Prusse de l'attaquer, non plus que de cette alliance offensive avec celle de Pétersbourg pour le faire inopinément. On ne dit rien ici que des absurdités sur la grande modération du maître qui a envoyé pour la troisième fois à Vienne demander la paix. Cela s'appelle abuser du terme de modération.

Je suppose toujours, monsieur, que M. le comte de Broglio vous instruit de tout ce qui se passe en Saxe, et que vous savez par lui si le roi de Pologne s'est accommodé avec celui de Prusse, et si les troupes de ce dernier sont entrées en Bohême. Cet ambassadeur croit inutile de me faire part de ce qui se passe, cela peut être, mais il y a peu de charité à lui de me laisser dans une aussi grande ignorance ; peut-être aussi ses lettres ne passent elles pas plus que les autres? J'espère que le retour du marquis de Fraigne m'apprendra ce que je crois important que je sache.

Le 21 septembre.

Nous sommes toujours ici dans la même ignorance de ce qui se passe en Saxe, et si les troupes prussiennes sont entrées en Bohême. On mande seulement qu'on négocie toujours sans que jusqu'à-présent on ait réussi à prendre un parti. Il y a apparence que, quel qu'il soit, l'électorat s'en sentira long-temps.

Le roi de Prusse a fait ordonner des prières dans toutes les églises de Berlin. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de celle qui a été publiée dans les églises françaises réformées.

Vous y remarquerez un petit mot de religion. On croit ici qu'il se propose de le mettre en jeu. On dit même qu'il y intéressera la branche Ernestine de Saxe. Le projet de la remettre en possession de l'électorat est vaste, mais peut-être n'est

il pas au-dessus de l'imagination de ce prince, s'il est au-dessus de ses forces. On dit qu'il a envoyé le modèle de cette prière, cela ne me surprendrait pas plus que de l'entendre, comme cela m'est arrivé quelquefois, parler morale avec une vérité élégante.

J'ai eu l'honneur de vous mander l'ordinaire dernier que M. le marquis de Fraigne était parti pour Dresde. J'attends son retour demain ou après. Je ne puis que vous répéter ce que j'en ai dit dans ma précédente, il accepte tout pour marquer sa bonne volonté et mériter votre protection. Il me semble qu'il ne serait pas inutile à M. l'abbé de Bernis.

J'ai l'honneur, etc.

Le marquis DE VALORI.

---

Versailles, le 21 septembre.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec les pièces qui y étaient jointes.

Il faut convenir que les événements qui viennent d'arriver en Allemagne sont très-extraordinaires, mais nous ne pouvons pas savoir précisément, dans le moment actuel, quel changement peut apporter dans les affaires générales la nouvelle scène que le roi de Prusse, à l'instigation du roi d'Angleterre, vient d'ouvrir sur le théâtre poli-

tique de l'Europe. Vous êtes au fait de tout ce qui s'est passé là-dessus, et je ne vous en ferai point une répétition superflue.

Ce que je puis vous dire actuellement, c'est que dans ce temps d'incertitude et d'orage, le roi n'a pu se dispenser de prendre toutes les précautions nécessaires, tant pour remplir ses obligations, où il est par le traité de Versailles, de donner des secours à l'impératrice reine, qui est attaquée, que pour veiller à la sûreté de ses autres alliés, dans le cas où ils pourraient l'être; c'est dans ce dessein que le roi vient de requérir les princes d'Allemagne, avec lesquels il a des traités de subsides, de tenir prêtes à marcher les troupes qu'ils lui ont promises, et qu'ils se mettent en état de fournir à l'impératrice reine les secours qu'ils lui doivent. Telle est, monsieur, la position actuelle par rapport à la France, et vous voudrez bien y conformer votre conduite. Au reste, comme le roi de Prusse est lié avec le seul ennemi de Sa Majesté, qu'il ne suit que ses inspirations, et que l'objet du roi d'Angleterre est d'allumer une guerre en Allemagne, où la France puisse être impliquée, afin de diminuer par cette diversion les efforts qu'elle avait résolu de ne faire contre les Anglais que par mer, vous ne pouvez être trop attentif à recueillir tout ce qui pourra donner des lumières sur les desseins combinés de Leurs Majestés britannique et prussienne. Je vous instruirai successivement de ce que vous aurez à dire

et à faire, selon les circonstances et les différents partis qu'elles pourront exiger de notre part.

Vous êtes déja informé, monsieur, du rétablissement de la bonne intelligence et de la correspondance entre le roi et l'impératrice de Russie, de même que du desir qu'ont Leurs Majestés que leurs ministres respectifs vivent ensemble dans la plus parfaite union ; ainsi je n'aurai aujourd'hui rien de plus à vous apprendre là-dessus, si ce n'est que le roi et l'impératrice de Russie, qui étaient convenus de nommer le 15 de ce mois les ambassadeurs qu'ils devaient s'envoyer respectivement, y ont satisfait en nommant le même jour savoir, l'impératrice M. le comte de Bestucheff, frère du grand-chancelier, et le roi le marquis de l'Hôpital, qui le 16 a eu l'honneur de remercier Sa Majesté.

J'ai fait passer sur-le-champ à M. le comte de Bentheim le mémoire des ministres de Prusse et celui de madame de Virmont.

Comme cette lettre allait partir, monsieur, j'en ai reçu une de M. de Broglio du 10 de ce mois, dont je joins ici copie. Vous y verrez que le roi de Prusse a fait arrêter le courrier, qui était chargé de la dépêche de ce ministre pour moi, et qu'à la vérité ce prince lui en a fait faire des excuses, mais qu'il ne lui a donné ni fait espérer aucune réparation pour la violation du droit des gens commise, tant par le retard du courrier et l'injure qui lui a été faite, en le conduisant

comme un prisonnier de guerre à Dresde, que par la détention de son paquet, qui lui a été enlevé, et qui est resté pendant vingt-quatre heures dans des mains étrangères. Vous verrez encore, monsieur, dans cette lettre que le roi de Prusse entreprend de commettre une nouvelle infraction du droit des gens plus grave encore que la première dans la personne même de l'ambassadeur du roi, puisque Sa Majesté prussienne exige qu'il choisisse ou d'être bloqué dans le camp du roi de Pologne, ou dans la résidence de la famille royale, et qu'il empêcherait totalement les fonctions de son ministère, et sur-tout une des plus intéressantes pour le roi, qui est d'avoir des nouvelles de la santé du roi de Pologne dans ces circonstances critiques, et d'en donner à madame la dauphine. En conséquence vous ne manquerez pas, monsieur, de représenter par écrit à la cour de Berlin que de pareilles entreprises dans le pays d'un prince, dont le roi de Prusse dit être ami, et sur lequel il n'a aucun droit, seraient, si elles continuaient d'être mises en exécution, contraires à toutes les règles qui s'observent parmi les nations civilisées, et de demander en même temps, au nom du roi, qu'il soit donné la plus prompte satisfaction sur ce qui s'est passé au sujet du courrier, et qu'à l'avenir tous les courriers que M. le comte de Broglio expédiera soient inviolables, et dans les paquets de dépêches dont ils seront chargés, et que l'ambassadeur de Sa

Majesté ait la liberté soit pour aller au camp du roi de Pologne, soit pour en revenir.

Je suis, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Je reçois, monsieur, dans le moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 septembre, et je ne veux pas différer de vous en accuser la réception.

*Copie de la lettre de M. le comte de Broglio à M. Rouillé, du 10 septembre 1756.*

Le courrier que j'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui et que je dépêche en droiture à Paris, était parti d'ici mardi dernier 7 à minuit, pour porter à Prague et vous les adresser de-là par une estaffette les dépêches du 6 et 7 de ce mois. Je fus averti le 8 à six heures du matin que ce courrier avait été arrêté par les hussards prussiens à une lieue d'ici, qu'on lui avait pris ses dépêches pour les porter au roi de Prusse, et qu'on le gardait en attendant l'ordre de ce prince. J'envoyai sur-le-champ mon secrétaire chez M. l'envoyé de Prusse pour me plaindre d'un procédé que je ne voulais que comme une méprise des hussards, en le priant d'apporter sans perte de temps le remède que la justice et la bienséance exigeaient. M. de Malzham répondit convenablement à ces plaintes, et envoya sur-le-

champ un courrier à son maître pour lui en rendre compte, m'assurant au reste que cela serait rectifié incessamment. La réponse du roi de Prusse est arrivée le même jour à huit heures du soir, et M. de Malzham me remit sans délai le paquet qui renfermait mes dépêches, et me dit que son maître le lui avait renvoyé; comme ce ministre n'y ajoutait aucune déclaration de la part de Sa Majesté prussienne sur le chagrin que devait lui causer cette entreprise, et que d'ailleurs la personne du courrier ne m'était pas encore rendue, je crus devoir lui témoigner mon étonnement à cet égard. Je lui dis donc que l'arrêt d'un courrier par des hussards était une chose excusable, puisqu'ils pouvaient ignorer la conséquence de cette démarche, mais que l'enlèvement de ses dépêches ne l'était pas, puisqu'en s'assurant de sa personne on aurait au moins dû lui lâcher le dépôt qui lui était confié, que Sa Majesté prussienne avouant elle-même qu'il avait été arrêté contre la règle et contre son intention, elle aurait dû faire punir ceux qui avaient mal intercepté ses ordres, et même me rendre l'arbitre de la punition, que de plus le courrier devrait déja être de retour chez moi, et qu'enfin je me croyais autorisé à exiger les réparations que je lui demandais sur ce qui était arrivé, et à lui faire connaître que cela ne saurait être trop tôt terminé. En envoyant le matin mon secrétaire chez M. de Malzham, je l'avais aussi fait prier de prévenir

son maître qu'il m'était indispensable d'aller de temps en temps au camp de l'armée saxonne, pour m'informer moi-même de l'état de la santé de Sa Majesté polonaise, et en rendre compte à ma cour. Je lui demandais en même temps des éclaircissements positifs si les courriers que j'aurais à dépêcher dans la suite ne trouveraient aucun obstacle dans leur voyage. A la première de ces questions, Sa Majesté prussienne a fait répondre que j'étais le maître d'établir mon séjour au camp ou à Dresde; que si je choisissais le premier parti, je pourrais m'y rendre en toute sûreté, sans cependant avoir ensuite la liberté d'en revenir, et que, dans le cas contraire, elle ne pourrait permettre les voyages à une armée qu'elle regardait comme bloquée.

Après avoir témoigné à M. de Malzham ma surprise sur la gêne que Sa Majesté prussienne voulait mettre à l'exercice de mon ministère vis-à-vis d'un prince auquel son maître ne cessait de de faire dire qu'il n'était pas son ennemi, je lui dis qu'avant de me déterminer, il était encore nécessaire que je fusse instruit, si en m'établissant au camp, je conserverais la liberté de recevoir et d'envoyer des courriers, ainsi que d'écrire par la poste ordinaire; que si cela m'était refusé, je ne pouvais me mettre dans le cas de n'avoir plus de communication avec ma cour, et de ne pouvoir recevoir ni par conséquent exécuter les ordres qui me seraient envoyés. La journée d'hier

s'est passée sans qu'il me soit parvenu aucun éclaircissement sur ces différents objets. Mon courrier est seulement revenu chez moi à onze heures du matin, après en avoir resté vingt-quatre à la garde chez Sa Majesté prussienne, et après avoir été reconduit ici comme un prisonnier jusques sur la place de la ville, à la tête de la colonne des troupes prussiennes, qui est entrée ici à la même heure pour prendre possession de la résidence de Leurs Majestés polonaises. Le général-major, qui la commande, nommé M. de Wilich, en relâchant mon courrier, l'a chargé de me faire des compliments et de me dire qu'il viendrait incessamment s'acquitter d'une commission auprès de moi de la part de Sa Majesté prussienne. Il est à remarquer que le courrier a été gardé pendant vingt-quatre heures chez ce prince, après avoir été informé qu'il m'appartenait, qu'en partant du quartier du roi, il a été conduit au centre de la colonne pendant la moitié du chemin par un détachement, la baïonnette au bout du fusil, et qu'ensuite cette escorte particulière lui ayant été ôtée. Il a cependant toujours été conduit à la tête des troupes, et qu'on ne lui a rendu sa liberté et son couteau de chasse qu'après être arrivé dans la ville de Dresde, où conséquemment tout le monde l'a vu entrer comme prisonnier. Depuis son arrivée, j'ai attendu à chaque instant la visite de M. le général-major Wilich et celle de M. l'envoyé de Prusse; ni l'un

ni l'autre ne s'étant présentés, j'ai envoyé à onze heures du soir chez ce dernier, pour lui demander s'il avait oublié que j'attendais réponse de sa part, sur quoi il m'a fait répondre qu'il était très-incommodé, ce qui l'avait obligé de se mettre au lit, et l'avait empêché de venir chez moi, qu'il m'en faisait ses excuses, et qu'il ne manquerait pas de me porter ce matin la réponse de son maître.

M. de Malzham et le général Wilich se sont en effet rendus aujourd'hui de très-bonne heure chez moi. Ils m'ont fait l'un et l'autre des excuses de la part de S. M. prussienne sur l'arrêt de mon courrier, et m'ont assuré en son nom que dorénavant ceux que j'aurais à dépêcher ne trouveraient aucun obstacle dans leur route de la part des troupes prussiennes. J'ai témoigné au ministre et au général prussien un peu d'étonnement du délai qu'ils avaient apporté à s'acquitter de la commission de leur maître, et qu'outre que de pareilles mésentendues ne pouvaient jamais être trop tôt réparées, ils sentiraient facilement combien je devais avoir d'empressement d'expédier de nouveau ce même courrier. Je leur ai ajouté que les ordres qu'ils exécutaient de la part du roi de Prusse effaçaient tous les inconvéniens qui pouvaient résulter du premier arrêt de mon courrier, mais qu'ils ne détruisaient en aucune façon ce qui était arrivé depuis, et sur-tout la manière dont il avait été reconduit ici, qui était on ne saurait plus irrégulière, de même que le délai qu'on

avait apporté à le relâcher, du moment qu'il avait été constaté, et qu'il m'appartenait; sur quoi le général-major Wilich, que cet article regardait particulièrement, peut avoir eu de bonnes raisons à alléguer; mais il s'est retranché sur ce que l'escorte qu'on lui avait donnée n'avait pas été la suite des ordres du roi de Prusse, et que dès qu'il s'en était aperçu dans la colonne, il y avait remédié. J'ai opposé à ces raisons qu'un détachement ne s'assemblait pas sans les ordres de quelqu'un, et que si celui, dont il est question, n'avait pas été ordonné par Sa Majesté prussienne, on ne pouvait se dispenser de punir celui qui avait commis cette irrégularité. Je l'ai prié ensuite de faire passer mes représentations à ce prince, et de solliciter cette nouvelle réparation, ce qu'il m'a promis, et c'est ainsi que nous nous sommes séparés.

Après le départ du général prussien, M. de Malzham m'a répété ce qu'il m'avait déja dit sur la liberté que Sa Majesté prussienne me donnait, ainsi qu'à tous les autres ministres étrangers, de me rendre auprès de Sa Majesté polonaise, mais aux mêmes conditions qu'il me l'avait dit la veille. Mes nouvelles représentations à cet égard n'ont rien effectué sur l'esprit de son maître. Sa Majesté prussienne a seulement dit à son ministre de me tranquilliser pour quelques jours, et qu'il comptait qu'incessamment les affaires pourraient être remises dans l'ordre ordinaire. Comme il n'y a

aucune loi qui puisse tenir contre la force, il m'a paru qu'il était inutile d'insister, et j'ai fini par dire à M. de Malzham qu'il ne me restait qu'à en rendre compte à mon maître, ce que je ferais aujourd'hui par mon courrier.

Le 25 septembre.

Est-il de mon devoir d'avoir l'honneur de vous écrire quand je n'ai rien à vous mander, que vous ne sachiez mieux que moi, je veux parler de ce qui se passe en Saxe et sur les frontières de Bohême ?

Est-il décent que je m'avise de raisonner et de questionner ? Quoi qu'il en soit, je vous en demande excuse et vous prie de regarder pour un effet du zèle, qui m'anime, la liberté que je prends de vous demander si le roi se déterminera à aider l'impératrice Reine, de tout son pouvoir, comme M. le baron de Kniphausen a mandé ici que vous lui aviez déclaré, ou si Sa Majesté se contentera de fournir les secours stipulés par le traité de Versailles. Cette incertitude tient ici ( et je crois ailleurs ) tous les raisonnements en suspens. Dans le premier cas on envisage la perte certaine du roi de Prusse, et dans sa fin un dédommagement convenable pour le roi de Pologne électeur de Saxe ; mais dans le second on croit que la guerre pourra se prolonger, et que le roi de Prusse la fera en partie aux dépens de la

Saxe et des pays héréditaires de l'impératrice reine; de plus on croit que par succession de temps, il ne serait pas impossible à Sa Majesté prussienne d'en faire une cause de la religion protestante. Je sais même que le peuple de Saxe est pour lui par cette seule raison et le bon ordre qu'il fait observer à ses troupes. Ce feu peut gagner en Allemagne; mais je croirais qu'il serait peu à craindre tant que la Suède et le Danemarck, et la Hollande ne s'en mêleront pas, et jusqu'à-présent l'indignation contre le roi de Prusse paraît générale, et quelqu'un qui s'est joué publiquement de toutes les communions chrétiennes, et de la religion même n'aura pas bonne grâce à les exciter l'un contre l'autre. La Russie paraît déterminée à l'attaquer si on en juge par une déclaration qu'elle a fait faire par-tout où elle a des ministres. Voilà donc le roi de Prusse seul contre les plus grandes puissances de l'Europe. Serait-il possible qu'il ne succombât point avec une puissance factice comme est la sienne? Le moindre échec est, comme il le disait autrefois, *échec au roi, et le mat doit s'en suivre.* Il semble abandonner le pays de Clèves d'un côté et la Prusse de l'autre. L'été prochain il aura à craindre les Russes en Poméranie, qui y feront avec leurs galères des descentes bien ruineuses pour cette province, quand même les Russes n'y feraient pas des établissements: d'un autre côté ne peut-on pas prévoir une armée française combinée avec l'autrichienne

qui entre en Westphalie, et prend la même position cet hiver qu'elle avait en 1742. Le pays est ouvert, et n'a pour défense qu'une armée combinée de Hessois, d'Hanovriens et de troupes de Brunswick, que le public fait monter, avec celles que le roi de Prusse y peut joindre à 60 mille hommes. L'armée autrichienne combinée avec celle du roi peut être en observation jusqu'à ce que Wézel, dont on ferait le siége, fût pris, pourlors rien n'empêcherait les conquérants de venir à Magdebourg et même à Berlin. Ce serait où l'on réduirait le roi de Prusse à l'état où il serait nécessaire qu'il fût pour tranquilliser ses voisins, et pour ne plus être un objet d'attention pour la cour de Vienne. C'est à vous, monsieur, à savoir si dans ces deux partis, sur lesquels je prends la liberté de vous questionner, il convient que mon séjour soit ici prolongé; en cas que S. M. juge que non, je lui demanderai la grâce d'être employé à la guerre. J'ai quelques connaissances dans la partie des siéges, et assez sur la manière de combattre les troupes allemandes, et notamment celles du roi de Prusse, qui sont imitées, quoique de loin par les autres.

J'attends toujours avec bien de l'impatience le retour du courrier que je vous ai dépêché il y a aujourd'hui un mois. J'espère qu'il m'apportera vos ordres sur la direction de ma conduite.

Le retour du marquis de Fraigne m'a apporté la situation actuelle de la Saxe, et m'a fait craindre que le roi de Pologne n'ait pas dans son armée

retranchée les subsistances nécessaires. Les secours de l'armée autrichienne seront lents, selon toute apparence, et ne remédieront que difficilement au manque de vivres dans le camp saxon.

Voilà, monsieur, une longue lettre, qui ne vous apprend rien, et conséquemment qui me donne du scrupule sur le temps que vous mettez à la lire; mais il m'importerait fort que vous ayez assez de confiance en moi pour répondre aux questions que je prends la liberté de vous faire.

Le 28 septembre.

C'est, monsieur, par ordre du roi de Prusse que le comte de Podewils m'a remis la pièce que je joins ici. L'intention de ce prince, selon toute apparence, est de justifier auprès de Sa Majesté le parti qu'il a pris avec la cour de Saxe, cependant ce que cette pièce établit est qu'en 1745, après le traité de Varsovie fait en opposition de l'union confédérale de Francfort, la Saxe est entrée avec la cour de Vienne dans un partage des états de Sa Majesté Prussienne. J'ai fait remarquer au comte de Podewils que la paix de Dresde était subséquente à ce traité; mais il m'a répondu qu'il est le thême de M. de Brülh, thême qu'il a suivi jusqu'à-présent, et, pour m'en donner une preuve, il m'a fait lire, sans vouloir m'en donner copie, n'en ayant pas l'ordre du roi son maître, une dépêche de l'année 1747 au comte de Loos, pour-lors ministre saxon à Vienne, lorsqu'il était question

de l'accession de la Saxe aux traités entre les cours de Vienne et de Russie, dans laquelle le roi de Pologne met pour condition à son accession les mêmes arrangements à-peu-près pour le partage des possessions du roi de Prusse, que vous trouverez dans la pièce que j'ai l'honneur de vous envoyer, datée du 18 mai 1745. Ces pièces ont été extraites du dépôt des affaires étrangères à Dresde. Ces minutes sont signées d'un A et d'un R, et forment un chiffre pour signifier *Auguste roi*.

Le ministre prussien est persuadé que cette découverte doit être suffisante pour justifier les procédés du roi son maître envers la Saxe. Je n'ai pu en être d'accord avec lui; mais je n'ai pas jugé devoir faire les frais de la conviction, et j'ai cru inutile de lui représenter combien ces anciennes dates ont peu de rapport avec les circonstances présentes. Le pauvre M. de Podewils voit bien noir dans l'avenir, à ce qu'il me semble, et quels que soient ses discours, je suis bien trompé si dans l'ame il ne désapprouve pas sincèrement la furieuse expédition du roi son maître. J'ose vous dire qu'on craint ici, et ce ministre principalement, le ressentiment de Sa Majesté. La consternation suivra de près la marche des troupes que les gazettes annoncent nommées pour le secours de l'impératrice reine, et j'estime qu'un échec, quel qu'il soit, que recevra l'armée prussienne, mettra l'abattement parmi ses troupes. Il

n'est pas, à ce que je crois, possible de prévoir ce que tout ceci deviendra. On voudrait bien que le roi s'entremît pour accommoder cette affaire, et je ne balance point à croire que Sa Majesté prussienne voudrait que sa levée de bouclier fût à faire; mais si ce prince avait un ami, comment pourrait-il s'y prendre pour le tirer d'affaires par la négociation? En premier lieu, il s'est trompé sur son opération en Saxe, et croyait qu'il n'avait qu'à marcher et désarmer l'armée saxonne; au lieu de cela, le voilà retenu jusqu'à-présent par ce qu'il appelait un *piquet saxon*, qui cependant est une armée de près de dix-huit mille hommes. Il est vrai qu'il la tient bloquée, mais il ne peut s'avancer en Bohême, et la saison s'avance. Je veux croire qu'enfin le roi de Pologne sera obligé d'en passer par ce que lui prescrira celui de Prusse, faute de subsistances ; car j'ai bien de la peine à le croire pourvu de ce qu'il lui faut pour attendre l'hiver, et forcer le roi de Prusse à déboucher les passages qui mènent en Bohême. Quelle que soit la suite de cet événement, il semble que la Saxe deviendra le théâtre de la guerre, et sera ruinée pour longues années.

De plus habiles gens que moi, monsieur, sont, à ce que je crois, assez embarrassés à prévoir les suites de la téméraire et furieuse démarche du roi de Prusse. La Russie est déterminée, à ce qu'on dit, à faire marcher, dès cette année, une puissante armée en Prusse, et le printemps pro-

chain à mettre en mer toutes ses galères pour faire une descente en Poméranie; quel qu'en soit l'événement, il doit en résulter une diversion en faveur de l'impératrice reine. Si, d'un autre côté, les troupes du roi entrent dans le pays de Clèves et jusqu'en Westphalie, le roi de Prusse se trouvera attaqué de tous les côtés. Les gens qui se mêlent de raisonner ici, me demandent si l'intérêt du roi peut être de laisser écraser ce prince, et le réduire aux anciens états de sa maison. A cela je réponds que je ne sais rien. Je pourrais cependant leur dire qu'il serait vrai que Sa Majesté aurait intérêt à maintenir ce prince dans un état de puissance, non telle qu'il l'affecte, mais dans celui d'une puissance *seconde* du premier ordre, et avec un prince moins fier et moins fougueux, toujours prêt à frapper avec cent soixante mille hommes où le caprice trace le chemin, que l'équité ne règle peu avec ses voisins, et que la fierté seule conduit dans ses délibérations. S'il convient à la France, disent les autres, d'avoir un allié dans le nord, qui puisse contrebalancer en sa faveur, il ne faut pas qu'il soit assez puissant, et encore moins assez inquiet pour l'engager dans des guerres, où elle ne peut trouver d'autre intérêt que celui de maintenir un allié remuant; on dit même injuste, qualification que la conduite du roi de Prusse lui a assez justement attirée. Il faut donc, continue-t-on, contribuer à sa perte, ou au moins à son grand abaissement, et le forcer

à réduire ses troupes à un nombre qui ne puisse effrayer personne. Mais d'autres répondent : Quel est donc celui que la France espère agrandir aux dépens du roi de Prusse, de manière à le remplacer dans une alliance? Songez-vous que ce sera la cour de Vienne sur l'amitié de qui vous ne devez compter que pour un temps? Sera-ce la Saxe? Que de choses à faire pour cela et que d'argent à dépenser? Sera-ce la Suède, ajoute-t-on, en lui faisant reprendre la Poméranie qu'elle a perdue? Il n'y a qu'à examiner la constitution actuelle de cet état, et vous verrez que cette puissance ne peut que difficilement se mettre en état de recouvrer ses possessions en Allemagne, et ce n'est qu'avec ces possessions qu'elle peut être de quelque secours. Enfin, monsieur, chacun raisonne et je me tais. Je crois devoir vous rendre compte de ce qui se dit. J'attends les ordres du roi et les lumières qu'il vous plaira de me donner pour fixer mon jugement sur un avenir fort incertain. On espère ici se tirer d'affaires, si la France ne s'en mêle pas. On borne ses secours à vingt-quatre mille hommes. On suppose donc que les ressources pécuniaires qu'on tirera de la Saxe avec l'argent de l'Angleterre, suffiront pour faire la guerre pendant plusieurs années, et que l'armée prussienne subsistera à la charge de l'ennemi. Il peut y avoir de grands mécomptes dans ce calcul. Il faut une continuité de succès non interrompus, ou, je le répète encore, le plus petit désavantage que

le roi de Prusse essuierait, deviendrait pour lui de la plus grande conséquence, aussi bien qu'une guerre qui tirerait en longueur. Son état ne veut que des expéditions brusques, et qui finissent par un prompt accommodement.

*P. S.* On a appris hier ici que le maréchal de Schwerin avait deux marches sur M. Piccolomini, qui commande l'armée autrichienne en Moravie; on dit qu'il avait intention de se joindre à M. de Brown. C'est par le comté de Glatz que le maréchal de Schwerin a marché avec son armée. Il y a eu une rencontre entre deux régiments hussards prussiens et cinq régiments autrichiens, on ne dit point si c'est cavalerie ou infanterie. On annonce ici ces derniers comme défaits. Cette nouvelle, qu'on regarde comme agréable, en supposant qu'elle soit exactement vraie, fait un peu diversion à la tristesse qui y règne.

Le roi de Prusse a fait attaquer le château de Teschen, situé sur la droite de l'Elbe; il y avait, dit-on, quatre-vingts grenadiers, qui ont été faits prisonniers. Je ne doute pas que M. le comte de Broglio ne vous ait mandé le passage du feld-maréchal Kheit en Bohême avec trente bataillons et quatre-vingt-un escadrons; l'avant-garde est aux ordres du prince Ferdinand de Brunswick, qui s'est emparé de Leitmariez.

Le 2 octobre.

Mon courrier n'est arrivé ici, monsieur, que le 29 septembre à onze heures du matin, le lendemain du départ de l'ordinaire. Il a eu en route un accès de fièvre de vingt-quatre heures. Il m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré du 21 septembre. J'ai exécuté sur-le-champ les ordres du roi, et ai remis au ministère d'ici un mémoire dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. J'en donne avis à M. le comte de Broglio. Le comte de Finckenstein m'a dit qu'il croyait que la destination de ce courrier était pour Prague, que cela pouvait faire une différence dans la circonstance présente; qu'au reste mon mémoire serait envoyé incessamment à Sa Majesté prussienne.

Selon ce que ce ministre m'a dit, il croyait avoir lieu d'espérer que la Russie ne se mettrait pas en mouvement contre le roi, son maître, cette année, et trouver les moyens de la calmer pendant le cours de l'hiver. Je lui ai parlé du risque que courait la Poméranie, au printemps prochain, d'être inondée par les troupes russes portées sur leurs galères. Il me dit à cela que la chose n'était pas à craindre, que l'effet des galères n'était pas dangereux sur cette côte, comme sur celle de Suède, où elles avaient des abris dans nombre de petites îles contre le mauvais temps très-fréquent dans la Baltique, et que n'y en ayant pas sur la côte de Poméranie, les

galères n'oseraient y débarquer leur monde; qu'au-surplus le roi son maître avait vingt mille hommes en Prusse et dix mille en Poméranie, qui peuvent se joindre; que trente mille Prussiens devaient être de quelque considération contre une armée russe. Vous sentez bien, monsieur, que dans cette conversation il a cherché à justifier le roi son maître sur la prise d'armes contre la reine de Hongrie, et a mis en avant la certitude où il est des desseins de cette princesse de l'attaquer le printemps prochain; il prétend que l'Angleterre n'a eu aucune part à cette détermination, et ajoute avec les plus fortes assurances, et telles que M. de Kniphausen a dû vous donner, qu'il n'y a entre le roi son maître et celui d'Angleterre aucune espèce de liaisons que celle, dont M. le duc de Nivernais a vu et décacheté les ratifications à leur arrivée à Potzdam. Il ne parlait pas des procédés hardis de ce prince en Saxe, et je ne jugeai pas à propos de lui en parler, puisqu'ils ne peuvent être justifiés en aucune manière.

Selon ce qui m'a été dit M. Mitchel, ministre d'Angleterre, se défend beaucoup d'avoir part à ce que le roi de Prusse fait en Saxe, même qu'il l'improuve; mais il me semble qu'il ne peut disconvenir que sa cour n'ait allumé les inquiétudes du roi de Prusse contre l'impératrice, et qu'il n'ait exagéré ses préparatifs et leur date. La vérité perce malgré eux, car il est certain que l'armée de cette

princesse n'est pas même actuellement en état de disputer au roi de Prusse l'entrée de la Bohême, encore moins de secourir le roi de Pologne, qui, selon toute apparence, sera forcé d'en passer par ce que Sa Majesté prussienne voudra. Vu cette nécessité, je desirerais fort que ce prince eût pris le parti, quand il le pouvait, d'aller en Pologne, et de laisser ses troupes dans le camp qu'elles occupent, avec l'ordre d'y tenir autant qu'il se pouvait. La velléité du roi de Prusse et les malheurs d'un roi de Pologne eussent pu émouvoir la nation et augmenter le nombre des ennemis de ce prince. Le parti qu'il a pris est glorieux, j'en conviens; mais il n'est pas, à mon avis, le plus sûr.

Je vous prie, monsieur, de me faire la grace de me mander si le mémoire que j'ai présenté au ministère d'ici, est conforme aux intentions de Sa Majesté et aux vôtres. J'eusse bien desiré que vous eussiez dit si ma lettre au roi de Prusse du 26 juillet a obtenu votre approbation; enfin si je me conduis au gré de Sa Majesté, à qui seule j'ai dessein de plaire. Je ne puis, monsieur, être rassuré que par vous sur la crainte où je suis de ne pas remplir complètement ce que Sa Majesté a lieu d'attendre de mon zèle.

Le 5 octobre.

Je ne doute pas, monsieur, que vous n'ayez appris par M. le comte de Broglio la nouvelle de

la bataille qui s'est donnée le 1^er^ de ce mois entre l'armée autrichienne et celle du roi de Prusse, commandée en personne par ce prince, qui est parti de son camp en Saxe, sous le prétexte d'aller visiter ses postes le 29 septembre, et est arrivé à son armée le 30 avec le prince de Prusse, son frère, à qui il a donné le commandement de l'aile gauche, s'est tenu au centre, et le feld-maréchal Kheit à la droite. Il a couché en bataille la nuit, et à sept heures du matin il a été attaqué ou a attaqué l'armée autrichienne; car c'est ce qu'on ignore ici avec beaucoup d'autres détails, dont l'aide-de-camp de ce prince n'a pu rendre compte aux reines, à qui il a été dépêché du champ de bataille, trois heures après qu'elle a été finie. Il a apporté un mot de la main de Sa Majesté prussienne à la reine sa mère écrit avec du crayon. Hier il arriva un page du prince de Prusse, qui ne fut pas en état de rien ajouter à ce que l'aide-de-camp avait dit, qui consiste en ce que le roi son maître avait d'abord aperçu des tentes tendues au-delà d'un défilé dont il s'était emparé, et que, selon toutes les apparences, l'armée autrichienne avait dessein d'occuper; mais elle avait été prévenue par une diligence singulière de la part de ce prince, dont la cavalerie de l'aile gauche a été poussée par l'autrichienne à deux reprises. Le prince de Prusse s'est mis à la tête, après les avoir ralliés et exhortés à mieux faire. Il a décidé du gain de la bataille. Le sieur de

Quade, officier-général, a été tué à ses côtés; On dit même qu'il est quasi tombé sur lui. L'aide-de-camp du roi de Prusse dit que M. de Brown a fait une retraite admirable, et dans le meilleur ordre, que le feu a été mis à un bourg nommé Lobozits pour favoriser cette retraite. L'action a été vive et longue; elle a commencé, selon cet aide-de-camp, à sept heures du matin et n'a fini qu'à onze. La cavalerie du roi de Prusse a beaucoup souffert, et l'on dit deux de ses régiments d'infanterie réduits à un très-petit nombre. Ce prince estime sa perte à deux mille hommes, et celle des Autrichiens au double. On prétend que son armée avait au plus quarante mille hommes, et que ses ennemis en avaient soixante-dix mille. Il me semble, monsieur, que s'il y a beaucoup de gloire pour ce prince dans cette affaire, il doit y avoir peu de profit, si, comme on l'assure, M. de Brown est allé reprendre son ancien camp, ou un autre à portée plus avantageux, qui mette Prague à son dos, et empêche le roi de Prusse de pénétrer plus avant en Bohême. L'armée autrichienne ne peut que s'accroître, et la sienne que diminuer. La résistance des Autrichiens et la valeur avec laquelle il convient qu'ils ont combattu, doivent lui faire faire des réflexions bien sérieuses, et ces réflexions ne peuvent amener que des repentirs de n'avoir consulté personne, et de s'être déterminé sur des avis que je lui aurais conseillé de regarder comme très-suspects.

La Russie a adressé à ses ministres un second rescrit, qui est une déclaration de guerre dans toutes les formes; l'empereur, un autre aux états de l'empire, que je n'ai pas encore vu, et qu'on dit être d'une force à augmenter considérablement ses fâcheuses réflexions. Ce prince me mandait de sa main, lorsqu'il fit sa paix de Dresde : *Tu l'as voulu, Georges Dandin;* c'était pour-lors son *dictum* favori; on le lui rendrait bien à-présent et avec plus de raison.

Tout le monde a été faire compliment aux reines sur l'événement du 1er de ce mois. Je m'y suis présenté avec les autres ministres étrangers, et j'ai borné mon compliment à la bonne santé du roi de Prusse et des princes ses frères, sans dire un mot du gain de la bataille. Cette réserve a été remarquée, et je ne me suis pas aperçu qu'on m'en ait su mauvais gré. Nous attendons des détails ultérieurs; s'ils viennent, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte par l'ordinaire prochain.

*P. S.* Je vous supplie de dire à M. le comte d'Argenson qu'il doit y avoir chez moi un plan exact de Wezel; que, s'il le veut, je le ferai chercher par un de mes frères. Lorsque j'y ai passé en 1739, il m'a paru que les ouvrages extérieurs pour la plupart étaient de terre, et en assez mauvais état. Je doute même qu'on les ait rétablis de ce règne-ci.

Le 9 octobre.

Je ne suis pas étonné, monsieur, de n'avoir point encore eu réponse au mémoire que j'ai donné au ministère d'ici, selon les ordres que j'en ai reçus de vous par la lettre dont vous m'avez honoré le 21 du mois passé. Je l'ai fait et donné le même jour; mais il n'a pu partir pour parvenir au roi de Prusse que le sur-lendemain; de sorte qu'il y a apparence que M. le comte de Broglio en aura reçu la copie avant Sa Majesté prussienne, si tant est que ma lettre lui ait été remise. J'ai cru devoir lui communiquer ce mémoire, puisqu'il y doit tenir, d'après le caractère dont il est investi.

M. de Lentulus, adjudant-général du roi de Prusse, passa ici venant de l'armée et ne s'y arrêta que quatre heures. Il va en Angleterre porter les détails de la bataille que le roi son maître a donnée ou reçue contre les troupes de l'impératrice reine. C'est lui qui a apporté les détails succincts, qui ont été insérés dans la gazette de Berlin, que je joins ici. Nous n'en avons pas d'autres. Je suis bien curieux de voir celui que donnera le feld-maréchal comte de Brown, qu'on assure ici avoir eu ordre positif de marcher au secours des Saxons, et que cet ordre était contre son sentiment.

M. Mitchel, ministre d'Angleterre, part demain pour aller joindre le roi de Prusse; son

équipage partit hier. Il y a apparence que ce prince se propose de l'employer à la négociation de paix, qu'il recherche peut-être avec autant d'activité qu'il en a mis dans la démarche bizarre et extraordinaire qu'il a faite. Il a toujours eu pour maxime d'offrir la paix *après le gain d'une bataille*. Je ne sais si du haut de sa gloire, il aperçoit le peu qu'il a gagné et les risques qu'il court; pour moi, je crois que si sa perte résolue est certaine, je ne puis m'empêcher de plaindre le prince de Prusse, qui a senti, avant de partir d'ici, toutes les conséquences qui devaient résulter de la fausse démarche du roi son frère, et qui me dit : « Avec tout ce que je « vous en confie, je ferai mon devoir. » Ce qui m'étonne, c'est que ce peuple ici, et parmi lui la cour et les ministres paraissent peu inquiets des mouvements de la Russie, qui s'annoncent cependant par des rescrits bien significatifs et bien forts, eux qui ont craint cette puissance jusqu'à-présent avec, si j'ose me servir de ce terme, une espèce de pusillanimité. Il n'en est pas de même des armes de Sa Majesté ; on les redoute, mais on vit dans l'espérance que le roi ne veut pas la destruction de la maison de Prusse, et qu'il se bornera au secours stipulé par le traité de Versailles. On m'en parle souvent sur ce ton, mais je me garde bien de nourrir leurs espérances à cet égard, et dis seulement que le roi de Prusse a renversé tout le système, et que j'i-

gnore sur quel fondement on en établira un autre. L'opinion des reines et des ministres est que, comme leur ami depuis long-temps, je me réjouis dans le fond de l'ame de la victoire du roi de Prusse. Je n'ai pas cru devoir les désabuser entièrement, et je les laisse dans cette idée, qui ne peut nuire aux affaires du roi, et qui m'attire leur confiance. La vérité est cependant que j'en ai été fort fâché, et que j'eusse desiré de tout mon cœur qu'on n'eût point livré de bataille avant que le roi de Prusse n'eût été assailli de tous côtés, et que la mauvaise saison lui eût fait perdre une partie de ses avantages; mais cela est fait. Au reste je ne crois pas qu'il ait gagné autre chose qu'une certaine confiance que la victoire met dans ses troupes, et peut-être une méfiance dans celles de l'impératrice reine, qui, à mon gré, gagne tout en le laissant se consommer en dépenses et en hommes, et en cherchant à le harceler de tous les côtés.

Je crois que si le roi de Pologne avait été dans son royaume, il eût pu, à l'aide de huit mille hommes de troupes qu'il y a à lui, émouvoir une confédération de Polonais, qui eussent pu venir jusqu'à Berlin même; il y a près de trente lieues des frontières des états du roi de Prusse absolument à découvert.

Je joins à ma lettre, monsieur, un mémoire allemand, qui m'a été envoyé par le ministère. Vous en aurez une traduction en français; mais

il se peut que cela tarde, et que M. le baron de Kniphausen ne le reçoive de quelque temps. Par ce que je m'en suis fait expliquer, il me semble qu'il n'y a que des assertions dénuées de preuves, qu'on promet toujours.

Le 12 octobre.

Il y a quelque temps que la princesse Amélie me fit des compliments de la part du prince de Prusse, et me dit qu'il me priait de lui donner de mes nouvelles, et que ma lettre fût sans cérémonie aucune et dans le plus petit volume. Vous n'avez pas oublié, à ce que j'espère, monsieur, que j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la confiance dont ce prince m'honorait, et combien il désapprouvait le parti que le roi, son frère, se préparait à prendre. Je ne fus pas peu embarassé de ce que je lui manderais; je pris le parti de lui copier un rescrit que l'impératrice de Russie avait envoyé à tous ses ministres dans les cours étrangères, qui m'était parvenu de Hambourg, avec quelques réflexions courtes et analogues à ce que nous avions dit ensemble. La princesse Amélie me remit avant-hier la réponse du prince, son frère, avec beaucoup de mystère. La voici.

Au camp de Lobozits, le 5 octobre.

« Vous saurez la nouvelle du jour, et vous y
« prendrez part, j'en suis persuadé.

« Tout ce que vous me dites dénote la conju-
« ration de la perte de notre état. Si cela est ré-
« solu dans le livre des destins, nous ne pouvons
« l'échapper. Si l'on avait demandé mon avis, il
« y a un an, j'aurais conseillé de conserver l'al-
« liance que nous avions contractée depuis seize
« ans, et qui était naturellement avantageuse;
« mais si on demande actuellement mon avis, je
« dirai que cela ne pouvant plus se faire, nous
« sommes dans le cas d'un capitaine de vaisseau
« qui défend son navire le mieux qu'il peut, et,
« quand il ne trouve plus d'autre moyen, plutôt
« que de se rendre à de honteuses conditions, il
« met le feu à la sainte-Barbe, le vaisseau se brise,
« et il périt avec honneur. Rappelez-vous la lettre
« que François I^er écrivit à sa mère après la ba-
« taille de Pavie, telle doit être celle que le der-
« nier Prussien écrira. *Ce seront mes enfants*
« *peut-être qui seront les victimes des fautes pas-*
« *sées.*

« Les gazettes font l'énumération des troupes
« françaises, qui feront les siéges de Wesel et de
« Gueldre, et qui s'empareront de la Frise. La
« déclaration de la Russie dénote ce qu'elle est
« intentionnée de faire l'année qui vient, et nous
« nous défendrons jusqu'à la dernière goutte de
« notre sang, et périrons avec honneur; si vous
« avez un autre avis, je vous prie de me le dire.

« Restez toujours mon ami, et croyez qu'en
« toute situation de ma vie où je me trouverai,

« je resterai le vôtre, et qu'en faisant mon de-« voir, je conserverai l'estime si chère que vous « m'avez toujours marquée. Votre serviteur. »

GUILLAUME.

Je dois vous avouer que je plains ce bon prince, qui envisage la décadence de sa maison avec des sentiments dignes d'un meilleur sort. Je ne suis pas embarrassé de l'usage que vous ferez de cette lettre. Je crois que son auteur serait au désespoir, s'il savait que je vous l'eusse envoyée; mais j'ai cru que vous ne seriez pas fâché de la montrer au roi.

M. le comte de Podewils m'a fait prier de passer chez lui, et m'a dit que j'aurais dans la journée, avant le départ de l'ordinaire, réponse au mémoire que j'ai présenté, dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie. Je ne pourrais vous rien dire de plus que ce qu'elle contient. Il est entré avec moi en matière sur l'empêchement qu'on a mis à l'arrivée de M. le comte de Broglio dans le camp de Sa Majesté polonaise. La parité qu'il fait entre la position de Charles XII et M. le comte Colbert de Croissy, ambassadeur du roi auprès de ce prince, et celle du roi de Pologne avec M. le comte de Broglio doit vous avoir été amplement expliquée par M. le baron de Kniphausen. Le comte de Podewils m'a dit qu'on lui avait dépêché une estafette. Ce n'est point à moi à juger de cette parité de situation; quoique je sente bien qu'elle ne se ressemble point à bien des égards.

Ce qui nous revient ici de la bataille donnée ou reçue du roi de Prusse, diminue considérablement l'avantage que ce prince s'est attribué. Je ne vois point que sa position en soit meilleure. On prétend la perte égale. J'ai tout lieu de croire que Sa Majesté prussienne recrutera facilement son armée pour la campagne prochaine, mais il pourrait bien n'en être pas de même pour les suivantes.

Le 16 octobre.

Je ne vous envoie point, monsieur, la traduction fraçaise de l'imprimé allemand que j'ai eu l'honneur de vous faire passer par l'ordinaire dernier. Je suppose que M. le baron de Kniphausen en aura reçu des exemplaires, et qu'il vous en aura remis un qui pourra être confronté avec la traduction que vous aurez ordonné être faite. En voici un autre que vous aurez aussi peut-être déja reçu ; c'est une réponse du ministre de Prusse à celui de Saxe adressée aux Etats généraux des Provinces-Unies. Tous ces différents écrits sont pleins d'assertions, qu'on promet de justifier par des preuves authentiques, de la mauvaise volonté de la cour de Vienne et même de celle de Saxe contre le roi de Prusse. C'est sur un principe incontestable que ce prince établit non-seulement la justice de sa démarche, mais même la nécessité. Or il me semble qu'il ne peut s'en faire l'application, sans produire des pièces qui ne souffrent

aucun doute, ce qu'on promet et ce qu'on aura peut-être peine à tenir.

Les provisions de grains qu'on fait ici par ordre du roi de Prusse, sont immenses. On les embarque pour être conduites à Magdebourg. Cela met une cherté extrême dans le pays; encore ne sait-on où prendre du grain pour nourrir les chevaux. Si ce pays-ci s'épuise et trouve la Saxe aux abois, il est à craindre que la famine ne succède. Le roi de Prusse tire des sommes immenses de son trésor; je ne sais où on les porte. On m'a dit que c'était en plus grande partie à Magdebourg.

On m'a rapporté un discours du roi de Prusse que je ne garantis pas; mais s'il est vrai, il dénote bien son projet d'intéresser la religion, et le regret qu'il a de sa conduite indifférente sur toutes les religions, tant en pratique qu'en propos. On lui fait tenir celui-ci. « Je voudrais pour « un doigt avoir communié quatre fois par an, « et avoir été à l'église tous les dimanches. »

J'ose vous supplier de dire à M. le comte d'Argenson que je fais travailler à un état exact des troupes du roi de Prusse; dès qu'il sera fait, je profiterai de la première occasion qui se présentera pour le lui adresser. On m'en a donné un, mais plein de fautes, et d'ailleurs tout n'y est pas. On dit encore ici qu'il fait lever dix-huit mille hommes en Saxe; si cela est bien vrai, M. le comte de Broglio ne vous l'aura pas laissé ignorer.

*P. S.* Dans le moment on me remet un nouveau mémoire, que j'ai l'honneur de vous envoyer, tendant à justifier la conduite de Sa Majesté prussienne.

Le 19 octobre.

Le comte de Podewils, monsieur, me fit dire hier qu'il me priait d'avoir l'honneur de vous mander que le roi son maître donnait à M. le comte de Broglio toute liberté d'aller et revenir de Konigstein, où est le roi de Pologne. Je reçois une lettre de mondit comte de Broglio du 12, qui ne m'en dit rien; apparemment que cette permission ne lui aura été donnée que vers le 14 ou le 15. Il me fait un détail des oppositions qu'il a trouvées à l'exécution des ordres qu'il a reçus du roi.

Je joins ici, monsieur, une pièce qu'on nous a fait distribuer hier. Elle est assez volumineuse, pour m'avoir fait hésiter si je vous l'enverrais, d'autant que je dois croire que M. de Kniphausen vous en aura remis ou remettra un exemplaire.

J'ai lu cette pièce avec beaucoup d'attention, et je n'y ai pas trouvé le motif légitime et encore moins prudent de commencer une guerre, qui ne peut finir qu'avec la perte de celui qui l'a commencée. On y voit toute la mauvaise volonté de la Saxe, et en même temps son impuissance. On y voit aussi celle de la cour de Vienne, mais, à mon sens, rien qui détermine à l'action. Le roi

de Prusse n'avait pas besoin de ces découvertes pour être convaincu du peu d'amitié de ces deux cours. Il a tout fait pour acquérir leur haine, et rien pour en diminuer la force; au contraire, il l'a entretenue par des procédés hauts et souvent injustes.

On dit ici que les Saxons, qui avaient passé l'Elbe le 13, et qui devaient être accueillis par dix mille autrichiens, ont enfin capitulé aux conditions que Sa Majesté prussienne a voulu leur imposer; d'autres disent qu'une grande partie a joint les Autrichiens. Je vous envoie ici le détail qu'on en a fait imprimer, avec une relation de la bataille du 1er de ce mois. J'en ai vu une de l'armée autrichienne, qui n'est pas tout-à-fait la même et bien circonstanciée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le marquis DE VALORI.

Fontainebleau, le 19 octobre.

L'ambassadeur du roi près le roi de Pologne, monsieur, vient d'éprouver de la part du roi de Prusse une nouvelle injure à son caractère, au moyen de l'opposition violente que les officiers de Sa Majesté prussienne ont faite à sa marche, quoiqu'il leur eût déclaré qu'il se rendait par ordre exprès de Sa Majesté auprès du roi de Pologne, pour y exercer les fonctions de son ministère; et Sa Majesté a jugé que cette violation du

droit des gens était si grave par elle-même, qu'elle vous ordonne de quitter la cour de Berlin sans délais, sans prendre congé, et sans laisser personne chargé de la correspondance. C'est, monsieur, ce que vous notifierez aux ministres de Sa Majesté prussienne verbalement, et au roi de Prusse par une lettre que vous lui écrirez, et dont vous n'attendrez pas la réponse pour partir.

Je vous envoie un passe-port pour votre retour en France, un pour vos équipages, et un pour l'abbé Loise, que je présume que vous laisserez chargé du soin de vos arrangements.

Pour les passe-ports du roi de Prusse, vous aurez soin de vous les procurer, et je vous conseille d'emporter avec vous vos effets les plus précieux, et sur-tout les diverses pièces de correspondance, qui sont restées à Berlin, avec tous les chiffres.

Si vous n'avez point de lettres de crédit de M. de Montmartel, et que vous ayez besoin d'argent, pour ne pas retarder votre départ, je vous autorise à tirer sur M. de Montmartel la somme qui vous sera indispensablement nécessaire.

A l'égard de M. le marquis de Fraigne, vous lui direz que j'ai rendu compte au roi des marques de zèle qu'il a données pour son service dans les deux différents voyages qu'il a faits à Dresde, ainsi que des témoignages que vous avez rendus de sa prudence, de sa dextérité et de son application aux affaires, et que Sa Majesté en a paru satisfaite.

Quant aux voyages qu'il veut faire pour étendre ses connaissances, il peut choisir telle cour d'Allemagne qu'il lui plaira, hors celle de Vienne, M. l'abbé de Bernis ayant un nombre plus que suffisant de gens de condition qui doivent l'accompagner. J'enverrai à M. de Fraigne les lettres de recommandation qu'il voudra.

Je joins ici, monsieur, la réponse de M. le comte de Bentheim au mémoire de madame la comtesse de Virmont, vous voudrez bien la remettre aux ministres de Sa Majesté prussienne, et en faire le meilleur usage qu'il sera possible.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le mois passé et celui-ci, avec les pièces qui y étaient jointes.

Il serait superflu d'entrer aujourd'hui dans aucun détail sur les objets qu'elles contiennent, ainsi je me bornerai à vous marquer que j'en ai rendu compte au roi, et que Sa Majesté a approuvé les différentes réflexions que vous avez faites, et qu'elle est très-contente de la façon dont vous vous êtes conduit.

Je suis très-sincèrement, etc.

ROUILLÉ.

*P. S.* Je comptais, monsieur, vous envoyer un passe-port en franchise pour le retour de vos équipages; mais comme il faut qu'il soit visé par M. le contrôleur-général, et qu'il n'est point ici actuellement, je ne vois autre chose à faire pour

y suppléer, si ce n'est que vous vouliez bien me marquer par quelle ville de la frontière vos équipages repasseront en France, j'aurai soin d'envoyer le passe-port en franchise au directeur de la poste pour le remettre à celui que vous aurez chargé de la conduite de vos équipages.

Le 23 octobre.

Je reçois dans le moment, monsieur, un courrier de M. le comte de Broglio, qui a été chargé de m'apporter de sa part un détail de la malheureuse catastrophe qui vient d'arriver en Saxe. Ce courrier est chargé d'aller jusqu'à Hambourg y déposer entre les mains de M. de Champeaux le même détail qu'il veut bien faire pour MM. d'Havrincour et Ogier. Je profite de cette occasion pour avoir l'honneur de vous écrire.

J'ai reçu avant-hier une lettre de M. l'ambassadeur du roi en Danemarck, qui me demande si je ne puis découvrir l'objet d'un voyage que M. le comte Linar, ministre danois, et Statalder d'Oldembourg a fait ici. Je lui réponds qu'après toute sorte de perquisitions, il se trouve que ce ministre danois revenait de Saxe, où est M. son frère aîné, avec qui il avait à régler quelques affaires d'intérêts, et qu'il n'a passé ici que pour y voir M. son beau-frère le comte de Reuss, chez qui il a logé. Selon tout ce qui m'est revenu,

son séjour ici a été fort indifférent. Il n'y a été question d'aucune affaire.

Tout ce pays canonise les duretés de leur maître à l'égard des Saxons. Je ne vous parle pas, monsieur, de cette affaire, persuadé que vous en êtes mieux instruit que je ne le pourrais être par M. le comte de Broglio. Il y a peu de jours qu'il est parti d'ici beaucoup d'argent. On mande de tous côtés que les Russes sont en marche, et que les généraux ont dû arriver en Livonie le 5 de ce mois; c'est ce que l'on mande aussi de Pétersbourg à M. le comte de Horn, général-major suédois, à qui on ajoute que quarante mille cosaques doivent pareillement être en marche. Je dois vous avouer que j'ai peu de foi à la célérité de la part des Russes. Celle de Sa Majesté prussienne est bien grande; elle doit être partie de Saxe avec l'armée qu'elle y avait accrue de la soldatesque saxonne, qui, dit-on, a reçu des habits bleus en même temps que du pain.

Le 26 octobre.

J'ai reçu, monsieur, de M. le comte de Broglio, un détail circonstancié de ce qui s'est passé en Saxe depuis le 13 de ce mois jusqu'au 16, les résultats des conseils de guerre tenus par les généraux saxons et envoyés à Sa Majesté polonaise, les réponses de ce prince et la lettre que le roi de Prusse lui a écrite : on assure ici que celui

de Pologne est parti le 20 pour se rendre dans ses états au-delà de l'Oder. J'aurais bien des choses à dire, en qualité de militaire, sur la manœuvre des Saxons et sur la capitulation que ( manque de résolution, quand il en était encore temps, ) ils ont été contraints de faire. Voilà le roi de Prusse absolument maître de la Saxe, qui lui servira de frontières pour garantir ses états de l'invasion des Autrichiens dans cette partie qui est la principale.

M. le baron d'Asfeld m'a confié que cette cour-ci faisait son possible, à l'aide de celle d'Hanovre, pour engager le roi de Danemarck dans la querelle qu'elles veulent rendre celle de la religion; mais il m'a ajouté qu'il était moralement sûr que ces deux princes ne réussiraient pas; cependant c'est en lui seul que je vois cette sécurité; car on espère ici le concert entre la cour d'Angleterre, la danoise et celle-ci, fondé sur ce que le grand-duc de Russie ne peut posséder le duché de Holstein, à cause de la religion grecque qu'il professe, et qui n'est pas comprise dans celles qui sont tolérées dans l'empire. On met encore en avant la renonciation du roi de Suède, et on conclut par dire que le Holstein est dévolu de plein droit au roi de Danemarck; on le flatte de l'aider dans cette prise de possession, quand le temps sera venu de s'en emparer. On prétend que ce qui vient de se passer à Lubeck est un prélude, que M. de Rewenslaw y a parlé sur un

ton si impérieux et si décisif, qu'il ne laisse aucun doute de la résolution prise à Copenhague de tout mettre en usage pour maintenir l'élection à l'évêché de Lubeck en faveur du second fils de Sa Majesté danoise. On dit encore qu'une escadre anglaise se fera voir dans la baltique, pour s'opposer à la marine russe et l'empêcher de faire usage de ses galères, et qu'en même temps elle favorisera les prétentions du Danemarck. Je crois que l'ambassadeur du roi à Copenhague sait à quoi s'en tenir, et qu'il n'ignore pas que M. de Bernstorff est entièrement décidé dans l'ame pour la cour d'Hanover, et qu'il sait apprécier son crédit.

Je joins à la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire un rescrit que le roi de Prusse a fait passer à tous ses ministres dans les cours étrangères. C'est une réponse à celui que l'impératrice reine a fait distribuer dans le monde, et, comme elle, ce prince atteste les ministres étrangers qui sont à sa cour, pour dire qu'il n'a fait aucuns préparatifs de guerre dans le mois de juin; je ne crois pas qu'aucune cour ne soit convaincue du contraire. On promet de donner le rescrit en français; mais comme la chose est incertaine, j'ai cru devoir vous l'envoyer tel qu'on me l'a fait remettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le marquis de Valori.

# RECUEIL

## DES LETTRES

## AU MARQUIS DE VALORI.

### I. — *De Frédéric.*

Ruppin, le 25 octobre 1739.

MONSIEUR,

Ayant eu le plaisir de recevoir votre lettre, je vous suis très-obligé du compliment que vous me faites de la part de S. M. le roi votre maître, et comme je n'aurai pas le plaisir de vous voir chez moi, j'espère de l'avoir étant à Berlin pour vous assurer de bouche des sentiments d'estime avec lesquels,

Je suis,

Monsieur, votre affectionné ami,

FEDERIC.

### II. — *Du cardinal de Fleury.*

Fontainebleau, le 12 novembre.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 24 du mois dernier, et j'ai appris avec bien du plaisir la bonne réception que vous a faite le roi de Prusse et ses

ministres, et je suis persuadé que vous vous conduirez de manière à les engager de vous continuer ces marques de considération. Vos dépêches sont fort bien, et nous avons tout lieu d'en être content. J'approuve aussi la manière dont vous avez écrit au prince royal, et je vous prie d'être toujours persuadé, monsieur, de la sincérité de mes sentiments pour vous.

Le cardinal DE FLEURY.

III. — *Du roi Stanislas.*

Luneville, le 17 novembre.

Monsieur, si j'ai manqué les occasions de votre connaissance en France, je les recherche avec empressement dans le poste que vous occupez à une cour avec laquelle je suis lié d'une amitié intime, après m'avoir accordé la vôtre que je vous demande, vous ne m'en sauriez donner des marques plus sensibles qu'en me ménageant, pendant votre ministère, celle de la famille royale de Prusse, en l'assurant de mon inviolable attachement. Au reste, M. le marquis de la Chetardie ayant assuré M. le duc Ossolinski que vous êtes tout disposé à lui rendre service, je vous prie d'être persuadé que je vous en tiendrai bon compte par la reconnaissance que je vous en aurai et le desir de vous marquer en toute occasion l'estime parfaite avec laquelle je vous suis très-affectionné.

STANISLAS roi.

IV. — *Du duc Ossolinski.*

Luneville, le 18 novembre.

Vous avez succédé, monsieur, à une personne qui me faisait l'honneur de m'aimer, et de me soutenir dans la bienveillance d'une cour, dont j'ai toujours ambitionné l'estime, et que je respecte infiniment. Puis-je me flatter que vous aurez les mêmes bontés pour moi ? Si j'en crois à M. le marquis de la Chetardie, je dois en espérer de vous autant qu'il m'en témoignait, et vous n'êtes pas moins le successeur de son emploi, que des sentiments dont il daignait m'honorer. A ce compte, monsieur, je vous dois des remercîments plutôt que des prières. Je ne laisse pourtant pas, et il est aussi de mon devoir de vous demander une part dans votre amitié. Le roi de Pologne s'empresse lui-même de vous la demander dans sa lettre ci-jointe, et je suis persuadé de l'obtenir dans les heureuses dispositions où vous êtes déja à mon égard; j'espère de pouvoir vous marquer dans la suite que je la mérite, ne fût-ce que par la haute estime que j'ai conçue de vous sur l'idée qu'on m'a donnée de votre caractère. Vous trouverez en moi un homme vrai et solide, sûr dans son commerce et capable d'attachement. Vous ne pouvez qu'aimer ces qualités, le rapport qu'elles me donnent avec vous fonde une partie de mes espérances.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A. duc DE TENCRYN-OSSOLINSKI.

V. — *Du marquis de la Chétardie.*

Saint-Pétersbourg, le 21 novembre.

La satisfaction, monsieur, de vous informer des révolutions subites qui sont arrivées ici m'aurait seule déterminé à profiter de l'estafette que dépêche M. le baron de Mardefeld. J'en ferai encore usage pour vous remercier très à la hâte des lettres dont vous m'avez honoré le 22 octobre et le 1er de ce mois, et pour vous en adresser deux : l'une pour M. de Villeneuve, qu'il suffira que vous fassiez mettre à la poste, et l'autre pour la cour. Il sera nécessaire que vous fassiez diligemment passer celle-ci par un de vos gens, et qu'il s'annonce par-tout comme courrier que j'aurais dépêché. Ce sera cependant votre affaire d'envoyer la note sur laquelle s'expédiera l'ordonnance de course au profit de votre domestique. Dans le cas où pour l'expédition de ce qu'il vous rapportera pour moi, il serait à propos de faire partir une estafette, vous en serez d'autant plus sûrement averti, que je prie le ministre de vous le marquer. Je reviens à ce dont j'ai à vous faire part.

M. le comte de Curlande fut arrêté hier à deux heures du matin, et conduit au corps-de-garde des officiers, qui sont de service au Palais d'hiver. On s'assura en même temps de madame la duchesse de Curlande, de sa fille et de ses deux fils. Le général Gustave Biren, et le ministre du ca-

binet Bestucheff, furent menés au même moment au corps-de-garde du Palais d'hiver.

En conséquence du conseil qui se tint chez madame la princesse Anne, les gardes rassemblés dans la plaine qui est vis-à-vis, les personnes que je viens de nommer furent mises, l'après-midi vers les trois heures, dans des schlaffvague de la cour, à l'exception de M. de Bestucheff, qui n'avait qu'un traîneau de paysan. La maison de Curlande a été transférée au couvent de Saint-Alexandre-Newsky où elle a passé la nuit, et d'où elle a été conduite aujourd'hui à la forteresse de Schlusselbourg, près le lac de Ladoga. On ignore où MM. de Biren et de Bestucheff ont été envoyés.

La maladie du prince héréditaire de Curlande a obligé de le laisser ici dans la maison qu'occupaient les personnes de la cour de son père. On y a posé une garde qui le constitue prisonnier.

On a dépêché enfin un courrier à Moscow pour y arrêter le général Charles Biren, qui y commande. C'est le frère aîné du duc de Curlande.

Les gardes ont été de nouveau rassemblées ce matin à cinq heures vis-à-vis du Palais d'hiver, et ne sont retournées qu'à quatre heures cet après midi à leurs quartiers. Leur joie a été aussi grande que leur tristesse, lorsque le duc de Curlande fut nommé régent. Dès que le serment a été prêté par madame la princesse Élisabeth et les premiers du pays en charges et en dignités, chaque bataillon

a formé un cercle et l'a également prêté sous les drapeaux. Madame la princesse Anne, par cette formalité, a été reconnue grande princesse de Russie et régente pendant la minorité de son fils.

Il n'y a point d'exemple ici que la cour ait été aussi nombreuse, et ait marqué une gaieté semblable à celle qui était ce matin répandue sur tous les visages. Elle s'est encore fortifiée par les graces qui ont été faites. M. le prince de Brunswick a été déclaré généralissime; M. le feld-maréchal Munich, premier ministre et lieutenant-colonel des gardes à cheval à la place du prince héréditaire de Curlande; madame la feld-maréchale Munich, la première de la cour après la princesse; M. le comte d'Osterman, grand amiral, sans quitter cependant les affaires; et M. le prince Czerskaskoi, ministre du cabinet, grand chancelier; M. le grand maréchal a eu une pension sur les salines de seize mille écus. On en a distribué plusieurs autres moins considérables. Madame la princesse Anne finalement a conféré l'ordre de Saint-André à MM. le grand écuyer, prince de Kourakin, au vice-amiral comte de Gollowin, à M. de Naviskin, et au général Owschazoff; et l'ordre de Saint-Alexandre-Newski au président du collége de commerce, le baron de Mengden, neveu du feld maréchal Munich, et à M. de Streschnoff, sénateur et beau-frère de M. le comte d'Osterman.

J'ai l'honneur d'être, etc. LA CHÉTARDIE.

## VI. — *Du duc Ossolinski.*

Luneville, le 24 février 1740.

Quelles obligations ne vous ai-je pas, monsieur, et comment puis-je les reconnaître? Le détail que vous me faites au sujet de mon affaire est des plus exacts et des plus précis, et il ne me reste qu'à suivre votre conseil, et à écrire à M. de Lesgewang, ministre d'état, président de la chambre en Prusse. C'est aussi ce que je vais faire, sans néanmoins rien désespérer de vos soins, et de ceux de S. E. M. de Podewils, auprès de S. M. le roi de Prusse. Je connais le caractère de ce prince, et je n'ignore point les ménagements qu'il faut garder avec lui; mais je compte que s'il se trouve quelque moment favorable, vous voudrez bien en profiter l'un et l'autre pour me débarrasser d'un bien que la nécessité des temps a forcé de prendre des mains de l'avarice la plus sordide. Il est le prix malheureux d'une protection, que nous ménagions tous, et qui, si j'ose le dire, ne se donnait qu'à l'encan, ou comme les denrées au marché.

Au reste, monsieur, j'ai bien de la peine à appliquer à un pareil sujet les bontés dont vous m'honorez, et à vous prier de vous entremettre pour la réparation de torts aussi vilains que celui dont il s'agit; mais j'espère que vous voudrez bien vous mettre un moment à ma place, et sentir l'inconvénient qu'il y a de régir une terre

de si loin, et qui, entre nous, en vaut si peu la peine. C'est dans cette confiance que, vous demandant la continuation de votre amitié, je vous renouvelle avec plaisir et empressement la vivacité des sentiments, pleins de considération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

A. duc DE TENCZYN-OSSOLINSKI.

VII. — *Lettre de Voltaire à M. l'abbé de Valori.*

Bruxelles, le 12 juin.

Monsieur,

Si l'amitié ne me retenait à Bruxelles auprès des personnes que j'ai eu l'honneur d'accompagner, je serais déja l'heureux témoin du bien qu'un prince philosophe va faire aux hommes; et je demanderais à M. votre frère l'honneur de sa protection auprès d'un roi qui m'honore déja de tant de bontés. Celles que vous voulez bien me témoigner seraient ma plus forte recommandation auprès de M. de Valori. Il y a long-temps que je me suis vanté au prince royal sur les assurances de M. d'Argenson, que j'aurais en M. de Valori un protecteur auprès de lui. Je me flatte que ce n'est pas là une fanfaronnade; et votre lettre et mes sentiments me répondent de l'honneur de sa bienveillance. Vous voulez bien que je lui écrive pour lui faire mon compliment sur la mort du feu roi, et sur l'avénement du prince royal à la couronne.

Plus le nouveau roi de Prusse a de mérite, plus il doit sentir celui de monsieur votre frère.

J'ai l'honneur d'être, avec l'estime la plus respectueuse et bien de l'envie de mériter votre amitié,

Votre, etc.

VOLTAIRE.

VIII. — *De Frédéric.*

Berlin, le 13 décembre.

Monsieur le marquis de Valori, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 12 de ce mois, et par laquelle vous me marquez que Sa Majesté très-chrétienne aurait souhaité, que je l'eusse informée des armements considérables que j'ai faits et des desseins, qui les ont occasionnés; sur quoi je vous dirai, que quoique je fasse tout le cas imaginable de l'amitié du roi votre maître et qu'un de mes premiers soins sera toujours de la cultiver au possible, j'ai cru que des mesures générales prises d'abord par précaution dans la situation présente des affaires n'intéressaient pas assez Sa Majesté très-chrétienne pour lui être communiquées; mais dès que certaines circonstances m'ont déterminé à la démarche, que je me suis trouvé obligé de faire, j'ai incessamment donné ordre, déja la semaine dernière,

à mon ministre à la cour de France (1), de communiquer confidemment à M. le cardinal de Fleuri les motifs qui m'ont porté, de faire valoir sans délai mes droits incontestables sur la Silésie, et les raisons qui ont demandé de la promptitude et même de la vivacité dans l'exécution de cette entreprise.

Je me tiens assuré de l'amitié de S. M. très-chrétienne et des sentiments que M. le Cardinal de Fleuri m'a bien voulu témoigner jusqu'ici, qu'on ne désapprouvera pas une démarche devenue indispensablement nécessaire par le concours de plusieurs circonstances, me flattant que S. M. très-chrétienne voudra bien en cette occasion continuer à me donner des marques de son amitié, à laquelle je répondrai toujours par un parfait retour de reconnaissance, vous priant au reste de me croire avec bien de l'estime

Votre très-affectionné,

FEDERIC.

## IX. — *De Frédéric.*

Breslau, le 5 janvier 1741.

Monsieur le marquis, j'ai bien reçu la vôtre et je vous suis très-obligé des avis sincères que vous m'avez donnés. Comme je désapprouve entièrement la conduite que Racsfeldt a tenue,

(1) Le baron de Chambrier.

vous pouvez compter que j'effectuerai ce que je vous ai déclaré, et que je le ferai rappeler à Berlin.

Quant à ce que vous avez voulu me mander du contenu de la lettre de M. le cardinal, vous me ferez plaisir de l'assurer fortement de la sincérité de mes sentiments, et que je tiendrai tout ce que j'ai fait proposer en dernier lieu par Chambrier, par rapport aux convenances, que j'offre à la France et à la Bavière. C'est pourquoi, il conviendra de s'entr'ouvrir confidemment et de se concerter sur le plan de l'affaire. Je ne demande pas mieux que de m'unir étroitement avec S. M. très-chrétienne dont les intérêts me seront toujours chers, et je me flatte qu'elle n'aura pas moins des égards pour les miens.

(*De la main du roi.*) Touchant Bacsfeldt vous pouvez compter qu'on vous donnera satisfaction entière; il dépend de vous de venir ici ou non. Mais je compte d'avoir bientôt les bras libres ici et de pouvoir par conséquent faire un tour à Berlin pour 15 jours.

FEDERIC.

X. — *Du cardinal de Fleury.*

Issy, le 26 janvier.

J'ai reçu, monsieur, les deux grandes lettres très-instructives et très-bonnes que vous avez pris la peine de m'écrire il y a déja quelque

temps, et si je n'y ai pas répondu plus tôt, ce n'est pas faute de vous en savoir beaucoup de gré; mais je suis en vérité si accablé d'affaires, et elles sont si vives de tous les côtés, que je n'ai presque pas un moment de libre. Rien n'est plus honnête et plus flatteur que tout ce que le roi de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire, du 5 de ce mois, de Breslau, et je verrai bientôt, par la réponse à la lettre que je vous adresse pour lui, s'il pense véritablement comme il paraît vouloir me le persuader. Je connais trop votre amitié pour moi, pour douter de la sincérité des souhaits que vous voulez bien faire en ma faveur au commencement de cette année, et je vous prie aussi, monsieur, de ne pas douter de mes sentiments qui sont tels que vous pouvez les desirer. Je ne réponds pas au contenu de vos lettres, parce que M. Amelot y a suppléé pour moi.

Le cardinal DE FLEURY.

---

## XI. — *De Frédéric.*

Au quartier-général Ohlau; le 13 avril.

Monsieur le marquis, ce n'est qu'hier que j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 7 de ce mois, qui a été arrêtée ici à cause de ma marche et de la bataille gagnée par la grace de l'éternel le 10 de ce mois. Cependant je vous sais tout le gré

imaginable de votre obligeante impatience de terminer avec mon ministère l'affaire du traité en question et de vous rendre pour cette fin à Breslau, et je me flatte que ce qui demande encore quelque changement sera bientôt ajusté. J'ai été sur-tout charmé d'apprendre la prochaine arrivée du maréchal de Belle-Ile, espérant que sa présence en facilitera la conclusion. Au reste rien ne me saurait être plus agréable que de vous convaincre de la sincérité de mon amitié et de mon attachement pour S. M. très-chrétienne, et de l'estime distinguée avec laquelle je suis, monsieur le marquis,

Votre très-affectionné,

FEDERIC.

## XII. — *De Voltaire.*

Bruxelles, le 2 mai.

Si quelque chose, monsieur, pouvait augmenter les regrets que vous me laissez, ce serait votre attention obligeante. Vous êtes né pour faire les charmes de la société. Vous ne vous contentez pas de plaire; vous cherchez toujours à obliger. A peine recevez-vous une relation intéressante, que vous voulez bien nous en faire part. Vous vous donnez la peine de transcrire tout l'article qui regarde le pauvre Maupertuis. Je viens de le lire

à madame du Châtelet, nous en sommes touchés aux larmes. Mon dieu, quelle fatale destinée! qu'allait-il faire dans cette galère? Je me souviens qu'il s'était fait faire un habit bleu. Il l'aura porté sans doute en Silésie, et ce maudit habit aura été cause de sa mort. On l'aura pris pour un Prussien. Je reconnais bien les gens appartenant à un roi du Nord, de refuser place à Maupertuis dans le carrosse. Il y a là une complication d'accidents qui ressemble fort à ce que fait la destinée, quand elle veut perdre quelqu'un. C'est assurément une perte pour la France; mais il ne faut encore désespérer de rien. Peut-être est-il prisonnier, peut-être n'est-il que blessé.

J'apprends dans le moment, monsieur, que Maupertuis est à Vienne en bonne santé. Il fut dépouillé par les paysans dans cette maudite forêt Noire où il était comme don Quichotte, faisant pénitence; on le mit tout nud. Quelques hussards, dont un parlait français, eurent pitié de lui, chose peu ordinaire aux hussards; on lui donna une chemise sale, et on le mena au comte Neiperg; tout cela se passa deux jours avant la bataille. Le comte Neiperg lui prêta cinquante louis, avec quoi il prit sur-le-champ le chemin de Vienne comme prisonnier sur sa parole; car on ne voulut pas permettre qu'il retournât vers le roi après avoir vu l'armée ennemie, et on craignait le compte qu'en pouvait rendre un géomètre. Il alla donc à Vienne trouver la princesse

de Lichenstein, qu'il avait fort connue à Paris; il en a été très-bien reçu, et on le fêta à Vienne comme on faisait à Berlin. Voilà un homme né pour les aventures.

S'il avait eu celle de vivre avec vous, monsieur, pendant huit jours, il n'en chercherait point d'autre. C'est bien ainsi que pense madame du Châtelet. Le nom de Valori lui est devenu cher. Elle vous fait les plus sincères compliments, et à toute votre aimable famille. Permettez-moi d'y joindre mes respects, et de remercier les yeux à qui j'ai fait verser des larmes.

Voulez-vous bien encore, monsieur, que je fasse par vous les assurances de mon respectueux dévouement pour M. le duc de Boufflers, et pour M. de la Granville. C'est avec les mêmes sentiments que je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre, etc.

VOLTAIRE.

XIII. — *De Frédéric.*

Au camp de Molwitz, le 10 mai.

Monsieur, comme je souhaite de vous parler, je vous prie de vouloir vous rendre ici le plus tôt qu'il vous sera possible. Je suis avec beaucoup d'estime,

FEDERIC.

XIII. — *Du cardinal de Fleury.*

Versailles, le 14 juin.

On ne peut, monsieur, être plus satisfait que le roi l'a été de toute votre conduite et du zèle avec lequel vous vous êtes comporté. En mon particulier, je n'ai qu'à vous louer infiniment de la prudence et de l'exactitude avec laquelle vous avez exécuté les ordres de Sa Majesté. Je serai ravi aussi de pouvoir vous marquer dans l'occasion, monsieur, la sincérité des sentiments que j'ai pour vous.

Le cardinal DE FLEURY.

XIV. — *De Charles VII.*

Munich, le 18 juillet.

Je n'avais pas besoin, monsieur, de la nouvelle preuve que vous me donnez de votre zèle et de vos sentiments par la lettre que vous m'avez écrite le 10 de ce mois, puisqu'ils m'étaient connus par les bons témoignages qui m'en ont été rendus; c'est ce qui m'engage à vous répondre avec une parfaite confiance. Je vois que vous êtes surpris de l'espèce d'inaction où je reste, sur-tout depuis que j'ai appris que l'alliance que javais tant souhaité qui se fît entre la France et le roi de Prusse, était enfin conclue; et qu'ainsi je pouvais compter sur le concours d'un allié si puissant, pour qui j'étais prévenu de la plus haute estime, et à

qui je dois actuellement la plus vive reconnaissance des marques que j'ai reçues de son amitié et de l'intérêt qu'il prend à ce qui me regarde.

Je vais donc entrer avec vous dans le détail le plus exact de ma position, des mesures que j'ai prises et des raisons qui m'ont obligé de différer, quoique de très-peu de temps, les premières opérations qui ont été concertées avec le maréchal de Belle-Isle, et dont le roi de Prusse a sans doute connaissance.

J'ai formé insensiblement et avec le moins d'éclat qu'il m'a été possible, un corps de troupes de vingt et un mille hommes, que je peux rassembler et faire marcher en campagne d'un moment à l'autre.

J'ai longtemps discuté avec le maréchal de Belle-Isle de quel côté il conviendrait de porter le fort de la guerre, mais après avoir examiné avec la dernière attention les raisons pour et contre, nous avons trouvé qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que de marcher avec nos forces combinées droit en Bohême, parce que ne pouvant plus entreprendre cette année un siége aussi considérable que celui de Vienne, il ne serait pas possible de s'établir dans la basse Autriche; que par conséquent il faudrait nécessairement se rabattre sur la haute, qui est un pays trop étroit pour y faire hiverner l'armée; au lieu qu'en marchant droit à Prague, on peut s'en emparer sans grande difficulté, pousser ensuite ses opérations jusqu'à

l'Elbe, et finir la campagne par la conquête de la haute Autriche jusqu'à la rivière de l'Entz. Ce sont là les opérations concertées avec le maréchal de Belle-Isle, et ce projet a été envoyé à la cour de France, sur lequel nous attendons la résolution que le maréchal rapportera sans doute avec lui. Nous sommes convenus en-même-temps qu'en attendant je formerais un camp à Scharding, sous le prétexte d'en relever les fortifications, que les Impériaux ont ruinées dans la guerre de 1700. Et comme j'avais formé en même-temps le projet de m'emparer de Passau par surprise, s'il était possible, et qu'il n'était pas convenable que je donnasse l'alarme par une assemblée considérable de troupes, je ne fais passer à Scharding que successivement et sans éclat les bataillons destinés pour ce camp, pendant que dix escadrons camperont à trois lieues de là, et qu'un régiment de milices de trois mille hommes se tient tout prêt pour se rendre aussi audit camp. Il serait dangereux de le faire mouvoir à-présent, parce qu'on sait bien que les milices ne marchent en campagne que lorsque la guerre est déclarée.

Je peux vous assurer, et vous pouvez en donner parole au roi de Prusse, que le même jour que les troupes françaises passeront le Rhin, ce qui, suivant les derniers avis que j'en ai eus, sera le 7 ou le 8 du mois d'août, tous les ordres sont donnés pour s'emparer de Passau de gré ou de force, et de combattre les Autrichiens, s'ils se présentent sur mes frontières.

Vous voyez donc par tout ce détail que la juste impatience du roi de Prusse sera bientôt satisfaite par le commencement de mes opérations, et par l'entier accomplissement de tout ce que M. le Maréchal de Belle-Isle a promis.

Vous pourrez être de plus ma caution que je ne perds certainement pas de temps, et que je prends toutes les précautions nécessaires pour que mes troupes ni celles de France ne manquent de rien de toutes les dispositions qu'il faut faire pour nos entreprises. Mais ce qui est le plus embarrassant, c'est d'en dérober la connaissance à ceux mêmes qui sont chargés de ces détails. Je me flatte que quand vous aurez rendu compte au roi de Prusse de tous ces ménagements, il les approuvera, et qu'il en sentira parfaitement la nécessité. Il m'a paru même que cette espèce d'inaction de ma part dans un temps où il serait prématuré d'entreprendre quelque chose, était encore nécessaire pour cacher plus sûrement l'alliance que le roi de Prusse vient de faire avec la France, parce qu'on n'aurait pas manqué de soupçonner que puisque je levais le masque sans être aidé de la France, j'étais au moins bien sûr que ce prince donnerait assez d'occupations à Neiperg, pour l'empêcher de faire aucun détachement de son armée contre moi, et qu'ainsi il fallait que le roi de Prusse fût dans mon parti, et par conséquent lié avec la France. Je sens plus que personne de quelle importance il est que ce secret soit inviolable-

ment gardé, et je me flatte que le roi de Prusse me rend assez de justice pour être persuadé qu'il ne transpirera point par moi ni par celui de mes ministres à qui je l'ai confié.

Au reste, vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement que d'assurer le roi de Prusse de l'extrême envie que j'ai de former avec lui les liens les plus étroits, de me rendre utile à ses vues, et de mériter l'estime et l'amitié d'un prince pour qui j'ai la plus grande considération.

Je n'ai plus rien à ajouter à ces assurances que celles des sentiments distingués avec lesquels je suis, monsieur, très-véritablement à vous.

CHARLES ALBERT.

*P. S.* Je vous prie de faire remettre le paquet ci-joint au roi de Prusse; c'est la réponse à la lettre que M. le maréchal de Belle-Isle m'a fait tenir de sa part.

## XV. — *De Frédéric.*

Au camp de Reichenbach, le 4 septembre.

Monsieur, je viens de recevoir la votre du 2 du courant, sur laquelle je n'ai voulu manquer de vous dire, que pour être en état d'aider d'autant plus efficacement l'électeur de Bavière, il m'importe extrêmement de me trancher le dos, et que par cette raison il m'est d'une nécessité absolue d'avoir la ville de Neiss, sans quoi l'ennemi me

fatiguerait sans cesse, et m'empêcherait d'établir des dépôts de magasins pour la subsistance de mon armée. Ainsi je me vois obligé d'entreprendre avant tout le siége de Neiss, et comme cela ne durera tout au plus que 15 jours, j'entamerai alors Glatz, qui pourra tenir long-temps, et dont la prise me mettra en état d'assister l'électeur tant de mon artillerie que de mes forces, là où les circonstances les demanderont. Ce petit délai ne pourra guère empêcher l'électeur d'agir vigoureusement contre notre ennemi commun, et comme selon mes dernières lettres de Munich, S. A. E. de Bavière, après des concerts pris avec MM. de Beauvau et de Mortagne, a pris la résolution de pousser vers l'Autriche, dont on a averti en même-temps M. le maréchal de Belle-Isle, il est encore incertain si Neiperg se remuera; ce qui ne saura faire sans craindre que je ne sois à ses trousses, pourvu que je sois maître de Neiss. J'attends au reste avec bien d'impatience votre arrivée pour vous dire le reste, étant avec bien d'estime,

Votre bien affectionné,

FEDERIC.

*(De la main du roi.)* Quoi que je veuille faire, la situation de mes magasins, de mon artillerie pesante et du pays, m'obligent à commencer par Neiss pour prendre Glatz. Si j'avais le plaisir de vous voir je pourrais vous faire une démonstration sur ce sujet-là.

XVI. — *Du comte de Podewils.*

Breslau, le 16 septembre.

J'ai parfaitement bien reçu, monsieur, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au camp de Neudorf devant Neiss, du 14 de ce mois, avec la dépêche de M. le maréchal de Belle-Isle, que j'ai lue avec beaucoup de satisfaction, et que j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-jointe, avec mille très-humbles remercîments.

Je suis charmé aussi, monsieur, que vous ayez été témoin oculaire de la façon dont le roi a reçu les nouvelles propositions que la cour de France lui a fait faire, quelque avantageuses qu'elles puissent être, et de la cordialité et franchise dont Sa Majesté en agit envers ses alliés, en vous communiquant d'abord le tout; bien persuadée qu'on lui rendra la pareille dans ces sortes de cas, et qu'on lui en tiendra bon compte.

Au reste, comme vous vous trouvez à la Sirene, vous apprendrez beaucoup mieux que je ne saurais vous le détailler, tout ce que le roi fait pour remplir fidèlement ses engagements, et pour avancer les intérêts de ses alliés.

Je souhaite que nous ayons bientôt la satisfaction de vous embrasser, et de vous voir revenir avec la nouvelle de la prise de Neiss, ou de quelque autre événement favorable et digne de celui qui l'exécute et du spectateur qui s'y trouve.

Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous priant de me croire avec zèle et passion,

Monsieur, etc. PODEWILS.

XVII. — *Du maréchal comte de Terring.*

Breslau, le 19 septembre.

J'espère, monsieur, que les deux lettres que je vous ai écrites depuis votre départ, l'une pour vous renvoyer la pièce que vous m'avez laissée ici, et l'autre pour vous communiquer ce que j'avais reçu de Dresden, vous seront bien parvenues, et vous auront rencontré jouissant avec M. votre fils d'une parfaite santé, dont je vous souhaite à l'un et à l'autre la continuation du meilleur de mon cœur.

Celle-ci sera pour vous informer que je reçus hier un courrier de l'armée bavaroise, qui, au temps de son départ, c'est-à-dire le 11 de ce mois, se trouvait à St.-Vilibald, à une lieue des frontières d'Autriche, avec la réponse de S. A. E. à une lettre de S. M. à qui je l'envoie aujourd'hui, et pour vous communiquer, mais pour vous seul, la copie ci-jointe de la lettre que S. A. E. m'écrit à ce sujet; à quoi je n'ai rien à ajouter, sinon que mon père me fait espérer incessamment un autre courrier, avec les matériaux nécessaires pour pouvoir passer promptement à la conclusion de notre traité. J'attends ce courrier avec d'autant plus d'impatience, qu'il me procurera, j'espère, l'occasion d'aller à l'armée, de vous y embrasser, et de vous assurer de bouche du

tendre et fidèle attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Le comte DE TERRING.

*P. S.* Permettez, mon cher marquis, que M. votre fils trouve ici mes compliments avec ceux du chevalier de la Rosée, qui vous assure en même temps de ses respects.

Je joins ici un exemplaire de notre manifeste.

XVIII. — *De Frédéric.*

Au quartier-général de Neintz, le 22 octobre.

Monsieur, je vous adresse ci-joint la réponse que je viens de faire sur la lettre de M. le maréchal de Belle-Isle; laquelle j'ai reçue avec la vôtre du 21 de ce mois; et j'espère que vous voudrez bien vous charger de la lui faire tenir au plus tôt possible. La copie ci-jointe vous instruira du contenu de ma réponse, et de ce que j'ai répondu en même-temps à une lettre de son altesse électorale de Bavière, que je viens de recevoir. J'ai été extrêmement satisfait de la communication, que M. le Maréchal m'a fait faire par vous, touchant l'émissaire que la cour de Vienne lui a adressé, et j'espère, que M. le maréchal voudra continuer à me communiquer ce que cet émissaire est devenu, dont je lui aurai des obligations infinies. Je ne me suis nullement douté, que ladite cour ne cesserait point de travailler à désunir les cours alliées par leurs machinations ordinaires, ayant essayé plu-

sieurs fois, quoique inutilement, de me faire insinuer que leur affaire était faite avec la France et la Bavière. Au reste, selon les rapports que j'ai eus de mes troupes, qui sont aux trousses de M. de Neuperg, le gros de l'armée ennemie est encore derrière Oppau, quoique la tête de cette armée soit déja entrée en Moravie. Elle a bien souffert pendant sa marche par la désertion, jusqu'à ce que, qu'il en est arrivé presque une centaine de déserteurs dans un temps de 3 jours. Je suis avec beaucoup d'estime, monsieur,

FEDERIC.

*Suit la lettre au maréchal de Belle-Isle.*

Au camp de Cuilanitz, le 9 octobre.

Monsieur mon cher maréchal,

J'ai vu par la lettre que vous venez de m'écrire, que vous souhaitez beaucoup mes pleins pouvoirs pour conclure avec la Saxe. Je les ai tous expédiés; vous devez savoir que M. de Valori m'a déclaré plus d'une fois, que l'on ne donnerait à la Saxe, que ce que je ne voudrais pas de la Haute-Silésie. Je ne demande qu'une petite lisière d'une lieue d'Allemagne du côté de la Haute-Silésie, et cela pour éviter toutes les chicanes que feraient naître entre la Saxe et moi les fréquentes inondations de la Neisse, et le changement de son cours. Ces conditions sont si modérées, que je ne vois pas

lieu comment je pourrais m'en désister, et sous quel prétexte la Saxe pourrait me refuser. D'ailleurs le territoire de la Basse-Silésie, la Seigneurie de Grotkow, Brieg et Munsterberg débordent de beaucoup les rives de la Neisse. Quant à l'électeur de Bavière, il y aurait plutôt moyen de m'accommoder, et c'est à lui de décider la question de la seigneurie de Bawertein.

D'ailleurs, j'ai le plaisir d'admirer ici le grand rôle que joue le roi de France, de soutenir l'électeur, de confondre les mauvais desseins du roi d'Angleterre, de désunir les Hollandais et de porter la guerre jusqu'aux portes de Pétersbourg. Il était réservé à Louis XV d'être l'arbitre des rois, et à M. de Belle-Isle d'être l'organe de sa puissance et de sa sagesse.

Je suis avec toute l'estime et l'amitié imaginable,

Mon cher maréchal,

Votre fidèle ami,

FEDERIC.

M. de Valori vous informera de nos opérations. J'ai toujours l'ennemi devant moi, et six mille husards par derrière.

## XIX. — *De Frédéric.*

Au quartier-général de Neintz, le 28 octobre.

Monsieur, j'ai vu avec une véritable satisfaction ce que vous venez de me communiquer de la part de M. le maréchal, et vous me ferez la justice de

croire que je répondrai toujours à cette attention de la manière la plus cordiale, et que sa cour aura certainement lieu d'être contente de moi.

Selon ce que M. le maréchal m'a mandé, et selon les avis que j'ai eus de la cour de Bavière, l'affaire de Glatz ne souffre aucune difficulté ; et comme mon ministre d'état de Podewils est déja instruit de signer l'acte d'accession du traité fait entre la Bavière et la Saxe, je crois par-là les affaires de la Silésie finies. J'espère que vous voudriez bien vous charger d'assurer M. le maréchal, que je suis touché de la plus vive reconnaissance de ce qu'il s'est tant employé, pour mener cette négociation à une heureuse fin. Après cela, monsieur, vous serez persuadé que je connais assez les obligations que je vous dois, de tous les soins que vous avez eus pour faire réussir tout à ma satisfaction.

La démarche que le roi de Danemarck vient de faire m'a surpris, cependant je crois que cela n'aura guère des suites et qu'on n'en a rien à craindre, mes avis étant, que tout est tranquille à cette cour, qu'on y est uniquement occupé de son système pacifique, et que même les ministres de Suède et de Russie y résidants, se tiennent pour assurés, qu'ils n'ont rien à craindre ni à attendre de cette cour; selon moi donc, je crois que sans aigrir cette cour par des représentations vives, on pourrait la ramener par la

voie de la douceur, et en la convaincant que son propre intérêt l'oblige de préférer l'amitié de la France à toute autre. Au reste les avis que j'ai eus d'Hanovre, m'ont apris qu'on y est tout coi, et que les régiments vont se séparer et aller dans leurs quartiers d'hiver. Je joins ici ma réponse à la dernière lettre de M. le cardinal, et suis avec une estime distinguée, monsieur.

Votre bien affectionné,

FEDERIC.

*(De la main du roi.)* Avertissez l'électeur de Bavière que je viens d'apprendre dans ce moment que Neiperg marche à Vienne; je lui écris autant par un courrier. Aujourd'hui j'ai une batterie de quarante canons et de douze mortiers en branle.

## XX. — *De M. de Bussy.*

Hanover, 30 octobre.

Je ne veux pas différer, monsieur, à vous apprendre que mon courrier arriva avant-hier avec des dépêches du 23, par lesquelles le roi approuve ce qui avait été réglé à Newstat, et me donne ordre de l'accepter par écrit, ce que j'ai fait le 28 même, ayant signé l'acte que j'ai l'honneur de joindre ici. Je n'ai que le temps de vous l'envoyer, partant demain pour retourner par la France, en Angleterre, où la fermentation des

affaires du dedans et du dehors demande une prompte résidence.

La séparation des troupes pour les mettre en quartiers est en effet exécutée depuis trois jours de la part de cette cour.

Les Hessois sont retournés dans leur pays. Les troupes hanovriennes sont réparties dans le comté de Diepholt, le duché de Saxe-Lauenbourg à Nyenbourg, Zell, Hamelen à Hanover, et lieux circonvoisins. Les deux bataillons des gardes, à pied sont dans cette ville. Ils sont de 798 hommes chacun, depuis l'augmentation de 14 hommes par chaque compagnie d'infanterie; ainsi il y aura ici 1596 hommes de garnison. En tout il y a 24200 hommes de troupes hanovriennes ou environ. Ces troupes se trouvent serrées dans les états de S. M. britannique, parce qu'on a donné les duchés de Bremen et Werden pour quartiers aux Danois, et qu'il a fallu répartir dans d'autres quartiers les troupes hanovriennes qui avaient coutume d'occuper ceux-là.

Ces ministres ont insisté vivement pour que les égards que M. le maréchal de Maillebois destine à Paderborn soient transportés sur Osnabruck. Ils prétendent que dès qu'il croit pouvoir exempter un évêché de quartiers sans préjudice des troupes du roi, qu'il marque n'avoir pour motif que l'attention personnelle pour S. M. britannique de ne pas lui donner d'inquiétude, et que S. M. britannique déclare que pour remplir

ce motif, c'est l'état d'Osnabruck sur lequel elle desire que tombe l'exemption qu'elle a tant de raison de demander pour ce pays. Il paraîtrait déshonorant pour S. M. britannique de lui refuser cette marque d'égards. Au cas cependant que, contre toute attente, le roi le refusât à S. M. britannique, ces ministres demandent que la route de la poste soit exempte de quartiers, conformément à la route ci-jointe.

Le sieur Albendiclen est parti depuis deux jours pour aller à Copenhague de la part de l'électeur d'Hanover, remercier le roi de Danemarck de l'envoi de ses troupes, et lui proposer un traité d'amitié et de défense mutuelle. Quelques-uns prétendent qu'il va auparavant faire des propositions au roi de Prusse à Berlin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE BUSSY.

XXI. — *Le cardinal de Fleury.*

Versailles, le 22 décembre.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 2 de ce mois, et je répondrai en peu de mots aux principaux articles. On ne peut avoir plus à se louer que je fais des bontés dont le roi de Prusse m'honore, et s'il veut bien faire usage de tous les talents que Dieu lui a donnés, il ne lui sera pas difficile de gagner tous les cœurs. Je suis infiniment touché de la

confiance qu'il vous a marquée pour moi au sujet des affaires de la religion, et puisqu'il m'ordonne de lui en dire mon sentiment, je vais le faire avec une entière impartialité et une bonne foi sans réserve.

Je crois en premier lieu que S. M. prussienne ne peut trop marquer d'attention pour ne rien innover sur les différentes sectes qui sont en Silésie. Tout changement en matière de religion révolte facilement les esprits et les met en mouvement, et on ne doit y toucher que quand une nécessité absolue l'exige. Je ne sais si la religion catholique y domine, ou si c'est la protestante; mais en laissant les choses comme elles sont, personne ne trouvera à redire qu'on conserve les usages où l'on est accoutumé.

En général, je ne puis m'empêcher de dire que les catholiques ont pour principe essentiel et de foi la soumission au souverain; mais comme elle n'est pas celle du prince régnant, il ne doit point au moins leur imposer un joug différent, mais les traiter comme ses autres sujets, en leur conservant leurs usages et leurs anciens priviléges. Je penserais la même chose des protestants et autres sectes, s'il y en a de différentes.

Quoique ce fût un honneur pour la France, qu'un Français devînt évêque de Breslau, je ne serai jamais d'avis que S. M. prussienne donne un si grand poste à d'autres qu'à un Allemand; mais son attention doit être à en choisir un qui

ne tienne en façon du monde à la cour de Vienne. Il lui sera aisé de trouver quelque sujet dans les chapitres catholiques qui sont en Allemagne. Un Italien n'y conviendrait pas mieux qu'un Français, et il serait toujours regardé par les protestants comme trop dépendant du pape.

Pour ce qui est des abbayes, il est bien certain qu'elles sont très-riches, par rapport à l'utilité dont la plupart des moines sont pour le public; mais les commandes ne sont point connues en Allemagne, et le pays serait fâché qu'on les y établît, parce que les abbayes servent à nourrir le peuple, et vous savez que l'élection des évêchés en Flandres, en y unissant des abbayes régulières, fut la première cause de la révolte des Pays-Bas sous Philippe II. Les Flamands sont encore dans ce même esprit, et ils sont infiniment touchés que le roi ne donne point en commande les abbayes du pays.

A l'égard des pensions, le roi en donne souvent, mais à des ecclésiastiques dont les parents sont à son service, et si le roi de Prusse en donnait à des laïcs, tout le clergé en serait alarmé et scandalisé. Le pape a d'assez fortes influences dans le clergé catholique d'Allemagne, et je ne puis trop répéter que les abus, s'il y en a, ne doivent être corrigés qu'avec une mûre délibération, et en balançant les avantages avec les inconvénients. Vous croyez bien que je ne donne pas mes avis comme des règles, et j'en serais en-

core plus éloigné avec un prince aussi éclairé qu'est le roi de Prusse.

Je reçois sans peine toutes les représentations que vous me faites sur vos intérêts particuliers, parce que je n'ai pas moins envie que vous de vous procurer la récompense de vos services. J'ai chargé M. Amelot de vous mander les vues que j'avais, et vous pouvez compter que vous ne tarderez pas d'en sentir les effets : je vous prie d'en être persuadé, monsieur, aussi bien que de tous mes sentiments pour vous, qui sont tels que vous les méritez.

Le cardinal DE FLEURY.

## XXII. — *Du maréchal de Broglie* (1).

De Piseck, le 28 janvier. 1742.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : la première du 24, et la seconde du 26 de ce mois, dont la première était accompagnée de la copie d'une que je vous ai écrite le 9 janvier.

Quand je vous ai écrit cette lettre du 9, monsieur, par laquelle je vous marquais que j'approuvais le projet proposé par le roi de Prusse,

(1) Cette lettre se trouve dans le recueil, intitulé : *Campagne des maréchaux de Belle-Isle, de Broglie, etc.*, t. III, p. 288. Il est souvent question de M. de Valori dans ces Mémoires militaires.

j'étais dans la pleine confiance qu'on voulait marcher du côté de Neuhans et de Pilgram, comme je n'ai cessé de vous le proposer depuis le jour que je suis arrivé à Prague, et c'est ce qui m'avait engagé à y donner mon consentement; mais quand j'ai appris par M. de Marsilly, que j'avais envoyé exprès à Dresde aux nouvelles, que ce nouveau projet était différent de l'autre, puisqu'au lieu de nous rassembler et d'attaquer les ennemis tous ensemble, le dessein du roi de Prusse, après avoir marché à Iglau, était d'aller, par la Moravie, faire le siége de Brinn; j'ai trouvé ce projet si opposé à mes idées, que si j'en avais été cru, et que j'eusse été à temps de dire mon sentiment, j'y aurais fait des représantations, puisque cette marche mettra Prague à découvert et l'armée que je commande en l'air, laquelle n'est pas, comme vous le savez aussi bien que moi, fort nombreuse.

C'est donc par bricole que j'ai appris ce nouveau projet, puisqu'il n'y a que M. de Marsilly qui m'en ait donné connaissance; mais les choses étaient si avancées, qu'il n'était plus temps que je pusse faire des représentations; M. de Séchelles et vous ayant consenti, sans que j'en fusse préalablement averti, à tout ce que le roi de Prusse proposait, sans que j'eusse le temps de faire mes représentations : c'est ce qui n'aurait pas dû être, mon consentement étant nécessaire, et ne le pouvant donner quand je ne suis pas averti

d'avance, et que je n'y ai pas donné mon approbation.

J'ai écrit à M. de Polastron de marcher, avec les Saxons, pour joindre le roi de Prusse à Iglau, et d'exécuter ce qu'il ordonnait, pourvu qu'après la prise d'Iglau, ou son abandonnement de la part des ennemis, le roi de Prusse voulût bien marcher avec ses troupes, celles des Saxons et M. de Polastron, pour attaquer les ennemis du côté de Neuhaus et de Pilgram, comme il m'a fait dire, par M. de Marsilly, qu'il le ferait; mais que si, au contraire, il marchait du côté de la Moravie et de Brinn, je ne pouvais consentir que M. de Polastron s'écartât de nous davantage, ayant besoin de lui et de ses troupes derrière la Sazawa, pour couvrir Prague, où la garnison n'est pas aussi forte qu'il serait à desirer; l'armée que je commande n'étant déja que trop affaiblie par tous les corps de troupes que l'on en a détachés, et qu'il n'est pas possible de prévoir quand ils pourront me rejoindre.

Voilà, monsieur, puisque vous souhaitez le savoir, tout ce qui s'est passé entre M. de Polastron, M. de Séchelles et moi, ce qui doit vous mettre en état de rendre compte au roi, et au roi de Prusse, de votre commission (1).

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le maréchal DE BROGLIE.

---

(1) Tout lecteur impartial avouera que cette lettre est incon-

## XXIII. — *Du marquis de Fénélon.*

La Haye, le 27 février.

J'imite votre exemple, monsieur, en réduisant la correspondance entre nous aux occasions de nous instruire réciproquement des choses dont il peut y avoir usage à faire. C'est dans cet esprit que je vous expose une pensée dont je me suis entretenu avec M. le comte de Podewils, et dont il a desiré que je vous écrivisse. Il y a ici un membre des états-généraux d'un caractère peu ordinaire, et qui pousse les véhémences aux derniers excès dans sa prévention pour le soutien qu'il se figure que sa république doit à la reine de Hongrie et à sa cause. Vous jugerez jusqu'à quel point il pousse la passion en voyant la traduction que je vous remets ici d'une poésie de sa façon en vers hollandais, qu'il a fait imprimer ici à La Haye,

---

venante au moins pour la forme; toutefois voici un passage de celle que répondait M. de Valori à M. le maréchal duc de Broglie:
« Comme il est nécessaire, M. le maréchal, que je rende compte
« à la cour de tout ce qui concerne ce prince (*Frédéric*), auprès
« duquel le roi m'a envoyé, je vous supplie de me mander po-
« sitivement quelles sont vos intentions relativement à ce qui
« le concerne, afin qu'en étant instruit, je puisse mettre S. M.
« en état de décider, si ELLE a dans la personne du roi de
« Prusse un allié fidèle et zélé, ou si ses généraux ont arrêté,
« par de justes raisons, l'effet de la bonne volonté qu'il marque
« dans une occasion aussi importante.

« J'ai l'honneur d'être, etc. Le marquis DE VALORI. »

(*Note de l'Éditeur.*)

avec son nom au bas et celui du libraire. Vous ne serez pas peu surpris, je crois, qu'un pareil écrit ait pu sortir de la plume d'un membre des états-généraux, qui se trouve le premier représentant d'une des provinces, et par là celui à qui tombe la présidence de semaine quand c'est le tour de la Frise. Ce tour arriva hier, et mettra toute cette semaine la présidence des états-généraux entre les mains de l'auteur de cette poésie, dont toute la conduite est d'ailleurs proportionnée à la hardiesse d'avoir publié, avec son nom au bas, une pareille production.

M. le comte de Podewils fut hier chez ce président de semaine, et rendra apparemment compte ce matin des propos qu'il lui tint. Il me les a racontés. Il lui avait dit, sur l'augmentation des troupes que, s'il en était cru, la république ne s'en tiendrait pas aux 20,000 hommes, dont l'augmentation est sur le tapis, mais la ferait de 40,000. Croyait-il donc qu'on pût demeurer toujours simples spectateurs de tout ce qui se passait en Allemagne? Si on laissait faire les alliés après avoir fini l'affaire de ce côté-là, on songerait à s'en prendre à quelque autre puissance. Croyait-il que l'Europe dût recevoir la loi, en lui désignant la France et le roi son maître? Voilà ce que j'ai retenu de la substance des propos tenus à M. de Podewils, et qu'il m'a rapportés.

J'examinai avec lui si des préventions aussi outrées ne mettaient pas ma cour et la sienne en

droit de nous autoriser à faire connaître ici que quand la présidence de semaine tombe au tour d'un membre aussi prévenu, il ne nous serait pas possible de remettre en de pareilles mains ce qui intéresserait nos cours, et qu'il est d'usage de faire passer par le canal du président de semaine, pour être rapporté aux états-généraux.

Vous devez savoir que les véhémences de ce personnage lui ont tellement aliéné les cœurs d'un grand nombre de membres respectables, qu'on travaille fortement contre lui dans sa province, en vue de le faire rappeler; mais la fermentation présente lui donne bien des partisans; vous jugerez qu'une démarche, comme celle que je viens de vous dire, si elle se faisait à-la-fois et de concert par l'ambassadeur du roi et par le ministre du roi de Prusse, serait d'un grand poids pour fortifier ceux qui voudraient purger l'assemblée des états-généraux d'un esprit aussi dangereux. M. de Podewils a souhaité que je vous en écrivisse, afin que vous en parlassiez si vous jugiez le pouvoir faire avec utilité. Je suppose que, de son côté, il ne manquera pas de rendre un compte pareil.

Je ne doute pas que vous n'ayez eu communication là où vous êtes des diverses pièces qui se sont produites ici en dernier lieu, et que M. de Podewils a été en état d'envoyer d'abord à sa cour; il y a eu entre autres un mémoire que j'ai présenté, après lui en avoir communiqué le projet, et eu de lui l'approbation qu'il lui a donnée.

Je me contenterai de vous en joindre ici un extrait, n° 1 ; il suffira, pour vous faire juger du contenu du mémoire qu'avait présenté le baron de Reischbach, par rapport aux Pays-Bas, et d'une lettre de la reine de Hongrie aux états-généraux où les termes n'étaient pas menagés sur l'imputation au roi de Prusse, d'avoir, dit cette lettre, violé sa foi à deux reprises. Le baron de Reischach a encore depuis présenté un nouveau mémoire. Je le joins ici, n° 2. Enfin, je vous remets une lettre qui m'est venue pour vous d'Angleterre.

Les séances de la semaine dernière dans l'assemblée de la Hollande s'y sont encore passées sans qu'il y ait eu rien de fait sur le consentement à l'augmentation des troupes ; mais l'assemblée continue encore cette semaine et les efforts redoubleront.

Faites-moi l'honneur de me croire avec un très-parfait attachement,

Monsieur,

Votre très-humble, etc.

FÉNÉLON.

## XXIV. — *Lettre d'envoi.*

Le 30 février.

Quelque soin que vous ayez pris, mon cher fils, de me cacher ce qui s'est passé entre la cour de France et vous, depuis la signature des préliminaires; je suis cependant informé de tout, et je

vous avoue que je n'ai pu lire, sans une vraie surprise et douleur, votre lettre au duc de Gesvres du 6 de ce mois; ni vous, ni personne, ne pouvez avoir imaginé que vous pouviez rester en France malgré le roi; votre résistance donc, à vous conformer à ses intentions à cette occasion, ne saurait avoir pour objet de continuer de demeurer dans son royaume; et lorsque vous parlez de regrets, et d'être forcé par vos intérêts d'agir comme vous faites, vous montrez bien que ce n'est pas votre propre sentiment et volonté que vous suivez, mais bien ceux des autres. Dieu sait qui ils sont, mais peuvent-ils être véritablement de vos amis en vous donnant de pareils conseils? Car il est manifeste, qu'en résistant en cette occasion aux intentions de S. M. T. C., il ne saurait y avoir d'autre objet que de rompre de gaieté de cœur avec le roi, et vous attirer justement sa colère et son indignation, et certainement aucune personne sage et raisonnable, quelque ennemie qu'elle puisse être d'ailleurs de la France, si elle vous souhaite véritablement du bien, ne pourra jamais vous conseiller, sur-tout dans l'état où vous êtes, de rompre avec une puissance qui se fait respecter de toute l'Europe. Pour peu que vous songiez à ce qui s'est passé depuis quelques années, vous sentirez bien que votre conduite envers moi n'a pas été telle qu'elle a dû être, et vous savez aussi avec quelle patience et modération je me suis conduit envers vous; vous savez l'entière liberté

que je vous ai donnée, et que je n'ai pas laissé de vous écrire toutes les postes, quoique vous ne fissiez que trop voir que ce n'était pas de moi que vous vouliez prendre conseil, et c'est pourquoi depuis quelque temps je ne vous en ai donné que rarement, voyant le peu d'impression que mes lettres faisaient sur vous; mais dans le cas présent je ne saurais plus me taire, je vous vois sur le bord du précipice, et prêt d'y tomber; je serais un père dénaturé si je ne faisais au moins le peu qui dépend de moi pour vous en sauver, et c'est pourquoi je me trouve obligé de vous ordonner, *comme votre père et votre roi*, de vous conformer sans délai aux intentions de S. M. T. C., en sortant de bon gré de ses états; nonobstant l'obscurité où vous me laissez sur tout ce qui vous regarde, je ne crains ni ne balance point de vous donner cet ordre, parce qu'en effet je ne fais que commander ce qui se ferait également, quand je ne le commanderais pas, et je ne saurais me figurer le cas où il pourra convenir, même à vos intérêts, de rompre aussi avec la cour de France. Du reste, pour vous faire voir avec quelle délicatesse je me sers de mon autorité sur vous, je ne vous prescrirai point le lieu où vous devez aller, vous savez aussi bien que moi les pays où vous pouvez être en sûreté, et puisque vous n'avez pas voulu recevoir la retraite en Suisse qu'on vous a offerte, je dois supposer que vous avez eu en

vue quelqu'autre retraite, pour le moins aussi à portée pour vos affaires, et aussi agréable à vos compatriotes. Enfin, mon cher fils, songez sérieusement à ce que vous allez faire, si vous résistez à mes ordres et aux intentions de S. M. T. C., je prévois qu'on vous fera faire par force ce que vous ne voulez pas faire de bon gré, et si on vient à cette violence, naturellement on vous conduirait en cette ville, ce qui sûrement ne sera ni de votre goût, ni pour votre intérêt. Quel éclat cela ne fera-t-il pas? Et qu'y gagnerez-vous? Rien certainement, qu'un nom et un caractère qui vous feront peut-être perdre dans un instant toute la réputation que vous vous êtes acquise, car une vertu et une valeur qui ne se montrent pas sages dans l'adversité, ne sauraient jamais être considérées comme véritables et solides. Jugez de la peine et de l'inquiétude où je serai jusqu'à ce que je sache l'effet que produira cette lettre. Elle est écrite par un père qui ne respire pour vous que tendresse, et qui est uniquement occupé de votre véritable bien et votre véritable gloire. Je prie Dieu de vous bénir et de vous éclairer, et vous embrasse de tout mon cœur.

JACQUES, roi.

## XXV. — *De Frédéric.*

Znaym, le 4 mars.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 28 février, et j'ai été extrêmement surpris d'y voir que le nommé baron de Burnet s'est émancipé de dire à S. M. I. que j'étais disposé de prêter six millions de florins aux états de Bohême, en cas que S. M. I. voulût en être caution. J'ai lieu d'être étonné de la hardiesse de cet homme, lequel je n'ai jamais vu ni parlé, et dont j'ignore absolument qui que ce soit. — Il est vrai que du temps que je fus à Glatz, que j'ai entendu dire en passant, qu'il y avait un homme qui cherchait un emprunt considérable pour les états de Bohême; mais jamais s'est-il présenté devant moi, et que quand même il m'aurait pu parler, vous pourriez croire que je n'aurais pas traité sur un négoce de cette importance avec un homme, pour ainsi dire, sans aveu, et dont je ne connais ni la figure ni la condition; ainsi c'est un mal appris qui a fait croire une chose à laquelle jusqu'ici je n'ai jamais pensé.

Quant aux ponts sur haquets dont vous me parlez, je ne conçois pas jusqu'à-présent à quel usage j'en devrais faire construire, ni comment je les pourrais transporter, mes opérations allant principalement sur Presbourg où je pourrais passer sans avoir de ponts si coûteux. Je suis

avec des sentiments d'estime et de considération, monsieur,

Votre bien affectionné,

FEDERIC.

(*De la main du roi.*) Je crois que vous me prenez pour le juif de cour de l'empereur (1), et que, non content que je ruine mes troupes pour lui, vous prétendez que je lui prodigue les épargnes de l'état. Jamais roi ni juif ne prête sur les physionomies. Le roi de France peut faire à proportion de bien plus grands efforts que moi. Chacun doit se plier à son état; et les cordes de mon arc sont à présent tendues selon ma capacité. On devrait rougir de honte des propositions que l'on me fait.

Dans le traité, je dois payer l'argent pour Glatz lors de la paisible possession; je le hasarde à-présent: ainsi je fais déja plus que l'on ne devait prétendre de moi.

(1) Charles de Lorraine.

## XXVI. — *De Frédéric.*

Tribau, le 11 avril.

Monsieur, étant actuellement en marche pour entrer avec une partie de mes troupes en Bohême, j'ai voulu vous mander par la présente, que je compte d'avoir assemblé, le 25 de ce mois, une armée de quarante-cinq mille hommes aux environs de Pardubitz, sans compter les troupes saxonnes qui ont ordre de marcher vers Prague. Si l'ennemi voudrait alors tenter quelque chose sur M. le maréchal de Broglio, je marcherai volontiers à son secours avec mon corps de troupes, étant persuadé qu'on leur fournira alors à mon arrivée le pain et les fourrages nécessaires.

Quoique je vous ai déja mandé, par le dernier courrier qui vous aura apporté ma réponse sur les avis que vous m'avez donnés, que, selon moi, je croyais qu'en cas que l'ennemi viendrait en force sur M. le maréchal de Broglio, il n'avait d'autre parti à prendre que de se replier derrière la Beraun, et même sur Prague, si les circonstances le demandaient, pour y attendre notre secours, et que j'espère que vous en êtes averti; néanmoins je crois que l'importance de l'affaire demande que vous l'en avertissiez, en l'assurant qu'il peut compter alors sur notre secours. Il a raison d'être bien sur ses gardes, puisque tous mes avis continuent, que le prince Charles de

Lorraine va tomber sur lui pour le combattre, et pour marcher alors vers Prague; c'est ce qui m'a déterminé d'y envoyer les Saxons, et de marcher moi-même en force à son secours.

Je suis avec des sentiments d'estime, monsieur,

Votre bien affectionné,

FEDERIC.

(*De la main du roi.*) Le régiment de Mülendorf, dragon, vient de battre huit cents cavaliers autrichiens, dont il y en a trente de restés sur le carreau, et quelques-uns de prisonniers; marque que les reitres autrichiens ne sont pas invincibles.

## XXVII. — *De Frédéric.*

Au camp de Czaslau, le 18 mai 1742.

Monsieur, je vous adresse ci-joint mes lettres pour MM. les maréchaux de Belle-Isle et de Broglio, dans lesquelles je leur fais part de la victoire complète que j'ai remportée hier sur l'armée ennemie, sous les ordres du prince Charles de Lorraine et du maréchal de Königseck. — Je suis persuadé que cette nouvelle leur sera autant agréable qu'à vous, monsieur; et comme cet événement doit jeter l'armée de Lobkowitz dans une grande consternation, j'espère que M. le maréchal de Broglio s'en prévaudra pour faire

quelque mouvement sur Lobkowitz. Il ne serait pas permis si votre armée en Bohême voudrait rester à-présent sans rien faire; et je crois que ce serait une honte éternelle qui rejaillirait sur toute la nation française, si après une action si éclatante, l'armée de M. le maréchal de Broglio voudrait rester les bras croisés. Je suis avec estime, monsieur,

Votre très-affectionné,

FEDERIC.

*P. S.* Eh bien! l'ami Valori, n'ai-je pas tenu parole, et n'avons-nous point bien battu les Autrichiens? J'espère que MM. les Français seront contents de moi, d'autant plus que ma victoire vaut la Bohême à l'empereur. (1).

## XXX. — *De Frédéric.*

Au camp de Czaslau, le 19 mai.

Monsieur, j'espère que vous voudriez avoir soin de ces deux lettres incluses pour MM. les maréchaux de Belle-Isle et de Broglio, afin qu'elles soient envoyées au plutôt à leur destination.

Je joins ici en même temps une relation exacte et très-fidèle de ce qui s'est passé à la journée de

(1) Charles VII.

Chottmitz, dont vous pourriez faire tel usage que vous trouverez convenable.

Je suis avec bien d'estime, monsieur,

Votre bien affectionné,

FEDERIC.

*P. S.* J'ai tenu parole : à-présent je suis quitte envers vous, et mes alliés de la bataille, et ces j... f....... de Saxons n'en ont pas été.

---

XXIX. — *Du comte de Podewils.*

Breslau, le 5 juin.

Monsieur, j'ai parfaitement bien reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Prague du 27 du mois passé. Et si je suis sensible aux compliments obligeants que vous m'avez bien voulu faire, sur le gain de la bataille de Chobaritz, je ne le suis pas moins aux bonnes nouvelles que vous me mandez touchant les avantages que vos troupes ont remportés sur nos ennemis à Traümberg; vous permettrez, monsieur, que je vous fasse à mon tour des compliments de félicitation là-dessus, ne doutant nullement qu'un début si glorieux, et qui fait tant d'honneur à leurs excellences MM. les maréchaux qui se sont honorés à la tête de vos troupes, soit suivi bientôt des avantages plus con-

sidérables, et dignes de la valeur naturelle de votre nation. J'ai mandé au roi vos sentiments de reconnaissance, monsieur, pour la marque d'estime et le présent que S. M. m'a ordonné de vous remettre de sa part. Mais vous ne me dites rien, mon cher marquis, à qui vous voulez que je fasse toucher la somme de 3000 écus d'or, que le caissier du roi, qui est ici, me presse sans cesse de vous remettre en voulant être débarrassé. Je pense que cela pourra se faire à M. Orguelin si vous le trouvez à propos, et je vous prie de m'honorer au plutôt d'un mot de réponse là-dessus.

Pour ce qui regarde M. le conseiller privé Eicluz, je lui ai fait les insinuations convenables à vos idées; mais je l'ai trouvé absolument inaccessible à tout ce que j'ai pu lui dire là-dessus, jusqu'à lui laisser entrevoir qu'avec l'agrément du roi, que S. M. ne lui refuserait pas, je ne voyais aucune difficulté. Mais il n'y a rien à faire; et il n'en veut pas entendre parler.

Je vous prie de me croire avec tous les sentiments de la plus vive estime et considération,

Monsieur,

Votre, etc.

Le comte DE PODEWILS.

## XXX. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 27 juillet.

Monsieur, votre lettre, en date de Dresde du 21 de ce mois, avec l'incluse de M. le cardinal, vient de m'être rendue, et comme j'ai répondu à celle-ci, je vous adresse ci-jointe ma réponse, ne doutant point que vous aurez soin pour qu'elle arrive à sa destination. J'espère d'avoir bientôt des nouvelles de votre heureuse arrivée à Berlin, et je suis avec des sentiments d'estime, monsieur,

Votre bien affectionné,

FEDERIC.

*P. S.* Je suis bien aise que vous reveniez à Berlin, et que vous ne fassiez pas le *loup-garou* avec vos anciens amis, qui vous estiment toujours également.

## XXXI. — *Du cardinal de Fleury.*

Issy, le 6 août.

Il me revient, monsieur, par trop d'endroits, que des gens mal intentionnés cherchent à donner des soupçons au roi de Prusse contre nous, et contre moi en particulier, comme si je travaillais sous main à décrier sa conduite et à censurer le traité qu'il a conclu avec la reine de Hongrie. Il

n'y a que des imposteurs, ou des ennemis qui puissent inventer une pareille calomnie, et je défie qui que ce soit dans le monde, d'en apporter la plus légère preuve. Je mentirais, si je disais que je n'en ai pas été fâché, mais en même temps, j'ai donné des ordres si précis et si absolus à tous nos ministres étrangers de se tenir dans les bornes du respect qui est dû à un souverain, et j'ai ajouté que nous ne pouvions douter de l'impartialité du roi de Prusse, et qu'il n'était entré dans aucun engagement qui nous fût contraire, que nous étions d'ailleurs liés avec lui par un traité solennel qui était fort important, et que nous en observerions fidélement toutes les conditions. L'ordre du roi a été parfaitement observé, et je sais qu'à la Haye et à Londres même, on a extrêmement loué la réserve et la circonspection avec laquelle nos ministres se sont expliqués sur ce prince. Pour ce qui est de ce pays-ci, il n'y a ni ambassadeur ni envoyé qui n'ait paru étonné de la manière dont je lui ai parlé, quoique plusieurs d'entre eux n'aient pas négligé les moyens de nous inspirer d'autres sentiments. Qu'on me dise seulement un fait, et je ne serai pas en peine d'en démontrer la fausseté. La fidélité avec laquelle le roi a observé ses traités, est un garant de celle qu'il aura à l'avenir pour l'alliance qu'il a avec le roi de Prusse. Il ne me conviendrait pas de parler de moi en particulier, mais ceux qui me

connaissent me rendent, à ce que je crois, plus de justice sur mon caractère. Quoi qu'il en soit, monsieur, je vous prie de prévenir S. M. prussienne sur tous les artifices que nos ennemis, déclarés ou cachés, peuvent employer pour nous brouiller avec elle. Le prince sera désabusé présentement de la prévention qu'on lui avait donnée pendant son traité avec la cour de Vienne, que j'y avais secrètement négocié pour le prévenir. Soyez persuadé, s'il vous plaît de tous les sentiments que j'ai pour vous.

Le cardinal DE FLEURY.

XXXII. — *De Louis XV.*

( Lettre diplomatique. )

Monsieur le marquis de Valori, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 16 du mois dernier. Le compte que vous y rendez des réponses qui ont été faites de la part du roi de Prusse au baron de Beckers, ministre palatin, sur les procédés des troupes anglaises dans le pays de Juliers, ne laisse aucun doute que le roi de Prusse n'ait employé et ne continue d'employer, auprès du roi de la Grande-Bretagne, les représentations et les offices convenables en faveur de l'électeur palatin; mais l'expérience du passé donne de justes sujets d'appréhender que cet

électeur n'en retire pas le fruit qu'il devrait naturellement s'en promettre. Je vois même, par les dernières lettres de Londres, que lorsque le baron d'Hazelang, ministre de l'empereur, a voulu parler sur ce même sujet, le lord Carteret ne lui a pas dissimulé qu'il pouvait se faire que ce fût par des ordres de la cour de Vienne, que le comte de Stairs veuille faire expliquer l'électeur palatin pour savoir s'il le doit considérer comme ami ou comme ennemi de la reine de Hongrie, et qu'en ce cas, le roi de la Grande-Bretagne ne doit pas en être responsable. De pareils subterfuges donneront toujours aux ministres anglais les moyens d'éluder de satisfaire aux représentations et instances du roi de Prusse contre tout ce qu'ils pourront entreprendre au préjudice de la tranquillité de l'empire; il faudrait des moyens plus efficaces pour les retenir; mais ils n'hésitent pas à faire entendre qu'ils sont bien assurés que le roi de Prusse n'opposera pas un seul homme à la marche de leurs troupes dans le sein de l'empire; c'est dans cette confiance qu'ils croient pouvoir tout tenter impunément en faveur de la reine de Hongrie, et comme l'empereur, en attendant que les électeurs, princes et états de l'empire puissent s'unir pour le garantir des dangers dont il est menacé de la part de ces troupes étrangères, n'a pu que réclamer, dans un besoin aussi pressant, les nouveaux secours que je puis

lui donner, c'est ce qui m'a déterminé à prendre la résolution de faire avancer une nouvelle armée dans l'empire, ainsi que vous avez dû l'annoncer de ma part au roi de Prusse. Je vois qu'il applaudit à cette résolution, et qu'il témoigne de souhaiter que les succès de cette campagne soient décisifs en faveur de l'empereur; je suis persuadé que c'est en effet ce qu'il pense intérieurement, son propre intérêt devant lui faire appréhender que les Anglais, conjointement avec les Autrichiens, ne réussissent dans leurs projets; mais il serait naturel que, par ces mêmes considérations, il ne différât pas davantage de se montrer aussi avec des forces suffisantes pour maintenir, de concert avec l'empereur, le système de l'empire, et empêcher les étrangers d'y donner la loi sans égard pour ses lois et constitutions.

Puisque le roi de Prusse desire d'avoir à mon armée sur le Danube deux officiers de ses troupes qui puissent en voir les opérations et lui en rendre compte, vous devez lui dire que j'y consens très-volontiers, et que j'enverrai mes ordres au maréchal de Broglie, pour leur accorder toute liberté dans les lieux où il leur conviendra de se transporter, me confiant entièrement à la défense que ce prince leur fera d'écrire à toute autre personne qu'à lui-même ce qu'ils verront ou apprendront pendant le séjour qu'ils feront à la suite de mon armée. Sur ce, je prie Dieu qu'il

vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le 1er avril 1743.

LOUIS.

AMELOT.

---

## XXXIII. — *De Frédéric.*

Neiss, le 9 avril 1743.

Monsieur, je suis fâché de voir que vous et votre cour vous êtes fols des Saxons; après tout le mal que ces gens ont voulu me faire et celui qu'ils méditent actuellement; je ne puis leur faire d'autres avances que celles que vous leur avez fait; je m'étonne que vous êtes la dupe des gens qui ne pensent qu'à vous tromper. Je fais ici toutes les dispositions qui dépendent de moi, pour parer les coups qu'ils veulent me porter.

Ce mémoire que vous m'avez envoyé en réponse des considérations que j'ai donné au chevalier Courten, est peu exact; car les Saxons ont augmenté ce corps auxiliaire des Autrichiens de dix mille hommes. D'ailleurs du côté de Ratisbor, nous avons vingt mille Hongrois insurgens sur les bras. Je ne sais pourquoi votre cour aime toujours à se décharger des opérations sur les auxiliaires. Mais si vous ne pensez pas dans ce moment à la Bavière, vous me mettez dans un grand embarras, car, que me fait l'expédition de

Flandres? c'est un objet pour le roi de France, mais pour le roi de Prusse cela ne lui fait rien; vous voulez que j'agisse offensivement devant une armée aussi forte que la mienne, après vingt mille hommes que je détache pour couvrir la Haute-Silésie et ce qui garnit mes forteresses; tout vous paraît facile pour vos alliés, et tout difficile pour vous. — Le prince Guillaume effrayé de l'exemple de ce qui est arrivé au défunt empereur et au palatin, votre allié, est en suspens; je ne le trouve pas étrange et je songe aux moyens de le rassurer, mais votre prédilection pour les Saxons me paraît incompréhensible. Vous êtes aveuglé et rien ne peut vous rendre l'usage de la lumière; enfin je ne vous connais plus; lisez les relations de M. Saint-Severin, et si elles ne vous servent pas d'ellébore, je vous déclare incurable. C'est à celui qui offense à se réconcilier avec l'offensé, mais point à celui qui a raison de se plaindre, à rechercher son ennemi. — Adieu, mon cher Valori, faites vous saigner trois fois par jour, buvez beaucoup d'eau, et prenez encore plus de poudres blanches pour vous guérir de la fièvre chaude que vous avez assurément.

Je suis avec estime, monsieur,

votre très-affectionné

FEDERIC.

## XXXIV. — *De Louis XV.*

(Lettre diplomatique.)

Monsieur le marquis de Valori, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 19 du mois dernier. Suivant ce que contient la réponse que le margrave d'Anspach a faite au roi de Prusse et qui vous a été communiquée, il paraît qu'on peut compter que ce margrave n'est pas mal intentionné pour les intérêts de l'empereur, et qu'il est personnellement bien éloigné de vouloir concourir à tout projet d'association des cercles de Franconie et de Suabe avec celui d'Autriche. On doit croire au moins qu'il ne se départira point des sentiments de neutralité pendant la présente guerre, et que lorsque la diète de Francfort aura repris le cours de ses délibérations sur la sûreté publique de l'empire, ce prince concourra à ce que le roi de Prusse estimera de plus convenable. Il est toujours bon que dans les circonstances présentes le roi de Prusse ait écrit, ainsi qu'il a fait, aux margraves d'Anspach et de Bareith, et au duc administrateur de Wirtemberg, sur les ménagements qu'ils devaient observer pour l'empereur, et comme ils y ont répondu de manière à faire connaître qu'ils seraient attentifs à ne point s'écarter des règles de la neutralité, et qu'au reste ils useraient de toutes prévenances et facilités pour ce que l'empereur pourrait desirer de leur part, vous devez faire

savoir au roi de Prusse le gré que je lui sais, de même que l'empereur, d'avoir bien voulu leur écrire pour les retenir et confirmer dans ces sentiments. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, le 11e avril 1743.

LOUIS.

AMELOT.

## XXXV. — *De Louis XV.*

(Lettre diplomatique.)

Monsieur le marquis de Valori, j'ai vu avec plaisir dans la lettre que vous m'avez écrite le 11e de ce mois, ce que le roi de Prusse vous a fait confier de la réponse faite de sa part au duc de Wirtemberg sur la difficulté que les directeurs du cercle de Suabe ont cru devoir faire de laisser entrer dans la ville d'Heilbron les troupes françaises auxiliaires de l'empereur. Cette réponse et les conseils que le roi de Prusse a donnés en même temps à la régence de Wirtemberg et au cercle de Suabe sur la conduite à tenir de leur part dans les circonstances présentes, sont si conformes au système de l'empire, qu'il serait à souhaiter que tous les états du corps germanique voulussent les adopter entièrement, et qu'ils comprissent tous également que la guerre qui s'est allumée entre les maisons de Bavière et d'Autriche, ne peut être pour aucun d'eux une raison de se dispenser des

devoirs et égards auxquels ils sont obligés envers l'empereur, mais en même temps que le roi de Prusse, en donnant ces conseils et avertissements à la régence de Wirtemberg et au cercle de Suabe, a consulté leurs vrais intérêts et ceux des princes de l'empire en général et en particulier; il y a lieu de juger aussi qu'il aura été bien aise de donner en cette occasion un nouveau témoignage de son attachement à l'empereur, et du desir qu'il conserve que la continuation de cette guerre puisse tourner à l'avantage de la maison de Bavière, et c'est ce que je dois présumer de l'attention qu'il a eue de vous faire part de ces circonstances comme devant m'être entièrement agréables. Vous devez donc ne pas différer à lui témoigner de ma part le gré que je lui sais en mon particulier de cette nouvelle marque de son amitié, et que je compte toujours qu'il donnera aux autres princes et états de l'empire non-seulement les conseils les plus propres à les conduire et les diriger dans une conjoncture aussi difficile, mais aussi l'exemple dans les résolutions et mesures qui pourront être prises à la diète pour garantir l'empire des dangers dont il est menacé, et empêcher que les intérêts différents dont il est agité, ne puissent affaiblir les liens de l'union qui doit toujours subsister entre le chef et les membres du corps germanique. J'ai lieu de juger par ce qui jusqu'à présent a paru des dispositions personnelles du nouvel électeur de Mayence qu'il est entièrement

dans les mêmes principes, et qu'il desire véritablement de pouvoir contribuer au rétablissement de la paix en Allemagne. C'est au roi de Prusse à voir l'usage qu'il pourra faire des bonnes intentions de cet électeur; mais en attendant je suis bien résolu à continuer de faire tous les efforts possibles, pour soutenir l'empereur contre ses ennemis, et j'ai lieu, d'espérer des dispositions faites par le maréchal de Noailles, qu'il s'en faudra beaucoup que les Anglais ne puissent exécuter les projets dont ils s'étaient flattés pendant le cours de cette campagne. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le 23 mai 1743.

LOUIS.

AMELOT.

## XXXVII. — *De Louis XV.*

(Lettre diplomatique.)

Monsieur le marquis de Valori, j'ai vu par la lettre, que vous m'avez écrite le 17 de ce mois, les prévenances dont le roi de Prusse a usé à votre égard, pour me faire passer les assurances les plus formelles que les Anglais, quelques ruses qu'ils employassent, quelques offres qu'ils fissent et quelques soupçons qu'ils cherchassent à faire naître sur mes intentions, ne parviendraient pas à le détacher de mon alliance et de mes inté-

rêts, ce prince ayant même ajouté, que non-seulement il répondait de lui, mais aussi de la cour de Dresde. J'étais informé des faussetés que mes ennemis avaient nouvellement employées pour faire perdre au roi de Prusse toute confiance dans les engagements que j'ai pris avec lui, et rien ne pouvait me faire plus de plaisir, que de voir, qu'avant même d'avoir pu recevoir les assurances que je lui ai fait passer par le baron le Chambrier, son ministre auprès de moi, pour détruire une imposture aussi monstrueuse que celle qu'ils avaient jugé devoir employer, il en ait de lui-même connu toute l'absurdité, et évité ainsi de tomber dans le piège qu'ils avaient cru pouvoir tendre impunément à sa bonne foi. Vous devez cependant lui renouveler encore les protestations qu'il a déja reçues de ma part, qu'il est absolument contre toute vérité, que le maréchal de Noailles ait fait faire à l'électeur de Mayence, ainsi qu'on a voulu le supposer, aucune proposition telle qu'elle soit, et encore moins de la nature de celles qui tendraient, ni directement ni indirectement, contre ses intérêts, et qui eût le moindre rapport à la Silésie, dont la possession appartient présentement à juste titre à la maison de Prusse, et dont mon intention est de maintenir inviolablement la garantie que j'en ai accordée. Je vous enverrais même diverses pièces que le maréchal de Noailles a rassemblées, pour faire connaître tout ce qui s'est passé dans cette prétendue négociation, si j'étais

assuré que le roi de Prusse se trouverait à Berlin lorsque cette dépêche y parviendra, et que vous pourriez les lui remettre vous-même, et comme il paraît qu'il se proposait de s'éloigner encore de cette ville pour quelque voyage, j'ai jugé devoir préférer de lui faire passer ces mêmes pièces par le baron de Chambrier. Vous devez au reste assurer aussi ce prince, que les augmentations que j'ai ordonnées dans mes troupes, se font avec tout le succès que je pouvais desirer, et que j'ai tout lieu d'espérer que, si les Autrichiens et les Anglais osent attaquer, ainsi qu'ils l'on projeté, les frontières de mon royaume, les moyens ne me manqueront pas de faire échouer leurs tentatives, et de les faire repentir de s'être livrés à des vues aussi téméraires. Vous pouvez aussi lui confier que le marquis de la Chetardie ne tardera pas à se rendre auprès de la czarine, et que selon toutes les apparences, les Anglais ne seront pas les maîtres, ainsi qu'ils affectent de le faire entendre, de disposer des forces de la Russie pour les employer contre la France et contre ses alliés. Continuez à m'informer de tout ce qui pourra venir à votre connaissance, qui vous paraîtra avoir quelque rapport au bien de mon service. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le 27 août 1743.

LOUIS.

AMELOT.

XXXVII. — *De Voltaire à M. l'abbé de Valori.*

Berlin, le 31 août.

Je viens, monsieur, de me vanter à M. votre frère de vos bontés, mais il faut que je me vante à vous des siennes. Berlin et Lille sont pour moi deux patries nouvelles. Je me flatte que j'aurai bientôt l'honneur de vous revoir et de vous dire à quel point je suis attaché à toute votre famille. Permettez-moi d'assurer de mon respect madame et mesdemoiselles de Valori. Il sera bien difficile que je quitte si tôt ce pays-ci, mais enfin on ne peut oublier cette troisième patrie, qui s'appelle la France. Plût à Dieu que tous les gens de votre espèce qui sont dans ce pays-là vous ressemblassent. Ils seraient les maîtres de tout, à force de plaire.

Mille tendres respects.

VOLTAIRE.

XXXVIII. — *De Voltaire au même.*

Paris, ce 28 octobre.

Pourquoi à Etampes, monsieur? Pourquoi n'ai-je pas le bonheur de vous dire à Paris combien je vous aime, et à quel point je suis dévoué à M. votre frère? j'ai entonné la trompette de ses louanges avec une voix animée par la reconnaissance et par la justice. Mon voyage, qui m'a mis à portée de connaître son mérite, m'a mis aussi à portée pour un moment d'oser dire combien ce mérite est nécessaire dans le pays où il est, et quelles distinc-

tions il mérite de ce pays-ci. Il est plus à portée que jamais d'obtenir par de nouveaux services ce qu'on doit déja aux anciens. Pour moi, monsieur, qui ne dois qu'au hasard d'un voyage le bonheur d'avoir vu de près ce qu'il vaut, et celui de pouvoir en rendre compte, j'ai saisi avec ardeur l'occasion qui s'est naturellement offerte. Vous savez que tout voyageur aime à parler; mais on ne peut pas me dire ici, a beau mentir qui vient de loin.

J'ai eu l'honneur de lui écrire ces jours-ci. Vous avez en moi l'un et l'autre, monsieur, un serviteur acquis pour la vie. Comptez, je vous en conjure, sur la passion respectueuse, avec laquelle je suis dévoué à toute votre aimable famille.

VOLTAIRE.

## XXXIX. — *De Voltaire au même.*

Paris, le 15 février 1744.

Il n'y a, monsieur, qu'une violente maladie qui pût m'empêcher de répondre sur le champ à l'honneur que vous m'avez fait de m'instruire du mariage de madame votre nièce. Je ne suis pas encore en état de vous écrire de ma main, mais mon cœur ressent vos bontés, aussi vivement que celui de l'homme le plus sain. Vous savez à quel point je suis attaché, monsieur, à toute votre famille. N'auriez-vous point encore quelqu'un d'une autre branche, pour mademoiselle de Valori la cadette. Je ne manquerai pas de faire incessamment

mon compliment à notre aimable Prussien. C'est bien dommage qu'il ne puisse pas être à la nôce. Je le plains bien d'être si long-temps seul. Il me semble qu'il consume bien tristement des années bien précieuses, et qu'on ne lui paie pas avec le travail, l'absence et l'ennui auquel il se condamne. Permettez-moi, monsieur, d'assurer de mes respects madame de Valori et la nouvelle mariée, et celui qui va gâter sa belle taille, la cadette à qui j'en souhaite autant. je suis, monsieur, avec l'attachement le plus tendre et le plus respectueux,

Votre, etc.

VOLTAIRE.

---

## XL. — *De Voltaire au même.*

Cirey en Champagne, le 8 mai.

Je vois, monsieur, qu'il faut s'adresser à des rois pour que les commissions soient bien faites. M. votre frère a reçu le paquet que je lui ai adressé très-insolemment par les mains du roi de Prusse, et je vois que vous n'avez pas reçu celui que j'ai eu l'honneur de vous envoyer par le coche d'Étampes. Je croyais devoir être plus fâché contre les rois que contre les coches, et je vois que je me suis trompé. Je n'ai point écrit à M. votre frère, parce que les lettres sont ouvertes en trois ou quatre endroits avant d'arriver; mais je me flatte qu'il n'en compte pas moins sur mon tendre attachement. Vos bontés, monsieur, adoucissent

bien la douleur que m'a causé la mort de mon cher Denis. Vous avez perdu un homme qui vous était dévoué. Et cette pauvre madame Denis n'aura plus la consolation de vous voir à Lille. Conservez-moi des bontés qui serviront toujours de baume à toutes les blessures que la nature et la fortune peuvent faire. Je resterai jusqu'au mois d'octobre dans la charmante solitude de Cirey, tandis qu'on s'égorgera en Italie, en Flandre et en Allemagne. Ensuite je viendrai faire bâiller l'infante d'Espagne et son mari; mais ce que je souhaite le plus ardemment, c'est de pouvoir vous dire à mon tour avec quel tendre et respectueux attachement je vous suis dévoué, à vous, monsieur, et à toute votre aimable famille, à laquelle je présente mes très-humbles respects.

Votre, etc.

VOLTAIRE.

## XLI. — *Du maréchal de Belle-Isle.*

Amelt, le 11 mai,

J'ai à répondre, monsieur, à vos deux lettres du 15 et 20 avril; le mouvement continuel où j'ai été à l'occasion de mon départ, pour me rendre sur cette frontière, a été cause de mon silence; mais désormais, comme me voilà fixe sur cette frontière, je reprendrai avec vous mon exactitude ordinaire, je vous prie d'en user de même; les circonstances et ma situation l'exigent pour le bien

du service; M. Amelot dont vous avez appris le rappel, était si jaloux et si mal intentionné, que je m'étais abstenu d'entretenir commerce avec vous et avec d'autres ministres, de peur de vous nuire. Mais aujourd'hui, les choses vont être sur un pied différent, d'autant que, vu la besogne dont je suis chargé et dont je pourrai l'être encore d'avantage, il est à tous égards nécessaire que je sois exactement et journellement instruit de tout ce qui se passe en Allemagne et sur-tout où vous êtes; je vous prie donc de vouloir bien entretenir avec moi une correspondance suivie et en détails.

Je crois vous avoir mandé que j'avais remis à M. le comte de Rottembourg le plan général de Prague, qui avait été omis dans la caisse où vous n'avez trouvé que le plan de l'attaque avec le journal, j'ai cru ne pouvoir prendre une meilleure voie, car il s'est chargé de le faire passer tout de suite par un de ses courriers au roi son maître; comme il n'y a rien à y ajouter, vous pourrez en dire un mot de ma part au roi de Prusse, pour savoir s'il l'a reçu et s'il en est content.

Je ne vous parlerai point des nouvelles de Flandre, dont M. le maréchal de Noailles a soin de vous informer; les pluies continuelles ont tellement gâté le pays, que l'on a été obligé de cantonner les troupes, mais l'armée sera rassemblée en front de bandière le quatorze, et l'on ne tardera pas à apprendre l'investiture de quelques

places; M. le maréchal de Coigny assemble son armée entre Landau et Guermesheim, M. de Seckendorff assemble celle de l'empereur sous Philisbourg, les ennemis dirigent la leur sur le Néker près Helbron, je suis ici dans l'entre-deux à couvrir nos frontières, ou attendant que les circonstances me mettent à portée de faire mieux; c'est ce qui fait que je redouble de soins et de régime, pour pouvoir me retrouver incessamment en état de monter à cheval.

**Le 12 mai.**

Je reçois au moment votre lettre du 2, où vous me faites part de la nouvelle qui venait de vous arriver par la voie du chancelier de l'électeur palatin, il est bien vrai que M. le maréchal de Coigny a mis la plus grande partie de ses troupes en marche pour assembler son armée entre Landau et Guermesheim, il doit s'être abouché avec le maréchal de Seckendorff, pour concerter ensemble leurs opérations, dont vous serez sans doute informé en droiture; il convient à tous égards que vous sachiez le vrai de ce qui se passe dans nos armées, et les généraux mêmes devraient vous le mander; si M. le maréchal de Coigny ou quelque autre, ne vous informe pas régulièrement de ce que fera l'armée du Rhin, mandez le moi, et j'y suppléerai avec exactitude.

Le marquis d'Esquille sera très-bien reçu de moi, dès qu'il arrivera ici de votre part, tout le

bien que vous m'en dites redoublera encore mes attentions pour lui, je serai ravi d'être à portée de m'entretenir de vous avec quelqu'un qui a passé une année de suite avec vous, et qui ne fait que de vous quitter.

Vous m'avez fait plaisir de me faire part de la réponse que le roi de Prusse a faite au lord Hindfort sur la réclamation des effets du traité d'alliance défensive, car je n'en avais point été informé.

Je suis, monsieur, avec les sentiments que vous me connaissez plus que personne, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le maréchal DE BELLE-ISLE.

XLII. — *De Frédéric.*

Au camp de Budin, le 31 août.

Monsieur, je vous sais un gré très-particulier de la promptitude avec laquelle vous m'informez, en date du 24 de ce mois, du rétablissement du roi, votre maître; je m'intéresse trop sincèrement à tout ce qui peut regarder la personne de ce grand prince, et ses intérêts, pour ne pas ressentir de cette agréable nouvelle, une satisfaction inexprimable. — Je vous remercie en même-temps de la peine que vous avez prise, en me faisant bien parvenir la dépêche du comte Schmettau.

Au reste, je souhaiterais fort de vous revoir

ici. Sur cela je prie Dieu de vous avoir en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

*P. S.* Mon gros Valori, nous prendrons Prague, tandis que vos Français ne feront que des sottises.

## XLIII. — *De Frédéric.*

Au camp de Trolitz, le 25 septembre.

Monsieur, je suis charmé de voir par votre lettre du 19 de ce mois, avec combien de sincérité vous prenez part à l'heureux événement de la prise de Prague et de quelle façon vous entrez en même-temps dans le déplaisir que j'ai reçu à cette occasion par la mort du prince Guillaume. Je sais trop bien de quelle manière vous pensez sur tout ce qui me regarde, pour ne vous pas remercier de bon cœur de vos sentimens, et de vous assurer des miens réciproques, que j'ai pour vous, priant Dieu là-dessus qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

*P. S.* J'ai fait prendre Tabor par un détachement, et nous sommes en pleine marche vers l'Autriche ; ce n'est pas assurément agir en poule mouillée.



XLIV. — *Du comte de Rünard.*

Hanover, le 27 janvier 1745.

Monsieur,

J'ai reçu celle dont vous avez eu la bonté de m'honorer le 23 de ce mois. Il est vrai, qu'on attribue ici au maréchal toute la faute de ce qu'il s'est déclaré purement et simplement prisonnier de S. M. britannique; cependant je ne suis non-seulement persuadé, que quand même il eût allégué sa qualité de ministre, il n'en aurait été ni plus, ni moins, parce qu'on est trop piqué contre sa personne et trop curieux de ses papiers; mais il est même faux ce qu'on prétexte, comme vous le jugerez vous-même par la copie de la lettre ci-jointe, qui est l'unique preuve de ce qu'on avance si hardiment dans le public. Vous y verrez, que cette preuve est très-faible et forcée par une interprétation contraire à l'intention du maréchal, car le contexte des expressions donne, qu'il n'a fait cette déclaration dans les termes, où elle se trouve couchée, que pour améliorer sa condition et pour rendre plus supportable le traitement de sa personne, dans l'état infirme de sa santé, ou comme il s'exprime, pour être soigné, comme sa santé l'exigeait : et après tout, un ministre peut-il faire quelque chose au préjudice de ceux qui l'envoient? Il est encore sûr, qu'on dit ici par manière de discours, que quand même le maréchal fût prisonnier de guerre, et qu'il fût à regarder comme

tel, on ne serait pas pour cela obligé de se tenir au cartel de l'année passée, puisque les Hanovriens n'étaient pour lors que des troupes auxiliaires, au lieu qu'à-présent, le roi très-chrétien ayant déclaré la guerre à ces états, n'a point établi de cartel à leur égard. Les ministres n'ont pas encore allégué cette raison en me parlant, mais des particuliers, qui ne méritent pas l'attention d'y entrer, et je n'ai pas jugé à propos de toucher jusqu'à-présent moi-même cette corde, mais je me suis attaché à la raison principale, qui est, que M. le maréchal était à regarder comme ministre et ambassadeur et devait par conséquent jouir des immunités, franchises et prérogatives attachées au caractère inviolable de ministre public; cependant je serais bien aise de voir ledit cartel dans son étendue, ne l'ayant pas pour y pouvoir répondre, quand on l'alléguera, et je vous prie, monsieur, si vous en avez une copie, ou m'en pouvez procurer d'ailleurs, de me l'envoyer.

Il s'agit à-présent d'attendre la réponse du maréchal, et de quelle façon il s'expliquera sur les véritables circonstances de son arrêt, dont toute la foi se fonde jusqu'ici dans le récit de sa partie. Comme on m'a refusé de lui parler, même en présence des témoins, je lui ai écrit une lettre ouverte, pour me donner les éclaircissements nécessaires à ce sujet, et pour m'informer des raisons qu'il a eues de n'avoir point voulu se prévaloir des immunitées attachées au caractère de

ministre. Je n'en ai point eu de réponse jusqu'à l'heure qu'il est, mais comme on m'a cependant assuré de lui avoir passé ma lettre le lendemain après, je n'ose attribuer ce retardement qu'au peu de repos qui est resté au maréchal dans son voyage, ayant été transporté de Calenberg par Neustadt, et puis sur la route de Verden, Achen, Ottersberg à Stade. J'ai quelque espérance qu'il pourrait avoir sauvé les écritures les plus importantes, et entre autres ses lettres de créance, et que c'est même la raison pour laquelle il n'a pas voulu provoquer au caractère de ministre. Au moins les ministres d'ici, qui conviennent à-présent d'avoir décacheté et examiné tous ses papiers, soutiennent de n'avoir trouvé aucunes lettres de créance, et j'ai remarqué, outre cela, qu'ils ne se plaignent d'aucun projet ou dessein, qui aurait pu être rencontré parmi ses papiers, et quand même ils voulussent feindre envers moi, il serait difficile de cacher aux particuliers, qui sont assez curieux, qu'on eût trouvé au moins quelques papiers d'importance; on en aurait même fait quelque parade, ce qui me fait juger, que ce qu'ils ont trouvé est de peu de conséquence. J'ai fait communiquer au ministère de Berlin mes mémoires et mes représentations, de même que les exceptions des ministres d'ici, et la réplique que je leur ai opposée; mais comme toute l'affaire s'est traitée en allemand, M. le baron de Spon aura la bonté de vous en interpréter le plus essentiel, et quoique j'en aie fait

faire des traductions françaises, dont je devrais vous faire communication, il m'est cependant impossible de m'en acquitter avec celle-ci, puisque le peu de temps et l'étendue de tant de pièces ne permettent pas d'en tirer toutes les copies nécessaires, jusqu'à ce que le plus fort des expéditions passé rendra du temps pour vous satisfaire, quand même un peu plus tard.

J'ai appris de Munich, que S. M. I. a envoyé aussi par courrier les ordres à M. le baron d'Hasselang, pour y faire au roi les mêmes représentations, dont j'ai été chargé pour ici. Je lui ai envoyé toutes les pièces, que je viens de nommer et dont il s'agit à présent, pour le mettre au fait des circonstances principales, qui méritent d'être mises en considération dans le cas présent et pour l'informer des représentations, que j'ai faites au ministre d'ici, afin qu'il puisse aller de concert avec moi dans cette affaire, et faire valoir près du roi même les raisons que j'ai alléguées ici.

On n'a pas encore répondu à la lettre du ministère de Berlin, de laquelle je ne laisse pas d'être fort content, d'autant plus qu'elle n'a dû servir dans le commencement qu'au lieu d'information pour s'éclaircir du cas en question; mais, après que la réponse sera arrivée, il sera bon d'écrire en des termes encore plus énergiques.

Le droit et les raisons sont incontestablement de notre côté, mais si suivant les principes de cette cour, qui donnent fort dans les extrémités,

la justice et l'équité auront gain de cause; c'est ce dont le temps nous éclaircira bientôt.

En attendant j'ai l'honneur de vous assurer des sentiments parfaits d'un attachement sincère et inviolable, avec lequel je serai toujours,

Monsieur,

Votre très-humble, etc.

Comte DE RUNARD.

## XLV. — *Du prince de Conty.*

Wisbaden, le 1er mai.

J'ai lieu de croire, monsieur, suivant la promesse du marquis d'Argenson, que vous êtes prévenu sur l'ordre circulaire que le roi a donné à tous ses ministres, de m'informer de tout ce qui se passe aux cours où ils résident. La vôtre est certainement, dans le moment présent, celle qui m'intéresse le plus dans le commandement de l'armée que S. M. m'a confiée, et pareillement le roi de Prusse doit être fort curieux d'être informé de ma situation.

M. de Chavigny m'a mandé qu'il vous avait pleinement informé de la retraite des Hessois, de la paix particulière que l'électeur de Bavière trahi a faite avec la reine de Hongrie, sans y comprendre la retraite assurée des troupes du roi et des palatins, enfin de tout ce qui s'est passé d'irrégulier et de très-singulier à ce sujet.

D'un autre côté, je sais que M. de Klingraff a pareillement rendu compte à son maître de toutes ces défections.

Les palatins se sont séparés des troupes du roi, aussitôt qu'ils ont été arrivés à Canstat. J'ignore si leur intention est seulement d'aller se réparer chez eux, ou d'embrasser la neutralité, mais l'électeur palatin me fait dire les plus belles paroles du monde.

Dans une pareille conjoncture vous devez juger, afin de pouvoir régler mes mouvements, de l'impatience où je suis de recevoir de vos nouvelles, et d'apprendre par vous de quel œil le roi de Prusse a regardé ce qui vient de se passer en Bavière, les projets qu'il forme en conséquence, et quel jugement vous portez de ce qui résultera de sa part. Il est bien certain qu'il ne peut espérer une bonne paix, conserver la possession tranquille de ses conquêtes à perpétuité, que par la continuation de l'alliance du roi, l'exécution des projets concertés, et la plus grande vigueur pour faire face à nos ennemis et déconcerter leurs vues. Je vous exhorte donc à me rassembler toutes vos connaissances, idées et découvertes, afin que je puisse en conséquence me faire un plan et diriger mes mouvements.

N'épargnez point les courriers, et principalement les estafettes qui me paraissent plus sûrs, en mettant une première enveloppe au directeur de la poste à Francfort.

Il n'y a que quatre jours que je suis arrivé à

l'armée, elle est belle et nombreuse, mais le maréchal de Maillebois n'a pas fait assez d'attention à l'article des subsistances, ce qui m'empêche de me porter sur le champ sur le duc d'Aremberg. Je travaille à réparer le passé.

Mes premiers soins sont donc de ramasser, autant que je puis, des fourrages, et de disposer mes cantonnements sur la Lahn de manière à les pouvoir rassembler en peu d'heures, d'autant qu'il me revient de Bonn que le duc d'Aremberg se propose de venir m'attaquer. J'en doute beaucoup, mais dans ce cas je ne refuserai pas le défi, et j'ai lieu d'espérer que le roi de Prusse sera content de moi. Si le duc d'Aremberg diffère, je ne lui laisserai pas l'honneur de faire les premiers pas.

Le corps que le comte de Ségur a ramené de Bavière est sur le Necker, je l'ai fait renforcer par vingt-un bataillons et dix escadrons, et de plus les recrues et les remontes, qui allaient en Bavière joindre ce corps, se sont trouvées très-à-propos sur le Necker, de manière qu'aujourd'hui le tout forme une armée, non-seulement pour se tenir sur la défensive, mais même pour agir offensivement, si le général Bathiani en donne l'occasion. Il s'en faut bien que je ne me trouve obligé d'abandonner l'Allemagne, comme fit le maréchal de Broglie en 1743, je puis faire face par-tout, et compte m'y soutenir, à moins que les évènements ne soient contre moi, et que le roi de Prusse ne laisse sur moi une compagnie trop forte.

Par ce tableau le roi de Prusse jugera que notre situation actuelle est très-respectable, et suivant les nouvelles que je recevrai de vous, je suis en état de la rendre davantage. Donnez-m'en, je vous prie, fréquemment, et soyez bien persuadé de la sincérité de tous mes sentiments pour vous.

L. F. DE BOURBON.

XLVI. — *Lettre de Voltaire à M. l'abbé de Valori.*

Paris, le 3 mai.

Les faveurs des rois et des papes, monsieur, ne valent pas celles de l'amitié. Vous savez si la vôtre m'est chère. J'ai reçu presque le même jour votre lettre et celle de M. votre frère. Je suis bien glorieux de n'être pas oublié de deux hommes à qui j'ai voué un si tendre attachement; mais vous m'avouerez, monsieur, que vous devez m'aimer un peu davantage depuis que le saint-père me donne des bénédictions. Sa sainteté a pensé comme vous sur Mahomet. C'est qu'elle n'a point été séduite par des convulsionnaires. On éprouve des injustices dans sa patrie; mais les étrangers jugent sans passion, et un pape est au-dessus des passions. Je suis fort joliment avec sa sainteté. C'est à-présent aux dévots à me demander ma protection pour ce monde-ci et pour l'autre.

Vous allez voir, monsieur, grande compagnie à Lille. Le roi va délivrer les Hollandais du soin pénible de garder les places de la barrière. On

prétend aussi qu'il délivrera l'ancien évêque de Mirepoix de la tentation où il est tous les jours de mal choisir entre les serviteurs de Dieu, et qu'il ira achever l'œuvre de sa sanctification dans son abbaye de Corbie. Il y fera faire pénitence aux moines. C'est un homme fait, à ce qu'on dit, pour le ciel, car il déplaît souverainement au monde.

J'ai répondu un peu plus tard, monsieur, à votre aimable lettre, mais elle m'a été rendue aussi fort tard. Elle a été à Châlons où j'avais suivi madame du Châtelet, qui a gardé M. son fils malade de la petite-vérole. Les préjugés de ce monde, qui ne sont jamais que du mal, m'empêchent de voir votre ami M. d'Argenson. Vous aurez probablement à Lille le plaisir que je regrette. Puisse-t-il en revenir bien vîte avec le rameau d'olivier. Il n'y a jamais eu de tous les côtés moins de raison de faire la guerre. Tout le monde a besoin de la paix, et cependant on se bat. Je voudrais bien que l'historiographe pût dire : Les princes furent sages en 1745.

Vous savez que le roi, en m'accordant cette place, m'a daigné promettre la première vacante de gentilhomme ordinaire. Je suis comblé de ses bontés. Adieu, monsieur ; madame du Châtelet vous fait mille compliments, recevez avec toute votre famille mes plus tendres respects.

VOLTAIRE.

## XLVII. — *Du prince de Conti.*

Langen-Schwalbach, le 14 mai.

J'apprends, monsieur, dans le moment, par un courrier que le roi m'a dépêché le 11, au soir, que le matin de ce même jour, les ennemis étant venus pour troubler le siége de Tournay, S. M. était allée les combattre, et qu'après une affaire longue et vive, les ennemis ont été totalement battus, qu'ils ont abandonné leur champ de bataille, leurs morts, leur canon, et qu'on en a encore pris en les poursuivant ; leur perte est plus du triple au-dessus de la nôtre : je ne sais pas quant-à-présent plus de détails de l'affaire; ce que je sais, c'est que le roi et M. le dauphin se portent bien, que la valeur qu'ils ont montrée les couvre de gloire , et que le roi doit jouir de la satisfaction d'avoir lui-même ordonné et fait les dispositions et les mouvements qui ont décidé du gain de la bataille, nos troupes en sont enchantées, je n'ai que faire de vous dire combien en mon particulier cet évènement me touche.

Ne doutez pas, monsieur, je vous prie, des sentiments et de l'estime particulière que j'ai pour vous.

L. F. de Bourbon.

## XLVIII. — *De Frédéric.*

Dresde, le 21 décembre.

Monsieur, je vous suis bien obligé de la part que vous me témoignez de prendre au succès de mes armes en Saxe. Grace au ciel tout est allé ici très-bon train, et il n'est pas à douter que les ministres de Dresde ne dussent pas regretter à l'heure qu'il est, les bons conseils que vous leur avez donnés autrefois. Vous serez d'ailleurs persuadé que je répondrai toujours aux sentiments sincères que je vous connais pour moi, avec cette estime particulière, avec laquelle je suis, monsieur, votre bien affectionné,

FEDERIC.

## XLIX. — *De Frédéric.*

Dresde, le 25 décembre.

Monsieur, voici la réponse que j'ai faite au roi votre maître, à la lettre que vous venez de m'envoyer de sa part.

Ce que la cour de France aurait du prévoir, il y a long-temps, c'est fait à-présent, et m'en ayant vu abandonné entièrement, malgré toutes les représentations que je lui ai fait faire, je n'ai pu plus différer de faire ma paix avec les cours de Vienne et de Dresde.

Si cette nouvelle ne fait pas plaisir à votre cour, elle ne peut que s'en prendre à elle-même, n'ayant jamais voulu m'assister, ni de subsides suffisantes, ni de troupes, ni faire aucune diversion en ma faveur. Pour notre personnel je crois que nous pourrions rester amis comme auparavant.

Pour moi je suis content d'avoir la consolation de n'avoir jamais été aux aumônes du roi de France.

Je suis avec estime, monsieur, votre bien affectionné,

FEDERIC.

*P. S.* La paix est faite, tu l'as voulu, tu l'as voulu, etc.

L. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 4 novembre 1746.

Monsieur, je ressens plus sensiblement que je ne puis vous le marquer l'attention et l'empressement que veut bien me témoigner le roi votre maître, en me faisant part aussi exactement que vous le faites, de son intention à demander pour M. le dauphin, la princesse Marie-Josephe de Pologne. Je ne doute point que S. M. polonaise ne reçoive avec la reconnaissance la plus parfaite l'honneur distingué dont elle est comblée par un choix si

brillant et si avantageux; j'y donne de nouveau tous les applaudissements que S. M. très-chrétienne peut attendre de la vérité de mon amitié, et je fais de grand cœur les vœux les plus ardents et les plus sincères pour le bonheur et les suites fortunées de cette alliance; c'est ce dont je vous prie, monsieur, d'assurer le roi votre maître et de le bien persuader de la vivacité de mes sentiments et de la manière très-particulière dont je m'occupe de tout ce qui peut intéresser sa gloire, son bonheur et sa satisfaction. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

LI. — *Du grand duc de Wirtemberg.*

Stutgard, 26 novembre.

Monsieur, mon ministre, le sieur de Keller, m'a rendu compte de la marque d'amitié que vous venez de me donner, conjointement avec M. le baron de Spon, par la communication des lettres qui vous sont parvenues au sujet des intrigues que l'aîné des bâtards de Montbeillard entretient en Pologne.

Quoique cette imposture soit connue depuis longtemps, je suis pourtant tellement sensible aux sentiments que vous avez fait voir à cette occasion à mon égard, que je ne saurais m'empêcher, monsieur, de vous en témoigner ma reconnaissance

par ce petit mot de lettre, en vous assurant de la parfaite considération avec laquelle je ne cesserai d'être, monsieur,

Votre très-dévoué serviteur et ami,

CHARLES.

*P. S.* J'apprends avec plaisir que M. le baron de Spon compte de passer par ici à son retour de Berlin. Je serai charmé de revoir en lui un ancien ami.

LII. — *De Frédéric.*

Stettin, le 10 juillet 1747.

Monsieur, je vous remercie bien de votre attention, à me marquer l'agréable nouvelle que vous avez reçue de la victoire signalée, que le roi votre maître vient de remporter sur l'armée des alliés aux Pays-Bas (1). Vous savez combien je prends part à tout ce qui peut intéresser la gloire de S. M. très-chrétienne. Je plains cependant la perte qu'elle vient de faire dans la personne du comte de Bavière, qui, à ce que l'on m'a mandé, a été tué dans cette affaire.

Comme on a toujours compté l'armée française aux Pays-Bas, forte de cent quarante mille hommes, et que la lettre que vous venez de me communiquer ne parle que de soixante mille

(1) Bataille de Lawfelt.

hommes, qui ont combattu contre l'armée des alliés, vous me feriez plaisir de m'instruire où le reste est employé, et s'il y a peut-être un corps séparé sous les ordres du comte de Lowendahl, destiné à quelque nouvelle entreprise. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur, en sa sainte et digne garde.

Les alliés ont quitté Maestricht.

FEDERIC.

LIII. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 7 octobre.

Monsieur, la réponse dure et fière des Danois nous ôte tout moyen de leur répondre, car, dès que M. de Shulin a déclaré que c'était leur *ultimatum*, il n'y a plus de contre-proposition à faire, et je vous ai écrit d'avance toutes les raisons qui m'empêchent de faire de pareilles propositions au prince successeur.

Quant à l'affaire de Magdebourg, où il s'agit des droits de cette ville, je vous renvoie au ministre d'état de Bade, au quel vous en pourrez parler. — L'on croirait à voir la façon chaude avec laquelle vous vous intéressez pour la Saxe, que la dauphine est enceinte, et il me semble, que si le roi de France a envie de faire des avantages au beau-père du dauphin, il pourrait trouver d'autres moyens, qui ne fussent point à charge à son plus fidèle allié. — Je crois avoir donné des

marques si importantes de mon amitié au roi de France, que je crains de les affaiblir par des bagatelles, comme celle que vous me demandez.— Vous serez persuadé des sentiments d'estime, que j'ai pour vous; et sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, monsieur, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

LIV. — *Du marquis de Puyzieulx.*

Versailles, le 24 mars 1749.

En vous envoyant, monsieur, l'instruction que le roi m'a ordonné de vous remettre pour votre retour à la cour du roi de Prusse, j'ai jugé devoir vous communiquer encore quelques nouvelles réflexions sur ce qui a occasionné la fermentation qu'il y a, depuis quelques mois, dans les différentes cours du Nord; je vois clairement par les dernières relations des entretiens que M. Durand a eus sur ce sujet à Londres, avec les ministres du roi de la Grande-Bretagne, que la négociation qui s'est liée entre ce prince et les cours de Pétersbourg et de Vienne, pendant le séjour qu'il a fait en dernier lieu à Hanover, a eu pour fondement le traité d'alliance défensive, conclu le 22 mai 1746, à Pétersbourg, entre l'impératrice de Russie et l'impératrice reine de Hongrie; que le roi de la grande Bretagne n'ayant pas accédé dans le temps à ce traité, ainsi qu'on se l'était proposé lors de sa conclusion,

il a été question depuis que le rétablissement de la paix générale a été regardé comme assuré, d'engager ce prince à ne pas suspendre plus long-temps son accession, et à convenir en même temps de quelques nouveaux articles pour rendre cette alliance applicable aux évènements qui pourraient survenir dans l'Europe, au préjudice des intérêts des puissances contractantes; vous avez eu une pleine connaissance de ce traité d'alliance défensive, lorsque la communication en fut faite à la cour de Berlin, au mois de septembre 1746. J'ai cependant jugé devoir en joindre ici une copie, afin que vous puissiez vous représenter clairement et distinctement les stipulations qui y sont contenues; vous pouvez vous rappeler que M. Grost, ministre de Russie ayant remis ici une copie en forme de ce traité, M. le comte de Loss qui, en conséquence des ordres qu'il avait reçus de la cour de Dresde, paraissait agir à cet égard de concert avec ce ministre, nous remit au mois de septembre 1747, un acte, en forme de déclaration, de la part du roi de Pologne, électeur de Saxe, portant que ledit traité entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, auquel ce prince avait été invité d'accéder, ne contenait rien de plus que ce qui était porté dans la copie allemande, que lui comte de Loss en avait remise ici, sans qu'aucun article, séparé ou secret, eût été communiqué à S. M. polonaise, de la part des deux cours contractantes, et qu'au cas qu'un tel article séparé ou

secret existât, et qu'on invitât Sadite M. à y accéder, en ce cas, elle ne se prêterait en aucune manière à rien qui pût être contraire, en façon quelconque, aux engagements qu'elle avait pris avec le roi.

Comme cette déclaration du comte de Loss, n'était pas une assurance positive qu'il n'avait pas été signé d'article secret ou séparé, entre les cours de Vienne et de Pétersbourg avec leur traité d'alliance défensive; mais seulement que le roi de Pologne n'en avait point connaissance, nous avons suspendu à cet égard notre jugement, et ce que nous voyons présentement assez clairement, c'est que, soit que ce traité ait été accompagné ou non de quelques articles séparés, il est seulement question présentement d'y ajouter quelques articles, qui puissent avoir pour la suite leur application aux intérêts des puissances contractantes, et que c'est ce qui a suspendu et suspend encore l'accession du roi de la Grande-Bretagne, ce prince paraissant très-éloigné de donner les mains à aucun engagement qui exposât l'Angleterre au danger d'être entraînée de nouveau dans une guerre qui acheverait de l'épuiser.

Je crois, monsieur, que vous pourrez vous servir de ces connaissances dans vos premiers entretiens avec le roi de Prusse et avec ses ministres, en sorte qu'ils puissent sentir d'eux-mêmes, que selon ce qu'on peut conjecturer de la négociation liée à Hanovre, et continuée à Londres, pour l'acces-

sion du roi de la Grande-Bretagne au traité de Pétersbourg, du 22 mai 1746. Il n'y a pas lieu d'en concevoir les alarmes qu'on aurait voulu nous inspirer et à S. M. prussienne, de même qu'à la Suède; car les stipulations de ce traité sont au fond assez innocentes, et il n'y a pas d'apparence qu'il puisse être question d'y ajouter des articles qui au lieu de tendre simplement à la défensive, pussent changer la nature de cette alliance pour la rendre offensive de quelque part que ce pût être, je dois au reste m'en remettre entièrement à vous, monsieur, sur l'usage que vous pourrez faire de ces réflexions, vous souhaitant un bon voyage, et vous priant d'être persuadé que je suis très-véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PUYZIEULX.

LV. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 22 juillet.

Monsieur le marquis, je reconnais comme je le dois de ce que vous vous êtes prêté à ma demande pour envoyer un courrier à votre cour, afin de lui porter la nouvelle qui m'a été mandée par rapport à la déclaration que le ministre de Russie à Stockholm est chargé de faire à la Suède.

Cette nouvelle m'a tant frappé, que je n'ai pu me dispenser de vous la communiquer telle que

je l'ai reçue, et si elle se confirme par l'évènement, elle vaudra autant qu'une déclaration de guerre formelle.

J'ai cru devoir cette attention à votre cour, de ne lui laisser ignorer une nouvelle aussi fâcheuse qu'il en fût jamais, afin que si elle se constate, comme je n'ai lieu d'en douter presque pas, votre cour puisse aviser là-dessus, et du moins d'assister de ses bons conseils la cour de Suède sur le parti qu'elle aura à prendre, dans le cas que la Russie voudra exécuter ce dessein.

Comme il n'est point à douter que le ministre de Russie n'ait déja reçu son courrier et que malgré cela il n'en a parlé encore, je suis de votre avis, que ses ordres sont, de ne pas procéder à faire la déclaration, avant qu'il n'ait appris que les troupes russes soient entrées dans la Finlande, afin que la menace aille d'un pas égal avec sa réalité.

Quant à la nomination d'un ministre de ma part à la cour de Danemarck, le comte Podewils saura vous dire, que je m'y suis déterminé du premier moment que j'eus la nouvelle de la nomination, que cette cour-là avait faite du sieur de Rosexecautz, et qu'il n'y a que le choix de la personne que j'y pouvais employer utilement, qui m'a embarrassé jusqu'ici, en quoi cependant je me déciderai. Et sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, M. le marquis, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

LVI. — *Du chancelier d'Aguesseau.*

Paris, le 9 août.

Vous m'avez fait un véritable plaisir, monsieur, de m'envoyer le plan que le roi de Prusse s'est formé, et qu'il a déja exécuté en grande partie pour la reformation de la justice. Je l'ai trouvé beaucoup plus étendu et plus détaillé que le premier projet qui m'avait été donné par M. Chambrier. Mais quoique l'un et l'autre renferment des vues très-utiles pour l'abréviation des procès et la diminution des frais, je serais encore beaucoup plus curieux de voir le code de Frédéric, où un si grand prince s'est proposé de donner à ses sujets, non-seulement les règles de la forme et de l'ordre judiciaire, mais les lois mêmes par lesquelles le fond des questions qui se portent dans les tribunaux, doivent être décidées.

Les renvois que l'on fait dans le nouveau plan à différents titres de ce code, peuvent faire croire qu'il est déja imprimé; et en cas que cela fût, je vous serais très-obligé si vous vouliez bien m'en envoyer un exemplaire en feuilles.

Je ne laisse pas cependant de douter que l'ouvrage soit si avancé, parce que je trouve ce titre à la page 29 du nouveau plan.

*Projet de Corpore juris Fredericiani*, etc. Et il n'est pas vraisemblable que l'on se fût servi du terme de *Projet*, si ce corps de droit était imprimé et publié.

Il vous sera bien aisé, monsieur, de résoudre mon doute sur ce point de fait, et si le nouveau code du roi de Prusse n'est pas encore imprimé, je me contenterai de vous prier de vouloir bien faire en sorte que j'en puisse avoir un exemplaire aussitôt qu'il paraîtra. Ce sera une nouvelle marque que vous me donnerez d'une amitié dont je fais tout le cas qu'elle mérite, et j'y répondrai toujours par mon attention à vous témoigner en toute occasion combien je suis, monsieur, véritablement et parfaitement à vous.

D'AGUESSEAU.

## LVII. — *De Frédéric.*

Potzdam, 17 mars 1750.

M. le marquis de Valori, vous avez vu mon admiration et ma sensibilité à la réception des belles statues que le roi votre maître a bien voulu m'envoyer. Un pareil présent répond également et à sa magnificence et à la manière dont je ressens tout ce qui me vient de sa part. Vous savez mieux qu'un autre le cas infini que j'en fais et combien mon amitié est flattée de tous les témoignages que je reçois de la sienne.

Je ressens aussi, comme je le dois, la façon dont vous avez rempli dans cette occasion la commission dont vous étiez chargé, et le présent que je fais joindre à cette lettre, et que

vous voudrez bien agréer de ma part, est autant une marque de la bienveillance et de l'estime particulière que j'ai pour vous, qu'un moyen de vous rappeler une époque dont je me souviendrai toujours moi-même avec un nouveau plaisir (1). Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

## LVIII. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 27 mars.

Monsieur, j'ai bien reçu votre lettre et la pièce qui y était jointe; vous connaissez tous les sentiments qui me lient au roi votre maître, et avec combien d'empressement je saisis toujours les occasions de lui témoigner mon attention, et la sincérité de mon amitié; vous savez aussi que j'aime véritablement à vous donner des marques de la bonne volonté particulière que j'ai pour vous.

---

(1) L'on voyait autrefois au château du Bourgneuf, près d'Étampes, un tableau représentant l'entrevue de Frédéric avec sa mère; toute la famille de Prusse y était représentée. Le présent annoncé par cette lettre est celui-là. Ce furent le marqnis de Valori et l'aumonier Müller qui conjointement appaisèrent le courroux de Frédéric Guillaume, lequel, comme on le sait, avait relégué le grand capitaine, son fils, dans la citadelle de Custrin.

(*Note de l'Éditeur.*)

Mais je ne puis me prêter à envoyer la badinerie (1) que vous me demandez, et pour laquelle vous avez fait naître une curiosité que l'ouvrage ne mérite pas, mais dont l'auteur sent cependant tout le prix. Cette folie, vous le savez, n'a été que l'emploi de mon loisir, l'amusement d'un carnaval, et un espèce de défi que je me suis fait à moi-même; et ce poëme, si c'en est un, se ressent de ma gaieté, et du temps où je l'ai composé; j'ai voulu peindre des grotesques; un peu de complaisance, sans doute, vous fait croire que j'y ai réussi. Mais on juge injustement et malheureusement des auteurs par leurs ouvrages, et je crain-

(1) « J'ai bien de l'impatience de voir votre Lutrin ou votre Batrachomyomachie homérique sur M. de Valori.

Mais un ministre d'importance,
Envoyé du roi très-chrétien,
Et sa bédaine et sa prestance,
Le courage du Prussien,
La fuite de l'Autrichien.
Que votre active vigilance
A cinq fois battu comme un chien;
Tout ce grand fracas héroïque,
Vos aventures, vos combats,
Ont un air un peu plus épique
Que les grenouilles et les rats,
Chantés par ce poëte unique
Qu'on admire et qu'on ne lit pas. »

(*OEuv. de Volt., vol.* 86, *corresp. du roi de Prusse et de Volt., p.* 62.)

C'est ce poëme intitulé le *Palladion*, et que Voltaire appelle une *Valoriade*. (Voyez le même tome, p. 81.)

(*Note de l'Éditeur.*)

drais que celui-là ne donnât trop mauvaise opinion de mon imagination : je craindrais que l'on ne me taxât de peu de raison, dont, de tout temps, on accusa les poëtes, et vous m'avouerez que cette crainte n'est pas indifférente, lorsque, par aventure, le poëte se trouve être un souverain. Je sais bien que la prévention obligeante du roi, votre maître, doit me garantir de cette terreur, et la confiance parfaite que j'ai dans son amitié et dans la bonté de son caractère, me rassure entièrement vis-à-vis de lui-même ; mais plus d'un événement peut dérober ce livre de ses mains, et combien ne crieraient pas alors les théologiens, les politiques, les puristes même ; un roi écrire un poëme de six chants, oser fabriquer un ciel, critiquer librement la terre, un allemand rimer en français ! C'est trop à-la-fois braver de prétendus ridicules, et je ne me sens point la résolution d'affronter aussi ouvertement l'empire des préjugés ; je ne me pardonne cet ouvrage que par le peu de moments que j'y ai donnés, et par la persuasion où je suis de n'avoir cherché qu'à m'amuser sans intéresser personne ; mais vous conviendrez que l'on sera fort éloigné d'entrer dans tous les motifs de mon indulgence. Je m'en rapporte au zèle que je vous connais pour moi, pour juger des conséquences, et je me confie entièrement à l'amitié du roi votre maître, pour tolérer un manque de complaisance que je ne me permets que par une prudence qui, j'espère, aura

son approbation (1). Soyez persuadé qu'il ne faut pas moins que des raisons aussi fortes pour m'em-

---

(1) Fragments du poëme, intitulé le *Palladion*; il se trouve imprimé au commencement du 1[er] volume du supplément aux œuvres posthumes de Frédéric II.

« Je veux pourtant chanter de ma voix rauque
« Ce *Valori*, ce fameux champion,
« Qui par l'effet de son destin baroque,
« Des Prussiens fut le Palladion;
« Et pour lequel se fit mainte blessure,
« Quand les housards, fins et rusés matois,
« De l'enlever essayant l'aventure
« Autour du camp venaient en tapinois.
« O vous, divin et très-bavard Homère,
« Des rimailleurs et l'oracle et le père, etc.
.........................................
« Bien autre était le vaillant *Valori*
« Dans les combats par son père aguerri,
« Dont je vous fais l'histoire véritable;
« C'est un héros au-dessus de la fable.
.........................................
« Lors de Paris la divine patrone
« Va par les airs chercher le gros marquis.
« Sainte à l'instant travestit sa personne.
« Elle prend l'air des gens de son pays,
« Elle se met en homme du beau monde;
« Imaginez les charmes d'Adonis,
« Et d'Apollon taille et crinière blonde;
« L'air éventé, l'œil vif, le ris fripon,
« Accompagnaient sa tête moutonnée,
« Et son grand nœud fermé sous le menton,
« Et sa chemise en dentelles ornée,
« Et ses manchettes à patte de pigeon,
« Et ses bas blancs tirés jusqu'à l'échine,
« Ses escarpins avec rouges talons
« Et son habit, chamarré de galons

pêcher de vous montrer dans cette occasion combien vous avez lieu de compter sur ma bienveil-

---

« Faisaient valoir sur-tout sa bonne mine.

.................................

« O *Jaromirs*, nom mal né pour la rime! etc.

.................................

« C'est dans ce bourg que, pis qu'un Allobroge,
« Le gros marquis imprudemment se loge.
« On lui donna par prédilection,
« De preux guerriers une forte cohorte,
« Qui tous veillaient alentour de sa porte
« Pour conserver ce grand Palladion, etc.

.................................

« Sans ornement et sans architecture,
« Figurez-vous un boucan clandestin.
« On n'y flairait, ma foi, nulle odeur d'ambre;
« On n'y trouvait que deux appartements, etc.

.................................

« La nuit arrive et *Valori* se couche:
« Le gros marquis dormait comme une souche;

.................................

« Il est déja deux heures loin minuit;
« On carillonne, il se fait un grand bruit;
« Et le Pandour, avide de pillage,
« Entre en forçant la porte de d'Arget.
« Dans ce péril pour le bien de la France,
« Le badaud tint très-bonne contenance;
« Et se sentant pris par le trébuchet,
« Il s'écria d'une voix pathétique:
« Qui cherchez-vous? — Nous cherchons le marquis.
« Nous en voulons à votre politique,
« A la vaisselle, à vos meubles de prix. —
« C'est moi qui suis l'envoyé de Paris,
« Leur répondit ce prudent domestique;
« Prenez ces sacs pleins de nouveaux louis.
« En même temps cette troupe pillarde

lance et sur mon estime. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, monsieur, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

---

« Fait table rase en cet appartement, etc.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Ce bruit affreux d'abord frappe l'oreille
« Du gros marquis, qui soudain se réveille, etc.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Hors de son lit, criant tout éperdu
« Il va sortir et se livrer tout nu,
« En attitude au vrai très-immodeste, etc.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Au corps-de-garde accourut Hédewige (*),
« Elle cria : « Monsieur le caporal,
« Assistez-nous, votre devoir l'exige,
« Chassez d'ici le ravisseur brutal.
« Tandis qu'en hâte une troupe cruelle
« Traînait d'Arget au travers du jardin,
« Toujours pillant, grossissant son butin,
« Le caporal faisait pleuvoir sur elle
« Du plomb mortel l'épouvantable grêle.
« Onc Russien n'a dans ses chasses d'ours,
« Défait un nombre aussi considérable,
« Que *Jaromirs* vit d'ames de Pandours
« Dans cette nuit descendre droit au diable.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .Le généreux d'Arget
« Leur déclara d'abord ce qu'il était ;
« Et dans le temps que d'Arget développe
« De son malheur le plaisant quiproquo,
« L'Autrichien croit tomber en syncope, etc. (**).

* Patronne de Berlin.

** Extrait d'une lettre de M. de Puyzieulx à M. de Valori, datée de Versailles le 7 mars 1750 : « . . . . Le roi a toujours une extrême envie d'avoir « le poëme dont vous nous parlez. S. M. est supérieure aux impressions que « pourrait faire tout ouvrage libre dans les matières les plus sérieuses. Elle « le tiendra elle-même sous la clef. Elle vous recommande de faire tous vos « efforts pour l'obtenir. » — Ce poëme n'a été publié à Berlin, chez Woss et fils, qu'en 1789.

LIX. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 26 avril.

Monsieur le marquis de Valori, j'ai bien reçu votre lettre du 24 de ce mois; je reconnais, avec plaisir, votre zèle et votre attachement pour moi, dans la manière dont vous ressentez les témoignages de ma bienveillance et de mon amitié; soyez persuadé que je saisirais toujours, avec la plus grande satisfaction, les occasions de vous en renouveler les assurances. Ce sera m'obliger que de les faire naître. Je serai toujours charmé de vous donner des marques de l'estime particulière, que vos qualités personnelles, et la façon dont vous avez rempli les fonctions de votre ministère, vous ont si bien mérité de ma part. Sur ce, je prie dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

LX. — *De mademoiselle de Knesebeck.*

Le 10 juin 1750.

Quelle satisfaction pour moi, mon cher papa, de recevoir de vos nouvelles, quoique je vous connaisse trop bien pour avoir douté un moment de votre amitié. Les assurances que je viens d'en recevoir m'ont causé une joie bien sensible; je n'aurais pas manqué de vous en témoigner plutôt

ma reconnaissance; mais un voyage que la reine a fait à Orangebourg, où nous n'avons pas pu trouver un moment duquel j'aurais pu disposer, m'en a empêchée. Que je porte envie à madame de Grappendorff, qui est allée vous porter sa réponse elle-même; elle pourra vous dire combien on vous regrette journellement, quoique milord (1), soit fort aimable; mais cependant nous ne retrouvons point notre cher et bon papa Valori, et je désespère que nous le retrouvions. Madame Tirconnell est arrivée; mais comme elle se sent très-fatiguée du voyage, elle ne paraîtra que dans un couple de jours. Nous sommes tous fort impatients de la voir. Tout va d'ailleurs son train ordinaire. Nous sommes à *Monbijou* (2), où nous tâchons de nous amuser aussi-bien que nous pouvons; notre humeur folle nous accompagne par-tout, et ne seconde pas mal notre intention. La grande Panwitz (3) a pensé me décoiffer, quand j'ai reçu votre lettre, et qu'elle n'en avait pas; la petite Peinson (4) qui ne fait pas de fort grandes prétentions, est sensible à votre souvenir, et m'a chargée de vous dire qu'elle vous aimait de tout son cœur.

Sa majesté la reine m'a ordonné de vous faire

---

(1) Milord Tirconnell, déja cité dans la notice.
(2) Maison de plaisance de la reine de Prusse.
(3) Dame de la reine.
(4) Autre dame du palais.

des compliments de sa part, et comme elle ne voyait aucune apparence de vous revoir, qu'il ne lui restait qu'à vous souhaiter tout le bonheur desirable; et son altesse le prince de Prusse en fait de même. Je ne finirais point, si j'entreprenais de vous parler de tous ceux qui se souviennent de vous. J'espère que vous serez persuadé que je ne cesserai jamais de prendre une part infinie en tout ce qui vous regarde, étant aussi parfaitement que je le suis

Votre très-humble servante et fidèle amie,

DE KNESEBECK(1).

*Lettre de la princesse Amélie, jointe à la précédente.*

Sous les auspices de votre grande fille, je suis mon inclination, laquelle me dicte de vous témoigner, monsieur, combien je vous suis redevable du compliment que vous m'avez fait faire par madame de Grappendorff. Ne poussez pas vos soupçons à un tel excès, de croire que l'on ne pense plus à vous; mais rendez justice à vos amies, et soyez persuadé de leur constance. D'ailleurs, il est certain que votre souvenir nous accompagne toujours; votre absence nous cause à tous moments des regrets, et il ne nous reste pour toute consolation, que de faire des vœux sincères pour tout

(1) Dame-d'honneur.

ce qui peut contribuer à votre parfait bonheur et contentement.

Je suis, mon cher marquis, votre affectionnée et sincère amie,

AMÉLIE (1).

## LXI. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 11 décembre.

Monsieur le marquis de Valori, j'ai bien reçu votre lettre du 24 du mois dernier; privé, comme je le suis, du plaisir de vous voir, il m'est tout-à-fait agréable de recevoir des témoignages du zèle et de l'attachement que vous me conservez; j'y suis extrêmement sensible, et je prends trop de part à ce qui vous touche, pour ne pas apprendre avec satisfaction les marques de bonté et de bienveillance que vous recevez à votre

(1) La princesse Anne-Amélie était la sœur préférée de Frédéric, et celle qui avait le plus de rapports de ressemblance avec lui pour le physique et le moral. Après avoir été une des plus belles princesses de son temps, elle tomba dans des infirmités cruelles. L'on a publié des Mémoires de la princesse Amélie, dont plusieurs personnes révoquent en doute l'authenticité. Cette princesse, non moins distinguée par les vertus que par son goût et ses talents dans les arts, était très-savante en musique et excellait sur le clavier; elle fut nommée jeune encore abbesse de Quedlimourg, et mourut à Berlin, le 30 mars 1787; elle était née le 9 novembre 1723.

(*Note de l'Éditeur.*)

cour; vos services vous les ont meritées, mais la manière dont vous me flattez que j'y ai contribué, ajoute encore à mon contentement. Rien dans le monde ne m'intéresse, et ne me touche davantage que l'amitié du roi votre maître. Je ressens, avec la plus grande sensibilité, tout ce que vous me dites de ses sentiments pour moi; vous connaissez toute la pureté des miens pour ce grand prince, et combien je m'occupe de sa personne, de sa gloire et de son bonheur. Vous pouvez être bien assuré que je mettrai toujours tous mes soins à resserrer de plus en plus les liens d'une union si conforme à nos communs intérêts, et à l'inclination vive et personnelle qui m'attache à S. M. très-chrétienne, et ce n'est assurément pas de ce côté-ci que la bonne harmonie sera jamais affaiblie; vous me ferez plaisir de faire connaître dans l'occasion, ma façon de penser à cet égard; informez-moi des évènements heureux qui vous arriveront, et comptez toujours bien solidement sur ma bonne volonté, et sur mon estime. Sur ce, je prie dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

*P. S.* Je m'intéresse, mon cher Valori, à tout ce qui peut vous être agréable. Je souhaite qu'Étampes devienne pour vous le palais d'Antinoüs, et votre verger le jardin des Hespérides, et que

dans le cours de la vie douce et philosophique que vous allez mener, le *toutou* (1) de S. M. britannique n'oublie pas le philosophe de Sans-Souci.

## LXII. — *Du prince Henri* (2).

Berlin, le 2 juillet 1751.

Monsieur, loin de vous avoir oublié, je sens tout le prix du sentiment que vous témoignez

(1) Le marquis de Valori, lors de sa mission à Hanovre, n'avait pas quitté le roi d'Angleterre, d'où lui vient ce sobriquet.

(2) Comme le prince Henri est aussi célèbre qu'il mérite de l'être, j'aurais pu me dispenser d'en donner un court éloge; mais je croirais lui ravir un hommage si je ne plaçais ici la citation suivante, tirée des souvenirs de M. Dieudonné Thiébault, père de l'officier-général, distingué par son bel ouvrage *du Blocus de Gênes :* « On m'a demandé cent fois « lequel m'avait paru l'emporter de Frédéric ou du prince « Henri, pour toutes les qualités qui constituent le grand « homme. Jamais deux hommes se sont moins ressemblé. Fré- « déric était constitué d'une manière robuste, et Henri a vécu « plus long-temps. La physionomie de tous les deux était « très-marquée. Personne peut-être n'avait les yeux plus vifs « et plus spirituels que le premier. Le second avait les yeux « déplacés, mais durs seulement au premier aspect. Le frère « aîné avait l'esprit facile, plein de saillies et d'épigrammes, na- « turellement porté au persifflage; le prince Henri avait l'esprit « sérieux, mais sans lenteur. Tous les deux étaient plus qu'in- « struits, ils étaient savants. Ils ont fait tous les deux de

avoir pour moi. Ce n'est pas la première épreuve que j'en reçois. Vous m'avez fait voir assez souvent la part que vous preniez à mes intérêts, pourriez-vous croire que j'y suis insensible!

Me voila dans une situation toute nouvelle. Je suis fort étonné quand je me trouve dans la maison de Schewrin où je loge, à ma propre table; mais sur-tout de m'y voir marié; c'est le cours du monde, et je m'y ferai comme à bien d'autres choses.

En vérité, monsieur, vous avez raison de me reprocher ma nonchalance. J'aurais satisfait plutôt à l'empressement que vous me témoignez d'avoir mon portrait, mais rappelez-vous, s'il vous plaît, la tardive main qui gouverne le pinceau du peintre. Il y a deux ans de suite, que j'obéis à M. Pesne, et lui sacrifie toutes les heures qui me restent. Je me flatte qu'en peu de temps je pourrai vous satisfaire.

Je dois rendre la justice à vos amis et amies, car vous avez de l'un et de l'autre, que l'on se souvient très-souvent de vous; c'est un plaisir très-grand de vivre, quoique absent parmi ses

« grandes choses dans la guerre et dans la politique, mais « l'un comme par inspiration, et l'autre avec réflexion et par « calcul : aussi est-il arrivé que celui-là a fait des fautes, « mais a beaucoup plus fait de choses; et que celui-ci, qui « pourtant a beaucoup fait, n'a pas eu de fautes à se reprocher. »

(*Note de l'Éditeur.*)

connoissances; vous pouvez vous en flatter. Soyez du moins persuadé que, pour mon particulier, je serai flatté aussi souvent que je pourrai vous donner des témoignages de l'amitié et de l'estime, avec laquelle je suis,

Monsieur, votre très-affectionné ami et serviteur,

HENRI.

## LXIII. — *De Frédéric.*

Berlin, le 7 janvier 1752.

Monsieur le marquis de Valori, je reçois toujours, avec un nouveau plaisir les témoignages de votre souvenir, et des sentiments que vous me conservez; je connais la sincérité des vœux que vous voulez bien former pour ma santé, en ce renouvellement d'année. Je sais qu'ils ont leur source dans la vérité de votre zèle et de votre attachement pour moi, et je vous prie d'être persuadé que j'y suis extrêmement sensible, et qu'il n'y a point de félicités que je ne vous souhaite. Si la manière dont je m'y intéresse pouvait y contribuer, vous n'auriez assurément rien à desirer, et je vous saurais bientôt aussi heureux que vous méritez de l'être; comptez toujours sur ma bienveillance la plus décidée, et soyez assuré que le temps ni l'éloignement ne pourront rien y changer. Elle est établie sur l'estime véritable que je vou sai accordée de tout mon cœur, et pour toujours. Sur ce, je prie dieu, qu'il vous

ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

---

LXIV. — *Du prince Guillaume.*

Au camp de Linay, le 25 octobre.

J'ai reçu, cher marquis, votre lettre et la menace de la Russie. votre amitié m'est chère, et je ne desire que de mériter toujours la bonne opinion que vous avez de moi. Je voudrais que nous puissions vous voir avec nous, et je vous assure que je crois que la chose ne serait point impossible pour l'année prochaine; on dit que le marquis de Belle-Isle reste toujours notre ami en dépit de nous, peut-être trouvera-t-il un moyen de nous raccommoder; il en est temps! le petit homme de sucre, votre antipathie, est bien désucré; c'est lui peut-être de toute cette nation qui ne mérite pas d'être plaint; les autres inspirent pitié, et il est sûr que plusieurs des nôtres lui ont parlé la larme à l'œil! je suis bien persuadé que vous nous ferez le moins de mal et le plus de bien que vous pourrez; conservez toujours ces sentiments, et ne doutez jamais de mon estime et amitié.

Votre serviteur,

GUILLAUME.

## LXV. — *Du prince Henri.*

Berlin, le 12 décembre.

Monsieur, vous recevrez mon portrait que vous avez souhaité d'avoir. J'en retire l'avantage qu'il servira à me continuer votre souvenir, et rien n'est plus agréable que d'être présent à la mémoire de ceux qu'on estime.

Si Berlin vous est toujours cher, comme je m'en flatte, vous pouvez être en assurance contre l'oubli de vos amis ; vous leur tenez toujours à cœur, je suis de ce nombre. Soyez persuadé que rien n'effacera l'estime et la considération avec laquelle je suis,

Monsieur, votre très-affectionné ami et serviteur,

Henri.

## LXVI. — *De Frédéric.*

Berlin, le 19 janvier 1753.

Monsieur le marquis de Valori, j'ai été extrêmement sensible à la marque d'attention et de souvenir que vous avez bien voulu me donner par la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire le 1er de ce mois; les vœux que vous formez pour moi à ce renouvellement d'année, me sont d'autant plus agréables que j'en connais la sincérité, et la bonté du cœur d'où ils partent;

soyez assuré que je me souviens toujours de vous avec plaisir, et que je verrai avec satisfaction les occasions de vous marquer mon estime et la parfaite considération qu'un homme de votre caractère mérite si bien. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

## LXVII. — *Du prince Henri.*

Berlin, le 23 janvier 1754.

Monsieur, vous pouvez être certain et convaincu, que je reçois, avec la plus grande reconnaissance, les sentiments d'amitié que vous me témoignez. Je les appelle comme cela, puisqu'ils me sont bien plus agréables, sous ce titre, que sous tout autre nom, et que j'estime plus l'amitié d'une personne de votre caractère, que le faux attachement d'une foule d'espèces, qui portent le titre d'hommes, souvent sans l'être. Vous me souhaitez la bonne année, j'en fais autant à votre égard; mais je ne vous souhaite ni dignité, ni richesse; vous auriez cela de commun avec tant d'autres, et cela ne vous rendrait pas plus heureux. Conservez, dans un âge avancé, cette égalité d'ame et cette humeur enjouée qui vous assure et conserve des amis. C'est le vrai bonheur que je vous souhaite du meilleur de mon cœur.

Je me flatte d'être le premier à vous apprendre que Grappendorf est grand-veneur, avec 18000 écus de pension. Madame la grande-veneuse quittait Berlin, heureusement elle est retenue par cette dignité, ce qui ne la chagrine nullement.

Adieu, cher marquis, continuez-moi votre souvenir, et soyez persuadé que je ne cesserai d'être avec la plus grande estime, monsieur, votre très-affectionné ami et serviteur,

HENRI.

## LXVIII. — *Du prince Guillaume.*

Spandau, le 5 juillet.

Votre lettre, cher marquis, m'a causé l'effet que doit ressentir tout homme sensible au souvenir d'un ami; je ne m'arrêterai pas à vous étaler les sentiments que mon cœur vous porte; si jamais je puis trouver l'occasion de vous en donner des preuves réelles, ce sera le moyen le plus sûr de vous en convaincre; soyez persuadé que je m'y prêterai avec plaisir.

J'ai été très-satisfait de vous voir penser à-peu-près de même que moi sur la dispute des savants; cette affaire est faite et n'est plus à changer; ce qui me fait peine, c'est que le pauvre Maupertuis ne sera pas sans garder quelque tache vis-à-vis de ceux qui ne sont pas bien au fait de la droiture de son caractère; je crois qu'au commence-

ment il aurait dû plus se ménager pour éviter l'arrêt du public; mais je suis persuadé que, tout bon géomètre et calculateur qu'il est, il n'aurait jamais pu résoudre que la dispute avec Konig engagerait le roi de Prusse à se défaire d'un homme qui lui procurait, pour ainsi dire, les moments qu'il passait les plus heureux de sa vie; car il animait, par sa conversation enjouée et instructive, les soupers, et excitait, par ses saillies pétillantes d'esprit, les ris des convives; vous savez, cher marquis, que cela est rare; car ceux qui entourent les grands croient que c'est leur marquer du respect que de conserver en leur présence des physionomies rébarbatives : je souhaite que M. de Maupertuis remette sa santé, je le reverrai toujours avec plaisir, et je regrette qu'il soit brouillé avec Voltaire, car certainement des gens d'un mérite si différent ne devraient pas être en concurrence; et, en les prisant chacun selon ses talents, on pourrait en tirer beaucoup d'utilité; mais voilà la chose impossible.

Nous sommes fort occupés de nos manœuvres militaires; je mène une vie bien différente de celle de petit-maître; je me couche à neuf heures du soir, pour me lever à quatre, et tirer de la poudre aux moineaux jusqu'à sept; tout cela, regardé d'un œil de philosophe, paraît bien ridicule, et que devient l'humanité lorsqu'on pense que cela se fait pour la destruction des hommes; mais c'est un de ces usages établi dans le monde

que de s'entre-tuer, qui ne peut être justifié par rien ; ainsi la longueur du temps a pu autoriser un crime ! la défense de la patrie, le soutien de ses alliés peut donner une couleur qui le fait envisager d'une autre face; voilà donc la raison qui fait que nous nous tracassons ainsi ; ajoutez-y un peu de vaine gloire, et vous serez au fait.

Nous camperons quinze jours; nous serons harassés beaucoup, mais je ne regretterai pas de l'être, puisque rien ne saurait être mieux pour les troupes en temps de paix que de camper. Nous ferons plus de manœuvres, mais notre camp sera moins illuminé que celui des Saxons l'a été. Vous serez peut-être au fait du spectacle nouveau dont monseigneur de Brülh a réjoui le roi son maître; toutes les tentes des soldats et des officiers ont été ornées de lampions; on m'a assuré que les généraux se sont piqués à qui serait le plus magnifique, et qu'ils y ont dépensé beaucoup d'argent. M. de la Touche nous a annoncé que plusieurs officiers de vos troupes viendront ici. S'il en est un qui me porte une lettre de votre part, cette recommandation lui vaudra toutes les attentions que je pourrais prendre pour lui donner de l'agrément pendant le séjour qu'il fera ici. Nous avons le brigadier de Glaubitz ici ; je suis bien aise de le voir; je le trouve aimable en compagnie, et je crois qu'il n'en est pas moins bon officier.

Adieu, cher marquis, comptez-moi toujours

au rang de vos amis, c'est l'unique chose que je vous demande.

GUILLAUME.

LXIX. — *Du prince Guillaume.*

Berlin, le 5 août.

Monsieur, M. le chevalier de la Touche m'a remis votre lettre; je l'ai reçue avec le plaisir que doit me causer le souvenir d'un homme que j'estime, et dont je me flatte d'être ami.

Vous me parlez encore de mon portrait; ce don est de peu de valeur par les traits qu'il représente; il n'en a d'acquis que par les soins que Pesne y a mis pour son propre honneur. Mais vous ne me dites rien, cher marquis, des bienfaits du roi votre maître. Est-il juste que j'apprenne par hasard qu'il vous a gratifié nouvellement en augmentant vos pensions? Je vous en félicite et souhaite la continuation; c'est un devoir aux souverains que de récompenser les services; vous en avez rendu à l'état en différents postes, et vous vous en êtes acquitté dignement; ce n'est pas moi seul qui le dit, mais le public vous rend cette justice; vous devez être flatté de la reconnaissance du roi votre maître, et encore plus d'en être redevable uniquement à vos mérites.

Voilà le roi de Dannemarck marié : les gazettes

disent beaucoup de bien de la reine ; vous l'avez vue il y a deux ans, et je l'ai vue l'année passée ; je l'ai trouvée belle; mais je suspends mon jugement en attendant le vôtre. Je ne crois pas qu'il faut une couronne pour rendre ma sœur Amélie heureuse; je préfère l'état d'une fille bien établie à tous les mariages du monde; car tout mari, tel qu'il puisse être, est un maître, et un roi l'est encore plus despotiquement; ce ne sont ni les richesses, ni les titres qui nous rendent heureux; une liberté à laquelle la raison met des bornes est préférable à toutes ces vanités ; j'espère que ma sœur pense de même.

Je souhaiterais que vous puissiez voir l'épouse de mon frère Henri, je suis persuadé que vous joindriez vos suffrages à ceux du public; les graces de son corps et la douceur de son esprit sont des qualités qui ne feront jamais regretter à mon frére de l'avoir épousée.

Comme je suis sur le chapitre du mariage, je vous dirais pour nouvelle que le *petit vilain* est plus raisonnable qu'il n'a été; je n'ai pu, malgré cela, persuader à son aimable femme, qu'elle ajoutât deux mots à ma lettre pour vous marquer son souvenir, elle m'a chargé de vous le témoigner; mais son écriture aurait été plus évidente; faites-moi le plaisir, cher marquis, de m'adresser une lettre pour elle ; je sais qu'elle y sera sensible.

Je vous prie de ne pas douter un moment de

mon amitié et estime, et d'être persuadé qu'elle ne me quittera jamais.

Je suis, monsieur, votre dévoué et sincère ami,

GUILLAUME.

---

## LXX. — *Du prince Guillaume.*

Berlin, le 27 août.

Je m'en rapporte à la sincérité de M. Bally, pour qu'il vous persuade que votre souvenir, monsieur, m'est toujours cher, et que je fais d'autant plus de cas de votre amitié, que je suis sûr que ceux qui en sont dignes ne sont pas gens sans mérites. Si vous trouvez plaisir d'apprendre les récits de la vie que nous menons dans notre petite société, il est à portée de vous en raconter des anecdotes, ayant été admis à toutes nos parties de plaisir.

J'ai trouvé en lui un caractère réservé qui engage à apprendre à le connaître, et à mesure qu'on le fréquente, on découvre en lui tous les talents qui constituent un aimable homme; je puis vous dire avec vérité que son départ me fait peine, et que je m'intéresse à son sort; mais je suis sûr qu'il fera fortune, si on lui donne des occasions où il puisse montrer sa capacité.

Je vis dans l'espérance que madame de Grappendorf me chargera d'une réponse à celle que

vous lui avez écrite; mais, comme il faut qu'elle saisisse le moment où son Argus n'est point séant pour écrire, et que ces moments sont rares, je ne suis pas sûr de recevoir sa lettre aujourd'hui; mais je vous l'enverrai en y joignant une de ma part dès que je l'aurai reçue.

Soyez persuadé, cher marquis, que les sentiments que je vous porte sont sincères et ne me quitteront jamais.

GUILLAUME.

## LXXI. — *Du prince Guillaume.*

Le 30 novembre.

On trouve, cher marquis, de la consolation de partager sa douleur avec des amis; vous savez déja la perte que nous venons de faire, et je suis sûr que vous en êtes attristé. J'ai appris ce funeste événement de la manière du monde la plus désagréable; j'étais en carrosse sur le chemin pour venir ici, ayant été à Orangebourg, ce qui fait une toute autre route que lorsqu'on vient en droiture de Berlin; mon frère Ferdinand et mon écuyer Brands m'accompagnaient. Un indiscret domestique, auquel un messager de Grappendorf avait parlé, vient nous crier, dans la portière du carrosse, La Grappendorf est morte! Figurez-vous mon altération; l'effroi du pauvre frère; je lui conseillais de prendre un cheval pour gagner

Neustatd, dont il était éloigné d'un mille; en attendant je tâchais de me faire toutes les illusions possibles pour douter de la vérité de cette funeste nouvelle; mais étant rentrés dans le grand chemin de Berlin, nous rencontrâmes plusieurs carrosses qui ne nous confirmèrent que trop sûrement cette triste vérité. Brands, arrivant à Neustatd d'où Grappendorf venait de partir, trouve, en entrant dans la maison, sa sœur sur le vestibule, étendue sur une table; c'est une situation bien triste que celle de ce pauvre garçon, qui aimait tendrement sa sœur.

Je puis vous assurer, cher marquis, que cette mort m'afflige à un point que je ne puis exprimer; voilà l'unique femme de Berlin qui connaissait le plaisir de la vie décente, enlevée! elle méritait d'être aimée; car elle avait des sentiments, et je suis persuadé qu'elle est morte fidèle à son mari, et cela par raison et nullement par crainte, par amitié, et par le pur effet du devoir. Vous et moi nous perdons une amie, hélas! que peut-on faire contre la volonté du destin qui fixe la vie et la durée de toute chose. Je souhaite que de ma vie je ne vous écrive une lettre dans le goût de celle-ci; mais je ne trouve de consolations que dans la confiance dans les personnes que je sais qui y prennent part.

GUILLAUME.

LXXII. — *De Frédéric.*

Berlin, le 12 janvier 1754.

Monsieur le marquis de Valori, vous ne devez pas douter que je ne reçoive toujours avec plaisir de vos nouvelles, et que je ne vous conserve la même amitié que j'avais pour vous lorsque vous étiez ici; vous devriez en être convaincu, quand vous n'auriez d'autre garant que la façon dont vous vous y êtes conduit. Si la sincérité de vos vœux répondait de leur accomplissement, je serais assuré de me bien porter toute l'année, et je vous rendrais autant de santé que vous m'en donneriez. Je vous souhaite tout ce que vous desirez et tout ce que vous méritez. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

LXXIII. — *De Frédéric.*

Emden, le 15 juin 1754.

Je vois bien, mon cher Sacripant, que vous conservez le caractère d'ambassadeur à Étampes; il faut bien que ce caractère soit indélébile; vous avez des espions chez moi, vous savez ce que je fais, et vous formez des prétentions sur mes ouvrages. Un Florentin sorti fraîchement de l'école de Machiavel n'en ferait pas davantage. Vous

voulez que je vous envoie mes rapsodies, et par cet ascendant que vous avez toujours eu sur moi, vous m'obligez d'y souscrire. On va donc vous remettre incessamment mon essai sur l'histoire de Brandebourg, que j'ai corrigé et augmenté avec beaucoup de soin, et qui, indépendamment de mes peines, ne vaut pas grand'chose. Votre curiosité sera mal payée, vous y trouverez peut-être des traits trop hardis; votre orthodoxie sera peut-être scandalisée de ce que j'ai jeté le masque de l'hypocrisie. Je n'ai à ceci que deux mots à vous répondre : j'ai voulu être vrai, et j'ai plutôt écrit ces misères pour m'amuser que pour plaire. Si à Étampes, on se souvient de Berlin; si certain gros marquis n'a point effacé de sa mémoire des amis qui lui veulent mille biens, et qui s'intéressent autant qu'ils peuvent à sa félicité, je le prie de me compter de ce nombre, et je le prie de ne point m'ôter l'espérance de le revoir un jour. Adieu.

FEDERIC.

LXXIV. — *De Frédéric.*

Berlin, le 28 décembre.

Monsieur le marquis de Valori, je suis convaincu de la sincérité des vœux que vous faites pour moi, et je n'ai jamais douté de votre attachement pour ma personne. Soyez per-

suadé, de votre côté, que j'ai toujours la même amitié pour vous, et que votre nom ne s'effacera jamais de mon souvenir. Je ne saurais vous envoyer ce que votre politesse vous engage à me demander avec tant d'instance. Je n'ai fais tirer que très-peu d'exemplaires de la dernière édition, et les anciennes sont si imparfaites et si incomplètes, que je me propose d'en faire brûler tous les exemplaires. Je sais très-bien, que j'aurais pû vous confier tout ce que j'ai fait dans mes moments de loisir, et que vous êtes incapable d'en abuser. Je serai charmé de trouver des occasions, où je pusse vous donner des marques de ma bienveillance et de mon estime. Sur ce, je prie dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde,

FEDERIC.

LXXV. — *Du prince Henri.*

Berlin, le 15 janvier 1755.

Monsieur, vous ne serez pas fâché, que je m'adresse à vous, puisqu'il s'agit d'obliger un honnête homme, et je sais que votre cœur trouve plaisir à de pareils intérêts : ainsi je ne balance point pour vous prier de faire parvenir à M. de Séchelles, combien on est porté dans ce pays-ci pour d'Arget, et moi en particulier. Je ne connais ce ministre que par réputation ; c'est

ainsi que les ames nobles aiment à être connues. Je ne doute nullement qu'il unit à des qualités estimables et à des talents brillants, cette bienveillance pour ceux qui par leur cacaractère, ont acquis l'amitié de ceux qui les connaissent. Sur ce principe, je me flatte qu'il accordera sa protection à d'Arget. Je suis certain que vous ne négligerez pas de faire valoir toutes ces raisons. J'en juge par l'amitié que vous avez pour moi, et par les sentiments que je vous connais, qui sont le lien de l'estime et de l'amitié avec laquelle je suis, monsieur, votre très-affectionné ami et serviteur,

HENRI.

## LXXVI. — *De Frédéric.*

Potzdam, le 22 février 1755.

Monsieur le marquis de Valori, c'est à votre mérite seul que vous devez le gouvernement qu'on vient de vous donner. J'ai assez d'amitié pour vous, pour que je fusse bien aise d'y avoir contribué, et je puis vous assurer que j'en ai reçu la nouvelle avec plaisir. Cette place est d'autant plus flatteuse, qu'en annonçant vos services passés, elle fait connaître qu'on en attend encore de vous, si l'occasion se présentait. Jouissez-en long-temps, je le souhaite pour vous, et pour ceux qui sont sous vos ordres,

et sur ce, je prie dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Valori, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

## LXXVII. — *Du prince Henri.*

Berlin, le 20 mars.

Je vous dois des remerciements, et je m'en acquitte avec le plus grand plaisir. Il n'est rien tel que de devoir aux personnes que l'on aime; ainsi je me trouve bien content de vous témoigner ma reconnaissance pour l'intérêt que vous avez pris à d'Arget, en parlant pour lui à M. de Séchelles. Je suis très-flatté que ce ministre me témoigne autant d'estime. Vous m'obligerez, monsieur, de l'en assurer; mais il me pardonnera si je l'importune de temps à autre pour le pauvre d'Arget. J'espère que loin de m'en savoir mauvais gré, il me rendra la justice de croire que j'en agis ainsi par persuasion qu'il faut un mérite très-élevé pour ne pas succomber à l'envie des représentations. Je me flatte encore que d'Arget fera son possible pour se rendre les intentions de M. de Séchelles favorables.

Je suis avec la plus grande estime, monsieur, votre, etc.

HENRI.

## LXXVIII. — *Du prince Henri.*

Rheinsberg, le 12 juin.

Je suis sensible et reconnaissant aux soins que vous vous êtes donné pour solliciter pour d'Arget. Je n'ai jamais douté qu'en confiant à vous un intérêt, on ne soit sûr de l'avoir en bonne main. Je suis satisfait au possible d'avoir une nouvelle preuve et de votre amitié et de votre bon cœur qui est la source des vertus. C'est à ce principe que je vous suis redevable des égards que M. de Séchelles me témoigne. J'attends l'effet de ses promesses, avec d'autant plus d'empressement, puisqu'elles me donneront l'occasion de lui adresser une lettre, pour lui faire voir l'étendue de ma reconnaissance et de mon estime pour lui.

Procurez-moi l'occasion, mon cher marquis, ou je puisse vous prouver l'amitié sincère et la considération avec laquelle je suis, monsieur, votre, etc.

HENRI.

## LXXIX. — *Du prince Guillaume.*

Berlin, le 23 novembre.

Votre lettre, mon cher marquis, m'a fait un plaisir extrême; j'avais vu une relation de Paris, des tableaux qui ont été exposés au Louvre; le

portrait de madame de Pompadour, peint au pastel par Latour, y était marqué comme étant très-bien travaillé, d'un grand goût, d'une belle composition, mais que la ressemblance y manquait; vous m'en avez donné la confirmation. Nous savons, par l'histoire, qu'Apelle réussit à bien peindre l'air audacieux d'Alexandre, mais je crois qu'il faut un pinceau plus fin pour exprimer, sous des traits réguliers, un esprit vif et une physionomie touchante et spirituelle, tant il est vrai, et les peintres devraient en convenir, qu'il est plus facile de peindre le dieu de la guerre que la déesse de l'amour. Cependant j'espère que la muse protectrice de la peinture ne refusera point ce portrait à la postérité, et qu'elle dirigera avec sagesse la main d'un de ses élèves, pour qu'il trouve enfin la ressemblance. Je vous assure que je suis vraiment flatté de le recevoir, et vous ai bien de l'obligation d'y prendre part.

Votre cœur patriotique, cher marquis, est marqué dans l'article de votre lettre touchant les affaires du temps; je suis persuadé que vous pétillez d'envie de voir venger les prises que les Anglais font sur mer. Les avantages en Amérique cependant paraissent assez se balancer, car la Virginie ruinée doit autant chagriner les particuliers en Angleterre, qui y ont fait des établissements, que la prise des vaisseaux marchands peut faire peine aux Français qui y sont intéressés; le vrai motif de cette guerre me paraît être la jalousie

qu'éprouvent les Anglais de l'accroissement du commerce de la France et les arrangements pour la marine; ainsi la dispute pour la rivière d'Ohio, et le réglement des limites de l'Arcadie n'ont été pour cette fois qu'un prétexte : voilà pourquoi je n'ai pu me résoudre de lire toutes les différentes brochures qui ont paru pour exposer les droits, car les deux partis ont des écrivains habiles, ainsi il est difficile de décider. Les ménagements de la France étonnent maintenant toute l'Europe, mais je crois que les projets que cette cour médite, quand ils s'exécuteront, surprendront peut-être encore davantage.

Ce que vous me dites sur le sujet du duc de Nivernais ne fait qu'exciter mon impatience de le connaître; des talents, de l'esprit et du cœur réunis doivent former son caractère; ce sont des trésors que, par malheur pour l'humanité, peu de personnes possèdent; avec une telle réputation, il ne peut manquer de trouver en tous les endroits du monde les suffrages en sa faveur.

Croyez, mon cher marquis, que je me fais toujours gloire d'être de vos amis, et que jamais je ne négligerai aucune occasion de vous en convaincre bien parfaitement.

Votre serviteur,

Guillaume.

LXXX. — *De Frédéric.*

Berlin, le 9 janvier.

Je serais bien fâché que vous oubliassiez la permission que je vous ai donnée, ou plutôt la promesse que vous m'avez faite de vous souvenir de moi, une fois tous les ans. Je vous conserve toute l'amitié que j'ai eu pour vous, jugez après cela si vos lettres doivent me faire plaisir! Personne ne vous souhaite autant de bien que moi, parce que peu de personnes vous estiment autant que moi, ne vous connaissant pas, sans doute, si bien. Sur ce, je prie dieu qu'il vous ait, en sa sainte et digne garde.

FEDERIC.

(*De la main du roi.*) Je crois vous voir, mon cher Valori, du haut de votre citadelle de Lille, flamberge au vent, provoquer ces dogues britanniques au combat; mais, mon cher, cela pouvait être bon autrefois; à votre âge il faut se piquer de modération.

LXXXI. — *Du prince Henri.*

Berlin, le 16 janvier 1756.

Vos sentiments, mon cher marquis, me sont connus, et votre noble sincérité m'est un garant que vous me conserverez votre amitié cette année et les suivantes. Le cas que j'en fais vous

prouve l'intérêt que je prends et prendrai toujours à votre personne.

Je vois reculer la fortune du pauvre d'Arget avec peine; mais je n'admire pas moins les sages arrangements de M. de Séchelles. Je me flatte que, dans des circonstances plus paisibles, il trouvera un moyen par lequel j'aurais le plaisir de joindre ma reconnaissance aux sentiments que j'ai déja pour lui.

Je forme des vœux pour le bonheur de la France, et je souhaite que ceux qui commanderont nos armées, aient la qualité que le cardinal de Mazarin exigeait, c'est d'être heureux.

Je suis, mon cher marquis, avec les sentiments d'un ancien Gaulois, c'est-à-dire avec sincérité votre tendre ami, étant, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

HENRI.

## LXXXII. — *Du prince Guillaume.*

Berlin, le 17 janvier.

Vous m'avez fait rougir, cher marquis, par l'extrait de la lettre de M. de Puyzieulx, je suis à la vérité très-flatté de ce que madame la marquise de Pompadour a lu celle que je vous ai écrite; les sentiments vrais et sincères communiqués à un ami indulgent en font l'unique mérite; M. le duc de Nivernais, que j'ai depuis trois jours le bonheur

de connaître, m'a assuré qu'elle s'est souvenue que son portrait me ferait plaisir; c'est à vos bontés que je serai redevable de posséder ce bijou. Pour revenir au duc de Nivernais, je vous dirai qu'il a trouvé les suffrages en sa faveur, et qu'en faisant sa connaissance j'ai remarqué qu'on desire toujours davantage de le fréquenter; car sa conversation est instructive, amusante, et ses sentiments de probité caractérisent la droiture de son cœur; je profiterai de sa société, autant qu'il me sera possible, et que son caractère de ministre étranger le permettra.

Vous me faites part d'une anecdote que je crois que bien des personnes ont ignorée ici; l'ordre de courir sur les vaisseaux français, qu'on a trouvé dans les papiers du général anglais tué en Amérique, et daté avant les déclarations qui ont été faites au duc de Mirepoix; cela fait un trait remarquable et qui remplira, par les réflexions qu'on pourra y ajouter, toute une page dans le manifeste que votre cour publiera.

L'on dit que le prince Edouard est à Paris, et qu'à la tête de vingt mille Français, escorté par soixante vaisseaux pour nettoyer la Manche, il ira faire une descente en Angleterre; cette expédition sera brillante, et, si elle réussit, elle mettra le roi, mon oncle, en grand embarras, et la paix sera alors son unique ressource.

Ce projet, que les conjectures font supposer, n'est peut-être point impossible, la valeur fran-

çaise tentera tout lorsqu'il s'agira de la gloire; c'est le moyen d'être toujours vainqueur, pourvu que le dieu de la guerre soit neutre, et que les généraux atttachés à l'état, et chéris des troupes autant que le maréchal de Belle-Isle, aient le commandement.

J'espère, cher marquis, que cette année me procurera souvent de vos lettres, car vous pouvez être persuadé que les moments qui me prouvent le souvenir d'un homme que j'honore et que je chéris, ne me sont point indifférents. Ces sentiments ne me quitteront de ma vie.

GUILLAUME.

LXXXIII. — *Du bailli de Froulay.*

Paris, le 22 avril.

Je souhaite, monsieur, que vous soyez un peu revenu du premier embarras des affaires, de l'arrivée, de l'établissement, du logement, des devoirs indispensables à recevoir et à rendre, et que vous puissiez jouir avec quelque sorte de tranquillité de la douce satisfaction de vous retrouver au milieu d'une cour à laquelle vous êtes cordialement attaché, et qui, de son côté, vous aime et vous honore sincèrement, il sera temps alors de penser à nos affaires maltaises; elles sont très-importantes pour l'ordre, mais elles ne pressent pas absolument, deux mois de délai n'y apporteront aucun préjudice.

M. le duc de Nivernais arriva avant-hier au soir;

il m'a apporté une lettre du margrave Charles, dont je joins ci-après copie; je vous prie, monsieur, de présenter mon respect à S. A. R., lorsque vous en trouverez l'occasion : je desire apprendre la nouvelle que cette affaire est terminée et en règle.

Lorsque j'aurai pu causer un peu, à tête reposée, avec M. le duc de Nivernais, j'aurai l'honneur de vous adresser en secret (autant que vous le jugerez à propos), copie de la lettre de MM. les comtes de Podewils et de Finkinstein, que mon secrétaire d'ambassade vous lut dans l'instant même de votre départ; je vous enverrai aussi la copie de ma réponse à leurs excellences. Je crois qu'il est plus à propos que vous ne leur en témoigniez rien, et que vous paraissiez le savoir par eux-mêmes. En attendant vous pouvez être certain, monsieur, que la cour de Vienne, ni aucune autre cour, n'a jamais conféré de pensions sur nos commanderies à des séculiers, qu'il n'y a que des chevaliers et même profès qui puissent en posséder dans la règle ordinaire, et aussi des chevaliers novices avec dispense, laquelle les grands-maîtres accordent assez fréquemment.

M. Rouillé m'a promis de vous marquer, par le premier ordinaire, que le roi honorait toujours Malte de la même bienveillance, protection, etc. Je dois ajouter que les lettres du roi, dont j'ai été chargé en 1753 et 1755 pour S. M. P., étaient très-fortes *et telles que j'ai pu les desirer.*

Vous connaissez mes sentiments pour la cour et le pays que vous habitez, j'espère que vous voudrez bien les rendre avec cette candeur qui vous est si naturelle, je ne puis leur donner un accompagnement plus desirable à tous égards.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

Monsieur, Votre, etc.

Le bailli DE FROULAY.

LXXXIV. — *Du duc de Brunswick.*

Brunswick, le 27 avril.

Monsieur,

Je suis très-sensible aux amitiés qu'il vous a plu de me témoigner en m'envoyant la lettre de sa majesté très-chrétienne.

Je vous prie, monsieur, d'être persuadé de la justice que je rends à vos mérites, et que je suis très-charmé de la manière si obligeante dont vous voulez bien vous souvenir du séjour que vous avez fait ici. Je me le rappelle souvent, mais toujours avec l'idée qu'il était plus court que je n'aurais voulu.

Je souhaite que votre retour en Allemagne soit accompagné de tous les agréments imaginables, et sur-tout qu'il me fournisse des occasions pour vous marquer l'estime distinguée avec laquelle je suis,

Monsieur, Votre bien obligé,

CHARLES D. DE B. ET DE L.

## LXXXV. — *Du bailli de Froulay*.

Paris, le 10 mai.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur, copie de la lettre de MM. les comtes de Podewils et de Finkinstein, du 17 février 1756, copie de celle que je leur écris aujourd'hui avec un mémoire en réponse qui accompagne ladite lettre; je vous prie, monsieur, de vouloir bien la présenter et l'appuyer de vos bons et puissants of fices. Vous êtes autorisé à employer le très-respectable nom du roi, et je suis persuadé que les titres et raisons de Malte vous paraîtront très-solides : je connais d'ailleurs les dispositions de votre cœur en faveur de l'ordre, et je me flatte que vous honorez son ambassadeur de votre amitié; il ne me reste donc qu'à m'abandonner à votre prudence et à votre zèle dans lesquels j'ai effectivement une entière confiance : choisissez, monsieur, le temps et les circonstances, je m'en rapporte entièrement à ce que vous jugerez plus convenable et plus à propos.

Je ne vous répéterai point tous les sentiments dont mon cœur est pénétré pour le roi, les reines, la famille royale, la cour et la ville; ne laissez échapper aucune occasion de les présenter dans le jour que vous saurez leur donner, ils acquerront du mérite, si vous voulez bien les faire passer par votre canal.

Je vous offre mes services dans ce pays en tout ce qui dépendra de moi, vous me ferez plaisir d'en disposer. J'ai l'honneur d'être, avec un très-sincère et très-parfait attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le bailli DE FROULAY.

## LXXXVI. — *Du comte de Broglie.*

Dresden, le 5 octobre.

J'ai reçu hier au soir, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec la copie, qui y était jointe, du mémoire que vous avez adressé à S. M. prussienne; outre les raisons qui ont occasionné les ordres de la cour, qui vous ont été envoyés sur ce qu'il contient, il s'est encore passé grand nombre d'irrégularités dans le même genre, mais plus fortes, et qui sont conséquemment moins excusables. Les obstacles que j'ai trouvés pour me rendre auprès de S. M. polonaise subsistent toujours, et quoique, après la réception d'un courrier qui m'est arrivé le 26 septembre, j'aie fait une dernière tentative pour les lever, jusqu'à-présent elle n'a pas réussi; je joins ici la copie de la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à S. M. prussienne le 27. Vous serez, je crois, extrêmement étonné d'apprendre qu'elle est encore sans réponse, j'en ai porté mes plaintes très-vives avant-hier à M. de Malzhan; au mi-

lieu d'une grande quantité de très-mauvaises excuses qu'il me donna, il me lâcha que cette lettre était, selon toute apparence, restée entre les mains de M. Heikel à Sedlitz, qui avait reçu ordre de son maître, en partant pour son expédition en Bohême, de ne lui en envoyer aucune, il ne m'a pas été difficile de faire sentir la différence entre une lettre écrite par l'ambassadeur du roi pour une chose pressante, et celles que les officiers ou ministres de S. M. prussienne pouvaient lui adresser, sur lesquelles il était libre à ce prince de statuer, comme bon lui semblait, et que cela était très-différent à mon égard; je n'ai reçu à toutes mes représentations d'autre réponse de M. l'envoyé de Prusse, sinon qu'il allait en écrire de nouveau et sur-le-champ; hier il est venu m'annoncer chez moi, que M. Heikel était parti de Sedlitz pour aller joindre S. M. prussienne, et qu'il lui porterait cette lettre écrite depuis huit jours. Les réflexions sur tout ce que je viens de vous raconter sont inutiles, les mêmes se présenteront sur-le-champ à l'esprit de tous ceux qui en seront instruits, ainsi je les supprimerai, quoique je pusse librement laisser connaître à tout le monde celles que de pareils procédés m'ont fait faire.

Un moment après le départ de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire samedi, nous apprîmes ici, par l'arrivée d'une quarantaine de postillons, l'avantage que les troupes prussiennes

prétendent avoir eu le premier de ce mois sur celles de l'impératrice-reine, on a chanté depuis le *Te Deum* à la même occasion, et on a fait toutes les réjouissances qui suivent ordinairement les victoires les plus signalées; malgré cet appareil, on ne saurait encore distinguer par les relations qui nous sont faites, et qui viennent toutes, par les officiers prussiens même, ce qui en résulte d'heureux pour S. M. prussienne; on sait seulement, par la voix générale, que cette bataille, si elle est gagnée, a coûté bien cher à cette armée, dont on dit que plusieurs régiments de cavalerie, et nommément celui des gendarmes, sont détruits, on nomme quatre ou cinq officiers-généraux de tués, il en a passé hier deux qu'on rapporte morts dans leurs terres, on ne cite jusqu'à-présent aucune marque de victoire comme canons, timballes, drapeaux, étendards, etc. On ne parle pas des prisonniers qu'on devrait avoir faits, ni qu'il s'y trouve aucune personne de marque, on n'annonce pas qu'il y en ait eu de tuées parmi les Autrichiens, ce qui s'apprend ordinairement par les déserteurs après la perte d'une bataille, et on ne voit même arriver ici aucuns déserteurs, quoique ordinairement après un pareil événement le nombre en soit très-grand; je pense donc qu'on peut encore suspendre son jugement sur cette action, jusques à ce qu'on en voie les suites; si M. le feld-maréchal Brown est obligé de quitter son camp de

Budin et de se retirer, je tiens qu'il a perdu la bataille plus ou moins complette, mais toujours beaucoup trop pour lui et son armée, si au contraire il le conserve, je serai fort porté à croire qu'il n'y aura eu qu'un choc considérable entre deux gros corps de chaque armée, dont le succès a été égal pour les deux partis. Au reste, on dit ici qu'il y a eu une nouvelle action hier, mais ce sont des *on dit*, comme tout ce que j'entends et je ne sais véritablement rien sur tout ceci qui ne mérite beaucoup d'éclaircissement et de confirmation.

C'est, monsieur, cette incertitude qui a toujours régné ici depuis que nous sommes entourés des armées, qui m'a empêché de pouvoir satisfaire le desir naturel que vous avez d'être instruit, ce motif seul aurait suffi pour m'engager à vous en faire part, si je n'avais pas senti l'inconvénient de vous mander des nouvelles peu sûres et auxquelles dans le pays que vous habitez on aurait donné quelque interprétation; les voyages de M. le marquis de Fraigne, d'ailleurs, ont amplement suppléé à mon silence; vous ne me rendriez pas justice, si vous imaginiez que je néglige aucune occasion de vous donner des preuves du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur,

Le comte DE BROGLIE.

## LXXXV. — *Du comte de Broglie.*

Dresde, le 11 octobre.

Je ne veux pas manquer, monsieur, d'avoir l'honneur de vous instruire des nouveaux sujets de plainte que j'ai lieu de faire sur les obstacles que S. M. prussienne continue d'apporter à l'exercice de mon ministère.

Ne recevant aucune réponse à la lettre que j'avais eu l'honneur d'écrire à S. M. prussienne, et ayant de plus de nouveaux ordres positifs du roi de me rendre auprès du roi de Pologne, je fus, mercredi 6 de ce mois, faire part à M. le baron de Malzhan de la résolution que je prenais d'aller au camp saxon, persuadé que je n'éprouverais aucun empêchement de la part des troupes du roi son maître. Je partis sur-le-champ. Après avoir essuyé à la porte de la ville quelques difficultés qui furent levées promptement par la fermeté avec laquelle je parlai à l'officier, je continuai ma route. De là à la Briquerie de Sedlitz je ne trouvai aucun Prussien. A cet endroit une sentinelle du régiment de Würtemberg dragons ayant arrêté mes gens et mon carrosse, le lieutenant Borck me dit qu'il avait ordre de ne laisser passer personne sans ordre du commandant, qui était le prince de Würtemberg. J'attendis quelque temps l'arrivée de ce prince; à sa place vint le sieur Fluchet, lieutenant-colonel de jour; il me

dit que M. le margrave Charles, général de l'armée en l'absence du roi, n'étant pas au camp, il ne pouvait me laisser entrer, parce que l'ordre était général. J'eus beau représenter au sieur Fluchet que cet ordre ne pouvait me regarder; il persista à me refuser l'entrée, et même sur ce que je lui dis que, chargé d'ordres du roi mon maître, j'allais avancer sur un chemin qui devait m'être libre, et voir s'il serait assez hardi pour m'arrêter; il fit placer une garde à la tête de mes chevaux qui n'avaient pas remué. Je fis sentir au sieur Fluchet toute l'irrégularité de son procédé, et l'assurai que je resterais à cet endroit jusqu'à ce que je pusse parler à l'officier qui commandait le camp; il partit pour aller trouver M. le margrave. J'attendis ce prince pendant deux heures; enfin il arriva, et voulut pallier les fautes de ses subalternes, sans cependant les réparer. Ce prince me dit, après m'avoir refusé absolument l'entrée du camp, qu'il allait en écrire au roi, et après de très-longues discussions, dont je crois inutile de vous faire part actuellement, nous convînmes que je resterais dans le village de Herdenau, où il me ferait marquer un logement, et me donnerait une garde pour ma sûreté, ce qui fut fait.

Le lendemain 7, j'envoyai demander à M. le margrave Charles si les réflexions qu'il avait faites sur l'évènement de la veille l'avaient convaincu de la solidité du droit sur lequel je fondais ma prétention. Il persista à dire qu'il n'avait point

d'ordres. Après midi j'envoyai à ce prince un second message pour lui notifier que j'allais de nouveau me présenter à l'entrée du camp, résolu de m'exposer à tout ce qui pouvait arriver d'une tentative que les ordres du roi mon maître m'obligeaient de faire ; je partis ; je fus encore arrêté par la sentinelle et une barrière qu'on avait placée pendant la nuit ; et peu de temps après M. le prince de Würtemberg vint dire, de la part de M. le margrave, qu'il n'y avait pas encore d'ordre du roi son maître ; que je ne pouvais passer. M. le prince de Würtemberg fit tout ce qu'il put pour me détourner de mon projet ; nous eûmes une conversation très-longue et très-vive, et, sur les refus qu'il continuait de me faire, je lui dis qu'il n'y avait que la force qui pût m'empêcher d'exécuter mes ordres ; que j'avancerais seul et à pied comme j'étais ; que c'était à lui s'il croyait pouvoir le faire à arrêter l'ambassadeur de France de telle manière qu'il le jugerait à propos. Je voyais son embarras par tout ce qu'il faisait pour m'engager à attendre encore quelques heures, assurant que la réponse du roi pouvait arriver à chaque moment. Cependant j'avançais insensiblement, ayant toujours le prince et quelques officiers devant moi ; lorsque je n'étais qu'à quelques pas de la garde, il en fit tourner le premier soldat de mon côté, et, revenant vers moi, il me supplia de ne pas le mettre dans la plus cruelle position où il pût se trouver ; il ajouta : « Votre

excellence ne passera pas, je l'en assure, » et étendit en même temps les bras comme pour me barrer le chemin, sans cependant me toucher; je lui dis : Mon prince, vous m'arrêtez. « Oui, reprit-il, par l'ordre du roi mon maître, ajoutant, c'est-à-dire par l'ordre général de ne laisser passer personne. Il y eut encore quelques discours entre ce prince et moi sur la nature de mes ordres et ceux qu'il disait avoir, après quoi, changeant de discours, j'attendis, en causant avec ce prince, une réponse satisfaisante de M. le margrave qui n'arriva point. Je retournai dans le village, et depuis je ne me suis plus présenté au camp. M. le margrave a continué de me donner sa parole que dès qu'il aurait des ordres il m'en ferait part. Enfin, jugeant aussi indécent qu'inutile de demeurer plus long-temps à cet endroit, je suis revenu ici le samedi 9, à dix heures du soir.

Les pièces que je joins ici, monsieur, et dont M. le margrave a fait prendre copie, vous instruiront de la suite des démarches infructueuses que j'ai faites pour me procurer une liberté qui m'a constamment été refusée. Ces pièces sont proprement les instructions que j'ai cru devoir donner à un officier polonais que j'avais avec moi, chaque fois que je l'envoyais au camp prussien; pour éviter qu'il ne rendit mal ce dont je le chargeais, je le faisais rédiger par écrit, et comme il en a dicté lui-même copie, on ne peut y rien ajouter ni retrancher.

Vous concevrez aisément, monsieur, qu'il y a une infinité de détails dans cette affaire, dont il serait trop long de vous faire part. J'en ai envoyé la relation circonstanciée à la cour, par un courrier parti ce matin, et je ne manquerai pas de vous faire part des ordres que je recevrai en conséquence; je vous demande la même chose.

Il n'est pas douteux que vous n'entendiez beaucoup parler de cet évènement; il est de nature à être rendu sous différentes couleurs. Ce qui l'a précédé et dont vous êtes instruit, et ce que je vous en dis aujourd'hui est très-suffisant pour vous mettre en état d'en juger et d'en parler si vous le croyez à propos. Au reste, j'ai reçu, de la part de M. le margrave et de M. le prince de Würtemberg, toutes les politesses les plus flatteuses, soit dans les entretiens que j'ai eus avec ces princes, soit pendant mon séjour à Hirdenau. Ils ne m'ont pas caché la peine qu'ils ressentaient d'être chargés de l'exécution des ordres qui s'opposaient à mon passage. J'aurais cru qu'ils pouvaient en diminuer l'étendue, et les interpréter dans un sens qui n'attaquât point les droits sur lesquels je fondais ma prétention, et il y avait lieu d'espérer que des personnes de ce rang auraient préféré de reconnaître ce que le caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu, me mettait dans le cas d'exiger à une observation stricte et hasardeuse d'ordres qui ne sauraient être avoués.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et parfait

attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte DE BROGLIE.

*Copie de la lettre de M. le comte de Broglie à S. M. le roi de Prusse, du 27 septembre 1756.*

SIRE,

Les époques différentes que M. le baron de Malzhan, ministre de votre majesté, m'a fixées successivement de sa part pour le temps où il me serait possible d'exercer librement les fonctions de mon ministère auprès de S. M. polonaise étant passées depuis long-temps sans que j'aie reçu à ce sujet de nouveaux éclaircissements, je prends la liberté de supplier directement votre majesté de vouloir bien me donner ses ordres pour que je ne rencontre aucun obstacle en me rendant au camp du roi de Pologne.

J'ai reçu hier, sire, des ordres du roi mon maître, qui exigent que j'aie moi-même l'honneur d'entretenir S. M. polonaise, et de remettre à ce prince des lettres de sa part et de celle de madame la dauphine. V. M. sentira mieux que personne de quelle nature ces ordres peuvent être dans les conjonctures présentes; les liens du sang et le tendre intérêt dont les souverains se doivent mutuellement des témoignages dans les circonstances épineuses où la providence peut

tous les placer, ont dicté les lettres que je suis chargé de remettre, des motifs aussi respectables et si indifférents d'ailleurs aux affaires générales me font espérer que V. M. me procurera les mêmes facilités qu'elle a bien voulu donner à M. le grand-chancelier de la couronne de Pologne; si cependant, contre toute attente, elle y trouvait quelque inconvénient que je ne saurais prévoir, je la supplie de vouloir bien m'honorer d'une réponse qui puisse me servir de preuve, que ce ne sera pas par ma propre faute que j'aurai manqué d'exécuter les ordres exprès et précis que j'ai reçus du roi mon maître, auquel je rendrai compte sur-le-champ des obstacles que j'aurai rencontrés.

J'aurais fort desiré de devoir à une occasion plus agréable l'honneur que j'ai d'écrire pour la première fois à V. M., et de me trouver par-là à portée de lui présenter mes très-humbles hommages, et les assurances du très-profond respect avec lequel je suis, etc.

LXXXVI. — *De M. Rouillé.*

Fontainebleau, le 19 octobre.

L'ambassadeur du roi près le roi de Pologne, monsieur, vient d'éprouver, de la part du roi de

Prusse, une nouvelle injure à son caractère, au moyen de l'opposition violente que les officiers de S. M. prussienne ont faite à sa marche, quoiqu'il leur eût déclaré qu'il se rendait par ordre exprès de sa majesté auprès du roi de Pologne pour y exercer les fonctions de son ministère, et sa majesté a jugé que cette violation du droit des gens était si grave par elle-même, qu'elle vous ordonne de quitter la cour de Berlin sans délai, sans prendre congé, et sans laisser personne chargé de la correspondance. C'est, monsieur, ce que vous notifierez aux ministres de sa majesté prussienne verbalement, et au roi de Prusse par une lettre que vous lui écrirez, et dont vous n'attendrez pas la réponse pour partir.

Je vous envoie un passeport pour votre retour en France, un pour vos équipages, et un pour l'abbé Loyse, que je présume que vous laisserez chargé du soin de vos arrangements.

Pour les passeports du roi de Prusse, vous aurez soin de vous les procurer.

1079. 989. 764. 1145. 517. 1017. 757. 134. 509. 877. 270. 99. 466. 389. 844. 429. 273. 530. 658. 280. 813. 879. 625. 624. 606. 802. 859. 778. 119. 673. 1095. 741. 219. 748. 912. 509. 280. 466. 185. 416. 84. 1128. 644. 1128. 998. 1094.

Si vous n'avez point de lettre de crédit de M. de Montmartel, et que vous ayez besoin d'ar-

gent, pour ne pas retarder votre départ, je vous autorise à tirer sur M. de Montmartel la somme qui vous sera indispensablement nécessaire.

A l'égard de M. le marquis de Fraigne, vous lui direz que j'ai rendu compte au roi des marques de zèle qu'il a données pour son service dans les deux voyages qu'il a faits à Dresde, ainsi que des témoignages que vous avez rendus de sa prudence, de sa dextérité et de son application aux affaires, et que sa majesté en a paru satisfaite.

Quant aux voyages qu'il veut faire pour étendre ses connaissances, il peut choisir telle cour d'Allemagne qu'il lui plaira, hors celle de Vienne, M. l'abbé de Bernis ayant un nombre plus que suffisant de gens de condition qui doivent l'accompagner, j'enverrai à M. de Fraigne les lettres de recommandation qu'il voudra.

Je joins ici, monsieur, la réponse de M. le comte de Bentheim au mémoire de madame la comtesse de Virmont. Vous voudrez bien la remettre aux ministres de sa majesté prussienne, et en faire le meilleur usage qu'il sera possible.

J'ai reçu, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec les pièces qui y étaient jointes.

Il serait superflu d'entrer aujourd'hui dans aucun détail sur les objets qu'elles contiennent; ainsi je me bornerai à vous marquer que j'en ai rendu compte au roi, et que sa majesté a approuvé les différentes réflexions que vous avez

faites, et qu'elle est très-contente de la façon dont vous vous êtes conduit.

ROUILLÉ.

*P. S.* Je comptais, monsieur, vous envoyer un passeport en franchise pour le retour de vos équipages; mais comme il faut qu'il soit visé par M. le contrôleur général, et qu'il n'est point ici actuellement, je ne vois autre chose à faire pour y suppléer, si ce n'est que vous vouliez bien me marquer par quelle ville de la frontière vos équipages repasseront en France, j'aurai soin d'envoyer le passeport en franchise au directeur de la poste, pour le remettre à celui que vous aurez chargé de la conduite de vos équipages.

## LXXXVII. — *Du prince Guillaume.*

Orangebourg, le 28 janvier 1757.

En dépit de la politique qui vous a fait quitter Berlin, et qui a fait partir M. de Knïphausen de Paris, vous recevrez cette lettre comme une preuve de la reconnaissance que j'ai de votre souvenir, qui m'a été renouvelé par le don de la charmante pendule; soyez persuadé que je reconnais le prix de votre amitié et de votre mérite; je souhaiterais pouvoir vous exprimer plus clairement la justice que je rends à votre digne caractère; je n'exige

de vous que d'être toujours compté au nombre de vos amis; rayez-moi de cette liste aussitôt que je vous donnerai des preuves contraires de la mienne, ce qui assurément ne sera jamais.

Recevez, cher marquis, cette bagatelle de la part de votre dévoué et sincère ami,

GUILLAUME.

*P. S.* Je frémis d'apprendre l'affreux attentat du 5 janvier : doit-on s'attendre à de pareilles choses dans un siècle si éclairé, comme on dit, qu'est le nôtre !

## LXXXVIII. — *Du prince Guillaume.*

Dresde, le 24 mars.

J'ai reçu votre lettre, cher marquis, en date du premier de ce mois, je vous réponds, et ce sera selon toute apparence la dernière lettre que je pourrai vous écrire; les correspondances devenant trop scabreuses. Je comprends bien ce que vous me marquez touchant la dame qui a vu la lettre que je vous avais écrite; n'est-ce pas celle dont les circonstances fâcheuses m'ont frustré d'obtenir le portrait? Je ne puis croire qu'elle vous veuille tant de mal, comme ses ennemis et les nôtres s'efforcent de le débiter. J'en dis peut-être trop, mais enfin la confiance que j'ai en votre discrétion me fait parler : les Italiens ont un proverbe qui

dit : *Altri tempi, altre cose ;* si l'on prend chez vous les choses trop sérieusement ; si l'on veut notre perte, cela paraît paradoxe aux anciens politiques, et les temps futurs qu'on veut préparer ne seront pas brillants. Soyez persuadé que si j'avais opiné du bonnet, lorsqu'on prit le parti de faire ce qu'on a fait, que je serais au désespoir, mais étant dans tout ceci l'innocente victime, je suis assez tranquille ; je tâcherai de faire mon devoir dans la sphère étroite où l'on me placera, et plutôt que de survivre à voir que tous les projets formés contre nous réussissent, je souhaite de périr le premier.

Si vous voyez le duc de Nivernais, je vous prie, n'oubliez pas de lui dire que je me souviendrai toujours de ses conversations, et que je n'oublierai jamais qu'il a presque prédit tout ce qui arrive.

Soyez persuadé, mon cher marquis, que je vous estime, vous chéris, et que ces sentiments ne me quitteront jamais.

Je suis votre dévoué ami et serviteur,

GUILLAUME.

*P. S.* Je suis bien mortifié d'apprendre que la fluxion sur les yeux continue de vous incommoder.

## LXXXIX. — *Du prince Guillaume.*

J'ai tardé à vous répondre, cher marquis, la raison en est toute simple; j'espérais d'obtenir une lettre pour vous de madame de Grapendorf; elle m'a renvoyé de jour en jour, et ce serait me priver trop long-temps du plaisir de vous entretenir que d'attendre sa lettre; ne croyez pas qu'elle vous oublie, ce n'est pas cela; mais elle se trouve toujours en affaires, pour elle si importantes, qu'elle les préfère aux correspondances de ses amis; ces affaires importantes sont des visites, des dîners, des soupers, des parties de masque; les fatigues que ces travaux entraînent après eux font qu'on ne saurait se lever avant une heure de l'après-dîner, et alors le même train de vie recommence; selon toutes les apparences, vous ne recevrez de sitôt de ses nouvelles; ainsi, cher marquis, contentez-vous pour le présent que je vous fasse ses compliments.

Vous m'avez marqué avoir été à Fontainebleau. Après avoir passé quelque temps dans votre retraite, la cour vous doit être un objet bien nouveau; vous regardez présentement toutes ces choses d'un œil de philosophe, et je ne vous en trouve pas moins heureux; c'est une lanterne magique pour les gens qui pensent comme vous; mais pour ceux qui sont mêlés dans les brigues et parties, c'est un séjour bien difficile et jamais heureux que le grand monde.

Nous avons commencé notre carnaval, l'opéra n'est que de trois heures, et il y a peu d'airs langoureux, aucun accompagnement de cor-de-chasse, mais il n'imite en rien l'opéra français d'Orphée que de nom : notre nouvelle danseuse est fort belle; elle a tous les charmes qu'il faut pour les plaisirs voluptueux; mais elle ne possède le talent de la danse que fort médiocrement ; elle se plaint de ne point trouver d'*amoroso;* elle souhaiterait sans doute d'avoir quelqu'un dont elle pût si facilement saisir la bourse que par ses yeux elle se met en possession du cœur ! mais vous savez, mon cher marquis, que ce n'est pas la façon dont on aime à faire l'amour ici, à moins donc qu'il nous vienne quelque étranger, je crains que la pauvre fille, si elle le prend sur ce ton-là, ne soit point contentée.

Voilà à-peu-près tout ce que je puis vous donner d'ici de nouvelles; ma lettre ne finirait pas, si je vous étalais les sentiments que je vous porte; mais c'est une mauvaise manière de témoigner l'amitié qu'on a pour certaines personnes que de s'attacher à des termes qui ne peuvent pas convaincre avec évidence; je serais charmé de trouver l'occasion de vous prouver par mes actions que je suis réellement votre ami ; c'est à vous à me les suggérer, et certainement vous ne me trouverez pas en défaut ; voilà de quoi je vous prie, cher marquis, de vouloir être persuadé.

GUILLAUME.

XC. — *Du prince Guillaume.*

Je ne puis que vous assurer, mon cher marquis, de mon amitié; soyez persuadé qu'en toute occasion vous me trouverez toujours le même, et que je serai très-satisfait de vous convaincre plus parfaitement de mes sentiments. Je ne puis vous marquer rien d'intéressant d'ici; nous vivons depuis six semaines sous la neige; les grelots des traîneaux se font entendre et courent les rues continuellement. Je tâche de dissiper, par des amusements innocents, les petits désagréments qui me rendraient de mauvaise humeur, si mes pensées y restaient fixées. On a débité que vous aviez reçu le gouvernement que feu votre père a eu; j'en ai ressenti une joie parfaite, me souvenant que vous l'aviez souvent desiré. Soyez persuadé qu'en toute occasion où je pourrai vous témoigner et convaincre de mon estime et amitié, je le ferai avec plaisir étant votre dévoué ami.

GUILLAUME.

XCI. — *Du baron de Spon.*

Les fréquentes conversations que j'ai eues jusqu'ici avec les ministres de la diète et autres, m'ont entièrement mis au fait de leur façon de penser touchant les vues et la conduite de la

France, dont ils ne me paraissent pas avoir une idée bien favorable; c'est pourquoi, comme il est important de les mettre dans de meilleurs sentiments, j'ai jugé que pour y parvenir, il n'y avait pas de voie plus sûre, que de présenter à la diète une déclaration qui instruisît toute l'Europe du système invariable et des dernières résolutions de S. M. T. C. C'est par cette raison que j'ai proposé le projet, dont il y a quelque temps j'ai fait part à votre excellence, et comme du depuis elle a desiré que je m'expliquasse par écrit sur les motifs servant à appuyer le contenu de chacun des articles, j'ai sur-le-champ dicté à mon secrétaire les remarques ci-jointes, auxquelles j'abandonne à votre excellence le soin de donner une tournure plus énergique et de joindre ses réflexions particulières, au cas qu'elle veuille en faire usage. Ceci n'est qu'un canevas grossier, sur lequel une bonne plume pourrait former un ouvrage des plus brillants, et auquel le public ne pourrait refuser son applaudissement; j'ose même assurer que de toutes les matières qui, depuis quelques siècles, ont passé par les mains du ministre de France à la diète, il ne s'en est point présenté qui ait pu faire autant d'honneur que celle-ci au cabinet de Versailles. Si mon projet est goûté, je pense qu'il n'y a pas de temps à perdre pour l'effectuer, étant essentiel, selon moi, de le faire paraître avant que le parlement d'Angleterre se soit déterminé. Peut-être cela fera-t-il

ouvrir des yeux, que les intrigues de la cour de Londres ont jusqu'ici fascinés.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait dévouement,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le baron DE SPON.

## LETTRES SANS DATES.

Gand (1).

Il n'est pas douteux, monsieur, que les ennemis du roi, pour tâcher d'adoucir l'humiliation où sa majesté les tient en Flandres, ne fassent sonner fort haut le passage de l'armée de M. le prince de Conti à la gauche du Rhin; dans le fond cependant, comme ce n'est point la crainte d'une action qui a forcé la retraite de M. le prince de Conti, mais la difficulté de soutenir les communications pour les subsistances, que d'ailleurs les ennemis y ont plus perdu que nous; cet événement ne doit point être regardé comme

(1) Je soupçonne que cette lettre a été écrite en 1742.

un avantage militaire qui porte un coup décisif ; mais sa majesté n'en est pas moins disposée à prendre des mesures pour fortifier M. le prince de Conti, relativement aux autres vues qui tendent au bien de la cause commune, et il y a déja des troupes en marche pour l'aller joindre ; ainsi nous espérons qu'on sera bientôt désabusé des idées brillantes dont les Autrichiens ont voulu éblouir le public au sujet de la retraite de M. le prince de Conti ; et il est aisé de prouver par la situation politique et militaire où sont aujourd'hui les affaires en Europe, et par le mouvement que leur donneront les mesures que le roi est en état de prendre actuellement que les deux principaux objets de sa majesté seront remplis, c'est-à-dire, d'empêcher la reine d'Hongrie d'envoyer de ses troupes du Rhin contre le roi de Prusse, et de délivrer l'Allemagne du joug honteux que cette princesse veut lui imposer.

Par l'enchaînement naturel qu'ont entre eux les événements qui surviennent en différents pays, les succès de la campagne en Flandres auront leur influence sur les affaires d'Allemagne ; et l'armée de M. le prince de Conti, malgré son passage à la gauche du Rhin et dans l'état présent où elle se trouve, aura encore la considération dans l'empire, même avant qu'elle ait reçu ses renforts.

Mais comme c'est l'Angleterre qui est le premier mobile des opérations de la guerre que fait

la reine d'Hongrie, on croit devoir commencer par considérer la situation où elle se trouve, pour juger des mouvements que les Autrichiens seront en état de faire.

Les mauvais succès de la campagne des alliés en Flandres, dont la perte et le déchec sont tombés principalement sur les Anglais, et que la nation Britannique attribue en bonne partie à l'inhabileté du duc de Cumberland, ont répandu un mécontentement général en Angleterre contre ce prince, et fortifié déja celui où l'on était contre ses mesures.

Le prince de Galles est par lui-même peu populaire; le roi d'Angleterre se trouve dans une circonstance des plus delicates avec son ministère. Ce prince ne leur a que trop montré l'inclination qu'il conserve pour le lord Granville; il n'a pris que forcément les ministres dont il se sert actuellement; ceux-ci l'ont contraint durement à des démarches entièrement contraires à son goût, comme, par exemple, de mettre quantité de Jacobites dans plusieurs places du gouvernement; et si le ministère d'Angleterre n'est pas sûr du roi, le roi ne peut pas compter non plus sur son ministère; d'ailleurs le voyage d'Hanovre que sa majesté Britannique a voulu faire contre les représentations les plus pressantes de ses ministres, a confirmé le préjugé où l'on est en Angleterre qu'il donne la preférence aux Hanovriens sur la nation qui se préfère à toutes les autres; les of-

ficiers en particulier sont dégoûtés de servir, et toute la nation voit impatiemment multiplier ses taxes et ses dettes, sans apercevoir aucune issue pour en sortir; outre cela, elle paraît abandonnée à elle-même par son roi, puisque sa majesté Britannique en s'éloignant de l'Angleterre n'a laissé dans la Grande-Bretagne que treize mille hommes, dont six mille au plus qui sont en Écosse ne suffisent pas à la garde d'Édimbourg, Aberdeen et autres villes de ce royaume.

Enfin le mécontentement a passé jusqu'au ministère, et l'on sait combien un sentiment aussi général peut devenir dangereux dans un pays où les têtes échauffées en tout temps sont toujours prêtes à recevoir le feu de la sédition et de là révolte.

C'est dans ces circonstances que le prétendant reparaît sur la scène, et qu'il va débarquer en Écosse, où il doit être arrivé actuellement. Ce prince n'a point de troupes avec lui, mais il a des amis en Écosse; on connaît le goût de la nation Britannique pour toutes les choses nouvelles et extraordinaires; l'entreprise hardie d'un jeune prince qui n'est accompagné que de son courage et qui ne montre de confiance que dans la nation pour l'appui de sa cause, forme un spectacle singulier, plus capable de toucher la nation Britannique, et de la faire agir en sa faveur, qu'une armée de troupes étrangères; et dans la circonstance de la fermentation où sont

les esprits et du peu de troupes qu'il y a dans le pays, il peut arriver aisément que ce prince ramasse un parti assez considérable.

Mais dans la combinaison que l'on a dessein d'établir, on se gardera bien de compter sur le succès de cet événement; comme on ne veut se faire grace sur aucunes suppositions, on les mettra toutes au pis; ainsi en supposant que l'entreprise d'Écosse n'ait pas un succès complet, les alarmes du roi d'Angleterre n'en seront pas moins réelles, et elles serviront la cause commune autant que les succès de ladite entreprise auraient pu faire. On verra bientôt accourir le roi d'Angleterre de ses états d'Allemagne à Londres, et, voyageant entre la crainte de perdre les états qu'il quitte et celle d'être obligé de quitter ceux qu'il va défendre, rappeler partie de ses Anglais dans ses royaumes, y faire venir les 6000 Hollandais accordés par les traités, représenter à la reine d'Hongrie la condition expresse de la défense de ses états d'Allemagne et enjoindre à ses Hanovriens de se retirer dans son électorat au premier mouvement qui paraîtra le menacer.

Dans cette circonstance où partie des troupes d'Angleterre avec un corps de Hollandais se trouveront passés en Angleterre, les Pays-Bas et les places même des Hollandais abandonnées à leurs propres forces, ne restent-ils pas à la discrétion du roi ? Ne sera-ce pas le cas de faire remarquer

aux Hollandais, dans le traitement que la reine d'Hongrie fait aux états neutres et aux troupes auxiliaires en Allemagne, celui que sa majesté est en droit de leur faire éprouver; croit-on qu'ils fassent difficulté, sur d'aussi bonnes raisons, appuyées par la force supérieure, de rappeler chez eux les troupes qu'ils ont sur le Rhin et dans les Pays-Bas, et de se détacher du parti de la reine d'Hongrie, et de se lasser réellement des vues de l'Angleterre.

Le roi n'est-il pas le maître aussitôt de porter un corps considérable de troupes à Hanovre par Dusseldorff? Que fera pour lors l'armée du grand-duc sur le Rhin? Osera-t-elle abandonner ou la défense d'Hanovre ou les environs du lieu de l'élection pour détacher des troupes en Bohême? L'armée de M. le prince de Conti, dans l'état où elle est, ne devient-elle pas supérieure par la retraite des Anglais et des Hanovriens, et, par ces diverses opérations, sa majesté ne serait-elle pas en état de rendre la liberté à l'Empire?

On dira peut-être que ces combinaisons ne font rien dans le moment actuel; on ne peut nier au moins qu'elles n'y touchent de fort près; mais on n'évitera pas de répondre directement à l'objection, et l'on dira que dans le moment présent même le grand-duc ne peut faire aucun détachement de ses troupes pour envoyer en Bohême. On croit pouvoir établir pour maxime certaine que le grand-duc n'osera jamais faire une pareille

démarche avant l'élection; la raison est simple : l'armée française devenant par-là plus forte que celle du grand-duc, M. le prince de Conti serait en état de repasser le Rhin, de le combattre avec succès et de renverser par-là tout le projet de l'élection.

Si, d'un autre côté, l'armée ennemie prend le parti de suivre M. le prince de Conti, conservant toute la supériorité de forces qu'elle a sur lui, il peut se retirer derrière le Spireback ou la Quesche, alors les Autrichiens ne peuvent former aucune entreprise qui puisse les asseoir ni les maintenir dans leur position pour prendre des quartiers d'hiver; par conséquent point d'avantages réels, parce que c'est une vérité militaire d'une évidence reconnue, que toute armée qui s'avance dans un pays qu'elle est ensuite obligée d'abandonner, se fait plus de mal qu'à son ennemi. Quant au détachement pour la Bohême, on voit l'impossibilité qu'il y aurait pour les Autrichiens d'en faire de toute la campagne, s'ils tenaient la conduite qu'on vient de supposer; outre cela, dès que les ennemis apprendront les troubles d'Écosse, il n'y a pas d'apparence qu'ils soient assez imprudents pour l'engager à la gauche du Rhin.

On alléguera peut-être encore que les Cercles vont faire une association en faveur de la reine d'Hongrie? On croit pouvoir assurer que les Cercles se garderont de se déclarer contre la France

avant l'élection du grand-duc pour Empereur. Ils verront bien que les opérations des Autrichiens n'ont encore rien de décisif. On sait, comme je l'ai déja dit que les ennemis ont plus perdu que nous à la retraite de M. le prince de Conti, et qu'il n'ont eu aucun avantage réel contre nous; les Cercles apprendront que M. le prince de Conti doit recevoir ses renforts; le bruit des troubles d'Angleterre se répandra; toutes ces circonstances leur faisant appréhender de n'être pas payés par l'Angleterre et d'être abandonnés au ressentiment de la France, il paraît presque probable que les Cercles différeront à se déclarer, jusqu'à ce qu'ils voyent le trône d'Angleterre affermi contre les secousses qu'il est prêt à éprouver.

Mais on veut accorder que l'association des Cercles se fasse sous l'influence des guinées d'Angleterre, on sait ce que c'est que le contingent des Cercles, formé de troupes de différents états la plupart peu aguerries; lent à s'ébranler, il ne pourra être prêt avant que M. le prince de Conti ait reçu des renforts assez considérables pour s'opposer à leurs entreprises, et comme les Cercles pourront être traités en ennemis, ce serait alors qu'on se trouverait en état de faire une guerre avantageuse, qui n'est pas praticable sur les terres neutres.

C'est la nécessité où nos armées ont été de traverser des pays neutres, en voyageurs, l'argent à la main, sans établissement, et sans pouvoir

réunir leur forces, qui les a ruinées; au contraire les cercles devenant ennemis, on forme des établissements chez eux, on tire toutes sortes de secours à leurs dépens, et la guerre se fait avec succès, parce qu'alors on fait une guerre réglée.

De plus, comme l'Allemagne est ouverte au moyen de la démolition de Brissack et de Fribourg, quand même on ne serait pas en état de percer par-delà la Forêt-Noire, on aura tous les moyens de faire subsister l'armée sur les terres ennemies, depuis la Suisse jusque sur le Necker, et de porter les contributions dans le cœur de l'Allemagne; toutes ces verités une fois établies, la reine d'Hongrie ne peut jamais augmenter ses forces, ni contre le roi de Prusse, ni en Italie, sans abandonner visiblement les Cercles et les exposant à toutes les rigueurs de la guerre, s'exposer elle-même à voir la France se servir contre elle de tous les secours que leur pays peut fournir. Dans cette supposition encore s'il était possible que les ennemis fissent un détachement, il faudrait nécessairement que ce fût de préférence pour la Flandres, comme on le remarque plus bas.

D'ailleurs, si le grand-duc fait cette association, il n'y a plus de neutralité pour la Toscane, et cet objet est d'une grande importance pour la reine d'Hongrie et l'Angleterre: on le trouvera détaillé plus bas en parlant de la guerre de l'Empire; mais pour n'omettre aucun cas de possibilité, on les portera tous plus loin qu'ils ne peuvent aller.

On sent bien que la supposition de l'élection du grand-duc pour Empereur dans le moment actuel serait une supposition hazardée. Il n'est guères probable que l'électeur d'Hanovre alarmé pour ses états d'Allemagne précipite le don de sa voix électorale en faveur de ce prince; par conséquent les électeurs dont l'attachement pour le grand-duc ne tient qu'à la paie de l'Angleterre, ne hasarderont pas de le faire paraître, quand ils verront qu'ils ne peuvent en être payés que par la France. Les autres électeurs n'ont d'autre intérêt que de différer; ainsi point d'élection.

Mais on veut malgré cela supposer que le grand-duc soit élu Empereur. Comme il n'a point d'états dans l'Empire, cet événement ne fera pas une augmentation de troupes contre la France, et ce prince ne sera jamais qu'un empereur sans consistance relative.

On objectera peut-être que l'augmentation des forces de l'Empereur consistera en ce qu'il poura faire déclarer tout l'Empire contre la France après son élection. On répondra d'abord que si les Anglais, trop occupés chez eux, ne font point les frais de cette guerre, ou la déclaration ne se fera pas, ou elle demeurera nulle et sans effet, et dès-lors il faut convenir que si les armées françaises n'ont plus affaire qu'aux forces de la reine d'Hongrie, la France en rendrait bientôt bon compte.

D'ailleurs si le grand-duc est élu Empereur, ce prince et l'Angleterre auront de grandes raisons

pour que le nouvel Empereur ne se déclare pas contre la France, ce qui arriverait en faisant déclarer une guerre générale de l'Empire; autrement cette démarche donnerait de grandes facilités au roi pour la guerre d'Italie, et causerait un très-grand embarras de plus à la reine d'Hongrie et à l'Angleterre, parce qu'alors, la neutralité de la Toscane cessant, la conquête de ce pays rend la guerre d'Italie aisée et le commerce des Anglais difficile. Cette considération qui embrasse tout le commerce des Anglais du Levant et en Italie, est de la plus grande importance pour l'Angleterre, celle de la dépense ruineuse d'une guerre de l'empire, ne ferait pas moins d'impression sur la nation Britannique, et si le roi d'Angleterre malgré l'occupation qu'il va trouver au-dedans de ses royaumes, voulait former le dessein hardi de charger la nation Britannique du nouveau poids de la guerre générale de l'Europe, l'exécution n'en serait pas aussi aisée qu'on peut se l'imaginer.

Nous avons prouvé que les Hollandais seront contraints d'observer la neutralité; par conséquent il faudra que l'Angleterre se charge de tout le fardeau, et quand les Hollandais voudraient y entrer pour quelque chose, la part qu'ils seraient en état d'y prendre ne serait pas assez considérable pour causer aucun dérangement dans les combinaisons que l'on va établir.

Il faut avec cela présenter un objet national à

l'Angleterre pour l'augmentation prodigieuse de dépense qu'exigera cette guerre.

Toute la nation est persuadée que quand on entreprendra de réduire la France, en la réduisant à faire la guerre chez elle, ce ne sera qu'une entreprise chimérique qui sera bornée à des incursions et à la guerre du paysan. Ainsi la guerre sur les frontières de la France en Allemagne n'est point un objet qui puisse toucher la nation anglaise, le seul qui pourrait lui être présenté, serait la guerre de Flandres; la gloire des armes anglaises à réparer, l'intérêt de renverser les fortifications de Dunckerque, et de reprendre sur la France les places importantes qu'elle a conquises dans les Pays-Bas, sont des points de vue qui peuvent paraître raisonnables à l'Angleterre, et c'est ici principalement où les succès de la campagne de Flandres ont une influence nécessaire sur les affaires d'Allemagne. On ne croit pas devoir être accusé de partialité pour la France, quand on dira qu'il faut au moins trois campagnes et 30 mille hommes de plus que les Français pour enlever au roi les conquêtes qu'il a faites en Flandres, c'est-à-dire que, si sa majesté ne laisse que 70 mille hommes dans ce pays, il en faut 100 mille aux Anglais pour être supérieurs. On suppose qu'outre les troupes que sa majesté Britannique paie dans l'Empire, elle trouve moyen par la guerre générale de l'Empire de soudoyer 50 mille hommes de plus, on voit bien que les ennemis

ne peuvent jamais avoir assez de troupes, les Hollandais retirés chez eux, et partie des Anglais rappelés en Angleterre pour la guerre en Flandres avec supériorité, ou qu'y faisant passer les 100 mille hommes necessaires pour exécuter l'engagement que le roi d'Angleterre aura pris avec la nation de reprendre les places de la Flandres, il faudra dégarnir l'Allemagne et qu'alors M. le prince de Conti, qui pourrait avoir une armée forte de 90 mille hommes, se trouverait en état de dicter la loi à l'ennemi dans l'Empire, tandis que sa majesté le tiendrait occupé en Flandres à lui disputer ses conquêtes.

Il faut avouer qu'une telle perspective n'est pas flatteuse pour l'Angleterre, puisqu'elle ne pourrait lui faire envisager dans son épuisement actuel qu'une guerre aussi longue, aussi ruineuse à soutenir que celle qu'elle entreprit en 1700, dans un état florissant et dont il ne serait pas sûr, après bien des trésors et du sang versés, que le roi d'Angleterre sortît avec succès.

Encore y a-t-il quantité d'inconvénients d'une grande importance dans une telle entreprise dont on ne fait pas mention ici; il faut non-seulement des sommes prodigieuses, mais encore des soins et un art infini dans l'Empire pour mettre en mouvement les forces de ce grand corps. Comme elles ne peuvent être assemblées sur le champ, ni conduites par une seule volonté, que tous les ordres des généraux sont différents, que les unes

n'arrivent qu'en partie, d'autres trop tard et d'autres point du tout, on voit combien de mécomptes il peut y avoir au préjudice du prince qui les paie, et que, si par une nouvelle supposition, les ennemis, au lieu d'employer la force de leurs armes en Flandres, la voulaient porter tout entière sur les frontières de la France du côté de l'Allemagne, il serait facile au roi avant que ces troupes fussent prêtes, de passer de Flandres à M. le prince de Conti des nouveaux renforts capables de leur être opposés pendant qu'un corps d'armée irait s'établir sur le bas Rhin, et que par ces différentes opérations la supériorité se trouverait encore du côté des armes de France.

Il n'est pas vraisemblable que ces réflexions échappent aux Anglais, et il résulte de là qu'au milieu de leur embarras actuel, ils ne se précipiteront point dans l'augmentation prodigieuse de dépenses qu'il faudrait pour prendre à leur solde 50 mille hommes de plus de l'Empire, sans l'apparence d'en tirer aucun succès assuré.

Il faut avouer qu'on vient d'épuiser de bonne foi tous les cas de possibilité même les plus épineux et les moins probables, et l'on croit avoir démontré qu'il n'y en a aucun où la reine d'Hongrie puisse détacher de ses troupes du Rhin contre le roi de Prusse, et qu'au contraire dans tous ces cas, les forces du roi et ses mesures se trouvant en conjonction avec les circonstances présentes, seront suffisantes pour faire rendre à ses alliés

la satisfaction qu'ils ont à prétendre de la cour de Vienne, et briser pour toujours les chaînes dont la reine d'Hongrie est prête d'accabler l'Empire.

Ainsi sa majesté espère que le courage du roi de Prusse dans le soutien de la cause commune, non-seulement ne sera point diminué par un événement d'un avantage aussi peu réel que celui du passage de M. le prince de Conti à la gauche du Rhin, mais que même sa majesté Prussienne voudra bien redoubler dans cette occasion les marques de bonne intelligence et de concert entre le roi et le roi de Prusse, qu'il est si nécessaire de montrer à nos ennemis pour annuller leur confiance, et que sa majesté regarde comme la caution la plus assurée du succès de la cause commune, de celui de la tranquillité de l'Empire, et de la paix de l'Europe.

Voilà, monsieur, toutes les réflexions dont nous croyons que la circonstance présente est susceptible. Je ne vous les envoie pas pour en faire au roi de Prusse un étalage fastueux qu'il pourrait soupçonner d'un dessein formé de l'éblouir, mais comme il n'est pas douteux qu'un prince aussi éclairé et aussi prévoyant, ne soit empressé de savoir comment la France pense dans ces circonstances, et qu'il ne promène avec vous la conversation sur tous les cas présents et à venir, j'ai cru qu'il était important de vous mettre en état de répondre sur toutes les suppositions à faire, d'une façon capable de maintenir dans ce prince

la confiance qui est si nécessaire pour nous procurer une heureuse issue de tous les troubles actuels.

Soyez persuadé que je suis très-véritablement monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'ARGENSON.

*P. S.* Depuis ma lettre écrite, monsieur, la réalité de l'influence des succès de la campagne de Flandres sur les affaires d'Allemagne, me paraît se confirmer, puisque nous apprenons que la surprise de Gand, et les nouvelles entreprises qu'elle met le roi à portée de faire, ont consterné les partisans de la reine d'Hongrie, et suspendu leur empressement à se livrer à ses vues au point que même les Hollandais et les Hanovriens viennent de refuser au grand-duc de remonter par la droite du Rhin et de passer le Necker, ce qui ne peut que faire soupçonner de leur part le dessein de renvoyer ces troupes en Flandres.

Vous voyez bien, monsieur, qu'alors, comme je vous l'ai marqué, M. le prince de Conti deviendrait supérieur à l'armée du grand-duc, et quant à l'effet que cet envoi de troupes pourrait produire ici, je ne doute pas qu'elles n'arrivâssent trop tard pour empêcher sa majesté d'achever les conquêtes dont elle a formé le projet en Flandres.

La circonvallation de Dandermande a été ache-

vée aujourd'hui, c'est M. le duc d'Harcourt qui commandera les opérations du siége de cette place.

Le comte de Lowendall fera dans le même temps le siége d'Ostende. Le roi compte que la circonvallation a pareillement été faite aujourd'hui.

J'ai écrit fortement par ordre de sa majesté à M. l'ancien évêque de Mirepoix sur la recommandation du roi de Prusse pour un bénéfice en faveur du frère de madame Chazot.

Vous aurez su que le roi avait nommé MM. de Saint-Séverin et de Courteille pour ses ministres plénipotentiaires à la diète d'élection, en attendant que le cérémonial des ambassadeurs puisse être constaté sur le pied de la diète précédente.

Au camp de Mutterstadt (1).

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 13, et je vous avoue que je m'attendais qu'elle m'instruirait plus qu'elle n'a fait. Vous ne m'y dites rien des vues et des dispositions du roi de Prusse, de ses desseins vis-à-vis de la Saxe, en un mot de ses projets politiques et militaires, et vous devez néanmoins sentir que sur-tout dans le moment présent, il m'importe fort de les savoir, pour pouvoir arranger mes propres vues, et y concourir aussi

(1) Janvier 1743.

par les arrangements à prendre, tant à Manheim que dans le reste de l'Allemagne, et prendre peut-être des partis en conséquence.

Je suis persuadé que vous saurez trouver les moyens de pénétrer les idées du roi de Prusse, tout impénétrable qu'est ce prince. Je vous prie de faire cesser mon ignorance à cet égard, et de me tenir plus au courant des choses dans la cour où vous êtes.

Je crois aussi qu'il ne serait pas mal à propos que vous vissiez à sonder le roi de Prusse sur les vues qu'il pourrait avoir dans le cas d'une élection illégale, et les mesures qu'il croirait devoir prendre avec nous et nos alliés pour en empêcher l'effet. Je ne doute pas que vous n'ayez des instructions là-dessus, étant très-intéressant de prévoir ce cas et les moyens d'y parer. Je crois que vous devez aussi l'exhorter à ordonner à M. Polman d'aller du même pas avec la cour palatine, et de se concerter davantage avec elle.

Je me suis bien attendu que le roi de Prusse apprendrait avec chagrin que cette armée eût repassé le Rhin; mais il doit sentir en même-temps que, vu les positions et les forces respectives, il m'a été impossible de mieux faire. Après tout, il ne peut disconvenir que, quoiqu'en-deçà du Rhin, cette armée n'opère une très-forte diversion en sa faveur, en occupant ici une considérable, qui croit ne pouvoir réunir trop de forces contre moi, qui se fait joindre par toutes celles qu'elle peut

avoir de tous les côtés, et vis-à-vis de laquelle néanmoins je me soutiens.

Il n'est pas douteux que, sans cette diversion, les forces qui me font tête ici, et qu'on croit ne pouvoir trop augmenter, retomberaient sur le roi de Prusse. C'est, monsieur, ce qu'il ne peut se dissimuler, et ce que vous devez lui faire sentir. Je ne doute pas que vous n'ayez su le lui représenter, et que vous n'ayez prévenu déja l'observation que je ne vous en fais, que parce qu'il me paraît, par votre lettre, que le roi de Prusse ne rend pas assez de justice, en y retirant une partie si considérable des forces de la reine de Hongrie.

Soyez persuadé, monsieur, de la sincérité de tous mes sentiments pour vous.

L. F. DE BOURBON.

*P. S.* Je reçois une lettre de M. de Vaulgrenant, qui m'annonce une rupture ouverte entre la Prusse et la Saxe. Il est à craindre que Brülh, qui est vendu à la cour de Vienne, ne saisisse ce prétexte pour livrer la Saxe entièrement, et pour concourir à l'élection du grand-duc. Peut-être le roi de Prusse pourrait-il tirer parti de ce moment de terreur, s'il voulait se laisser induire à des propositions raisonnables, que la Saxe peut

25.

recevoir avec honneur et sans trahir ses engagements.

Permettre à la Saxe de garder le traité défensif de Warsovie, s'assurer pour l'avenir qu'elle n'agira offensivement en aucun cas, exiger du roi de Pologne qu'il se mette ouvertement sur les rangs pour la couronne impériale : voilà à quoi je pense que la Saxe ne refuserait pas ce que le roi de Prusse peut honnêtement exiger d'elle, et ce qui serait un grand avantage d'empêcher le grand-duc d'être empereur, et toutes les forces de l'empire de se réunir contre nous.

Je ne puis, monsieur, que vous exhorter à faire de votre mieux pour engager le roi de Prusse à ramener la Saxe, et vous renouveler la nécessité dont il est qu'il fasse un plan au cas de l'élection illégale, pour que son ministre et le ministre palatin se concertent, et qu'en conséquence d'un plan, le roi en ordonne un de conduite à ses ministres. Au reste, vous devez avoir des instructions de la cour sur ce point, auxquelles, cependant, je m'en rapporte toujours.

Au camp de Mutterstadt (1).

Voici, monsieur, une lettre que M. le marquis d'Argenson me prie de vous faire passer, et dans laquelle il me marque qu'il vous charge de faire part au roi de Prusse des propositions que sa majesté fait à l'électeur palatin, afin que le roi de Prusse les appuie et lui donne du courage. Les termes dans lesquels est conçue la lettre du roi de Prusse que vous m'avez annoncée; la déclaration que je sais que la Pologne lui a fait faire; l'inaction de ce prince en Bohême; la retraite de ses troupes de la Saxe, et la nouvelle que j'ai eue d'ailleurs d'une convention faite en son nom à Hanover, ne me permettent guère de croire qu'on puisse compter sur lui, et que par conséquent, il soit bien propre à seconder les vues dans lesquelles la cour a fait instruire de ses errements à la cour palatine, sur-tout si, comme on me le marque, l'électeur palatin est nommé dans ladite convention, et doit être prié d'y accéder.

J'ai cependant lieu de douter que, le roi de Prusse nous manquant, la cour palatine n'accepte aucun des partis que le roi lui propose; et je dois vous prévenir d'ailleurs que, par rapport aux subsides, les offres que nous faisons à la cour palatine sont bien éloignées de ses demandes.

---

(1) 1745.

Au reste, ce que je vous dis là n'est que pour vous, et vous ne devez, en aucun cas, parler du peu de fond que je crois qu'il y a à faire sur l'électeur palatin, la défection du roi de Prusse arrivant. J'ai cru devoir vous en faire part, afin que vous fussiez plus au fait de l'état des choses, et parce que cette difficulté peut vous guider dans ce que vous aurez à dire, en conséquence de la lettre du marquis d'Argenson, et relativement aux vues du roi.

Je vous prie de ne rien négliger pour être informé le plus tôt et le plus sûrement qu'il sera possible du parti que le roi de Prusse a pris ou veut prendre, si la convention dont je vous ai parlé existe; quelle stipulation il y a par rapport à l'électeur palatin. Vous sentez combien il est important que rien ne soit ignoré, pour régler mes démarches à la cour palatine, la porter à tel parti dépendant, comme je vous l'ai dit, de celui qu'a pris ou prendra le roi de Prusse, et ne pouvant moi-même rien arranger de solide avec elle, que sachant à quoi m'en tenir sur ce prince.

Vous connaissez, monsieur, la sincérité de tous mes sentiments pour vous.

L. F. de Bourbon.

J'ai reçu votre lettre du 22, avec celle du roi de Prusse qui y était jointe.

Diepurg.

N'ayant point de chiffre avec vous, monsieur, et ayant des choses à vous communiquer, je vous envoie un de mes aides-de-camp, officier au service du roi, que j'ai instruit de toutes mes idées, et que j'ai chargé de vous en faire part. Il vous dira ce que je pense, mes vues, ce que je puis, ce que je ne puis pas; vous pouvez vous ouvrir entièrement avec lui. Je souhaite qu'il ne soit pas connu pour ce qu'il est, mais qu'il passe pour un courrier qui s'est blessé, mon intention étant qu'il ne voie et n'entretienne que vous. Je vous prie de me le renvoyer incessamment, et de l'instruire verbalement de tout ce dont vous croirez qu'il sera nécessaire que je sois instruit moi-même. Soyez persuadé, monsieur, de la sincérité de tous mes sentiments pour vous.

L. F. DE BOURBON.

---

Versailles (1).

Vous m'avez fait plaisir, monsieur, de m'instruire d'un détail, quoique fort triste, dont je n'étais pas informé. Rien n'est plus pernicieux que la division parmi les généraux, aussi-bien que le défaut de concert, qui doit être toujours la prin-

(1) Cette lettre doit avoir été écrite en 1742.

cipale base des opérations militaires. Le roi a fait tout ce qui dépendait de lui, en ordonnant à M. de Polastron de suivre les ordres du roi de Prusse. Nous avions mandé aussi à M. Desalleurs de tâcher d'obtenir la même chose du roi de Pologne. Il nous a assuré, par sa lettre du 14, que ce prince s'était rendu à ses raisons, et qu'il avait donné ordre au comte Rudowski de ne point quitter le roi de Prusse et de se conformer en tout à ses intentions. Cependant, par les nouvelles du 15, que nous avons eues du camp dans la Moravie qu'Iglaw avait été évacué par les Autrichiens, mais qu'on ne savait pas encore bien précisément ce que feraient les Saxons, et que par avance M. de Polastron était en marche ou devait partir pour aller, par Prague, à Pissek; M. le maréchal de Broglio nous écrivait, d'un autre côté, que, si les Saxons ne venaient pas à son secours, il courrait risque à tout moment d'être enlevé par les Autrichiens, dont l'armée était composée de plus de 30 mille hommes. Vous concevrez aisément notre inquiétude, aussi-bien que l'incertitude sur le parti qu'il y avait à prendre. Nous sommes trop éloignés et trop peu instruits de la force des Autrichiens ou du local, pour oser décider quel était le meilleur. L'ordre à nos troupes de suivre le roi de Prusse subsistait, et nous n'avions pas eu la moindre pensée de le révoquer. M. le comte de Saxe ne nous a pas écrit un seul mot de ses desseins, et je suis bien fâché que sa

majesté prussienne croie avoir sujet de s'en plaindre. Il est naturel au maréchal de Broglio, inférieur aux Autrichiens, de craindre quelque fâcheux événement; mais quel parti décisif pouvons-nous prendre dans cette différence de sentiment? Notre confiance est tout entière au roi de Prusse, et j'espère que son avis aura prévalu. Vous connaissez, monsieur, mes sentiments pour vous, qui seront toujours les mêmes.

Le cardinal DE FLEURY.

---

Je ne sais, Monsieur, comment on aura goûté à votre cour mon plan d'opérations pour la campagne prochaine: je lis dans la gazette, qu'on se propose de faire le siége de Mons, en attendant qu'un autre corps des troupes tiendrait Charleroy bloqué. D'autres lettres de la France assurent qu'on n'agira pas offensivement en Flandres pour menager les Hollandais, se persuadant que les dits Hollandais n'entreront pas plus avant dans les vues anglaises, dans ce cas, que tout au plus pour faire marcher le même corps de troupes qu'ils avaient envoyé l'automne passé sur le Haut-Rhin, et rien de plus. Mais il est déja évident que la république de Hollande est entièrement gagnée, et que toute la politique dont ils usent, en donnant des espérances pacifiques

ou neutrales, n'aboutit qu'à gagner du temps, qu'ils auront assez de troupes, et pris des mesures pour l'offensive; mais je prends tout cela pour des nouvelles de Gazette, persuadé que votre cour connaît trop bien ses intérêts pour penser ainsi, et qu'elle fait courir ce bruit à dessein. L'équipement de douze vaisseaux de ligne, la négociation des troupes de Saxe-Gotha et d'autres princes de l'empire, qu'ils recherchent, fait bien voir que le parti enthousiaste a tellement pris le dessus chez eux, qu'ils sont tout aveuglés sur les suites dangereuses pour eux, et ne voient même pas, quoi qu'on puisse leur dire, qu'entre autres objets de la cour d'Angleterre, une de leurs principales vues est de faire parvenir le prince d'Orange par-là au stathoudérat, et affaiblir le commerce des Hollandais pour s'emparer des diverses branches.

Si donc la nécessité de faire la guerre offensivement paraît à votre cour (ainsi que je suis porté de le croire) indispensable, elle ne pourra pas faire une opération plus nuisible à ses intérêts, qu'en attaquant d'abord et avant que de s'être rendu maître des grosses villes Bruxelles, Gand, Bruges, Louvain et Malines, une forteresse si considérable, que la longueur du siége peut donner le temps aux Anglais, Hollandais et Autrichiens, d'assembler une armée assez forte pour faire tête. Car il doit être connu à la cour de France, combien de camps inattaquables se

trouvent dans le Brabant, où cinquante à soixante mille hommes arrêteront tout court cent mille et davantage. J'ai trop démontré la différence d'une opération vive par laquelle, en s'emparant en quinze jours tout au plus de Ath et de Oudenarde, on ne peut pas manquer de se mettre en possession du reste des grosses villes susnommées avant que les Autrichiens et Anglais pussent avoir des troupes à portée, pour former un corps d'armée, qui oseroit se montrer, et qu'outre cela une telle opération est l'unique moyen (si tant y a qu'il y en ait un) pour faire faire penser raisonnablement et pour leurs propres intérêts, les Hollandais, ou bien au pis aller, s'ils ne sont pas à mettre à la raison, on les met du moins par-là en état d'avoir tout à craindre, et de n'avoir rien à craindre de leur part, puisqu'il a été démontré, que toute leur infanterie est rendue inutile.

Il faut considérer avec cela, que des contributions, qu'on tirera de tout ce Brabant et Flandres, et de celles qu'on établira jusqu'aux portes de Nimwegen et Bois-le-Duc, on ferait une grande partie de cette campagne sur les frais des ennemis; sans compter les prises par mer que les armateurs feront.

Je ne me suis pas étendu dans mon précédent projet sur les opérations du corps de la Moselle, et encore moins sur celui du Haut-Rhin. Et à dire vrai il est difficile à le faire, puisqu'on change à

tout moment à la cour de France de systême. On dit à-présent que le comte de Saxe ne commandera plus sur la Moselle, peut-être avec cela a-t-on diminué aussi le corps des troupes qu'on y avait destiné, de sorte que, pour faire quelque chose de positif et de suivi là-dessus, il faudrait savoir la quantité des bataillons et escadrons français destinés sur le Haut-Rhin et sur la Moselle. Mais je veux, seulement pour faire un essai, m'attacher au premier projet, dans lequel vingt-quatre bataillons et trente-six escadrons français étaient destinés pour le corps d'armée agissant sur la Moselle; et ces troupes peuvent se joindre celles de l'empereur, lesquelles, sans compter la partie qui est encore prisonnière de guerre, consisteront effectivement en six mille chevaux et huit mille hommes d'infanterie, c'est-à-dire en vingt-quatre escadrons et onze bataillons et cinq cents hussards; lesquels derniers, à savoir les Impériaux, doivent par précaution d'abord à la fin de mars, se tirer ensemble sur le Necker, pour pouvoir passer au commencement d'avril le Rhin à Philipsbourg pour marcher de là en cantonnant par Hombourg à Trèves, où l'on fortifiera le fort Saint-Martin, et fera un fort sur la hauteur de l'autre côté de la Moselle, et on enverra de là mille ou quinze cents hommes prendre poste à Mont-Royal vis-à-vis de Trarbach, poste imprenable par sa situation, lorsqu'on s'y sera une fois établi. Ce poste servira

1° Pour assembler et enlever, des deux côtés de la Moselle, les fourrages et grains pour en faire un magasin pour l'armée impériale et française.

2° Pour empêcher que les Autrichiens qu'on prétend envoyer en Flandres ne pussent aller de Mayence en droiture à Luxembourg, et de là en Flandres; car ne trouvant ni fourrage ni vivres, qu'on aura enlevés depuis Mayence jusqu'à Trèves, Trarbach et de l'autre côté de la Moselle et dans tout le Luxembourgeois, il faudrait qu'ils prissent la route par Nuits et Cologne; encore si l'électeur de Cologne et l'électeur Palatin veulent joindre leurs troupes à celles de l'empereur et de la France, messieurs les Autrichiens ne passeraient pas le Rhin; on peut occuper tous les postes pour l'empêcher.

3° Cet établissement et magasin à Mont-Royal mettra en respect l'électeur de Trèves auquel on déclarera qu'il est le maître absolument dans tout son pays, où les troupes impériales et leurs alliés vivront pour de l'argent comptant, pourvu qu'il veuille se joindre pour empêcher aux troupes autrichiennes et hongroises, en leur défendant le passage du Rhin et de la Moselle, de n'établir pas la guerre sur ces deux rivières, et dans l'empire, d'autant que les Français déclarent que, dès aussitôt que d'autres princes et états de l'empire voudront faire joindre leurs troupes à celles de l'empereur, de Cologne et Palatine, que les Français se retireront d'abord chez eux, au moyen

de quoi il y aurait une armée de l'empire établie, qui pourrait tenir net l'empire de tout passage des troupes étrangères.

La même déclaration se ferait à l'électeur de Mayence.

Mais posons le cas qu'à Mayence et Coblentz on n'accepte pas la proposition, et qu'on laisse passer les troupes autrichiennes au nombre de quarante bataillons et soixante escadrons à Trèves et Coblentz, on aurait toujours eu déja tout le temps à enlever la subsistance du plat pays, et, Hombourg et Mont-Royal occupés et fortifiés, il ne reste plus de faculté aux ennemis de faire des magasins par eau. Je considère donc les opérations de ce corps autrichien par le Hundsrück vers Trèves et Sar-Louis pour impossible, et à faire le détour par Coblentz et Nuits pour venir par l'Eiffel, en cas que l'électeur de Trèves leur donne le passage au risque de perdre son pays, alors ce pays de l'Eiffel pourra être déja tout mangé, et il y a le long de la Sare, de la rivière Kel, la Prime et l'Our, des postes impossibles à forcer, et même l'Eltz, qui coule entre Coblentz et Trarbach dans la Moselle, est un poste à occuper dès le commencement même, pour nettoyer derrière soi toute l'Eiffel, et enlever depuis Andernach jusqu'au pays de Luxembourg tous les vivres et fourrages. Cette opération est indispensable, et personne ne l'exécuterait mieux, que le maréchal de Belle-Isle avec Secken-

dorf. Cela donnerait le temps à l'armée de France de s'emparer des grosses villes de Brabant et Flandres, et d'enlever dans l'une ou l'autre de celles-là, des corps entiers d'Anglais ou Hanovriens. Car ou il faut qu'ils abandonnent ces grandes villes, ou bien qu'ils s'exposent à être enlevés, ce qui a été déja démontré par ma précédente, bien entendu qu'on commence cette opération à la fin du mois de mars.

Les Hollandais se déclareront apparemment dans telles circonstances d'affaires neutres, ou s'ils ne le font pas, ils seront en assez mauvaise situation. Car Mons, Charleroy et Menin ne peuvent pas être empêchées d'être prises, et alors la communication par terre et par eau est établie jusqu'à Anvers et Bruxelles avec toute la France.

L'armée de France serait en état d'envoyer de Flandres de gros détachements pour renforcer l'armée de la Moselle et du Bas-Rhin, et celle-là pourra se rendre maître avec l'aide de l'évêque de Liége, ayant le pays de Liége à sa disposition, de Limbourg et de Ruremonde, et si les Hollandais ne sont pas neutres ils s'empareront de toute la Meuse exclusivement de Maëstrich et de Namur.

Je ne vous parle pas des suites avantageuses que cela donnerait dans l'empire, mais vous voyez bien que, si les troupes de l'empereur peuvent occuper la Basse-Moselle, et avec l'aide de l'électeur Palatin et de Cologne le petit bout

du Rhin depuis Coblentz et Andernach jusqu'à Bonn, il ne resterait aux Autrichiens qu'à passer par les états du roi de Prusse, pour joindre les Anglais et les Hollandais.

Imaginez-vous si dès-à-présent le roi de Prusse, prévoyant cela, ne se mettrait pas en état de les en empêcher efficacement.

Je n'entre pas dans le détail des moyens à rendre inutile la garnison de Luxembourg, ni celles de Namur et de Maëstrich; car, pour ces dernières, il faudrait supposer que les Hollandais soient déja ouvertement déclarés, ce qui n'est pas probable.

Mais comme le plus gros des opérations en Flandres et Brabant sera fait avant que les troupes autrichiennes pourront être à portée à entreprendre quelque chose de considerable du côté de la Moselle, pour percer vers Luxembourg, ainsi je compte que vers ce temps on pourra avoir envoyé du Brabant par Liége à Mons, le maréchal qui commandera l'armée de la Moselle, la maison du roi avec un corps des meilleures troupes de France, parce que c'est là où il faut compter que se décidera par une bataille le gros de cette campagne, et il faut y avoir la supériorité tant en qualite qu'en quantité des troupes (1).

(1) Cette lettre, sans date et sans signature, est de l'écriture du secrétaire du maréchal de Saxe.

Copenhague.

Monsieur,

Le ministre du roi de Prusse, en cette cour, a reçu hier l'ordre du roi son maître de faire part au ministre de sa majesté danoise du traité du 16 janvier, et de lui déclarer que la tranquillité de l'empire était l'unique cause de ce traité, ainsi que les reconnaissances et les adoptions par sa majesté britannique. Les arrangements pris par le roi de Prusse pour l'indemnité due à ses sujets des préjudices par eux soufferts dans la dernière guerre de la part de l'Angleterre; qu'au surplus ce traité ne changeait rien à ses liaisons, et surtout avec la France, à laquelle il demeurait sincèrement attaché. Je suis persuadé que cette déclaration, qui ne plaira point ici au parti qui nous est opposé, fera tout le bon effet que nous avons lieu d'en attendre. Le parti que le roi de Prusse a pris de faire faire cette déclaration dans les différentes cours où il a des ministres donne lieu de présumer que la nôtre aura été satisfaite des éclaircissements que vous lui avez procurés. Vous voudrez peut-être bien me faire part de la résolution qu'elle aura prise, de façon ou d'autre, sur le renouvellement que vous avez proposé.

Je vous dirai très-confidemment, monsieur, que nous avons lieu d'espérer de voir incessam-

ment convenir et concerter cette union maritime, depuis long-temps projetée entre le Danemarck et la Suède pour la sûreté de leur commerce, et pour l'honneur de leur pavillon. Vous concevez combien cette union déplaira à l'Angleterre.

J'ai l'honneur d'être, avec autant de respect que d'attachement,

Monsieur,

De votre excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

OGIER.

*P. S.* J'espère, monsieur, que vous voudrez bien me donner des nouvelles de votre santé, à laquelle je m'intéresse plus que je ne puis vous le dire, et sur laquelle votre dernière lettre m'avait donné une véritable inquiétude.

*Mémoire en réponse à la lettre de LL. EE. MM. les comtes de Podewils et Finkinstein, du* 17 *février* 1756.

Je n'ai point imaginé que les statuts et constitutions de l'ordre pussent lier les mains ni déroger aux prérogatives des souverains, mais je ne puis convenir que les arrangements en faveur de Malte soient de la nature de ceux faits sans l'aveu et le consentement du souverain du pays, souvent même sans sa connaissance (1).

Sans parler de catholicité, j'ai répresenté très-humblement l'importance et l'utilité de ses services, à ne les regarder que du côté de la politique, du christianisme et de l'humanité; je prends à témoin de cette utilité les Anglais et les Hollandais qui sont actuellement dans nos ports (2), les Danois, les Suédois qui y entrent habituellement, les Russes qui s'y montrent quelquefois; tous y trouvent en tout temps un asyle contre les tempêtes, tous les secours, rafraîchissements, radoubs dont

(1) Nos priviléges enregistrés à chaque mutation dans les discatères de l'empire, dans tous les tribunaux de l'Europe, confirmés dans les traités de paix.

(2) J'espère qu'avant vingt ans on y verra fréquemment entrer le pavillon de Prusse.

ils peuvent avoir besoin, un hôpital où tous leurs matelots et soldats sont logés, nourris, médicamentés, et renvoyés dans leurs patries respectives, le tout à nos dépens; loin de craindre que cette affaire soit bien discutée, et mise dans son vrai jour, que les princes catholiques prennent l'éveil, s'appliquent avec plus d'attention à examiner divers usages, qui, par la connivence de leurs pieux ancêtres, et à la faveur d'une dévotion peu éclairée, se sont glissés dans leurs états, et s'y maintiennent présentement à titre de prescription, je soumettrais volontiers le mérite de nos raisons, et la vérification des faits, au jugement des catholiques, des protestants, et même, s'il fallait, de la Porte.

J'ai paru appréhender des suites ruineuses pour notre ordre de l'exemple que donnerait S. M. P.; en effet l'exemple d'un héros aussi recommandable par ses lumières, et sa justice, que par ses victoires, porte toujours une grande considération, et une grande influence dans l'univers; mais je n'ai eu garde d'être alarmé d'une recherche, laquelle ne tournerait certainement pas à l'avantage ni de la cour de Rome, ni de ceux qui en dérivent la plupart de leurs droits.

Depuis notre établissement, l'annate a été payée dans tous les temps, et dans tous les lieux où l'ordre a été admis; elle l'a été en Silésie non-seulement sous la domination de la maison d'Autriche,

mais encore depuis qu'elle fait partie du royaume de sa majesté (1).

La somme à laquelle ladite annate est fixée est de très-ancienne date relative à l'évalution qui se fit alors de toutes les commanderies; ladite évaluation peut donc se trouver aujourd'hui avantageuse pour une commanderie, et désavantageuse pour une autre, par la variation que la succession des temps ne manque pas d'occasionner (2).

Les annates forment pour ainsi dire le domaine du grand-maître, c'est le principal article de ses revenus; ce qui regarde l'entretien personnel et la décoration convenable du chef de la religion, et du souverain de Malte, a toujours éprouvé des égards, et une faveur distinguée.

Le grand-maître et l'ordre savent parfaitement qu'ils n'ont d'influence et d'autorité sur l'administration de leurs biens, que celle qu'il plaît aux souverains de nous accorder, et de communiquer dans leurs états respectifs; il me paraîtrait donc également inutile, indécent, illusoire, et même peu respectueux, de la part du grand-maître, de faire insérer dans ses bulles des clauses que S. A. E. saurait devoir être contrariées, et conséquem-

(1) Le commandeur de Falckenhayn lui-même l'a payée.

(2) Il se peut aussi que la disproportion dont on se plaint vienne en partie des charges que portent lesdites commanderies.

ment anéanties par les provisions émanées de la chancellerie royale.

L'objet principal de ma commission a été de rendre, à sa majesté prussienne, l'hommage le plus éclatant que Malte pût rendre, toujours trop inférieur à la majesté du trône et aux qualités du héros; si une grande partie de ma négociation a roulé sur des objets pécuniaires, ce n'a été de ma part qu'une défensive nécessaire à la conservation de nos biens et de nos priviléges; mes représentations soumises et respectueuses ont été renfermées dans des bornes très-modestes, très-modérées et très-justes: je n'ai demandé le bien de personne.

Je n'ai point parlé d'annates, comme je n'ai point parlé du droit de passage (1), deux objets de même ordre, dont l'usage, depuis plusieurs siècles, est également connu dans l'ordre, également établi dans l'univers chrétien, également pratiqué dans la Silésie.

C'est moins sur l'obligation du grand-maître de réserver à sa disposition le quint du revenu des commanderies de grace magistrale (2) que sur l'irrégularité de grever lesdites commanderies de pensions en faveurs de séculiers ou ecclésiastiques qui ne seraient pas de l'ordre, que j'ai principa-

(1) Ce qu'on paie pour être reçu dans l'ordre.

(2) S. A. E. peut n'en point disposer, et en laisser la jouissance au titulaire.

lement, et au nom de son altesse éminentissime, invoqué les statuts et les usages de Malte: je prends la liberté d'ajouter que les mêmes raisons de générosité et d'équité qui portent sa majesté prussienne à ne pas donner nos commanderies à des personnes étrangères à l'ordre, semblent implorer sa justice, et inviter sa bonté à ne pas charger lesdites commanderies de pensions au profit des séculiers ou ecclésiastiques étrangers à l'ordre.

Les personnes consultées, soit à Berlin, soit en Silésie, inclineront sans doute beaucoup plus à favoriser les finances d'un monarque adoré et respecté, que les priviléges d'un ordre étranger et inconnu; parmi nos chevaliers même, il pourrait s'en trouver quelqu'un dont le zèle pour les intérêts de la religion fût ralenti par un intérêt particulier et personnel, qui ne s'accorderait pas avec la manutention des lois et des statuts de l'ordre: cette partialité naturelle dans les déposants doit exciter l'équité à mettre dans la balance un contre-poids équivalent, et propre à rétablir les droits de la vérité, que les susdites considérations pourraient obscurcir à notre désavantage.

La malheureuse discussion que nous venons d'avoir avec la cour de Naples a réveillé dans toutes celles de l'Europe, catholiques ou protestantes, l'intérêt politique qu'elles ont à notre conservation, et toutes nous ont protégés, indépendamment de tout égard ou considération qui

ait trait à la religion, l'intention (1) de Frédéric-le-Grand n'est pas de détruire ni l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, ni son établissement dans l'île de Malte, ni cette hospitalité générale et universelle dont y jouit habituellement la plus grande partie des nations de l'Europe, et à laquelle tous les hommes ont droit, droit réel et d'usage.

Lorsqu'on daigne examiner un peu à fond notre économie et notre administration politique, on est étonné de voir que le commun trésor, ou le corps de la république, jouit en effet de la totalité de nos biens, tandis que les membres qui la composent n'ont que l'usufruit d'une rente viagère dont ils ont payé le prix et la valeur à l'ordre, de façon ou d'autre. On ne peut en conséquence donner gratuitement une portion desdits biens à un chevalier que ce ne soit aux dépens de la chose publique, et de cette masse générale qui fournit aux dépenses nécessaires de notre petit état engagé envers toutes les puissances chrétiennes, à des clauses et conditions glorieuses, à la vérité, mais pénibles et dispendieuses.

Quand bien même l'annate monterait au revenu des deux années, il me semble qu'un chevalier devrait être pénétré des bontés du monarque qui lui procurerait une commanderie, laquelle, au

(1) S. M. a eu la bonté de me dire : soyez tranquille, je ne veux pas prendre vos biens.

moyen, par exemple, d'une somme de six mille florins, une fois payée, lui assurerait un revenu de trois mille florins sa vie durant, sur-tout si le chevalier qui doit payer les six mille florins, trouvait des facilités pour les termes, ainsi qu'elles ont été offertes (1). Un commandeur qui paierait, au bout de chaque année pendant trois ans, un tiers de la somme supposée, serait à l'abri de l'inconvénient, que le bienfait du roi, bien loin de procurer un nouvel avantage, pût tourner à perte de celui qui le reçoit (2).

(1) Le commandeur de Falckenhayn aura sans doute rendu compte de cette particularité.

(2) Cette pièce, en forme de lettre, ne peut être que du bailli de Froulay, alors envoyé de Malte.

La Haye.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois dernier.

Toutes les lettres qui sont arrivées de Berlin ou de Dresde ne parlent que du mouvement que le roi de Prusse fait faire à son armée. On assure qu'elle est en marche pour entrer en Bohême, dès le 29 du mois dernier : si cela est, nous ne tarderons point à en être informés plus exaltement, et j'espère que vous voudrez bien ne me rien laisser ignorer à ce sujet.

Les lettres de Londres parlent d'un conseil qui s'est tenu dernièrement à Kinsington, dans lequel il a été résolu d'envoyer des instructions à tous les ministres d'Angleterre, auprès des princes protestants, pour les engager à entrer dans une ligue capable d'empêcher les suites que l'on suppose que doit avoir le traité conclu en dernier lieu entre les cours de France et de Vienne. Les cours de Russie, de Berlin et de Saxe doivent être invitées à cette ligue, ainsi que celles de Suède, de Danemarck et la république de Hollande.

Le ministère britannique a soin de répandre que le premier effet du traité de Versailles doit être le recouvrement de la Silésie pour l'impératrice-reine.

Les Anglais continuent à s'emparer indistinctement de tous les vaisseaux qu'ils rencontrent;

ils en ont déja pris une cinquantaine aux Hollandais, et toutes les représentations que le ministre de la république a été chargé de faire sur un procédé aussi odieux, ont été jusqu'à-présent sans effet. On débite que la cour britannique ne s'est determinée à prendre ce parti violent, que pour forcer les états-généraux à entrer dans la ligue qui doit être proposée à toutes les puissances protestantes, et dont je vous ai déja parlé.

Madame la princesse qui n'était attendue que dans 15 jours de Dieren, où elle était allée, en est revenue avant hier; on assure qu'elle doit se rendre aujourd'hui aux états-généraux, pour y proposer une augmentation dans la marine de la république, qui puisse la mettre en état de s'opposer aux pirateries des Anglais: j'en saurai quelque chose de plus positif dans peu de jours, et vous pouvez compter que je vous en informerai exactement.

La nouvelle du voyage de milord Goldernesse est absolument fausse, il ne s'est point absenté de Londres.

Le chevalier de Bonnac, qui est revenu de Paris depuis quelques jours, est bien sensible à l'honneur de votre souvenir, et il vous en fait ses très-humbles remercîments.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-parfait attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE M. DE BONNAC.

La Haye (1).

J'ai l'honneur, monsieur, de vous envoyer ci-joint la réponse que le comte d'Affry a eu ordre de remettre aux états-généraux, en conséquence de la résolution qu'ils avaient prise le 25 du mois dernier.

La signature du traité de Versailles du premier mai, et la nouvelle du combat de M. de la Galissonière, du 20, ont causé à Londres une très-grande fermentation. L'Amiral Hauke a été aussitôt nommé pour aller remplacer l'amiral Byng dans la Méditerranée, et on dit qu'il a ordre, à son arrivée, d'assembler un conseil de guerre pour y examiner la conduite de l'amiral Byng, ainsi que celle du gouverneur de Gibraltar et de quelques officiers de cette garnison.

On assure que le roi d'Angleterre a été personnellement affecté de cette nouvelle, et qu'il a dit: mon escadre n'a point été battue, mais mon amiral a fui comme un lâche.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus parfait attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE M. DE BONNAC.

---

(1) Cette lettre doit avoir été écrite en 1756.

Au camp d'Orcheim.

Je suis bien étonné, monsieur, de ne point recevoir de vos nouvelles, sur-tout depuis la lettre que je vous avais adressée pour le roi de Prusse : cela me fait craindre qu'elle ne vous soit pas parvenue : c'est de quoi je vous prie de m'instruire aussi bien que des dispositions présentes de la cour où vous êtes, des opérations du roi de Prusse, de ses desseins, sur-tout vis-à-vis de la Saxe.

M. de la Tour m'a écrit les choses obligeantes que ce prince lui avait dites sur mon compte : je vous prie de l'assurer que j'y suis extrêmement sensible, que je ne souhaiterais rien tant que de trouver l'occasion de faire quelque chose qui répondît à l'opinion qu'il veut bien avoir de moi, et que si mon tour se présente je ferai de mon mieux pour ne le pas laisser échapper et suivre les exemples glorieux que deux grands rois m'ont donnés. Je crois cependant devoir vous faire part des motifs qui viennent de me déterminer à faire repasser le Rhin à mon armée et je vous prie d'en rendre compte au roi de Prusse: l'envie que j'ai de mériter l'estime de ce prince me faisant desirer vivement de lui voir approuver ma conduite.

Le 19 de ce mois j'ai fait repasser le Rhin à mon armée; la nécessité de garder mes magasins, mes ponts et mes communications m'y a déterminé.

L'importance de cet objet m'avait d'abord fait

rapprocher de mes ponts de Rhindurkheim et j'y avais porté un corps de 12 mille hommes pour les couvrir contre un que je croyais pareil, que les ennemis avaient en-deçà de Mayence, et que toutes les nouvelles m'ont pourtant assuré depuis être de 14 ou 15 mille hommes.

Je me suis trouvé en conséquence affaibli à la rive droite du Rhin, et j'ai cherché à suppléer à ma faiblesse par le choix d'un poste. J'en ai trouvé et pris un; mais ne pouvant tenir du Rhin à la montagne qui en est éloignée, et étant nécessité de couvrir mon pont par la rive droite, comme par la gauche, contre un corps de troupes légères qui était à mes gardes, j'ai été contraint de m'appuyer à mon pont, ce qui laissait aux ennemis la liberté de manœuvrer par leur gauche au pied de la montagne, de me dépasser, de se présenter à moi, laissant la Weschetts devant eux, de me tenir en échec pendant que, renforçant le corps qu'ils avaient à la gauche du Rhin, ils auraient fait attaquer mes ponts sans que j'eusse osé me dégarnir, de m'attaquer s'ils y avaient trouvé leur belle et enfin s'ils n'avaient pas voulu s'y commettre, de me resserrer, de m'ôter les moyens de subsister, et de me tenir à la tête de mes ponts sans aucune espèce d'influence en Allemagne, et dans l'état fâcheux de la disette, et de la crainte d'être attaqué dans ma retraite par un ennemi sur moi, lorsque cette même disette m'aurait forcé de me retirer.

Dans cette position et ne pouvant aller attaquer les ennemis, par la crainte qu'ils ne profitassent du moment où je me serais éloigné de mes ponts, pour les faire attaquer par un corps léger de troupes, j'ai cru n'avoir d'autre parti à prendre que de faire repasser le Rhin à mon armée.

Ce passage s'est fait le 19 à 11 heures du matin, dans le plus bel ordre, et avec la plus grande tranquillité du monde, quoique nous eussions été chargés pendant la marche, par un fort gros corps de troupes légères qui n'a pas discontinué de nous attaquer, mais sans jamais nous entamer.

Nous y avons perdu 250 hommes ou environ, et les ennemis, suivant le rapport unanime de tous les prisonniers, déserteurs et espions, en ont perdu plus de 800.

Notre passage exécuté, les ennemis retirés et n'y ayant plus que deux ou trois misérables qui tiraient de 300 pas sur les ouvrages qui défendaient la tête de nos ponts, nous avons travaillé à les replier avec toute la tranquillité et la sécurité possibles, mais les ancres ayant été levées, les singnelles quoique doubles ont rompu toutes à-la-fois, et le courant rapide du fleuve a emporté les ponts. Les plus grands efforts n'ont pu servir qu'à ramener avec des vedelins une petite partie des bateaux qui les composaient, et il a fallu prendre le parti de mettre le feu au reste. C'est de quoi les ennemis ne peuvent en aucune façon triompher, la précipitation ou la crainte n'ayant

eu aucune part à cet événement puisqu'il est constant que les ennemis étaient alors retirés, que nos ouvrages étaient soutenus et n'étaient pas même menacés.

Je ne puis vous rien dire encore des partis que je prendrai, cela dépendra des mouvements des ennemis : tout ce dont je vous puis assurer, c'est que, réuni comme je le suis, je ne les crains pas, quoiqu'actuellement inférieur à eux de 18 mille hommes, que je ne me regarde point comme hors de l'Allemagne, que je traîne un pont avec mon armée et que j'en ai de plus un à hert, ce qui me conserve toujours la liberté d'y rentrer, et que je me verrai peut-être dans quelque temps à portée de le faire d'une façon plus imposante et plus formidable que je n'ai pu jusqu'à-présent m'y montrer.

Soyez persuadé, Monsieur, de la sincérité de tous mes sentiments pour vous.

L. F. de Bourbon.

Je viens de recevoir votre lettre du 12 de ce mois. Je n'écris pas encore pour cette fois au roi de Prusse, faites-lui part, je vous en prie, des choses que je vous mande dans cette lettre.

Amberg.

J'ai reçu, presque à-la-fois, monsieur, vos deux lettres, du 15 et du 20. La première répond à la mienne du 30 décembre; et la seconde, à celle d'Amberg, du 15. L'attention que j'ai euc à vous faire part du détail de ma marche de Prague à Égra, n'est assurément pas par rapport à la part que j'y ai; vous me connaissez assez pour savoir que ce n'est pas là ma façon de penser; mais il m'a paru important, vu les circonstances présentes des affaires générales, que le roi de Prusse eût l'idée générale de cette expédition telle qu'il la doit avoir; qu'il ne donne point dans toutes les raisons que débitent les Autrichiens, qu'il doit mieux connaître que personne; qu'il rende la justice qui est due aux troupes du roi, et qu'elles sont capables de tout lorsqu'elles sont bien conduites. Il est de plus nécessaire que ce prince sache que, avec ce qui reste de cette armée, qui monte encore à dix-huit mille hommes, car il m'en est revenu quatre mille de Praguc, et j'en ai ramassé ici qui n'avaient pu me joindre, avant ni depuis le siége, beaucoup plus que je n'en ai perdu par le froid et par la fatigue, ce qui monte à environ six ou sept cents; il est donc certain qu'au moyen des recrues et remontes qui sont actuellement toutes prêtes en Franche-Comté, en Lorraine et dans les Évêchés, cette

armée, qui sera de plus de quarante-sept à quarante-huit mille hommes, sera en état d'entrer en campagne complète au mois de mai; que le roi aura de plus une armée de cinquante à soixante mille hommes en Flandres.

Il reste en ce pays-ci, aux ordres de M. le maréchal de Broglie, soixante et treize bataillons et cent escadrons, pour lesquels il vient le nombre de recrues et remontes nécessaires pour rendre tout complet dans le mois d'avril, ce qui composera soixante-trois à soixante-quatre mille hommes effectifs. S. M. donne de plus, outre les subsides ordinaires, six millions à l'empereur, dont deux millions ont été déja payés comptant, et les quatre autres le seront avant le 15 d'avril, pour recruter, remonter et faire toutes les réparations de l'armée impériale, qui, avec celles que ce prince a à sa solde, formera une armée de quarante mille hommes, d'où il résulte qu'il y aura ici, avant le 1$^{er}$ mai, une armée de cent mille hommes effectifs; nombre bien plus que suffisant pour prendre toute la supériorité sur les Autrichiens, s'il y avait un chef capable de conduire une pareille besogne; c'est pourquoi il faut espérer que la cour prendra un parti; mais il me paraît toujours fort convenable et même très-nécessaire que vous fassiez tout ce tableau au roi de Prusse, afin qu'il nous en considère davantage, et qu'il voie avec quelle amitié, quelle fidélité et quelle dépense le roi se porte à secourir l'empereur. Je laisse à votre pru-

dence, le temps, les moyens et la manière de faire usage de tous ces faits à ce prince.

Je suis fort aise qu'il ait de moi les sentiments que vous me marquez. Vous m'avez fait plaisir de parler à M de Rottembourg comme vous avez fait, et je vous serai obligé de continuer dans le même esprit quand les occasions s'en présenteront; je vous prie aussi de dire mille choses pour moi à M. le maréchal de Schwerin, en l'assurant de toute l'estime que j'ai pour lui; faites aussi quelque petite mention de moi à M. de Podewils.

M. Blondel m'a mis au fait de ce qui s'est passé à l'occasion de la marche combinée des Anglais en Allemagne, et dans le séjour que je ferai à Francfort, j'achèverai de creuser cette matière, et de faire entendre ce que je jugerai de plus convenable sur cela à l'empereur. Je ne puis douter que le roi de Prusse ne se soit fait un mérite envers ce prince de cette prétendue armée de médiation de l'empire, dont il serait le chef, et le mettrait par-là en état de procurer une paix avantageuse. Vous jugez bien que je sais tout ce qu'il y a à dire à ce sujet.

Quant au traité que le roi de Prusse vient de faire avec le roi d'Angleterre, je vois bien, par ce que vous m'en dites, qu'il est purement défensif. Mais comme vous avez très-bien relevé que l'époque où il l'a fait a été nuisible à l'empereur, par l'usage que le roi d'Angleterre en a fait à l'ouverture de son parlement. Mais pour revenir

à la confidence que vous a faite milord Windfort, sur laquelle je vous garderai un secret inviolable, comment est-ce donc que le roi de Prusse l'entend, quand il porte les Anglais à agir offensivement contre la Lorraine et les Évêchés? Que devient notre traité de 1741, qui est bien clairement et bien expressément défensif envers et contre tous, si les possessions actuelles des parties contractantes sont attaquées? Ne serons-nous pas en droit de réclamer l'exécution dudit traité, et qu'en conséquence il marche à notre secours, ou par jonctions de ses troupes ou par diversion ; et s'il le refuse, quelle excuse ou quel prétexte pourra-t-il prendre, quelle foi, quel souverain de l'Europe pourra-t-il avoir dans son alliance et dans ses engagements, lorsqu'après avoir aussi cruellement manqué à l'empereur, il tombera dans une pareille récidive avec la France, qui a eu la modération de ne lui montrer aucun ressentiment de son infidélité envers l'empereur et la cause commune? Espérera-t-il, en nous manquant aussi essentiellement, trouver une ressource plus assurée et une meilleure volonté dans le cœur du grand-duc, dans l'amitié du roi d'Angleterre ou dans l'estime et la confiance des Hollandais? Il n'est pas possible qu'avec de l'esprit et des connaissances, ce prince puisse se porter à cet excès, et agir si radicalement contre ses véritables intérêts. Un mouvement de peur lui a tourné la tête, après la fuite de M. de Broglie. A Pisseck,

il était déja battu de Louis ou frappé de la crainte qu'il avait eue à Czaslau; il ne raisonna point, et la plus forte passion l'emporta dans le moment. Mais aujourd'hui que rien ne le force et qu'il est de sang-froid, comment pourra-t-il se porter à laisser attaquer la France dans ses propres états, après un traité aussi authentique que celui que vous avez signé avec lui? Je ne sais point quels ordres la cour vous a donnés ou vous donnera à ce sujet. Je comprends les observations qu'il y a à faire: l'on dira peut-être qu'au lieu de fondre cette cloche avec un prince aussi facile à cabrer, il vaut mieux le laisser neutre que de l'avoir pour ennemi déclaré, et que si on exigeait de lui l'exécution du traité et qu'il la refusât, il comprendra bien que c'est une offense impardonnable, et que ce mouvement peut le déterminer à devenir notre ennemi implacable. Il y a bien des répliques à faire, et je ne vois rien de pis que d'avoir un allié sur lequel on ne peut jamais compter, et sous les volontés duquel il faut toujours plier; car il n'est pas douteux que, s'il disait en Angleterre et à la reine de Hongrie qu'il ne peut pas laisser attaquer la France, et qu'il montre son traité, rien ne déciderait si fort la paix. Il se couvrirait de gloire, et effacerait en quelque façon la conduite qu'il a tenue envers l'empereur. Les Autrichiens et les Anglais ne pourraient que l'en aimer davantage; il réunirait par cette con-

duite et consoliderait toutes les garanties qu'il veut avoir pour la Silésie.

Voilà, monsieur, en substance quelle est mon idée et ma façon de penser sur cet article de notre traité défensif, qui me paraît être aujourd'hui un des points les plus essentiels qu'ait et puisse avoir notre ministère, et il ne me paraît pas impossible de faire entendre raison au roi de Prusse, tant pour sa gloire et sa réputation, que pour ses véritables intérêts. Vous me ferez plaisir d'y réfléchir, et de me mander sur cela vos idées. Vous comprenez bien que je n'ai garde de vous dire de rien faire en conséquence; mais quand vous aurez bien mûri le tout, je crois que vous ne sauriez mieux faire que d'aviser, comme de vous même, et sans qu'il soit fait en aucune manière mention de moi, le ministère de cette idée, afin que l'on vous donne à ce sujet les ordres et instructions convenables.

Rien n'est plus vrai que l'avis de M. de Broglie, et que le roi rappelle toutes ses troupes en France, afin de pouvoir y aller lui-même; il a été fait duc, qui est tout ce qu'il souhaitait. Il se soucie du reste moins que de ses vieilles bottes. Vous pouvez être assuré qu'il tient les propos que l'on vous a mandés tout publiquement, avec bien d'autres plus déplacés, et il n'est que trop vrai que, par différents motifs, il trouve créance parmi le vulgaire et les ignorants, qui forment toujours le plus grand nombre. Il

faut espérer que toutes ces vérités, que je dirai bien hautement dès que je serai de retour à la cour, feront enfin ouvrir les yeux au ministère. Il ne tiendra assurément pas à moi que cela ne soit; car la durée d'un pareil mal est sujette à trop d'inconvénients.

Toutes les divisions que j'ai formées des troupes de mon armée sont en pleine marche pour retourner en France; ainsi je partirai d'ici le 29, et irai coucher à moitié chemin de Nuremberg; le 30 à Nuremberg; le 1er février à Wirtzbourg, où je séjournerai le 2; j'arriverai le 5 à Francfort, où je resterai jusques vers le 15. C'est là où je vous prie de me faire trouver, sous l'enveloppe de M. Blondel, votre réponse à celle-ci. Mon frère et M. de Sechelle vous font un million de compliments, et moi, monsieur, je suis toujours de tout mon cœur votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le maréchal DE BELLE-ISLE.

---

*Au chargé d'affaires de MM. de Valori.*

Berlin, 1775.

Monsieur, j'ai bien reçu la lettre où vous m'apprenez la mort du marquis de Valori. Dites, de ma part, à ses petits-fils que j'en suis pénétré jusqu'aux larmes, et que je les exhorte à suivre

son exemple. Le roi de France et ses alliés ont toujours dans la personne de Valori un ministre fidèle et zélé. Les hommes de sa trempe ont été rares dans ce siècle. Et sur ce, je prie Dieu, monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.

FEDERIC.

FIN.

# TABLE

## DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE II$^{e}$ VOLUME.

### CHOIX DE CORRESPONDANCE EN 1756.

*Lettres sans dates.*



FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

